

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC
TRANSMISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET CARBON
INGEN'R BUGEAT VIAM, OUVERTE DU 14
NOVEMBRE AU 15 DECEMBRE 2017

OBSERVATION TRANSMISE AVANT OUVERTURE DE
L'ENQUETE

[INTERNET] | Enquête publique relative au projet de la société...

Sujet: [INTERNET] | Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM)

De : christophe barbe

Date : Mon, 13 Nov 2017 20:26:48 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Projet porteur et createur d'emploi pour notre région, qui met en valeur notre région et département. Avis favorable. A prendre en compte le volet ferroviaire au vu de la proximité des installations existantes, afin de limiter l'impact environnementale.

C.Barbe.

Envoyé par C. Barbe

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES
DU 14 NOVEMBRE 2017 AU 15 DECEMBRE 2017

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : nony.serge

Date : Wed, 15 Nov 2017 09:39:03 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Observations:

NONY Serge, mon frère NONY Gérard et ma mère NONY Danielle Habitants Bugeat au 7 rue du Luc depuis 1960, sommes plutôt favorables au projet d'implantation de la société Carbon Ingen'r sur le site de la gare bois de Bugeat-Viam aux conditions suivantes:

Notre maison d'habitation étant située à environ 500m du projet industriel, nous demandons aux services de l'Etat en Corrèze d'être extrêmement vigilants sur le fait de bien faire respecter:

- les normes sonores admissibles pour respecter les habitations riveraines de jour comme de nuit, les bruits étant générés par les broyeuses en activité, par la manutention brute ou transformée par les unités de transformation du bois. Une nouvelle étude acoustique devra être réalisée dès que l'activité industrielle sera en fonctionnement afin de vérifier le respect des seuils réglementaires, comme le préconise fortement l'Autorité Environnementale (Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine) dans son rapport du 5 Novembre 2017.
- le respect également strict des valeurs limites réglementaires dues aux émissions dans l'air.

Propositions:

- Création de 2 merlons anti bruit au Sud Est et au Sud Ouest en plus de celui initialement prévu dans le projet au Nord puisque le village de Bugeat est situé au Sud Ouest et au Sud Est. Le merlon anti bruit initialement prévu au Nord n'est pas un choix judicieux!

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte nos observations et propositions et vous prie d'agréer monsieur nos sincères salutations.

Serge NONY

Gérard NONY

Danielle NONY

7 rue du luc 19170 Bugeat

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Thu, 23 Nov 2017 20:35:07 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Jean-Marc

Adresse de messagerie:

jmvanespen

Sujet:

Enquete publique - Questions

Message:

A la lecture du dossier de dmde d'autorisation pour la production de pellets, j'ai les quelques question et commentaires suivants :

- *Il est fait mention (§5.1) que la production de bois en Corrèze était de 735.000 t/an et le dossier prévoit l'utilisation de 100.000 t/an qui est un ratio important. Est-ce bien réaliste ? L'est-ce à long terme ?*
- *Il est fait mention d'un aéroréfrigérant de type « dry cooler ». Quelle est dès lors l'utilisation exacte des 1.5 m³/h d'eau de refroidissement ? Si elle devait être utilisée dans cet équipement, ne faudrait-il pas traiter l'eau ?*
- *L'étude de risques de pollution atmosphérique retient la limite de 30 µg/m³ pour 24h de SO₂ et indique 200 µg/m³ pour 1h (non-retenu) pour le NO₂.*

La valeur calculée au Petit Luc est de 26.1 µg/m³ pour SO₂.

NO₂ n'est pas calculé, mais on peut estimer d'après les rejets de la cheminée (2.3 fois plus que SO₂) à 60 µg/m³.

Si on compare ces valeurs aux limites recommandées par l'OMS, on peut constater un dépassement substantiel pour ces 2 polluants. Je remarque aussi qu'il n'est fait mention que de la moyenne horaire pour le NO₂. Il n'est pas fait mention de moyenne sur le long terme. Serait-il possible d'imposer de meilleures performances ?

(source : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs313/fr/>)

µg/m³ OMS Exposition calculée

SO₂ 20 (30 en France) 26.1

NO₂ (annuel) 40 60

- *Qu'arrive-t-il aux biogaz après combustion (en termes de polluants) ? (Acides formique,*

acétique, ...)

- *Dans l'étude de bruit, il est fait mention que chaque broyeur aurait une émission de 96 dBA. L'étude montre qu'il faut réduire à 70 dBA. Est-ce possible ? Comment ? Ne sera-t-on pas devant le fait accompli si le niveau est trop haut ?*
- *Également pour le bruit de la cheminée, la conclusion indique qu'il faudra vérifier les 50.5 dBA à une hauteur de 1.5m. Je pense que les calculs considèrent la source de bruit à 30m (sortie cheminée). A nouveau, quid comment va-t-on pouvoir réduire ce bruit ?*
- *Grosse crainte pour le bruit...*
- *Traffic routier : a-t-on envisagé l'amenée du bois brut par transport ferroviaire ? La traversée de Bugeat par les PL est totalement inadaptée !*

Sorry mais le formatage du texte a disparu...

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Fri, 24 Nov 2017 11:36:04 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Henri HOARAU

Adresse de messagerie:

hchoarau

Sujet:

enquête publique CIBV de Viam

Message:

Favorable à l'implantation de cette usine de transformation, créatrice d'un nombre d'emploi non négligeable dans notre région, la lecture des documents mis à notre disposition pour cette enquête met en exergue les précautions à prendre sur ce site; il est important de ne pas les négliger.

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Fri, 24 Nov 2017 14:50:01 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

GIRON Michel

Adresse de messagerie:

giron.mic

Sujet:

Avis favorable.

Message:

Bonjour,

Enfin une bonne nouvelle, la création d'emplois beaucoup de gens vont pouvoir vivre de leur travail, avoir un toit, manger à sa faim sans recours aux aides sociales, que du bon même pour la région, faire revivre des maisons fermées, les commerces, la population de jeunes qui ne quitte plus leur ville, que du positif.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT-VIAM

De : aline lebru

Date : Fri, 24 Nov 2017 15:19:07 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Habitons à Viam depuis 25 ans, nous voyons depuis notre installation ce pays mourrir rapidement.

Nous ne voulons pas voir celui-ci entièrement désertique ; nous sommes pour l'emploi et l'installation de petites et moyennes entreprises sur le plateau.

Bientôt plus de commerce, plus d'école, plus de service public, plus de services de santé à proximité

il ne restera que les cimetières où l'on ne verra du monde que pour la Toussaint.

Bienvenue à la société CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM qui apportra au pays de l'emploi et de

l'économie dans ce plateau de millevaches en pleine perdition.

Retombées économiques : commerces, écoles, santé, habitants....

Pour les opposants "écologes" qui cherchent la tranquillité, l'air pur, ceux-là n'ont qu'à aller vivre

dans une autre partie du monde au calme l'Amazonie ou la Sibérie ou retourner à l'âge de pierre.

Mr Mme Bernard et Aline LEBRU.

Sujet: [INTERNET] FW: ENQUETE PUBLIQUE SUR NOUVELLE USINE à VIAM: CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : Benoit Vanhove

Date : Sun, 26 Nov 2017 09:55:58 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

En lisant votre site, je me suis rendu compte qu'il fallait transmettre les remarques vers cette adresse mail. Veuillez trouver ci-dessous une question relative au dossier de l'usine de Viam.

Salutations distinguées,

Benoit Vanhove
Le Haut Tronchet
19170 Viam

Van: Benoit Vanhove

Verzonden: zondag 26 november 2017 10:44

Aan: 'viam.mairie@wanadoo.fr' <viam.mairie@wanadoo.fr>

Onderwerp: FW: ENQUETE PUBLIQUE SUR NOUVELLE USINE à VIAM

Bonjour,

Merci de me faire transmettre ce courriel concernant l'enquête publique.

J'ai téléchargé le chapitre 9 « étude d'impact » que j'ai lu en diagonale et pour lequel je voudrais s.v.p. recevoir quelques clarifications.

L'étude élabore sur le point des nuisances sonores causées par le trafic et en particulier celui des de véhicules lourds (PL) sur la RD979. Mais je crois que les conclusions utilisent des mauvais chiffres.

Je cite la page 37 du rapport :

« Ainsi, le trafic poids lourds estimé à l'entrée du site est d'environ 12,7 camions par heure. Comparé au trafic actuel de 86 poids lourds sur la RD979 -(cf. p. 102), l'augmentation est de 15 %. »

En effet, sur cette même page 37 est calculé le nombre de PL basé sur 10 heures ouvrables : l'opération du site engendra 127 mouvements de PL par jour (soit 12,7 PL par heure)

Or, les 86 PL sont une moyenne **quotidienne** constatée par mesure (voir page 102).

Le trafic dépassera donc largement 200 PL par jour (86 + 127 = 213) ; dès lors, l'augmentation du trafic PL est de 150% et non de 15% comme mentionné dans les conclusions page 37.

Pourriez-vous me confirmer si ce raisonnement est correct et le cas échéant en avertir les ayant-droits du rapport ?

Un grand merci,

Benoit Vanhove
Le Haut Tronchet
19170 Viam

Van: COMMUNE DE VIAM [<mailto:viam.mairie@wanadoo.fr>]

Verzonden: zaterdag 18 november 2017 12:01

Aan: viam mairie <viam.mairie@wanadoo.fr>

Onderwerp: ENQUETE PUBLIQUE SUR NOUVELLE USINE à VIAM

Bonjour à Tous,

Le projet d'installation de
sur la zone des Plaines de Plazanet fait débat.

« CIVB Bio Combustible » fabrication de pellets »

CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Je vous invite à consulter le dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de
l'Environnement)

en vous rendant sur le site de la préfecture de la Corrèze avec le lien suivant.

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

ou

pour ceux qui sont en Corrèze, il y aura

le Vendredi 24 novembre à 20h

au foyer Rural de Bugeat

un débat public avec le porteur de projet

ou

venir en mairie participer

à l'**Enquête publique du 14 novembre 2017 au 15 décembre 2017 (32jours)** à la **Mairie de Viam** aux heures d'ouverture de celle-ci,

soit le lundi de 13h30 à 16h30, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h ; mairie fermée le jeudi

Lors de la présence du commissaire enquêteur

- le mardi 14 novembre 2017 de 9 h à 12 h,

- le lundi 20 novembre 2017 de 13h30 à 16h30,
- le samedi 2 décembre 2017 de 9h à 12 h,
- le vendredi 8 décembre 2017 de 9h à 12h,
- le vendredi 15 décembre 2017 de 9h à 12h.

Mairie de Viam
Le Bourg
19170 VIAM
tel : 05-55-95-52-05
fax : 05 55 95 21 86

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 - 16h30

Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h - 12h

<http://eglisedeviam.over-blog.com/>

<http://www.viam.correze.net/>

Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce courriel que si c'est vraiment nécessaire

Sujet: [INTERNET] Observation relative à l'enquête publique CARBON INGEN'R
BUGEAT-VIAM

De : Jacques Orlianges

Date : Mon, 27 Nov 2017 22:04:21 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Copie à : Mairie Bugeat <mairie@bugeat.fr>

La situation du plateau de Millevaches est propice à l'apparition d'inversions de température liées au rayonnement nocturne du sol. Cette inversion peut devenir très importante les nuits bien dégagées, lorsque de la gelée blanche, ou de la neige, est présente au sol. De telles situations peuvent se rencontrer typiquement de septembre à mai.

Sur le site, les conséquences seraient que les fumées issues de la chaudière (unité de combustion), qui est en fonctionnement permanent, restent piégées au niveau du sol faute d'une hauteur suffisante de la cheminée et accroissent significativement les brouillards matinaux sur la départementale, voire sur le bourg de Bugeat.

La réglementation relative au dimensionnement des cheminées (articles 54 à 57 de l'arrêté du 2 février 1998) ne prend pas en compte ce type de phénomène atmosphérique éphémère.

Ne serait-il pas judicieux que l'étude d'impact évalue cet aléa, par exemple, en estimant le nombre moyen de jour par an au cours desquels les fumées pourraient temporairement stagner près du sol ?

S'il s'avérait que cet impact est significatif avec le dimensionnement actuel de la cheminée, ce dernier pourrait être revu.

Jacques Orlianges
4, Bel-Air
19170 Bugeat

Sujet: [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE SUR NOUVELLE USINE à VIAM: CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : Benoit Vanhove

Date : Tue, 28 Nov 2017 10:03:07 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Chère Madame, cher Monsieur,

Ayant une résidence secondaire à Viam, je suis directement concerné par le projet.

En lisant votre site, je voulais vous demander une clarification à propos de l'approvisionnement en bois brut et en particulier le nombre de camions (PL).

L'étude d'impact avait initialement mentionné (Août 2017, page 37) une augmentation de 15% mais qui en réalité était de 150% (2.5 fois le trafic existant).

Un avenant « erratum » de l'étude (Nov 2017) a reconnu l'erreur dans le rapport initial mais en profite pour changer le calcul en passant de camions de 20m³ à des camions de 90m³.

Ceci fait passer le nombre de mouvements PL de 127 à 60 par jour pour arriver à une augmentation de 70% par rapport à la situation existante.

Ma question : l'utilisation d'uniquement des camions 90m³ pour tout le transport est-il réaliste ?

Un camion 90m³ mesure au moins 14m (voir plus si il est avec 2^{ième} remorque) et nécessite typiquement un rayon de braquage d'au moins 12m ; ceci n'est souvent pas le cas sur des chemins forestiers.

Dès lors, et pour qu'une décision soit prise sur base de calculs corrects et réalistes, je crois que le calcul devrait considérer une combinaison de différents types de camions.

En espérant une réponse favorable de votre part, veuillez agréer chère Madame, cher Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées,

Benoit Vanhove
Le Haut Tronchet
19170 Viam

Van: COMMUNE DE VIAM [<mailto:viam.mairie@wanadoo.fr>]

Verzonden: zaterdag 18 november 2017 12:01

Aan: viam mairie <viam.mairie@wanadoo.fr>

Onderwerp: ENQUETE PUBLIQUE SUR NOUVELLE USINE à VIAM

Bonjour à Tous,

Le projet d'installation de
sur la zone des Plaines de Plazanet fait débat.

« CIVB Bio Combustible » fabrication de pellets »

CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Je vous invite à consulter le dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de

l'Environnement)

en vous rendant sur le site de la préfecture de la Corrèze avec le lien suivant.

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

ou

pour ceux qui sont en Corrèze, il y aura

le Vendredi 24 novembre à 20h

au foyer Rural de Bugeat

un débat public avec le porteur de projet

ou

venir en mairie participer

à l'**Enquête publique du 14 novembre 2017 au 15 décembre 2017 (32jours)** à la **Mairie de Viam** aux heures d'ouverture de celle-ci,

soit le lundi de 13h30 à 16h30, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h ; mairie fermée le jeudi

Lors de la présence du commissaire enquêteur

- le mardi 14 novembre 2017 de 9 h à 12 h,
- le lundi 20 novembre 2017 de 13h30 à 16h30,
- le samedi 2 décembre 2017 de 9h à 12 h,
- le vendredi 8 décembre 2017 de 9h à 12h,
- le vendredi 15 décembre 2017 de 9h à 12h.

Mairie de Viam

Le Bourg

19170 VIAM

tel : 05-55-95-52-05

fax : 05 55 95 21 86

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 - 16h30

Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h - 12h

<http://eglisedeviam.over-blog.com/>

<http://www.viam.correze.net/>

Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce courriel que si c'est vraiment nécessaire

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Thu, 30 Nov 2017 13:26:46 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Un habitant de bugéat

Adresse de messagerie:

oupsdelille

Sujet:

Enquête publique

Message:

Je ne souhaite pas laisser mon nom eu égard aux représailles vu l'agressivité des opposants à ce projet

Je voudrais juste signaler mon contentement par rapport à cette réunion publique organisée la semaine dernière.

Enfin de véritables arguments ont été avancés sur ce projet qui maintenant je le pense ne sera que bénéfique pour notre canton

Sujet: [INTERNET] projet d'usine de Viam

De : "miran claude"

Date : Fri, 1 Dec 2017 10:30:27 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Arrivé en Corrèze en 1978 à la sortie de l'Ecole Nationale du Trésor Public et nommé Percepteur de Bugeat au 1er avril 1979 j'ai assisté à la lente mais constante érosion du tissu économique local et au dépeuplement qui s'en est suivi.

Comment peut-on être opposé à l'installation sur ce territoire moribond d'une entreprise créatrice d'emplois?

Comment peut-on justifier cette opposition par de soi-disant nuisances (bruit et pollution) alors que ce type de projet est scrupuleusement encadré par les services de l'Etat? Toute activité économique crée des nuisances; **hélas pour Bugeat et sa région la plus importante et la pire des nuisances c'est la désertification.**

Ce type d'opportunité ne se représentera pas de sitôt et les élus locaux en sont bien conscients. Ils poussent tous dans le même sens et leur avis est essentiel. L'aménagement du territoire est du ressort de l'Etat. Ce doit être une action volontariste. Pour Bugeat et sa région c'est devenu plus que jamais une nécessité.

J'ai signé la pétition favorable au projet et je suis stupéfait de constater que l'on puisse en arriver là.

Je vous prie de croire, Monsieur, en ma considération distinguée.

Claude Miran
19 place du champ de foire
19170 Bugeat

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : pierregandois

Date : Fri, 1 Dec 2017 16:25:27 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Courrier à l'attention de Monsieur Jean-Paul Baudet, commissaire enquêteur.

Monsieur,

Bonjour,

Le présent document, en format Word, qui vous est envoyé en fichier attaché à ce mèle, contient des observations qui résultent de la lecture que j'ai faite des documents relatifs à l'enquête publique concernant le projet de la société Carbon Ingen'r Bugeat Viam.

J'indique que je réside à Bugeat, dans une maison située dans le bourg, en bordure de la RD979, pendant environ quatre mois par an.

Je soumets donc, cher Monsieur, mes observations et mes propositions à votre bienveillante attention, avec mes salutations les plus cordiales,

Pierre Gandois

Observations_enquête_publique_projet_société_Carbon_Ingen'r_Bugeat_Viam_V1.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document
	Content-Encoding: base64

Observations concernant les documents relatifs à l'enquête publique sur le projet de la société Carbon Ingen'r Bugeat Viam

Pierre Gandois – 1^{er} décembre 2017

Il peut être utile de noter que les observations documentées ici ne sont présentées en aucune façon en fonction d'un ordre hiérarchique d'importance.

Sur chacun des treize points soulevés ici sont présentées :

- des observations ;
- une « référence » reprenant une ou plusieurs phrases contenues dans tel ou tel document de l'enquête publique ;
- des propositions.

-1- BILAN CARBONE DU CYCLE INDUSTRIEL DU BOIS-ENERGIE

Observations :

Le projet s'insère dans une chaîne de fabrication/utilisation d'un produit, de type « bois-énergie » ; on peut faire l'hypothèse que la quantité de gaz à effet de serre qui est rejeté dans l'air par le matériau végétal lors de sa fabrication industrielle et de son utilisation dans une chaufferie industrielle est du même ordre que la quantité capturée par le bois tout au long de sa croissance ; ce produit vise à remplacer la houille dans une chaufferie, et la question est de voir si ce produit présente, ou ne présente pas, si l'on tient compte de toutes les étapes où des gaz à effet de serre sont produits (lors du transport du bois par camion, ou lors du broyage du bois, par exemple), un bilan carbone meilleur que celui de la houille, qui émet du gaz à effet de serre, sans en stocker. On ne trouve pas, dans les documents de l'enquête publique, un bilan, « de bout en bout », des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du cycle industriel projeté.

(Référence :

1_Dossier_ICPE_partiel - format : PDF - 48,69 Mb - 10/11/2017

« Le projet contribue donc à la maîtrise des rejets de GES proportionnellement aux rejets de GES qui auraient été générés par un combustible classique de même capacité énergétique. Le projet de CIBV a donc globalement un effet bénéfique sur le climat. »

« Impact sur le réchauffement climatique faible comparé à d'autres publications scientifiques : 8 gCO₂/MJ au lieu de 37 gCO₂/MJ. »)

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit produire un bilan carbone, détaillé et chiffré, du cycle industriel fabrication/utilisation du matériau végétal dont la production est envisagée dans le cadre du projet présenté ; ce bilan doit être complété par des comparaisons avec les bilans, détaillés et chiffrés, liés à d'autres produits énergétiques (la houille, par exemple).

-2- REMPLACEMENT ENERGIE : RENOUVELABLE VS NON-RENOUVELABLE

Observations :

Le projet s'insère dans une chaîne de fabrication/utilisation d'une énergie qui est une énergie se substituant à des énergies qui peuvent souvent être des énergies fossiles, non-

renouvelables, comme la houille ; cette utilisation permet de substituer une énergie renouvelable à une énergie non-renouvelable ; si l'on prend l'exemple des chaufferies produisant du « chauffage urbain », par exemple, le « bois-énergie », énergie renouvelable, peut, dans ce type d'activités, se substituer à des énergies fossiles non-renouvelables, comme la houille ; l'enquête publique ne présente pas de manière détaillée et chiffrée ce que ce remplacement, en dehors des questions liées au bilan carbone, implique en avantages, ou en inconvénients.

(Référence :

1_Dossier_ICPE_partie1 - format : PDF - 48,69 Mb - 10/11/2017

« Impacts sur le bilan carbone et le réchauffement climatique de l'opération :
Faible empreinte carbone fossile du procédé lui-même. »)

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit produire un bilan documenté et chiffré des avantages/inconvénients, en dehors de la question du bilan carbone, du remplacement d'une énergie fossile, comme la houille, par une énergie renouvelable, comme le « bois-énergie ».

-3- PREVISIONS ECONOMIQUES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Observations :

Le « public », dans le cadre d'une « enquête publique » peut être intéressé par le « projet économique » de la production industrielle envisagée ; on ne trouve pas dans les documents de l'enquête publique un « modèle » montrant combien coûtent la collecte et le transport des matériaux, la production du produit, la livraison du produit à un client (en incluant tous les « coûts », comme, par exemple, les frais financiers correspondant aux remboursements d'emprunts) et combien, pour une tonne de produit livré, le client est disposé à payer ; il s'agit là d'estimer la « viabilité » de cette production industrielle, un sujet qui peut intéresser des personnes des communes concernées, soucieuse de la pérennité de l'entreprise ; dans les documents de l'enquête publique, cet aspect économique n'est présenté que de manière très incomplète.

(Référence :

1_Dossier_ICPE_partie1 - format : PDF - 48,69 Mb - 10/11/2017

« Le montant total d'investissement est évalué à 15 M€. »

« Production annuelle de pellets torréfiés représentant un potentiel énergétique de combustible d'environ 250 GWh, soit 40 à 50.000 tonnes de pellets torréfiés à minima. »

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit produire une évaluation économique du modèle s'appliquant à la production industrielle envisagée, incluant tous les paramètres, « de bout en bout », du processus industriel, et de la commercialisation des produits (coût de la gestion des forêts, achat de tous les matériaux, salaires de tous les intervenants, remboursements d'emprunts, etc..., versus prix de vente des produits aux clients).

-4- TYPOLOGIE DES EMPLOIS CREES

Observations :

Le projet industriel prévoit la création d'emplois qui seront exercés sur le site de l'usine par des personnes dotées des compétences correspondant à ces emplois ; les documents de

l'enquête publique ne donnent pas d'indication précise sur le contenu des différents types d'emploi qui seront créés ; ces documents n'indiquent pas non plus si ces emplois correspondent à des formations existant dans la région où il est projeté de mettre en place l'établissement industriel ; on peut avoir, concernant les emplois créés, une attente qui soit que, pour ces emplois, puissent postuler, parmi toutes les personnes qui seront candidates à ces emplois, des personnes qui soient de la région, et qui aient été formées localement.

(Référence :

1_Dossier_ICPE_partie1 - format : PDF - 48,69 Mb - 10/11/2017

« On estime à une trentaine le nombre d'emplois créés. »

2_Dossier_ICPE_partie2 - format : PDF - 16,68 Mb - 10/11/2017

« Tableau 2 : Effectif CIBV par poste. Total CIBV 20. »)

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit produire une description détaillée des emplois qui seront proposés, ainsi qu'un état des lieux des formations assurées dans la région, formations qui pourraient être susceptibles de correspondre aux emplois créés ; il convient en outre que le nombre d'emplois créés soit indiqué de manière précise, pour savoir s'il s'agit d'une « trentaine », ou bien d'un « Total CIBV 20 ».

-5- BRUITS GENERES PAR LE PROCESSUS INDUSTRIEL

Observations :

Les documents de l'enquête publique décrivent les questions liées à des niveaux sonores qui n'existent pas aujourd'hui, avec des bruits de diverses natures, et de diverses origines ; les bruits sont essentiellement produits par les broyeurs et par la bouche de cheminée de la chaudière, dans la journée, et par la bouche de cheminée de la chaudière, durant la nuit. Les estimations acoustiques qui sont présentées indiquent les valeurs suivantes, pour la période nocturne : le bruit ambiant maximum au droit des habitations est fixé (...) à 34,5 dB(A) de nuit ; la contribution sonore maximum de l'unité torréfaction (...) au droit des habitations en dB(A) : entre 33,5 et 34,2 (les valeurs varient suivant les lieux étudiés). Concernant le bruit dans la journée, on peut retenir les mots du document de l'enquête publique lequel « l'ambiance sonore future restera (...) dans des niveaux compris entre le bruit d'une chambre à coucher et celui d'une salle de séjour ».

(Référence :

1_Dossier_ICPE_partie1 - format : PDF - 48,69 Mb - 10/11/2017

« Le bruit ambiant maximum autorisé au droit des habitations étant fixé entre 36,2 et 37,7 dB(A) de jour selon les habitations, l'ambiance sonore future restera très calme et qualifiée de « bruit léger » dans l'échelle du bruit ci-dessus (niveaux compris entre le bruit d'une chambre à coucher et celui d'une salle de séjour). »

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit proposer une étude des technologies existantes qui permettraient d'amener les bruits produits dans la journée, comme ceux produits durant la nuit, à des niveaux nettement en dessous des limites « réglementaires » ; en effet, une valeur estimée de 34,2 dB pour la nuit semble bien proche du maximum autorisé de 34,5 dB ; de la même façon, on peut indiquer que peut être préoccupante, pour tel ou tel habitant des communes concernées, la perspective d'avoir, lorsqu'il se trouve en extérieur, comme s'il y

avait, dans son environnement immédiat, une ambiance de type « salle de séjour », avec les bruits correspondant à cette ambiance.

-6- ODEURS PRODUITES PAR LE PROCESSUS INDUSTRIEL

Observations :

Parmi les nuisances potentiellement gênantes pour les personnes des communes concernées, les documents de l'enquête publique ne retiennent pas les odeurs comme susceptibles d'être gênantes pour les personnes résidant autour du site industriel ; en même temps, ces mêmes documents indiquent que tel ou tel gaz est rejeté dans l'atmosphère comme le dioxyde d'azote (NO₂), ou le dioxyde de soufre (SO₂), des gaz qui sont réputés avoir une odeur âcre, piquante, et être des gaz suffocants, irritants.

(Référence :

1_Dossier_ICPE_partie1 - format : PDF - 48,69 Mb - 10/11/2017

« L'usine ne produit pas d'odeurs (...) perceptibles. »

« Les rejets atmosphériques sont liés au fonctionnement de la chaudière qui rejette du dioxyde d'azote (NO₂), du dioxyde de soufre (SO₂), (...). »

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit produire une étude montrant de quelle manière peuvent être rendus inodores les rejets de substances qui sont connus comme n'étant pas inodores ; ainsi, le dioxyde d'azote (NO₂) est décrit comme un gaz brun-rouge toxique suffocant, à l'odeur âcre et piquante caractéristique, et le dioxyde de soufre (SO₂) est décrit comme un gaz incolore, dense et toxique, d'odeur âcre, dont l'inhalation est fortement irritante.

-7- POUSSIÈRES REJETÉES PAR LE PROCESSUS INDUSTRIEL

Observations :

On comprend que, parmi les substances qui sont rejetées dans l'atmosphère, il y a des « poussières » dont ni la composition chimique précise, ni les caractéristiques physiques (taille des particules des poussières) ne sont indiquées ; la proposition qui est faite, dans les documents de l'enquête publique, pour assurer une bonne dispersion dans l'air, est de mettre en place une cheminée de hauteur suffisante ; il est prévu de rejeter 14,4 kg, par jour, de poussière, jour et nuit, chaque jour de l'année.

(Référence :

1_Dossier_ICPE_partie1 - format : PDF - 48,69 Mb - 10/11/2017

« Quantités émises (...) Poussières (...) en kg/h 0,6. Grâce à une cheminée de 30 m de haut et une vitesse d'éjection de 6 m/s, la chaudière rejette les composants habituels du chauffage au bois qui se dilueront dans l'atmosphère : des poussières, (...) »

« (page 161) 11.2.9 Traitement et dilution des rejets dans l'air.

Une hauteur suffisante de la cheminée permet une bonne dispersion dans l'air. »)

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit indiquer quelles sont les substances qui sont rejetées dans l'atmosphère, et qui sont décrites comme étant des « poussières » ; elle doit également mettre en œuvre des techniques de filtration des gaz émis et chargés de poussières de telle sorte que la quantité des poussières émises soit la plus faible possible.

-8- GAZ REJETES PAR LE PROCESSUS INDUSTRIEL

Observations :

Les documents de l'enquête publique indique que, parmi les gaz rejetés par le processus industriel, il y a des rejets de dioxyde de soufre (SO₂) ; le rejet dans l'atmosphère de SO₂ est susceptible de provoquer des réactions allergiques d'intolérance ; on sait que les personnes asthmatiques sont particulièrement sensibles à ce type de pollution. Les documents de l'enquête publique présentent des valeurs pour les rejets de SO₂ qui sont mis en rapport avec un niveau de danger applicable à l'ensemble de la population ; on observe que le Quotient de danger calculé est proche du niveau de danger de référence ; de plus, la situation des personnes ayant des difficultés respiratoires ne semble pas être prise en compte dans le projet industriel.

(Référence :

1_Dossier_ICPE_partie1 - format : PDF - 48,69 Mb - 10/11/2017

« SO₂ - exposition aigüe par inhalation - Le Petit Luc.

Calcul du risque : Quotient de danger (...) = 0,87.

Objectif QD doit rester inférieur à 1.

Résultat QD Inférieur à 1.

Pas de risque d'effets aigus par inhalation à redouter en ce point. »)

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit mettre en œuvre des processus de dépollution permettant d'amener les rejets de gaz comme le SO₂ bien en-dessous des maxima légaux, de telle sorte que les personnes fragiles, souvent des enfants, ne soient pas affectées par la pollution due au SO₂ ; il faut avoir en tête qu'un « air pur » fait partie de la réputation de Bugeat et de sa région, comme on le voit sur le panneau placé à l'entrée du Bourg : « Bugeat. Station climatique ».

-9- UTILISATION EAU DE RIVIERE ET EAU POTABLE

Observations :

La possibilité de faire appel à l'eau potable des communes concernées ne figure pas dans l'étude principale ; cette éventualité est documentée dans une étude complémentaire. Deux préoccupations : on peut se demander si le volume d'eau potable nécessaire sera disponible ; et on peut être préoccupé par l'utilisation de ce « bien précieux », l'eau potable, qui fait depuis longtemps, dans les communes concernées, l'objet de restrictions d'utilisation pour les activités humaines.

(Référence :

14_Note_complementaire_aspects_police_de_l_eau - format : PDF - 0,43 Mb - 10/11/2017

« En cas de manque d'eau dès la cote d'alerte atteinte (420 m³ dans le grand bassin) et d'étiage de la Vézère, le réseau d'eau potable sera sollicité. »)

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit étudier la mise en place d'un puisage de l'eau nécessaire au processus industriel dans une réserve d'eau qui existe à proximité de l'usine, le lac de Viam (une réserve de 20 millions de m³ d'eau environ).

-10- TRAFIC POIDS LOURDS

Observations :

L'augmentation du trafic PL a été, dans l'étude principale, évaluée ; puis, cette augmentation a été fortement revue à la baisse. Deux préoccupations : on peut se demander lequel de ces deux calculs est objectivement fondé ; et on peut voir l'« estimation basse », qui prévoit une hausse de 70 %, comme préoccupante, dans la mesure où cela serait susceptible de dégrader l'environnement (bruits et dangers pour les riverains, piétons, cyclistes, en particulier) des habitants concernés.

(Référence :

16_Erratum_Etude_impacts - format : PDF - 0,27 Mb - 10/11/2017

« Modification de la page 23/193 de l'étude d'impact Lire «...le trafic poids lourds estimé à l'entrée du site est d'environ 6 camions par heure au lieu de 26 camions par heure. »

« l'augmentation est de 70 % par rapport au trafic PL actuel. »)

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit produire une évaluation définitive concernant l'augmentation du trafic PL ; elle doit proposer une charte engageant la société exploitant l'usine, et les sociétés de transport, sur des « bonnes pratiques » en matière de circulation routière (comme le respect des limitations de vitesse, dans les agglomérations, en particulier).

-11- INFORMATION AU PUBLIC –

Observations :

Les documents de l'enquête publique informent sur les dangers potentiels liés aux divers processus industriels ; les risques identifiés sont essentiellement des risques d'incendies pouvant affecter tel ou tel processus industriel ; les conséquences sur les personnes des communes concernées des sinistres pouvant survenir sur le site industriel ne sont pas clairement identifiées ; ne sont pas également décrits les procédures pouvant s'appliquer au public dans le cas d'incidents d'exploitation.

(Référence :

2_Dossier_ICPE_partie2 - format : PDF - 16,68 Mb - 10/11/2017

« Ainsi, cette étude de dangers permet (...) d'informer le public dans la meilleure transparence possible en lui fournissant des éléments d'appréciation clairs sur les risques. »)

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit prévoir des mécanismes visant à informer de manière régulière les personnes des communes concernées sur les divers paramètres liés à l'exploitation de l'usine (mesures des gaz émis, mesures des bruits générés, rapports sur les incidents d'exploitation, etc...); elle doit également communiquer au public les détails concernant les procédures qui s'appliquent dans le cas d'incidents d'exploitation (confinement des personnes, évacuation des populations, etc...).

-12- RETOUR D'EXPERIENCE

Observations :

Le contexte technologique dans lequel est prévu le développement des équipements industriels n'est pas clairement expliqué dans les documents de l'enquête publique ; il est en

effet difficile de comprendre si telle ou telle technique, dont la mise en œuvre est prévue, est une technique tout à fait nouvelle ou bien une technique déjà mise en œuvre sur un ou plusieurs autres sites ; si d'autres sites industriels ont une expérience de ce type d'exploitation, cela aiderait à se faire une idée sur les différents aspects des processus industriels envisagés et de leur impacts éventuels sur les populations (nuisances, risques, etc...).

(Référence :

2_Dossier_ICPE_partie2 - format : PDF - 16,68 Mb - 10/11/2017

« Le projet de torréfaction est une innovation. »)

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit produire une étude permettant de mettre en lumière les caractéristiques de sites, s'il en existe, qui sont comparables au site envisagé, et où sont produites des plaquettes de bois torréfié en mettant en œuvre un traitement thermique « doux » ; pour ne citer qu'un exemple, il serait très intéressant de voir documenté un « retour d'expérience » relatif à la mise en place à Mazingarbe, dans le Pas-de-Calais, d'une usine ayant la capacité de produire 20 000 t par an de plaquettes de bois torréfié.

-13- DISPOSITIF ANTI-BRUIT

Observations :

Parmi les mesures décrites dans les documents de l'enquête publique visant à réduire la diffusion des émissions sonores, il y a le projet de construire un « parapet antibruit » ; si l'on observe le plan du site dont la mise en place est projeté, on voit que les processus les plus bruyants sont situés à l'est du site ; on voit aussi que la plus grande partie des personnes concernées résident à l'est du site industriel, comme dans le bourg de Bugeat, ou dans des hameaux de cette même zone ; on voit également que les vents dominants soufflent de sud-ouest à sud-est. Ainsi, installer un « parapet antibruit » au nord de la zone de production semble ne pas tenir compte de ces paramètres.

(Référence :

1_Dossier_ICPE_partie1 - format : PDF - 48,69 Mb - 10/11/2017

« Un merlon antibruit sera installé le long de la plateforme de la zone de production côté Nord. »

« Peyrelevade – rose des vents - les vents sont principalement de direction sud, de sud-ouest à sud-est. »)

Propositions :

La société Carbon Ingen'r Bugeat Viam doit clarifier les raisons techniques du choix de l'emplacement prévu, au nord de la zone de production, pour le « parapet anti-bruit ».

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Jean-Paul OUDOT

Date : Sat, 2 Dec 2017 11:15:02 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

En tant que citoyenne, habitant et travaillant une petite commune du plateau de Millevaches (Gentioux), je suis très inquiète du projet d'installation d'une usine à pellets torréfiés sur le territoire.

Non !

Revitaliser un territoire ne signifie pas implanter une usine démesurée dans un environnement fragile en promettant une vingtaine d'emplois provisoires, le temps d'épuiser la ressource, et avec elle les dernières richesses de la montagne limousine.

La preuve : des communes du plateau de Millevaches voient leur population augmenter depuis quelques années, leurs écoles se remplir à contre-courant de la tendance régionale. Il s'agit de Royère de Vassivière, Gentioux, Faux la montagne, Tarnac, ... pourtant aucune industrie ne s'est implantée sur ces terres !

Non, mais la qualité environnementale tant naturelle qu'humaine a contribué à attirer une population jeune, souvent diplômée qui n'hésite pas à créer des activités innovantes en valorisant les ressources locales dans la préservation des écosystèmes et du tissu social.

Cette pépinière de créations multiples qu'est notre territoire est citée en exemple pour relever le double défi de rendre notre territoire attractif tout en passant le cap de la transition énergétique.

Nous ne voulons pas être dépossédés de nos derniers atouts et nous retrouver dans un désert alors qu'ici on innove, on invente, on construit une vie riche et foisonnante qui réussit à donner envie à des jeunes de s'installer chez nous et d'y rester

Non, cette usine à pellets n'est pas du tout une bonne idée !

M. Claire Drut (directrice d'école).

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet CIBV

De : "benjamin.merigoux"

Date : Mon, 4 Dec 2017 19:36:50 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

MR. le Préfet, Mr. le Commissaire Enquêteur,

Native du plateau de Millevaches où j'ai grandi et élevé mes enfants, je déplore ce qu'il est devenu aujourd'hui et ce que certaines personnes le poussent à devenir.

A savoir, une zone naturelle où seuls les oiseaux, les chauve souris, les renards, les reptiles..... auront le privilège de vivre.

Car effectivement vivre sur le Plateau de Millevaches est un privilège.

D'année en année nous voyons décliner Bugeat et les communes alentours (fermeture des commerces, fermeture de classe à l'école par manque d'effectifs, la jeune génération obligée de partir par manque d'emploi).

Ne barrons pas la route à CIBV qui est notre unique chance de rebondir.

Faisons confiance aux différents services qui ont instruit le dossier de création d'une unité de fabrication de pellets et qui ont émis tour à tour leurs avis et réserves.

Exigeont que les normes imposées au porteur de projet (pollution, bruit...) soient respectées et contrôlées régulièrement.

Je souhaite pouvoir continuer à vivre sur NOTRE plateau, et j'espère le voir se "redynamiser" c'est pourquoi j'émetts un avis favorable à l'implantation de CIBV qui je l'espère sera la première d'une longue série

Dominique MAY

19170 BUGÉAT

Sujet: [INTERNET] projet d'usine de Viam
De : michel.perier3
Date : Mon, 4 Dec 2017 21:07:48 +0100 (CET)
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le plateau des millevaches présente une densité de population de 4 habitants au km². Une des plus faible de France. Il y a donc la place pour des projets industriels raisonnables comme celui de cette usine à pelets et pour des projets "alternatifs" permettant à des jeunes de tenter une autre vie.

Contrairement à ce qui a été dit le 24 novembre à Bugeat, on ne vit pas sans créer de valeur ajoutée, et les projets alternatifs évoqués sont sous perfusion des familles et de la collectivité.

Le circaète Jean le blanc est plus lucide que les opposants, il saura trouver sa place à quelques longueurs de l'usine pour vivre en paix. Il évitera également les carcasses de véhicules agrémentant les abords des lieux occupés par les opposants.

Il était rassurant de voir le 24/11 tous ces élus de gauche et de droite se serrer les coudes pour défendre ce projet. Eux qui au quotidien tentent de faire survivre leur commune.

L'attitude des opposants est pour eux désespérante, incompréhensible et les mots ne sont pas trop forts.

L'exploitation de la ressource bois est la conséquence de la politique menée par Marius Vazeille il y a plus de cinquante ans. Les arbres sont aujourd'hui à maturité et il convient de les exploiter au mieux. Marius Vazeille aurait apprécié ce nouveau débouché pour les sous produits de la filière.

J'ai signé la pétition en faveur du projet et soutiendrai toute initiative en ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire, en ma considération distinguée.

Michel PERIER

La Bâtisse,

19170 Toy Viam

Sujet: [INTERNET] Enquête publique : projet usine à pellets mairie de viam

De : Martine Perier

Date : Mon, 04 Dec 2017 21:32:30 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Depuis de nombreuses années le secteur de Bugeat enregistre une baisse d'activité aussi bien sur Bugeat que sur Tarnac .

Pas besoin d'être expert pour voir le nombre de maisons fermées, plus que quelques commerces qui subsistent, baisses des effectifs dans les écoles... Etc...

Aussi je ne comprends pas, comment on peut être opposé à l'installation sur ce territoire d'une entreprise créatrice d'emplois ?

Le projet présenté lors de la réunion du 24 novembre dernier à pris en compte les garanties afin d'éviter le maximum de nuisances .
Même si ce jour là il a été plus question de l'approvisionnement que du projet en lui même.

Aujourd'hui une coupe entraîne un paysage "apocalyptique", demain ceux seront des parcelles nettoyées et replantées, offrant ainsi des perspectives et panoramas pour les randonneurs.

J'ai signé la pétition favorable au projet et je suis stupéfaite de voir que l'avenir de Bugeat est contesté principalement par des nouveaux arrivants.

Je vous prie de croire, Monsieur, en ma considération distinguée.

Martine Perier
Toy-viam

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site

"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Wed, 06 Dec 2017 22:04:19 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Centre équestre "Le Petit Canada"

Adresse de messagerie:

bertrand.collinot@wanadoo.fr

Sujet:

Projet d'usine sur Viam

Message:

Centre Equestre « Le Petit Canada » 19170 Viam

Nous résidons et travaillons à 500 m du projet d'usine à pellets. Quelle personne sensée habitant à 500 m serait pour ce projet ? Au delà de notre vision très personnelle, nous pensons que pour tous les habitants et usagers du Plateau, cette activité industrielle mettra à mal tout le secteur. La fin des activités de tourisme autour de Bugeat et Viam, pillage des forêts et mise à mal des chemins déjà fort abimés, destruction du réseau routier déjà très sollicité avec le gel et le dégel, destruction des sols, pollution de l'air, de l'eau, pollution sonore et pollution des paysages...

Et cette usine sonnera le glas du centre équestre « Le Petit Canada », nos activités et notre mode de vie n'auront plus aucun sens dans ce contexte...

Lorsque nous avons repris la ferme abandonnée du Puy Lagarde il y a 21 ans, ni la gare bois, ni la zone industrielle n'existaient.

Depuis 1996, nous nous efforçons de transmettre au travers de notre passion du cheval, des valeurs de travail, d'effort, de confiance en soi, de respect, de sens de la vie. Nous contribuons à l'activité locale, nos clients et visiteurs fréquentant le camping de Bugeat, les chambres d'hôtes de Bugeat, le gîte de Viam, l'hôtel restaurant de Tarnac, les restaurants de Bugeat et Saint Hilaire, la boucherie, la boulangerie, la station essence, le bureau de presse...

Nous faisons travailler les entreprises locales pour développer nos infrastructures. (Manège construit par les entreprises de Tarnac.).

Malgré se que disent certains, nous avons était de bons élèves et nous avons amené notre

pierre à l'édifice du tissu économique.

Nous proposons toute l'année des cours d'équitation pour les locaux, enfants et adultes de Viam, Bugeat, Pérols, Tarnac, Faux la montagne, Lacelle, Treignac, Ambrugeat, Meymac, Limoges... (40 licenciés).

Nous proposons pendant les vacances scolaires et les week-end des séjours et stages pour une clientèle qui vient des 4 coins de France. Nous travaillons avec une agence de voyage lyonnaise spécialisée dans les séjours équestres (Cheval d'aventure). Nos séjours sont toujours complets et les gens viennent aussi ici pour se ressourcer.

Nous sommes en partenariat depuis toutes ces années avec :
le centre de loisirs Bugeat / Sornac / Peyrelevade / la Courtine
le centre de loisirs de Meymac
le Centre sportif départemental de Bugeat
le lycée agricole des Vaseix

Nous travaillons discrètement car c'est notre façon d'être. Pour information voici quelques-unes des prestations réalisées au « Petit Canada » ces 2 dernières années :

tournage pour la chaine equidia d'un épisode de l'émission « 1000 km à patte »
séjour pour 20 enfants d'une école Montessori de Charente-Maritime
plusieurs mini-camps et activités équestres pour les enfants du centre de loisirs Bugeat / Sornac / Peyrelevade / la Courtine
équitation et animation pour une 20ème d'enfants corréziens en séjour au centre sportif
équitation pour des adultes handicapés du Puy de Dôme séjournant au centre sportif
mini camp pour des enfants polyhandicapés du CAT de Malemort
animations pour une classe verte séjournant à Davignac (35 enfants de Seine Saint Denis)
visite des résidents de la maison de retraite de Treignac
animations dans le cadre de lots de loto des écoles
porte ouverte tous les ans pour des animations gracieuses. Journée pour la recherche médicale avec la présence du parrain Thierry Lhermitte.
Intervention d'une pédicure équin de Saint Léonard pour animer un stage (15 personnes)
accueil du champion de France de reining qui a animé deux stages pour une dizaine de cavaliers.
accueil de stagiaires de 3ème du collège de Treignac et d'un collège de région parisienne
formation de moniteurs d'équitation en partenariat avec le lycée agricole des Vaseix
...

Conclusion :

Nous sommes nous aussi évidemment favorable à l'emploi et au développement de notre région mais pas au détriment de ce qui existe déjà.

Nous avons déjà subit durant 5 ans de fortes nuisances de la part de l'ancienne usine de recyclage de pneus sur la zone de Bugeat-Viam. Les nuisances sonores et olfactives ont impactées notre santé et diminué d'un quart notre chiffre d'affaire de l'époque. Nous avons perdu notre clientèle camping de l'été. Personne à l'époque c'est préoccupé de notre sort. Nous sommes arrivés sur Viam en 1996 pour réaliser un projet équestre dans un lieu calme et

propice à ce genre d'activité avec de plus une politique d'accueil de structures de loisirs. A l'heure actuelle nous avons l'impression que cette politique n'est plus à l'ordre du jour.

Les mesures de bruits mentionnées dans l'étude d'impact ne reflètent pas l'émergence et l'impact des bruits que nous avons subit à l'époque (voir les mesures dans le dossier du procès de l'époque). Le silence de la campagne environnante fait que les émergences seront de toute façon beaucoup plus élevées que celles mentionnées dans l'étude. L'émergence des bruits de l'ensemble des broyeurs et rotation de camions ne sera pas compatible avec notre activité de vente de séjours.

De plus, je ne vois pas comment fera la région pour assumer la réparation des petites routes fragilisées par les rotations de camions supplémentaires à ceux déjà existant.

Le gel et le dégel sur l'ensemble du plateau nous coûte déjà très cher en entretien.

Depuis toutes ces années nous avons appris à aimer ce territoire et ses habitants, c'est pourquoi nous ne nous battons pas contre nos voisins et amis. Ils ont prit la décision de faire de leur plateau une vaste industrie du bois, l'avenir montrera qui avait raison. Pour notre part et dans un déchirement, il est temps d'aller voir ailleurs dans un secteur où il n'y aura pas de richesses à piller et où l'on pourra vivre sereinement.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Cyril LABORDE

Date : Wed, 6 Dec 2017 22:29:50 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour Monsieur Le Préfet,

En tant qu'habitant du territoire et expert indépendant dans l'environnement, je suis extrêmement surpris du contenu de l'étude d'impact et ce tout particulièrement en ce qui concerne la faune et la flore.

Voici donc quelques points que je me permets de soulever. Rappelons que des Lois de protection de la nature existent, visant à protéger les espèces (et leurs milieux) les plus fragiles.

En phase chantier (partie 1.5.2), 3 impacts sont pressentis : rejet de fines aux cours d'eau, pollution accidentelle, et nuisances sonores. Il est précisé que « le trafic poids lourds et VL augmentera sensiblement sur la RD 979, en phase chantier, comme en phase exploitation ».

Il est ensuite expliqué que ces nuisances sonores seront visibles « dans un rayon proche de Bugeat et Viam » (partie 4.2.4). A quel moment les impacts de ces nuisances sont-elles évaluées pour la faune et la flore ? La zone d'étude « faune flore », limité à la plateforme, n'est pas satisfaisante, et donc l'évaluation des impacts non plus.

Dans la partie 1.9, il est expliqué que les inventaires faune flore ont été réalisés afin de «tenir compte des exigences écologiques propres à chaque groupe. Quatre passages ont été effectués en avril, mai, juin et juillet 2016 ». A titre d'exemple, les amphibiens sont recherché dès le mois de février, pour trouver les pontes, les oiseaux doivent être recherché au printemps (et non le 9 juin) et en hivers, pour la migration...

Où sont présentés les résultats de ces inventaires ? Quels groupes ont été étudiés ? Les chauves-souris (mais aussi les reptiles, l'entomofaune ...) n'ont pas été recherché Alors que les impacts liés à des nuisances sonores et aux collisions routières sont extrêmement fort sur ces espèces.

Dans la partie 5.3 (milieux naturels, faune, flore), aucune carte des végétations n'est présentée.

Cependant, il est stipulé qu'il y a « quelques zones de landes sèches » sur la zone d'étude

rapprochée. L'état Français porte la responsabilité de conserver et restaurer ces habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive habitat faune flore (4030). Il n'est pas fait mention d'impact sur ces milieux, en phase travaux par exemple, le sujet n'est même pas abordé.

Dans la partie 5.3.3.1 sur le PNR de Millevaches en Limousin, signalons qu'il aurait été intéressant de consulter leur base de données espèces (faune flore), il y aurait très probablement eu plus de données que dans la base « Faune Limousin » ou la base de l'INPN. Concernant les oiseaux, au titre de la ZPS plateau de Millevaches, une consultation aurait permis de connaître la localisation de nid de rapaces relevant de la Directive Oiseau....

Dans la partie 5.3.4 concernant la dégradation des milieux par un moto cross organisé en juillet 2016 qui a rendu difficile l'observation de la flore, signalons que le mois de juillet, même à Bugeat, n'est pas du tout la meilleure période pour mener des inventaires floristiques. Peut-être dans ce cas aurait-il fallu mener des investigations complémentaires en 2017 ?

Dans la partie 5.3.6 sur les méthodes d'inventaires, (qui arrivent après l'évaluation des impacts, c'est une étrange manière de présenter un dossier... cela reflète sans doute l'importance du patrimoine naturel dans ce dossier), il est écrit : « les enjeux sont assez forts dans l'environnement immédiat de la plateforme » au sujet des milieux naturels. Les milieux naturels étant par définition des habitats d'espèces, il serait intéressant de connaître les espèces fréquentant ces milieux ? ce qui n'a pas été fait (partie 5.3.9).

Dans la partie 5.3.8, concernant la flore, il est dit que les conditions n'ont certainement pas offert des conditions optimales pour l'observation des espèces (tant floristiques que faunistiques). Dans ce contexte, un bureau d'étude sérieux repousse sa phase de prospection.

Dans la partie 5.3.9 sur la faune recensée, la majeure partie des données provient de base de données grand public (faune limousin) ou de bases de données nationales (INPN). Peut-être aurait-il fallu consulter les structures locales ? Associations de protection de la nature, PNR, Communauté de communes....

De plus il n'est pas fait mention du statut des espèces au regard de la liste des espèces déterminantes pour les ZNIEFF (CBNMC, LNE, 2016) hors à la date du rapport (juillet 2017), cet outil d'évaluation récent est essentiel.

Pour les mammifères, il est dit que « le site ne présente pas de potentialité d'accueil de la loutre trop éloigné du lit du cours d'eau », cela est faux, la Loutre est présente sur tout le réseau hydrographique de la Montagne Limousine, la recherche d'épreintes sur le « Ruisseau Vert » auraient permis de le confirmer.

Le Campagnol amphibie, présent dans de nombreuses zones humides de la montagne Limousine aurait dû être recherché, étant une espèce protégée.

Concernant les oiseaux (partie 5.3.9.2), ils n'ont pas été inventoriés dans la zone d'étude

intermédiaire, là où sont les enjeux milieux (boisement humide et tourbière....) alors que les nuisances sonores (par exemple) seront bien présentes. Les conclusions sur les impacts sont ahurissantes, l'écologie des espèces est clairement méconnue. La Pie grièche écorcheur ou encore la Linotte mélodieuse représentent des enjeux forts

Concernant les amphibiens (partie 5.3.9.3), il est fait mention d'une grenouille verte. A quelle période a été réalisé l'inventaire ? Cela n'est pas précisé... Avec quelle technique ? Cela n'est pas explicité.... Les amphibiens sont recherchés classiquement en 3 étapes : février pour la ponte, avril et mai pour l'écoute des chants des anoues en fin de journée ou au petit matin et recherche à vue pour les urodèles.

Pour les insectes (partie 5.3.9.4), aucun inventaire spécifique n'a été conduit alors même que plusieurs espèces à enjeux fort sont signalées et connues dans le secteur (Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Azuré des Mouillères, Lucane cerf-volant...). De plus, l'étude, si elle avait eu lieu, aurait dû porter sur la zone d'étude intermédiaire et sur le cours d'eau Ruisseau Vert.

Concernant la faune, pourquoi aucun inventaire n'a été mené sur les chauves-souris (nuisance sonore, impact routier..) ? Les insectes (destruction directe, nuisance) ? Les mollusques bivalves comme la Moule perlière (rejet de fines de phase chantier) ?

Et que dire de l'absence de prospection sur la zone d'étude intermédiaire, alors même que les nuisances diverses en phase chantier comme en phase exploitation se feront sentir bien au-delà de la plateforme ?

Bien cordialement,

Sujet: [INTERNET] Fwd: enquete publique usine à pellets de Bugeat-Viam

De : Georges Salagnac

Date : Thu, 7 Dec 2017 12:01:55 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

J'ai oublié de signer

Georges Salagnac

Coudert 19170 Pérols sur Vézère

----- Message transféré -----

Sujet : enquete publique usine à pellets de Bugeat-Viam

Date : Thu, 7 Dec 2017 11:56:42 +0100

De : Georges Salagnac

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Quelques remarques:

Le site reprend un site industriel déjà mis en place pour le stockage de bois suite à la tempête de 1999.

Les infrastructures aussi (gare, route de desserte) donc intégration sans travaux particulier pour les communications et sans déboisement.

Valorisation de la forêt, particulièrement des taillis pour 600 ha annuels et 1000 ha pour l'ensemble de la régénération de la forêt.

Production de 100 000 t annuelles de plaquettes forestières (66% région limousin, 33% région auvergne.

Utilisation de 25 000 à 30 000 t annuelles pour la marche de la chaudière, et le fonctionnement du torréfacteur (avec recyclage des gaz émis)

Production de 45 000 t annuelles de pellets (torréfaction 200-300°C)

Parc motorisé d'une vingtaine d'engins motorisés (dont 8 pelles, 1 bull, moins de 10 tracteurs)

Stockage bois 12 500 m³

Broyage en 2 étapes ; grossier puis fin jusqu'à 5mm

Points à surveiller;

Circulation des camions (100 000/200 jours=500t/jour) soit une trentaine de camions par jour

Problème du bruit des radars de recul des engins et problème de bruit aussi des lignes broyeurs, bien vérifier les systèmes anti-bruit.

Problèmes des rejets gazeux : la combustion du taillis et des bois à faible valorisation donne heureusement des gaz peu riches en produits nocifs type dioxine ou aromatiques. Bien voir les systèmes de purification de gaz émis.

Problème de l'eau et des rejets aqueux : vérifier que cela soit bien dans les normes.

En résumé:

Bonne solution pour la valorisation des taillis et accrus, et donc de la forêt peu rentable économiquement.

Site déjà en place et pas de coupe forestière pour le faire.

A force d'être contre tout, Bugeat sera un vrai désert!

Je remarque aussi que ce sont des gens venus récemment d'ailleurs qui sont contre!!!

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Julien Cassagne / Forêt Continue

Date : Thu, 7 Dec 2017 12:17:22 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM, je vous prierais de bien vouloir consigner au dossier mes observations
rassemblées dans la contribution ci-jointe.

Vous en remerciant par avance.

Cordialement,

J. Cassagne

Julien Cassagne / Forêt Continue

*Entreprise spécialisée dans la gestion sylvicole en forêt continue,
les travaux sylvicoles relevant d'une sylviculture douce, l'entretien et
l'aménagement de tous les types de territoires à forts enjeux
environnementaux.*

Senoueix 23340 Gentioux-Pigerolles

06.86.51.19.30 - julien@foretcontinue.fr

ContribEnqueteCIBV.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64



A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
en vue d'une consignation d'observations dans le cadre de l'enquête publique
sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés sur
la « zone bois Bugeat-Viam » présenté par la société Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIBV).

Ces observations ont vocation à être diffusées librement et publiquement.

AVANT PROPOS

En tant que gestionnaire forestier, j'accueille avec un enthousiasme tout à fait sincère et chaleureux un projet de création d'activité sur notre secteur géographique, d'autant plus si celui-ci s'inscrit dans la filière forêt / bois. Je porte aussi un regard tout à fait positif à la recherche d'innovations technologiques basées sur l'utilisation de produits de la forêt, générant ainsi de nouveaux débouchés et des retombées économiques positives pour les propriétaires forestiers qui nous font confiance au quotidien.

Sur un plan plus personnel que professionnel, je me réjouis d'un développement d'activités dans ma belle Corrèze natale et dans cette région où j'ai décidé de vivre et d'implanter pas une, mais plusieurs entreprises, en tentant d'apporter ma modeste contribution à faire vivre le pays et à en développer l'attrait et la pérennité.

Nonobstant cet enthousiasme de premier abord, je me dois de raison garder, compte tenu de ma position professionnelle, afin de ne pas soutenir sans réserve n'importe quelle idée qui serait présentée sous un vernis vert et doré. Nos revenus, en tant que forestiers professionnels, sont directement liés aux revenus générés par les produits forestiers. Or, il me semble que le projet présenté par CIBV comporte non seulement d'importantes lacunes, mais pénaliserait à plus ou moins long terme, et de façon irrémédiable, mon secteur d'activité ainsi que les aspects attrayants et économiquement viables de notre territoire.

Loin de l'idée d'une opposition nette et stérile, cette contribution vise à participer au dialogue qui se met en place et qui, je l'espère, saura rester constructif et trouver des solutions positives pour l'ensemble des aspects concernés par ce type de projet.

Mes propos étant ceux d'un technicien, je n'aborderai que le domaine relevant de mes compétences, et tenterai de rester le plus clair possible, que ce soit dans l'utilisation d'un vocabulaire plus ou moins vulgarisé ou dans l'explication de certaines notions qu'il me faudra évidemment simplifier. Je prie mes confrères de bien vouloir excuser certaines de ces simplifications et reste évidemment à leur disposition pour des échanges plus techniques.

RAPPEL CONCERNANT NOS STATIONS FORESTIERES

Notre climat océanique tempéré à légère influence montagnarde connaît des températures moyennes assez faibles, des périodes de végétation parfois très courtes (4 mois au-dessus de 800 m d'altitude) avec un important nombre de jours de gelées qui peuvent être précoces ou tardives. Nous avons la chance d'avoir de bonnes moyennes en termes de précipitations, mais celles-ci sont contrebalancées par d'importantes contraintes géomorphologiques (succession de plateaux, pentes, cuvettes, etc. / principe des alvéoles) et par une altitude parfois élevée elle aussi.



Le sous-sol est dans sa grande majorité occupé par la roche granitique, impliquant une faiblesse en minéraux (éléments nutritifs des végétaux), une faible altérabilité (influence sur la prospection racinaire et l'ancrage des arbres), ainsi qu'une tendance à l'argilisation très lente (important pour la capacité à retenir l'eau par exemple).

Ces différents facteurs représentent des contraintes importantes en sylviculture, mais en comparaison avec la grande majorité des autres régions françaises, nous nous en sortons très bien jusque là, grâce au travail d'une filière structurée, dynamique, soutenue par des institutionnels compétents et impliqués pour leur territoire.

En simplifiant fortement, nos sols sont bien souvent peu profonds. Nous les qualifions de « moyennement profonds », soit entre 30 et 50 cm. Il s'agit là de prendre en compte la partie du sol ayant une incidence sur la production forestière. Celui-ci est composé de différents « horizons », formés lentement par dépôt de matière, et donc verticalement, du haut vers le bas. Toujours en simplifiant, la première de ces « couches » est ce que l'on appelle couramment l'humus, horizon organique fragile, permettant l'incorporation lente de la matière organique nourricière vers les strates inférieures où prospectent les racines de nos arbres forestiers. Cette incorporation se fait par l'intermédiaire de petits animaux, de champignons et de nombreux micro-organismes. Elle produit un mélange organo-minéral fertile, essentiel à toute croissance végétale.

Ces sols représentent le point d'ancrage de nos arbres, une partie de leur garde-manger, et sont pour eux le principal capital environnemental sur lequel ils peuvent compter de façon durable.

Ces sols sont le théâtre de ce que l'on nomme la mycorhization. Il s'agit, pour cette dernière et de façon résumée / simplifiée, d'une entente entre les champignons, les bactéries et les racines des plantes. Cette relation est de type symbiotique (je t'apporte du sucre en échange de minéraux, d'eau, et de protection). Elle se prolonge bien au-delà d'une génération d'arbre, puisque les champignons, aidés par les insectes et autres micro-organismes présents dans le sol, les souches, les rémanents etc., contribueront à recycler la fameuse « biomasse » issue des arbres (bois, branches, feuilles, souches...) afin de générer de nouveaux apports organiques qui créeront l'humus forestier, bouclant ainsi un cercle vertueux en termes d'auto-alimentation fertile.

Cette mycorhization, associée aux différents micro-organismes et insectes a de nombreux avantages, de par l'équilibre écologique qu'elle procure à nos stations :

- résistance aux intempéries (stockage de l'eau par exemple),
- adaptation aux changements climatiques,
- consolidation du sol (meilleure tenue au vent),
- apports de carbone organique et de minéraux (azote, phosphore, etc.),
- effet biotique ou antibiotique (résistance à des attaques sur les végétaux),
- modification des capacité de défense des plantes aux attaques des herbivores
- etc.

On voit donc que cette symbiose agit gratuitement à la fois comme un engrais et comme une protection, sans leurs inconvénients, en se passant de biocides (les fameux pesticides, fongicides, et amendements en tous genres).

Notons aussi que la captation de phosphore via la mycorhization, en plus de nourrir nos arbres, a un impact positif sur les cours d'eau que nous chérissons tant sur le Plateau de Millevaches avec ses sources, rivières et lacs. Par conséquent cet impact est aussi positif sur l'économie locale que ce soit en termes de qualité de vie, de tourisme, ou bien au-delà en termes de dépenses du contribuable pour avoir accès à une eau saine.



DE L'UTILISATION DES SOUCHES ET REMANENTS

Par rémanents, nous entendons les bois et branches de faible diamètre (inférieur à 7 cm).

L'extraction des souches et rémanents, loin de représenter une « valorisation » comme le projet CIBV l'annonce, aurait des impacts négatifs directs. Au-delà de la destruction pure et simple des symbioses vitales énoncées ci-dessus, on notera :

1/ Un impact irrémédiable sur la fertilité des sols et donc la productivité des forêts, de part :

- la diminution de l'épaisseur de sol prospectable, qui serait tassé par les engins (les rémanents représentent une couche relativement protectrice que l'on utilise actuellement pour cela), incluant une perte de la qualité d'isolant thermique induite par l'humus et les rémanents, des blocages de circulation d'eau et une réserve utile en eau diminuée
- une perte vitale d'éléments minéraux.

2/ Un impact écologique¹ déplorable, de part :

- la destruction d'écosystèmes complexes, dont la mise en place dépasse largement la chronologie d'une génération humaine
- si le bilan carbone de l'export de rémanents est neutre, leur transport et leur transformation ne le sont pas, ce qui influe à la fois sur la qualité de l'air indispensable aux végétaux, sur les températures et les précipitations, entre autres éléments
- une dévalorisation biodiversitaire ayant des conséquences économiques majeures puisque l'on sait aujourd'hui qu'une forêt ayant un fort indice biodiversitaire connaît une productivité accrue de 20 % en termes de bois valorisable.

Au-delà de l'aspect purement environnementaliste, cet impact écologique est évidemment néfaste quand on traite de systèmes complexes tels que la forêt. Il en dégrade donc directement la qualité, et par conséquent, la qualité du bois que nous visons à produire.

Le porteur du projet CIBV indique avoir des « objectifs environnementaux forts », passant par « le reboisement et la préservation de la biodiversité du massif forestier ». Cela me semble pourtant incompatible avec le mode d'approvisionnement annoncé, basé à « 50% sur les souches et rémanents » et « 40% sur les bois destinés aujourd'hui à la production de plaquette forestière » (essentiellement des accrus et taillis de faible taille, d'une richesse et d'une diversité représentant un véritable atout pour le reste du massif forestier).

Concernant l'affirmation que lors des « coupes rases » actuelles, tout ceci est déjà appliqué (dessouchage, andainage...), elle me semble totalement déplacée et fautive. La réflexion présente ne vise pas à discuter des modes de gestion forestière et notamment du principe de la coupe rase ou d'une opposition entre sylviculture douce et intensive. Le propriétaire forestier et son gestionnaire restent libres de gérer leur forêt comme bon leur semble. Cependant, si les effets de pratiques basées sur la coupe rase avec andainage sont déjà fortement négatifs sur une station, les matières organiques et leur cortège de bienfaiteurs vitaux à moyen et long termes ne sont pas exportés. Ils restent à proximité, sur les andains, les différents réseaux d'échanges mettant simplement plus longtemps à se remettre en place. De plus, même dans le cas de coupes rases, le développement des connaissances aujourd'hui est en train de changer progressivement et très largement les pratiques de préparation des reboisements, puisque les souches ne sont bien souvent plus arrachées (mise en andain des branches uniquement, sans

¹ Pour les lecteurs que le terme souvent galvaudé « écologie » rebute : quand on traite de forêt et de bois, ressource environnementale et naturelle, l'écologie est une donnée économique primordiale.



dessouchage ; simple broyage des branches afin de conserver les minéraux en place tout en facilitant la replantation ; plantation en potets à l'aide d'engin de poids et d'envergure très réduits...). Nombre d'entreprises locales de travaux forestiers ont aujourd'hui investi sur du matériel permettant ces nouvelles pratiques, investissement qui s'avérerait inutile dans le cas d'un export total des souches et rémanents.

Ainsi, il me semble donc qu'une pratique consistant en l'export de souches et de rémanents reviendrait à appauvrir le capital d'une station forestière, et donc, contrairement à ce qu'annonce le porteur de projet, à dévaloriser la parcelle sur laquelle on interviendrait plutôt qu'à la valoriser. Le propriétaire en sera évidemment pour ses frais : perte de productivité, nécessité d'une fertilisation artificielle, risques accrus pour les peuplements sylvicoles futurs, etc. En tant que conseiller pour les propriétaires, je ne peux me permettre de les inciter à pratiquer des telles actions désastreuses vis-à-vis de l'équilibre économique recherché, a minima.

DE LA QUESTION D'UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE D'UN TERRITOIRE

Quand on parle de « valorisation » d'une ressource et que l'on travaille sur une matière première vivante, il s'agit avant tout d'en assurer la pérennité. Comme disaient nos anciens, « on n'abat pas la vache que l'on veut traire ». Or, nous avons vu ci-avant que la source d'approvisionnement majoritaire de CIBV représente un risque accru pour cette pérennisation.

Revenons sur deux exemples cités par le porteur de projet : les pays scandinaves et certains états allemands. Ces pays ont en effet choisi d'accroître les prélèvements sur les rémanents et, de façon accessoire, sur les souches, depuis quelques années. Ce qu'il oublie de mentionner, c'est qu'avec pourtant encore peu de recul, ceux-ci ont dû réagir rapidement face au constat d'appauvrissement des sols et à la baisse significative de leur fertilité. Ils sont aujourd'hui en train de développer des techniques et des moyens d'épandage de cendres dans les parcelles dévastées, à grand renfort de fonds publics, pour tenter d'endiguer la catastrophe. Et même les solutions tentées actuellement ne sont pas suffisantes, puisque le retour de cendres crée de nouveaux déséquilibres organo-minéraux et des pollutions indirectes.

Il se dit aussi que l'export de souches et rémanents par CIBV ne serait pas total sur une parcelle (les informations distillées par le porteur du projet quant à son approvisionnement restent très floues et souvent contradictoires).

Concernant nos boisements, en fonction du type de peuplement, on estime le poids des souches mobilisable sur un hectare à une centaine de tonnes en moyenne, si le peuplement en est à une troisième et dernière éclaircie (cas classique d'une coupe rase). Pour les rémanents, on estime leur poids à environ 40 tonnes. Le broyage implique une perte de matière d'environ 25%.

Or, prenons un autre exemple cité dans la présentation du CIBV : les Landes. Dans la région landaise, le seuil de rentabilité pour l'utilisation des souches est d'arriver à une production par hectare d'au minimum 50 tonnes de matière transformée. Je mentionnerai simplement les différences que nous avons avec les landes (sans parler de la fertilité, de la prospection racinaire, et de la réserve en eau qui n'ont rien à voir avec celles de nos sols) : les pins landais sont implantés sur du sable, sur des terrains plats pour la plupart, facilement accessibles par toutes sortes d'engins...

Quid d'une productivité suffisante et rentable sur nos stations sans exporter la totalité de la matière utilisable ?



De plus, et sans entrer dans les détails, si l'on vise une rentabilité économique il est aujourd'hui plus que risqué de baser un fonctionnement sur l'utilisation de souches dans nos stations forestière, compte tenu de la géomorphologie. Le procédé décrit (exportation, places de dépôt intermédiaires, premier broyage, puis transport etc.) semble bien trop coûteux, même en ne payant pas la ressource. Les engins nécessaires à de telles manipulations auraient beaucoup de mal à circuler sur la plupart des terrains que nous connaissons, à moins d'engendrer de gros dégâts impliquant des remises en état coûteuses. La création de places de dépôt intermédiaire est aujourd'hui extrêmement coûteuse quand il s'agit de produire de la plaquette forestière, et bien souvent très compliquée à mettre en œuvre (trouver un bord de route sur lequel on peut laisser des tas de branches disgracieux pendant un an, accessible pour qu'un broyeur puisse venir les travailler sans avoir à bloquer complètement la circulation et sans occasionner de nouveaux dégâts et donc de nouveaux frais de remise en état...).

Plus généralement, le plan d'approvisionnement de CIBV manque de détails qui me semblent indispensables. Il fournit un volume vague de « matière » à traiter, sans indiquer précisément quelles pourraient être ses sources d'approvisionnement sur le rayon de 80 km annoncé. La seule véritable étude d'impact présentée dans le dossier porte sur le site de production : l'actuelle gare bois.

Il est surprenant de ne pas présenter, dans un tel projet et pour une telle enquête publique, une étude d'impact orientée spécifiquement sur l'approvisionnement, détaillée et associant des zones précises avec des volumes de prélèvement, ainsi que des engagements chiffrés de fournisseurs exploitants, au minimum sur une première année d'exploitation. L'étude d'impact du dossier mentionne simplement que « Les secteurs de collecte de la biomasse ne sont pas précisément connus à ce jour car ils dépendent des chantiers forestiers qui seront engagés par les propriétaires et exploitants forestiers ». Or les coupes en forêt sont généralement soumises à des règles précises, définies notamment par le Schéma Régional de Gestion Sylvicole, et prévues des années à l'avance par des plans de gestion. En l'absence de ces précisions, comment une autorité administrative, notamment environnementale, sur un territoire naturel comportant nombre de zones soumises à des plans de protections de biotopes et autres types de préservations environnementales peut-elle statuer de l'absence de risque du montage d'un tel projet ?

La question se pose donc de savoir quel type de territoire nous souhaitons en termes de durabilité. Quelle attractivité économique, touristique / sociétale, aurait un territoire présentant une érosion accrue des sols, une baisse de qualité de l'eau, une baisse de biodiversité et d'attrait paysager / environnemental, une baisse de productivité d'une ressource essentielle telle que le bois et donc une économie locale devenue obsolète, à remanier ? La position de certains élus du territoire semble ambiguë. Ils ne semblent pas véritablement peser les incidences positives et négatives sur le moyen et long terme pour leur pays et leurs administrés.

Au-delà de l'effet d'annonce d'un projet innovant, d'une indication aléatoire de création de quelques emplois (sans aucune garantie), la confiance qui leur est accordée ne devrait-elle pas les enjoindre à raisonner plus loin qu'à très court terme et à attendre des garanties et des réponses sur tous les enjeux impliqués par ce projet ?

La forêt et la filière bois participent à l'économie locale. En Limousin, ce sont 9000 emplois salariés et 2000 non-salariés qui perdurent grâce à la forêt. Indirectement, on parle aussi de petits commerces, trop peu nombreux, mais dont une bonne partie des clients sont des forestiers, on parle de ménages vivant sur le territoire autour de salaires dépendant de la production forestière, on parle des propriétaires forestiers petits ou gros, pour qui la forêt représente un placement indispensable, leur « caisse d'épargne ». Evoquons aussi les contributions directes,



qu'elles passent par l'imposition, les taxes foncières, les taxes professionnelles (aujourd'hui CFE), etc. Comment accepter sans réserve de faire peser un danger sur une partie de cette économie non-négligeable en prétextant que c'est pour « redynamiser le pays » ?

On entend beaucoup parler du problème récurrent des dégâts occasionnés par les transports de bois sur les routes et pistes. Certains élus se sont élevés en défenseurs du contribuable, à raison, à grand renfort médiatique et en mettant en place sur le terrain un véritable contrôle et des mesures concrètes. On ne peut que les féliciter d'avoir enfin soulevé ce problème puisque c'en est un pour beaucoup de gens. Une discussion pour trouver des solutions semble en bonne voie. L'interprofession forêt-bois a su se mobiliser pour mettre en place une taxe qui n'en est pas une officiellement (la « Contribution Volontaire Obligatoire »), trouvant un moyen de financer collectivement des actions en faveur de l'utilisation du bois et de la formation professionnelle. Il y a là sans doute une piste à explorer pour arriver à faire effectivement participer les forestiers dans leur ensemble à l'entretien des infrastructures, lorsqu'ils occasionnent effectivement des dégâts.

Mais alors, aujourd'hui on retrouve les mêmes élus qui accepteraient de faire peser sur les épaules du contribuable une augmentation formidable du nombre de transporteurs ? L'avis de l'Autorité environnementale inclus dans le dossier de présentation du projet de CIBV mentionne que « les entrées et sorties des poids lourds pour le dépôt du bois brut sont estimés en moyenne à 12,7 camions par heure ». Cela correspond à un camion toutes les 5 minutes... Ce sont des camions qui s'ajouteront à ceux qui circulent déjà sur l'ensemble de nos routes, augmentant par la même, et de façon considérable, le tonnage roulant sur nos infrastructures. Au-delà des routes, ce sont les pistes et dessertes qui verront aussi affluer des engins d'un tonnage digne des tombereaux utilisés dans le BTP pour participer au ramassage et au broyage des souches.

Mais pour ces camions comme pour ces engins, nos mêmes élus ne verraient plus de problème. Il me semble que cela relève de la mauvaise foi et fait peser un risque considérable sur la recherche de solutions pour impliquer une participation des forestiers dans l'entretien des routes et pistes. Déséquilibrer ainsi la balance ne participera pas à établir une discussion sereine autour d'une recherche efficace de solutions consensuelles. Qui paiera au final ? Le contribuable, donc l'ensemble des habitants du territoire, en attendant de trouver une solution qui aura, par voie de conséquence, énormément de difficulté à émerger.

Enfin, est-il vraiment utile de s'étendre sur l'idée d'un transport ferroviaire mentionné par le porteur de projet ? La filière bois n'a jamais pu pérenniser la mise en œuvre d'un tel procédé, se heurtant à des blocages de la part des transporteurs ferroviaires, blocages justifiés par une contrainte bien trop difficile à organiser de leur côté. La gare bois était destinée à relancer cette méthode de transport, elle a connu un fiasco. Tentons de nous servir de nos erreurs passées et de ne pas les reproduire.

DE LA QUESTION DES POLITIQUES GLOBALES D'AIDES PUBLIQUES

Tout d'abord, un autre aspect de la présentation du projet manque véritablement de clarté : son financement. Il est annoncé (oralement lors de la réunion publique de Bugeat) comme entièrement basé sur des fonds privés. Or, le doute est permis au regard des informations suivantes :

- sur le site de l'ADEME, une brochure en téléchargement indique une aide (PIA – Programme d'Investissements d'Avenir) allouée au CIBV de 4 millions d'euros



- le montage du projet s'est appuyé sur le soutien de Limousin Expansion, agence régionale fonctionnant sur des fonds publics, aujourd'hui absorbée dans l'ADI (Agence de Développement et d'Innovation) Nouvelle Aquitaine
- une partie du financement est annoncée (et affichée sur les brochures CIBV) comme provenant de Dynalim (fonds régionaux et européens, publics) et d'un club d'investisseurs privés (groupement permettant des optimisations fiscales, donc indirectement un manque à gagner pour les recettes fiscales).

Depuis des années, des fonds importants sont alloués sous forme de subventions par les départements, la région, l'Etat et l'Europe, au travers de différents organismes ayant des prérogatives forestières / environnementales (l'ADELI, le PNR via l'OPAFE, la DDT / DRAAF, etc.) dans le but d'inciter les propriétaires forestiers à favoriser l'amélioration de leur forêt (améliorer l'existant plutôt que de repartir à zéro), la régénération naturelle, la production de bois de meilleure qualité, la protection des sols, le travail des peuplements délaissés, le développement de la biodiversité, la mise en place de projets basés sur le tourisme vert, etc. (liste loin d'être exhaustive). Nous avons vu ci-avant que le projet de CIBV va à l'encontre de l'ensemble de ces grands axes. Il représenterait donc une négation des actions mises en place précédemment et un changement radical de politique publique. Cela me semble contradictoire d'investir autant d'argent public dans une direction pour ensuite soutenir, voire subventionner directement ou non, un projet allant à l'encontre de ce que l'on a construit précédemment. Le contribuable s'en trouvera lésé et à plus forte raison les propriétaires forestiers que l'on aura incité à suivre une voie que l'on abandonne par la suite.

D'autres types d'aides publiques ont été mises en place concernant la filière bois. Qu'il s'agisse de l'aide à l'investissement en matériel de travaux forestiers, et notamment en direction du petit matériel moins impactant sur les sols, d'aides à la modernisation des entreprises de transformation du bois, ou de l'investissement côté transport de bois pour diminuer les dégâts sur les infrastructures routières par exemple. Ces matériels ne seront plus adaptés au mode d'approvisionnement prévu par un projet comme CIBV ou en subiront directement les conséquences de par la baisse de productivité de nos forêts. Que pourront faire les acteurs de la filière bois concernés ? Certains choisiront probablement de délocaliser s'ils en ont les moyens, si ce n'est la production elle-même mais au moins l'approvisionnement. D'autres opteront peut-être pour investir à nouveau, s'endetter encore pour tenter d'avoir une place dans un projet dont on peut douter de la pérennité ? N'est-ce pas là encore un risque à faire peser sur de nombreux emplois et des entreprises souvent très fragiles économiquement ?

En espérant que cette contribution vous sera utile, je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de toute ma gratitude concernant la tâche importante qu'il vous incombe d'accomplir, et espère que votre enquête arrivera à produire une synthèse raisonnable des conséquences de ce projet sur notre territoire et sur son économie.

Julien Cassagne / **Forêt Continue**

*Entreprise spécialisée dans la gestion sylvicole en forêt continue,
les travaux sylvicoles relevant d'une sylviculture douce, l'entretien et
l'aménagement de tous les types de territoires à forts enjeux environnementaux.*

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Fri, 08 Dec 2017 17:01:51 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

LAGARDE Jean-Marie

Sujet:

Usine de fabrication de pellets à Viam

Message:

Né en 1940 à Bugeat, et toujours propriétaire en cet endroit que je me désolé de voir dépérir très gravement à petit feu, mon opinion est très favorable à la création de cette usine. Je pense que le niveau des nuisances est très acceptable face aux bienfaits attendus pour l'activité permanente de la région.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : gerard Mesguich

Date : Sat, 9 Dec 2017 03:20:12 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Merci de bien vouloir trouver ci-après une série d'observations portant sur **le projet de création d'une usine à pellets à Viam, par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM.**

1 - Sur la procédure

Préalablement, il convient de signaler, aux autorités préfectorales concernées, le caractère partial des interventions de Monsieur le Commissaire-enquêteur (cf. réunions du lundi 14 et vendredi 24 novembre).

Plusieurs de ses interventions sont sorties du cadre que lui impose la charte déontologique qui est censée régler sa mission : notamment ses commentaires critiques quant au contenu des observations émises par les opposants à ce projet.

Certes, les différentes parties concernées étaient particulièrement "remontées", toutefois cela ne saurait justifier certains débordements - à sens unique - du commissaire enquêteur.

Son attitude, à plusieurs reprises, a renforcé les opposants à ce projet qui ont considéré - dans un tel contexte et à juste titre - que "les dés pouvaient être pipés". Que le commissaire enquêteur ne soit pas neutre, c'est logique, dès lors qu'il est amené à émettre un avis...En revanche, A CE STADE DE LA PROCEDURE, il est censé chargé de recueillir les avis, d'informer et certainement pas (quel que soit le sens de la décision) de prendre d'ores et déjà parti, laissant à penser que l'instruction est close...alors qu'elle n'était qu'en cours.

Je tiens à préciser que je veillerai à ce que l'intégralité de mes observations (notamment sur la procédure) soient reprises au sein du document "OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC TRANSMISES PAR VOIE ELECTRONIQUE".

Les observations sur "la forme" ne sauraient être éliminées au motif qu'elles auraient un caractère secondaire : ***le commissaire-enquêteur n'a pas respecté les règles élémentaires de déontologie qui encadrent sa mission.***

2 - Sur le fond

La demande examinée appelle deux types de remarques : les unes portent sur les aspects économiques et les autres sur les impacts en matière environnementale et écologique. S'agissant de ces derniers, ils ont été largement commentés par les opposants. N'étant pas compétent en la matière, je ne ferai donc aucun commentaire sur ce point.

Concernant le volet économique, la demande pose un certain nombre de problèmes qui sont, me semble-t-il, essentiels.

Les communes rurales traversent de graves difficultés et leur revitalisation constitue aujourd'hui le problème majeur. Dans ce contexte, un tel projet est-il de nature à répondre à cet enjeu ?

Les principales données économiques (prix de l'approvisionnement, nature du mode de transport, coût du transport ferroviaire, solutions de substitution) laissent à penser que le projet EN L'ETAT n'est pas viable.

Beaucoup (et notamment les élus locaux concernés) ont considéré que la légitimité du projet devait s'apprécier -avant tout - au regard des emplois induits par ce projet.

Un tel critère d'évaluation est parfaitement respectable compte-tenu de la situation que peuvent connaître des communes rurales telles que Viam et Bugeat.

Mais les élus concernés se doivent d'émettre une décision RESPONSABLE dès lors qu'elle les engage sur la base d'une information (dossier du demandeur et observations des opposants) qui est désormais la plus complète possible. Il s'agit dans le cas présent de ne pas " fantasmer sur le premier emploi venu".

Or, il s'avère, qu'en matière d'emplois, le dossier de demande comporte des données contradictoires, qui ne permettent pas aux élus de disposer d'éléments d'informations fiables : ainsi au chapitre 1.5.12 "impact sur les espaces de loisirs" du dossier "ICPE - 1", il est mentionné que le projet permettrait la création d'une trentaine d'emplois. Ce chiffre est repris au chapitre 7.1 "principaux impacts positifs du projet". Toutefois, dans le dossier "ICPE-2", au chapitre 2.1 "effectifs et organisation du travail", la création d'emplois est ramenée à 20, voire même 17 (cf tableau 2 "effectifs CIBV par poste". A combien d'emplois temps plein (ETP) correspondent ces 30, 20 ou 17 emplois ???

En outre, en termes d'impact, le demandeur estime qu'aucun emploi ne sera détruit par ailleurs. Entre le catastrophisme exprimé par certains opposants qui considèrent que de très nombreux emplois seront perdus (en raison de la baisse d'activités du centre de loisirs, du centre équestre etc), et l'angélisme du demandeur qui nie tout impact en la matière, le juste milieu est malheureusement ABSENT de ce dossier.

S'agissant d'impact prévisible, si l'on peut penser, a priori, que tous les emplois visés ne seront pas supprimés, on peut considérer à l'inverse que le demandeur a volontairement sous-estimé les pertes d'emploi induites (aucune selon lui).

Extrait du dossier de demande :

Les impacts potentiels portent essentiellement sur la fréquentation des espaces de loisirs sous l'influence de deux facteurs contradictoires :

· l'un positif lié à l'arrivée de nouvelles familles sur la région du fait des emplois créés (il est envisagé la

création d'une trentaine d'emplois)

· l'autre négatif du fait des nuisances que pourraient entraîner l'installation sur le voisinage.

L'étude sanitaire montre que la qualité de l'air au droit des espaces de loisirs restera bonne. Le projet CIBV ne devrait pas conduire à des impacts sensibles sur la fréquentation des espaces de loisirs.

Sur ce point également, les élus locaux ne sont donc pas en mesure d'appréhender le solde net de créations d'emplois qui devrait en résulter.

Compte-tenu de ces imprécisions, on peut se demander comment les élus locaux sont-ils en mesure d'émettre une décision responsable ?

Si on ajoute à cela que le groupe SA Gaudriot (entreprise regroupant plusieurs centaines de salariés) présidé par le demandeur a été placée (en 2004) en liquidation judiciaire par le Tribunal de Grande Instance de Guéret, on est en droit de s'interroger (quand bien même cette information n'aurait qu'un rapport indirect avec le présent projet) sur la fiabilité de la gestion pratiquée par le demandeur, pire sur la pérennité d'un tel projet, critère qui devrait - au minimum - interpeller les élus locaux.

A ces imprécisions en matière d'emplois, il convient d'ajouter celles concernant le volume de production annuelle : alors que le dossier ICPE fait mention de 100.000 tonnes, la présentation par le demandeur fait état de 113.000 tonnes, soit une augmentation de 13% entre la dernière version du dossier (Août 2017) et la présentation du 24 novembre à Bugeat.

En matière d'approvisionnement (souches, branches etc), aucune information n'a filtré quant à son coût global. Il ne s'agit pas, comme on pourrait le penser, de secret commercial, il semblerait que le demandeur lui-même ne dispose pas d'informations précises sur un élément clé de la rentabilité de son projet.

Enfin, à ces imprécisions s'ajoutent des incertitudes qui pourraient modifier sensiblement le compte d'exploitation prévisionnel : en effet, l'un des critères qui a présidé au choix d'implantation sur la commune de Viam (près de Bugeat) est la présence, à proximité du site, de la Gare Bois appartenant à la SNCF, celle-ci permettrait le transport des pellets à moindre coût et diminuerait ainsi d'autant les impacts sur le trafic routier.

Or, à ce jour, le demandeur n'est pas en mesure de dire si les négociations avec la SNCF sont en mesure d'aboutir : le coût de transport proposé par la SNCF étant jugé prohibitif par le demandeur. Les effets liés au changement d'interlocuteur voire au changement du mode de transport (par la route) ne sont pas envisagés. Et là encore, ces incertitudes ne permettent pas de savoir si un tel projet pourrait être finalisé. Une telle perspective devrait au minimum interpeller voire même inquiéter les élus locaux.

S'agissant du volet environnemental, le CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DE PROSPECTIVE DU PNR DE MILLEVACHES (dont la charte n'a pas, à ce jour, été

publiée) n'a pas encore émis un avis officiel. On peut le regretter...!

On ne dispose, à cet égard, que d'un avis qualifié "d'interne" qui circule toutefois sur internet. Cet avis fait état notamment de l'existence de nombreuses incertitudes autour de ce projet.

En l'absence d'un document officiel du PNR, l'avis de l'autorité environnementale du 5 novembre dernier demeure donc incomplet. Certes la responsabilité de cette autorité n'est pas en cause, il n'en reste pas moins que son avis n'a pas la légitimité suffisante.

En outre, s'agissant de l'avis de l'autorité environnementale, on peut s'interroger sur les effets de la décision récente (6 décembre 2017) du Conseil d'Etat qui semble considérer que "désigner le Préfet de région en qualité d'autorité compétente pour procéder à l'évaluation environnementale de certains projets n'est pas légal" (requête de France Nature Environnement). Dans ce contexte juridique, le risque d'annulation de la décision (quel qu'en soit le sens) n'est pas à exclure .

Toutes ces raisons me conduisent à être opposé à la création de cette usine : il ne s'agit pas d'une opposition de principe, mais dans le cas présent les inconvénients en termes d'impact, les incertitudes liées à la fiabilité économique du projet et à sa pérennité, les lacunes sur le plan environnemental l'emportent largement sur les avantages (plus que fragiles) escomptés notamment en matière d'emplois.

3 - "Intérêt à agir"

J'ai 70 ans, j'habite à Meymac (à 25 kms du site), sur la RD 979 l'une des routes empruntées par les poids lourds pour l'acheminement des matières premières (branches, souches). Je suis donc dans le périmètre défini par le demandeur.

Cette route traverse le centre de Meymac et elle est déjà fortement impactée par la circulation des grumiers. Elle fait d'ailleurs l'objet, à la suite d'une demande du Maire de Meymac, d'une réflexion menée en partenariat avec le Conseil départemental de la Corrèze. Il s'avère que la création de cette usine devrait aggraver la situation existante et impliquerait nécessairement que la charge soit supportée une fois encore par le contribuable.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Françoise DENEVERT

Date : Sat, 9 Dec 2017 17:57:04 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir noter mon opposition à ce projet d'usine.

En effet, ce projet, pour être viable, devra inciter les propriétaires à effectuer des coupes à blanc. Il est en effet impensable d'aller chercher des rémanents autour d'arbres encore debout. Or, toutes les réflexions sur la gestion raisonnée de la forêt vont à l'encontre de cette pratique. Elle a d'ailleurs été abandonnée dans les régions alentour. De plus, l'enlèvement des rémanents priverait les sols de toute nourriture, le passage de lourds engins tasserait la terre et empêcherait toute reconstruction du sol. Ce serait donc la mort de notre forêt limousine.

Je n'habite pas sur la commune de Bugeat, mais il est prévu d'aller chercher des rémanents dans un rayon de 80 km. Habitant sur la commune de Royère de Vassivière, je suis donc concernée.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Françoise Denevert

Sujet: [INTERNET] Projet CIBV

De : "Pascal" picaudpascal

Date : Sat, 9 Dec 2017 19:58:13 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonsoir,

Après consultation de ce dossier et en en ayant pesé le pour et le contre, je tiens à vous faire savoir par ce message que je suis opposé à cette perspective.

Bien à vous,

Pascal PICAUD-CHEVALIER

Chertrain

23460 Saint Marc à Loubaud

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON
INGEN'BUGEAT VIAM
De : Philippe Maréchal
Date : Sun, 10 Dec 2017 10:27:57 +0100 (CET)
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Philippe Maréchal

La Faye

87120 Saint Amand le Petit

Monsieur le Préfet, Monsieur le commissaire enquêteur,

C'est en tant que propriétaire forestier (**feuillus** : chênes, bouleaux, châtaigniers,) sur ma commune de résidence que je voudrai vous faire part de mes fortes réserves sur le projet d'usine à pellets de Bugeat-Viam dont je suis distant d'une trentaine de kilomètres par la route. Etant donné le très important volume de bois que le fonctionnement de cette usine utiliserait, je m'attends en effet, si toutefois le projet voit le jour, à être démarché par des forestiers pour l'alimenter.

Ayant précédemment eu à vendre une parcelle de bois sur pieds j'ai pu constater les dommages réalisée par une coupe à blanc : destruction de toutes les jeunes pousses qui ne demandaient qu'à remplacer les arbres arrivés à maturité par les bûcherons eux-mêmes ou les engins de débardage, ce qui laisse augurer d'une très lente et très difficile régénération. Désormais si je dois vendre à nouveau une partie de mes bois, je prendrai bien soin de ne faire qu'une vente sélective des plus beaux arbres et donc refuserait toute coupe rase, ce qui va en contradiction avec la méthode envisagée pour récupérer les souches, branchages, et rémanents nécessaires à la bonne réalisation de fabrication de pellets. La récupération ne pourra en effet pas se faire s'il subsiste des jeunes arbres en nombre empêchant le passage des engins.

Dans le cas où le projet se réalise, nous serons donc face à deux cas de figure : soit les propriétaires acceptent les coupes rases et c'est une catastrophe pour l'avenir de la forêt dans notre région, sa régénération ne pouvant se faire normalement, soit ils les refusent (et je ne saurais que trop les encourager dans ce sens) et l'usine envisagée ne trouve pas sa matière première.

Pour ces raisons, je crois que le mieux est de ne pas donner suite au projet d'usine à pellets torréfiés de Bugeat-Viam et vous encourage à donc opposer votre refus à sa réalisation.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, Monsieur le Commissaire enquêteur en l'expression de ma très haute considération.

Courrier usine à pellets.xml	Content-Type: text/xml
	Content-Encoding: base64

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM)

De : Lilian CARCENAC

Date : Sun, 10 Dec 2017 11:28:10 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

A QUI DE DROIT

Bonjour,

je suis Lilian CARCENAC, résident de La Seauve, commune de Saint Martin-Chateau (23460), et mon habitation se situe dans le périmètre que couvre l'enquête publique relative au projet de la société *Carbon Ingen'R Bugeat Viam*.

En tant qu'habitant, mon avis sur ce projet est qu'il va occasionner de nombreuses nuisances, désagréments et dégats sans pour autant apporter beaucoup de retombées positives.

Le procédé est en effet désastreux sur un plan écologique et représente pour moi une aberration quant à la préservation de l'écosystème (appauvrissement des sols, gaspillage d'eau...). Par ailleurs, la circulation de poids lourds qu'engendrerait un tel projet serait source de dégradations et de désagréments alors que nos routes souffrent déjà de la circulation des poids lourds forestiers. Enfin, l'avantage qui consisterait à créer des emplois me semble dérisoire si l'on met en relation le nombre d'emplois créés avec le coût du projet et ses lourds inconvénients. Il me semble que si une telle somme d'argent était utilisée à meilleur escient, versée à des initiatives locales et à taille humaine par exemple, les retombées en terme d'activité seraient nettement supérieures et n'engendrerait aucun désagrément.

Pour toutes ces raisons, j'adresse une avis extrêmement défavorable et m'oppose fermement au projet *Carbon Ingen'R Bugeat Viam*.

Par ailleurs, en tant que citoyen et habitant de la zone concernée, je vous signale mon mécontentement de ne pas avoir été consulté d'une façon ou d'une autre pour la mise en place d'un projet de telle envergure et de tel impact.

Bien à vous,

Lilian Carcenac

La Seauve

23460 St Martin-Chateau

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Caroule Caroule caroule87

Date : Sun, 10 Dec 2017 10:43:27 +0000 (UTC)

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Puisqu'on nous demande notre avis, je vous informe que **je m'oppose totalement au projet d'usine à Pellets de Viam.**

Le territoire du plateau de Millevaches et de ses environs est déjà largement transformé par la sylviculture industrielle, avec les impacts que l'on connaît: disharmonie des paysages, coupes rases suivies d'un lessivage des sols engendrant une perte d'humus et une détérioration des précieuses rivières, flux de camions endommageant les routes et mettant en danger les autres usagers...

Je n'ai aucune envie de voir ces phénomènes s'accroître.

On parle de la création de 17 emplois. Combien en a-t-on perdu par la métamorphose de notre territoire et combien va-t-on encore en perdre avec des projets qui visent à répondre à des besoins extérieurs, déconnectés de la réalité des habitants? Une agriculture paysanne, respectueuse de la vie dans son ensemble, fera certainement vivre beaucoup plus de gens et cela durablement. Soutenez plutôt ce genre de projets (et il y en a beaucoup) ainsi que l'artisanat.

J'entends d'autre part parler de 5 millions d'euros de financements publics pour 17 emplois. Partons du principe qu'on met en général 20 ou 30 ans (donc le temps d'une carrière professionnelle) à payer sa maison et qu'une maison coûte environ 100000 euros par chez nous. Avec 5 millions d'euros, c'est 50 maisons que vous pouvez financer! Ainsi, plutôt que de donner, grosso modo, les capacités à 17 salariés, de payer leur maison, au prix d'impacts négatifs sur le territoire et d'un travail pas forcément agréable, pourquoi ne pas financer les maisons de 50 habitants/familles et ceci sans toucher un seul bout de terre du plateau?

D'autres idées pourraient être des mises à disposition gratuite de locaux pour les artisans, des subventions pour l'outillage des ces derniers, l'achat de terres pour des paysans qui souhaitent s'installer, la construction de passes à poissons pour que les migrateurs franchissent les barrages des rivières... Les idées ne manquent pas et avec 5 millions d'euros, on peut faire beaucoup et utile. Bien plus utile que cette usine.

En espérant que vous tiendrez compte de l'avis des habitants qui veulent préserver leur territoire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Damien ROTUREAU
Entreprise Ça Roule
23460 SAINT MARTIN CHÂTEAU
07 51 61 49 36

<http://caroule.lapetitevitrieduweb.com/>

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : Francoise DENEVERT

Date : Sun, 10 Dec 2017 13:58:57 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint mon avis sur ce projet.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées

Lettre au commissaire enquêteur projet CIBV.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document
	Content-Encoding: base64

Françoise Denevert

Royère, le 10 décembre 2017

Le Chataignoux

23460 Royère de Vassivière

à

Monsieur le commissaire enquêteur

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir noter mon opposition au projet d'usine de la société
CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

En effet, ce projet, pour être viable, devra inciter les propriétaires à effectuer des coupes à blanc. Il est en effet impensable d'aller chercher des rémanents autour d'arbres encore debout. Or, toutes les réflexions sur la gestion et l'exploitation raisonnées de la forêt vont à l'encontre de cette pratique. Elle a d'ailleurs été abandonnée dans les régions alentour. De plus, l'enlèvement des rémanents priverait les sols de toute nourriture, le passage de lourds engins tasserait la terre et empêcherait toute reconstruction du sol. Ce serait donc la mort de notre forêt limousine.

Je n'habite pas sur la commune de Bugeat, mais il est prévu d'aller chercher des rémanents dans un rayon de 80 km. Habitant sur la commune de Royère de Vassivière, je suis donc concernée.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Françoise Denevert

Sujet: [INTERNET] projet création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à VIAM/BUGEAT

De : Brigitte 17 brigitte pauly19

Date : Sun, 10 Dec 2017 15:36:19 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Oui, il y a des opposants à l'implantation de cette usine, je comprends les inquiétudes mais restons constructifs. La venue de cette entreprise représente la création d'emplois sur cette zone économiquement dévastée. Si rien ne change, si rien ne se fait nous allons continuer à devenir un désert rural, il faut aller de l'avant si on veut conserver et créer commerces, école, maison de la santé.....

La lecture des documents de l'enquête publique sur ce projet démontre que tout est pris en compte. Je suis certaine que les observations pertinentes de certains seront attentivement étudiés , c'est bien mieux qu'une opposition stérile. Je sais la difficultés pour une entreprise de voir le jour tant les normes sont contraignantes . Sachons faire confiance aux services de l'Etat qui encadrent ce projet. Cette création d'usine est une opportunité, saisissons notre chance pour stopper la désertification de notre région.

J'ai signé la pétition en faveur de ce projet, nous sommes nombreux artisans, commerçants, employés, agriculteurs, retraités....etc.... à vouloir faire vivre notre beau pays.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Sun, 10 Dec 2017 16:44:26 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

DOUILLET MONIQUE

Sujet:

enquête publique sur le projet d'usine à pellets torréfiés

Message:

Madame, monsieur,

par ce mot, je signifie mon opposition à ce projet contraire à un développement durable de notre région, ce pour différentes raisons dont celles-ci :

- d'un point de vue agronomique, il est inconcevable de retirer tous les résidus végétaux, c'est contraire à un maintien d'un sol de qualité

- d'un point de vue énergétique, un projet s'appuyant sur le déplacement de matières premières sur un rayon de 80 km me semble inadapté à un développement durable qui suppose de limiter les kilomètres effectués. D'autre part, le choix de pellets torréfiés me semble bien consommateur d'énergie, alors qu'il existe d'autres possibilités telles les plaquettes à développer localement et non sur des rayons de 80 km.

-un financement public de 5 millions d'euros pourrait permettre de contribuer à de l'emploi sur le secteur pour contribuer au développement de notre région et non aliéner une partie de ses ressources (terres, tourisme, cadre de vie) qui sont mises en avant comme des atouts de notre région Limousin.

Il me semble fondamental d'être cohérent dans les choix politiques de développement de notre région. Ce projet d'usines à pellets torréfiés va à l'encontre du développement de notre développement durable et global.

Recevez mes sincères salutations.

Monique Douillet

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : jacques jacques nony

Date : Sun, 10 Dec 2017 16:47:05 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Habitant depuis peu la commune d'Eymoutiers, j'ai découvert avec stupéfaction le projet d'installation d'une usine à pellets torréfiés sur le territoire Bugeat-Viam. J'exprime mon désaccord total avec une telle entreprise dont le seul but est la réalisation de profits au détriment de l'environnement naturel et, de fait, humain. L'argument concernant la création d'emplois ne tient pas car une fois la ressource naturelle exploitée la société en question quittera la région pour reproduire le même scénario. Une forêt gérée de manière "durable" pourrait procurer de l'emploi de même que le glanage du bois "perdu" qui encombre les sous-bois, les talus, bords de cours d'eau ...

Jacques NONY 39 rue de la république 87 120 EYMOUTIERS

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Monique Douillet

Date : Sun, 10 Dec 2017 20:12:59 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Le rayon de prélèvement de la matière première est de 80 km autour de l'usine, habitante de St Martin Château, je me sens concernée par le projet d'usine à pellets torréfiés de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM.

Je suis défavorable à ce projet contraire à un développement durable de notre région, ce pour différentes raisons dont celles-ci :

- d'un point de vue agronomique, il est inconcevable de retirer tous les résidus végétaux, c'est contraire à un maintien d'un sol de qualité pour pérenniser la sylviculture
- d'un point de vue énergétique, un projet s'appuyant sur le déplacement de matières premières sur un rayon de 80 km me semble inadapté à un développement durable qui suppose de limiter les kilomètres effectués. D'autre part, le choix de pellets torréfiés me semble bien consommateur d'énergie, alors qu'il existe d'autres possibilités telles les plaquettes à développer localement et non sur des rayons de 80 km.
- un financement public de 5 millions d'euros pourrait permettre de contribuer à de l'emploi sur le secteur et favoriser le développement de notre région sans aliéner une partie de ses ressources (terres, tourisme, cadre de vie) qui sont mises en avant comme des atouts de notre région Limousin.

Il m'apparaît fondamental que nous soyons cohérents dans nos choix de développement économiques avec les atouts de notre région: sa nature, ses produits de qualité (à développer), son cadre de vie pour en faire une zone attractive qui repose sur ses atouts naturels. Ce projet d'usines à pellets torréfiés va à l'encontre de notre développement durable et global.

Je vous de recevoir mes salutations les meilleures.

Monique Douillet

Le bourg - 23460 - St Martin Château

PS J'ai envoyé ce jour un mail par internet, mais j'avais oublié de préciser mes coordonnées et ma localisation; c'est pourquoi je vous propose d'annuler le précédent et de prendre en compte celui-ci.

Si nous ne souhaitons pas, notamment, voir le nombre de semi-remorques augmenter de façon exponentielle sur nos routes, et assister à l'épuisement total des sols par le prélèvements de toutes les branches et souches, alors il faut absolument se battre contre

ce projet. Si nous pensons qu'environ 5 millions d'euros de financement public peuvent soutenir d'autres projets et créer plus de 17 emplois, si nous pensons que des projets à taille humaine ont plus de sens sur le Plateau, alors il faut absolument se battre contre ce projet.

La participation à l'enquête publique est un des moyens pour lutter contre ce projet. Merci de faire suivre le plus largement ce mail.

Il ne suffit pas d'être opposé, il faut le dire et l'écrire.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : "Pascal" picaudpascal

Date : Sun, 10 Dec 2017 18:25:45 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Suite à une erreur que j'ai commise au niveau de "l'objet", je vous renvoie ce message pour vous faire savoir que, après consultation de votre dossier et en ayant pesé le pour et le contre, je suis opposé à ce projet.

Bien à vous,

Pascal PICAUD-CHEVALIER

Chertrain

23460 St Marc à Loubaud

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Mairie de Saint Martin Château

Date : Mon, 11 Dec 2017 10:14:59 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe la contribution de la commune de Saint Martin-Château à l'enquête publique.

merci

Nicolas DERIEUX, Saint Martin-Château

Courrier Saint Martin-Château 20171211.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

MAIRIE DE SAINT MARTIN CHATEAU

23460 Saint Martin-Château - 05.55.64.71.27 - stmartinchateau-mairie@wanadoo

www.saint-martin-chateau.com

Saint Martin-Château, lundi 11 décembre 2017

Monsieur l'Enquêteur public
Enquête publique relative au projet de la société CIBV

Monsieur,

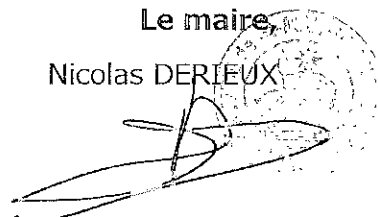
Suite à la lecture de certains éléments du dossier de l'enquête publique concernant le projet de l'entreprise Carbon Ingen'R, je voulais vous faire part de mon étonnement quant au périmètre de l'enquête. Alors que cette entreprise annonce qu'elle prélèvera la matière première (souches et rémanents notamment) dans un rayon de 80 kilomètres autour de Viam, l'enquête est limitée à la commune de Viam.

C'est pourquoi je vous demanderai d'annuler cette enquête et d'en refaire une autre où tous les habitants de toutes les communes concernées seraient également consultés.

Par ailleurs, je tenais à vous signifier l'opposition de la commune de Saint Martin-Château à ce projet, notamment du fait de l'augmentation exponentielle prévue du transport de bois sur notre territoire. Aujourd'hui il est déjà extrêmement compliqué pour nos petites communes de faire face seules à la question du transport de bois sur des voiries communales absolument pas conçues pour des camions de ce tonnage.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Le maire,
Nicolas DERIEUX



Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la Société Carbon Ingen'r Bugeat Viam

De : Denise BREDIMUS

Date : Mon, 11 Dec 2017 11:34:56 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je donne un avis défavorable au projet ci-dessus. BREDIMUS-FOURNIAL Denise 19170 GOURDON-MURAT (lieu de résidence).

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Lucie Berthier

Date : Mon, 11 Dec 2017 11:47:51 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Ayant pris connaissance des différents éléments du dossier concernant ce projet, je m'oppose à la réalisation de celui-ci.

Merci donc d'enregistrer mon avis défavorable dans le registre de l'enquête publique.

Cordialement,

Lucie Berthier
Faux-la-Montagne

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : bboreldelariviere

Date : Mon, 11 Dec 2017 12:09:34 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Le projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM me préoccupe par ses incidences sur l'environnement, notamment la forêt, et je m'interpelle quand à la nécessité d'installer une usine de cette importance. Plusieurs points posent question.

Compte-tenu des ressources limitées en bois industrie et en bois énergie en Limousin, cette installation d'usine à pellets, nécessitant un apport important de bois prévu dans un rayon de 80 kilomètres, n'aura-t-elle pas pour conséquence des **conflits d'usage**? Le développement de la filière biomasse doit se réaliser dans le respect des autres utilisateurs, ce qui peut se faire en restant dans la mesure quand à la taille et la production des usines.

L'usine se situera à **800 mètres d'un site Natura 2000**. Comment croire que le fonctionnement sans interruption de l'activité n'aura aucun impact sur cette espace protégé, abritant notamment des espèces d'oiseaux très sensibles au dérangement d'intérêt (dont le Circaète Jean le Blanc)?

Dans le dossier, il est question de dépollution. Des poussières y sont évoquées. De quelle nature est la **pollution du site**? Quels sont les principaux rejets émis dans l'air ? En quelle quantité? Pourquoi faut-il une cheminée de 30 mètres de haut pour diluer et disperser les rejets dans l'air? Et quelles sont les mesures de réduction prises?

Un autre souci est l'**impact des camions**.

Il est prévu d'utiliser le transport ferroviaire mais la gare bois BUGEAT-VIAM , présente une grande fragilité des infrastructures (seulement quatre trains de fret ont circulé sur cette voie depuis les années soixante). Qu'en est-il des infrastructures de la ligne ? Où en sont les négociations avec SNCF réseau ?

Il est également prévu la circulation d'environ 12600 camions par an sur un territoire d'un rayon de 80 kms. Cela représente une importante augmentation du trafic. Quel est le plan de circulation des camions ? Qu'en est-il des autorisations nécessaires?

Ce projet d'usine à pellets de la société CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM est un de ces nombreux projets de la filière dite « bois-énergie », dont le développement est largement promu par l'union européenne afin notamment de tenter d'enrayer le changement climatique. Mais « **brûler des arbres pour produire de l'énergie n'est pas une solution pour enrayer le changement climatique** » (cf. document produit par l'ONG FERN qui est consultante auprès de l'Union Européenne). En voici un bref extrait : [L]es politiques [planifiées par l'UE] devront tenir compte du coût réel de la biomasse. Avoir recours de façon illimitée au bois pour produire de l'énergie ne fera qu'accroître la disparition des forêts et de la biodiversité en Europe et dans le monde et n'aura que peu, voire pas, d'effets sur le changement climatique. Passé 2020, le meilleur moyen de réduire les gaz à effet de serre émanant de la bioénergie sera de restreindre l'utilisation de cette dernière. Contrairement à l'énergie solaire et éolienne, la combustion de la biomasse émet des gaz à effet de serre, et notamment du dioxyde de carbone (CO 2). Bien que la bioénergie puisse réduire les émissions de CO 2 résultant de l'utilisation des combustibles fossiles, les émissions de CO 2 dues à la production de bioénergie (par exemple lors de sa

transformation, de son transport et de sa combustion) sont elles aussi conséquentes et pourraient même augmenter. Il est particulièrement important de tenir compte des émissions résultant de l'exploitation forestière et de l'utilisation des terres pour déterminer si la bioénergie peut permettre de réduire les émissions par rapport aux combustibles fossiles, mais ce point n'est pas suffisamment étudié dans la politique actuelle de l'UE."

Pour ces différentes interrogations ou raisons, je suis opposée au projet de d'usine à pellets de Carbon Ingen'R BUGEAT-VIAM. Habitant à une soixantaine de kilomètres du site choisi, je suis d'autant plus en droit de me sentir concernée par ce projet.

Brigitte BOREL de LARVIERE
23250 SOUBREBOST

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Esteban Hernandez

Date : Mon, 11 Dec 2017 15:07:09 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je tiens à apporter mon soutien au projet porté par l'entreprise CIBV sur la commune de Viam/Bugeat.

Très cordialement,

Esteban HERNANDEZ

Chaumeil

19170 PEROLS SUR VEZERE

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : biomassecritique@riseup.net

Date : Mon, 11 Dec 2017 11:40:30 -0800

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

CETTE USINE EST UNE INFAMIE FAITE À LA TERRE !

Moitié plante moitié magot
Nouvel étendard écolo
Biomasse, biomasse,
Terreau de l'univers !

Les fanatiques de la combustion
Veulent t'envoyer au charbon
Biomasse, biomasse,
Nous ne les laisserons pas faire !

Les forces du mal
Et autres SOMIVAL
Biomasse, biomasse,
Nous saurons les briser !

Tu t'en vas vers des aventures
À Gardannes, à Viam ou à Bure
Biomasse, biomasse,
Qui sème le désert !

Soixante camions par jour ce n'est rien
Puisque les pellets repartent en train
Biomasse, biomasse,
Bon dieu qu'ils sont malins !

Les foces du mal
Et autres SOMIVAL
Biomasse, biomasse,
Nous saurons les briser !

Ils viennent pour créer de l'emploi
Ainsi que pour sauver Bugeat
Biomasse, biomasse,
Les super-héros sont là !

Mais quand tu aurs disparu
Qu'ils t'aurent tout pris m\$eme mes feuillus
Biomasse, biomasse,
Ils nous laisserons culs nus !

Les forces du mal
et autres SOMIVAL
Biomasse, biomasse,
Nous saurons les briser !

Pour un retour sur investissement
Garanti à un bon placement
Biomasse, biomasse,
Dans la zad de Bugeat-Viam !

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Emmanuelle Mayer

Date : Mon, 11 Dec 2017 16:06:23 +0000 (UTC)

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Le projet d'installation d'une usine de pellets torréfiés à Bugeat et Viam suscite autant d'attentes que d'inquiétudes sur tout un tas d'aspects (économiques, forestiers, écologiques, paysagers, sonores, financiers...). Pour ma part, je voudrais m'exprimer sur un point précis, celui de l'accueil de nouvelles populations dans les campagnes, sujet qui me tient à coeur depuis presque 15 ans. En effet, j'ai été salariée d'une association nationale spécialisée sur le sujet (le collectif ville campagne), journaliste d'une revue nationale consacrée à l'installation en milieu rural (magazine Village), et j'accompagne maintenant des territoires dans leur communication et dans leurs politiques d'attractivité (zelie-communication.fr).

Un des arguments que l'on entend volontiers de la part des habitants qui défendent le projet est que cela va permettre de « créer des emplois pour faire venir de nouvelles familles » parce que « le pays se meurt, l'école ferme une classe, il n'y a pas un chat à La Poste, si personne ne vient s'installer, on va crever ».

Oui, accueillir de nouvelles populations, c'est une nécessité pure et simple quand un territoire fait face à un problème démographique. Sans habitants supplémentaires, les services publics disparaissent, les commerces ferment, c'est une réalité.

D'ailleurs, là où des nouveaux arrivants se sont installés ces dernières décennies – Eymoutiers, Faux-la-Montagne, Gentioux-Pigerolles, Tarnac, Royère-de-Vassivière, Nedde, St Martin Château, Peyrelevade...-, des services ont été maintenus -voire sauvés, comme des écoles-, d'autres ont été créés, comme des crèches, des espaces de coworking, des ressourceries, des commerces et d'autres entreprises qui fonctionnent à l'année, que ce soit dans la restauration, le bâtiment ou la santé.

Mais il me semble que c'est une erreur de croire que des familles s'installeront *grâce* à cette usine pourvoyeuse d'emplois. Parce que l'emploi n'est pas le seul élément qui joue en matière de migrations vers les campagnes. Bien-sûr, c'est important. Mais si des personnes quittent la région parisienne, le nord, la côte d'azur ou tout simplement Limoges, pour s'installer en Haute-Corrèze, ce n'est pas pour faire les trois huit dans une usine bruyante à l'odeur pestilentielle. Quant aux cadres, on en a vu qui préféraient multiplier les allers-retours depuis leur lieu de résidence plutôt que de déménager ici avec toute la famille. Donc attention aux désillusions. Si certains villages n'attirent personne, ce n'est pas forcément faute d'emplois. D'ailleurs on entend régulièrement des patrons se plaindre d'avoir du mal à recruter parce que « personne ne veut venir travailler ici ».

La Montagne limousine, ce n'est pas un territoire lambda. Millevaches, tu l'adores ou

tu le détestes. Les gens qui s'installent ici le font parce qu'ils ont *choisi* ce territoire, parce qu'ils sont tombés amoureux de son espace, de son impression de vide, de son altitude, de sa nature, de son histoire, de son paysage, de ses animaux, de sa culture. Ils ne viennent pas ici parce qu'ils ont trouvé un patron, mais parce qu'ils ont trouvé un territoire où se réaliser -que cela passe par un emploi salarié, une création d'activités, des enfants à élever, un engagement associatif, un mandat politique, une maison à rénover, un potager à cultiver, une utopie collective ou un peu de tout cela.

Parce que sur la Montagne limousine, les paysages donnent des ailes et la vie de village des racines.

Alors, peut-être qu'une telle usine peut permettre de donner du travail à des gens du coin au chômage. Mais faire venir de nouvelles familles, non. Je crains même que des familles aient justement envie de s'installer *ailleurs*, à cause des nuisances d'une telle industrie !

Si l'on veut rendre attractive sa commune et faire venir de nouvelles familles, il y a d'autres pistes, bien moins hasardeuses que ce projet d'usine, et qui ont fait leurs preuves ailleurs (que je ne citerai pas ici mais je suis disponible, bien-sûr, pour en parler).

Bien à vous,

Emmanuelle MAYER, commune d'Eymoutiers.

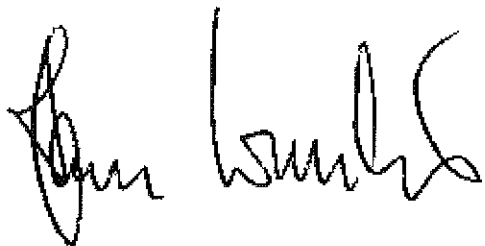
Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Hans Kreuzler

Date : Mon, 11 Dec 2017 19:50:11 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour, en pj mon avis à verser à l'enquête publique concernant CIVB.

--


enquête CIVB.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
-------------------	---

Hans Kreuzler
Technicien sylvicole indépendant (AnaTeF GFP)
La Batarelle, 23480 St. Avit le Pauvre
Tel. 05 55 66 66 77 mob. : 06 82 30 56 12
<mailto:hans.kreuzler@orange.fr>
siret 340 974 716 00029

Monsieur
Le Commissaire Enquêteur
Projet de fabrication de pellets torréfiés
Bugeat/Viam

Le 11/12/2017

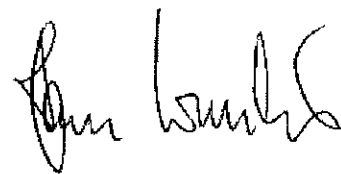
Monsieur,

en tant que gestionnaire forestier professionnel dans le rayon prévu pour l'approvisionnement de l'entreprise, je me sens concerné par le projet de CIVB. Je me prononce exclusivement sur l'aspect forestier, et m'abstiens sur les aspects d'éventuelles nuisances de l'usine elle-même.

J'exprime mes sérieuses inquiétudes quant au projet d'approvisionnement de l'usine, et ce pour les points suivants :

1. Le dessouchage avec exportation des souches est un procédé nuisible à la fertilité des sols pour une utilisation forestière ultérieure. Le recours aux fertilisations de compensations est cher et peu efficace, car les fertilisants synthétiques sont très soluble dans l'eau. Ils se trouvent lessivés par les eaux de pluie en absence de végétation forestière. Ils finissent dans les ruisseaux ou la nappe phréatique.
2. L'export des rémanents enlève de la matière organique précieuse à la strate organique du sol, accélère l'érosion de la terre végétale et appauvrit les sols.
3. La collecte de menus bois (< Ø 7 cm) autant résineux que feuillus appauvrit les sols déjà pauvres. Ce procédé est peu propice au reboisement forestier.
4. Le PNR a promu plusieurs initiatives pour rendre la gestion et l'exploitation forestière plus conformes à la protection environnementale. Ces mesures sont en parfaite contradiction avec les projets CIVB. Par exemple la majeure partie du Plateau de Millevaches est en ZPS Natura 2000 qui réduit l'exploitation forestière entre le 16 avril et le 31 août, afin de protéger les oiseaux nicheurs. La collecte des souches est prévue hors le trimestre hivernal, donc précisément à la saison qui impacte ces oiseaux.

Merci de bien vouloir verser mon avis à l'enquête publique.



Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : charlotte montely

Date : Mon, 11 Dec 2017 19:12:44 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je fréquente le plateau de millevaches, et Bugeat en particulier depuis 7ans, et je viens d'acheter une maison sur la commune de Perols sur Vézère.

J'aime cet endroit où il y fait bon vivre. Aujourd'hui j'ai décidé de faire ma vie ici, mais je ne veux pas vivre au milieu de maisons vides, et de commerces fermés; pour cela je crois en cette usine.

Aujourd'hui nous avons encore une école, des commerces de proximité, des restaurants, mais demain? nous vivons dans un pays vieillissant où les emplois de raréfient.
Si nous continuons comme ça dans 5 ans Bugeat, ne sera plus qu'un village que l'on traverse (déjà que...).

Très honnêtement, avant la réunion publique du 24.11.17 j'avais des doutes, je pensais que ce projet d'usine était bon pour le "pays", mais j'avais une appréhension quant à l'approvisionnement, le bruit, la fumée, l'eau, le nombre de véhicules supplémentaires (...) pendant cette réunion, j'ai pu me faire un avis positif sur ce projet (malgré l'insistance d'un groupe, qui pour moi est composé de personnes qui souhaitent imposer leur mode de vie aux autres, plus qu'ils ne sont des défenseurs de la nature).
Je peux comprendre qu'il y ait des personnes qui soient contre ce projet, mais je n'accepte pas qu'une poignée de personnes souhaitant un mode de vie différent, imposent leur point de vue au point de nous faire perdre cette opportunité.

J'espère réellement que cette usine verra le jour, et qu'elle nous fera profiter d'un nouveau dynamisme. Si l'on réfléchis 5 minutes, cette usine va apporter des emplois directs, mais aussi participerait au développement de BUGEAT et alentours. En effet je pense que les employés de cette usine vont devoir manger entre midi et deux, acheter 2,3 produits dans notre super marché, acheter du pain, de la viande, des cigarettes, des médicaments, et puis dans le meilleurs des cas, des familles vont s'installer, louer ou acheter dans le secteur, payer des impôts, emmener leur enfants à l'école. Que demander de plus??

Je pense que pour une fois que l'on s'intéresse à nos villages, il ne faut pas laisser passer l'opportunité.

A bon entendeur !

Charlotte M.

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Mon, 11 Dec 2017 20:58:58 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

CAILLAUD

Sujet:

USINE A PELLETS

Message:

nous sommes très inquiets de voir s'implanter cette usine à pellets. Plus qu'inquiets, nous sommes contre.

A la lecture des pièces disponibles, nous constatons

- l'augmentation de 70 % par

rapport au trafic PL actuel

- des prélèvements d'eau dans la Vézère pour lesquels l'autorité environnementale a l'air très inquiète

- ainsi que la gestion durable de la ressource forestière très peu traitée dans le dossier vraiment nous sommes contre ce projet.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : stéphanie testard

Date : Mon, 11 Dec 2017 21:17:04 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En tant qu'habitante de St Moreil, commune située à 40 km de Viam, je me sens concernée par l'impact de ce projet sur mon environnement proche et celui de mes enfants.

J'étais déjà inquiète de voir le paysage environnant de plus en plus transformé:

plantations de résineux polluantes pour les eaux et acidifiantes pour les sols,

coupes rases destructrices des sols,

circulations dangereuses, pour nous, riverains, à cause des camions de débardage dépassant largement les largeurs de routes déjà très sinueuses,

routes abîmées par les entreprises de débardages et restaurées par nos communes,

Forêts diversifiées rasées et paysages abîmés,

Politique générale favorisant l'implantation de grosses scieries centralisantes destructrices de vie locale plutôt que vers de petites unités diverses, composantes d'une diversité de propositions locales et de circuits courts.

Maintenant, avec ce projet d'usine à pellets, je me pose encore des questions pour lesquelles j'attends des réponses claires.

Bois énergie

Une étude conduite par le service statistique de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) en 2014 a montré que les volumes supplémentaires en bois mobilisables en Limousin sont principalement concentrés sur les bois d'œuvre feuillus. Les disponibilités en volumes feuillus de moindre qualité et destinés plutôt au bois industrie ou au bois énergie seraient assez faibles, ce qui pourrait entraîner à terme des risques de conflits d'usages. Compte-tenu des ressources limitées en bois industrie et en bois énergie, le développement de la filière biomasse ne pourra se réaliser que dans le respect des autres utilisateurs.

Dans un communiqué en date du 27 novembre Philippe Connan, président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin écrit : « le Parc s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures. Ce dossier.....qui par manque de dialogue, de précisions et d'informations laisse un certain nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80kms autour du site semble être une donnée stable ».

Comment l'industriel CIBV compte-t-il s'approvisionner ?

Où en est-il dans ses relations avec l'ensemble de la filière bois ? Comment est-il sûr d'obtenir les 100 000 ou 116 000 tonnes de souches et rémanents nécessaires à son fonctionnement ? Par quoi complètera-t-il en cas d'insuffisance ?

Comment être sûr que du bois de classe B ne sera pas utilisé ?

De nombreuses études publiques mettent en doute la viabilité du bois énergie dans la région tel que le propose CIBV.

Toujours dans le communiqué du 27 novembre, on peut lire que « le Parc souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire. »

Nous comprenons donc que le projet CIBV ne peut être viable dans le temps. Quelle est la production effective de pellets ou de plaquettes de l'usine ?

PNR Millevaches

Le Conseil Scientifique et de prospective du PNR de Millevaches s'est réuni le jeudi 7 septembre 2017 à Meymac et a débattu à propos du projet SOMIVAL situé à Bugeat- Viam. A l'issue des débats le CPS a considéré que trop d'incertitudes persistaient à propos du projet pour qu'il soit en mesure de formuler un avis définitif et circonstancié, fondé sur des connaissances sûres (liste non exhaustive) :

- État de contamination du site d'implantation,
- Types et zones d'approvisionnement,
- trafics induits notamment en fonction du réseau ferroviaire,
- Implication réelle de la SNCF,
- Périmètre de l'enquête publique-ICPE,
- Hypothèse de l'agrandissement de l'ICPE dans un second temps,
- Impossibilité de se livrer à une analyse approfondie nécessairement longue de l'étude d'impact en particuliers relativement aux items climat-carbone et biodiversité • Etc...

Le CPS a estimé qu'il n'est, en toute hypothèse, pas acceptable que le périmètre de l'enquête publique soit limité aux deux communes territorialement concernées par l'implantation de l'ICPE, à raison des conséquences possibles sinon probables du projet sur l'ensemble du PNR (eu au-delà), ce qui devrait inciter par ailleurs à un recours à une commission d'enquête et non à un seul commissaire-enquêteur pour l'enquête publique.

Le CPS a aussi estimé qu'un préalable à toute autorisation préfectorale, et même à toute poursuite de l'instruction administrative, réside dans la documentation scientifique de l'état de contamination du site envisagé. Enfin, dans un communiqué daté du 27 novembre, Philippe Connan, Président du Parc naturel de Millevaches en Limousin écrit "que le

dossier suscite un certain nombre de préoccupations sur le territoire. Que le dossier ne peut être ignoré au niveau économique mais que par manque de dialogue, de précisions et d'informations laisse un certain nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type d'approvisionnement retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80 kms semble être une donnée stable (et ce depuis une dizaine de jours seulement avec un courrier d'engagement de l'industriel pour 116 000 tonnes/an).

Le PNR s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures, et souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire. Les élus du PNR déplorent que le périmètre concerné par l'enquête publique soit aussi restreint et que les remarques émises il y a plusieurs mois par le PNR n'aient pas été prises en compte."

Lyaudet / Carbonnex

Le projet Lyaudet Carbonnex de production d'électricité en cogénération a été sélectionné par le gouvernement en 2016. Il a ensuite été recalé par la cellule biomasse (ADEME, DRAF, DREAL) en 2017. Celui-ci figure pourtant toujours dans les projets de CIBV tel que cela est mentionné p.13 de la partie 2 du dossier ICPE.

Qu'en est-il du projet Lyaudet Ingen'R-Carbonnex de production d'électricité en cogénération ? Pourquoi ce projet Lyaudet Ingen'R-Carbonnex ne fait-il pas partie du dossier ICPE ?

Transport

Dans le dossier ICPE partie 1 p.28 il est écrit au sujet de l'exportation de la production de l'usine : "le transport par camion ne sera pas employé car non rentable". CIBV a donc prévu d'utiliser le transport ferroviaire, L'une des raisons du fiasco de la gare bois Bugeat Viam, est la trop grande fragilité des infrastructures. Seulement 4 trains de fret ont circulé sur cette voie depuis les années soixante.

Où en sont les négociations avec SNCF réseau ? Qu'en est-il des infrastructures de la ligne ? Quelles informations avez-vous sur ce sujet ? Que prévoyez-vous de faire si les infrastructures de la ligne ne sont pas améliorées ? Comment allez-vous procéder pour exporter votre production si vous ne pouvez pas utiliser le transport ferroviaire ?

Nuisances sonores

L'autorité environnementale écrit dans son avis publié le 5 novembre 2017 : « les éléments fournis par l'étude d'impact ne sont pas suffisants pour présager des émergences éventuelles liées à l'activité (p.4/6). » Dans l'étude d'impact l'industriel CIBV publie des chiffres contradictoires : 35,7 dB (A) p.143/193, 30,2 dB (A) p.131.193. L'industriel CIBV ne produit que de vagues indications du niveau sonore de son activité future et s'en remet à ses fournisseurs pour garantir le respect de la législation. L'impact de son activité n'est établi qu'à partir d'un logiciel, sans mesures de propagation effectuées sur place. Enfin, l'industriel CIBV ne prend volontairement pas en compte le critère de tonalité marquée pour le bruit des broyeurs et de l'aérotherme puisqu'il est incapable de caractériser le bruit issu de son site industriel. Comment CIBV peut-il s'engager à respecter la législation en vigueur ?

Circulation

Lyaudet-Carbon Ingen'R prévoit la circulation d'environ 12600 camions par an sur un territoire d'un rayon de 80kms. Cela représente une importante augmentation du trafic. Cependant, nous ne trouvons, dans le dossier CIBV, aucun plan de circulation, ni aucune note concernant les négociations en cours avec les différentes collectivités afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

Quel est le plan de circulation des camions ? Qu'en est-il des autorisations nécessaires ?

Biomasse

Le projet de CIBV consiste à de produire un équivalent du charbon à partir de la « biomasse », c'est-à-dire du bois. Et ce, dans une perspective que la SOMIVAL sur son site internet qualifie d'écologique. Le projet CIBV est donc un de ces nombreux projets de la filière dite « bois-énergie », dont le développement est largement promu par l'union européenne afin notamment de tenter d'enrayer le changement climatique. Un document produit par l'ONG FERN qui est consultante auprès de l'Union Européenne, interpelle dès son titre, qui est : « Brûler des arbres pour produire de l'énergie n'est pas une solution pour enrayer le changement climatique ». En voici un bref extrait : *[L]es politiques [planifiées par l'UE] devront tenir compte du coût réel de la biomasse. Avoir recours de façon illimitée au bois pour produire de l'énergie ne fera qu'accroître la disparition des forêts et de la biodiversité en Europe et dans le monde et n'aura que peu, voire pas, d'effets sur le changement climatique. Passé 2020, le meilleur moyen de réduire les gaz à effet de serre émanant de la bioénergie sera de **restreindre** l'utilisation de cette dernière. Contrairement à l'énergie solaire et éolienne, la combustion de la biomasse émet des gaz à effet de serre, et notamment du dioxyde de carbone (CO 2). Bien que la bioénergie puisse réduire les émissions de CO 2 résultant de l'utilisation des combustibles fossiles, les émissions de CO 2 dues à la **production** de bioénergie (par exemple lors de sa transformation, de son transport et de sa combustion) sont elles aussi conséquentes et pourraient même augmenter. **Il est particulièrement important de tenir compte des émissions résultant de l'exploitation forestière et de l'utilisation des terres pour déterminer si la bioénergie peut permettre de réduire les émissions par rapport aux combustibles fossiles, mais ce point n'est pas suffisamment étudié dans la politique actuelle de l'UE.***

Est-ce que CIBV ne serait pas en train de nous jeter de la poudre aux yeux pour un projet dans le seul but de profiter d'une opportunité d'investissement accompagnée par des fonds européens, et ce, en convoitant ce qui fait la richesse et la résilience de ce territoire ?

Dépollution

Selon le rapport du conseil scientifique du PNR que nous avons pu consulter, il n'y a jamais eu d'étude approfondie sur la

pollution du site Viam-Bugeat. Pourtant CIBV prétend que le site ne présente pas de risques particuliers et affirme prendre en charge sa dépollution.

Quelle est la nature de la pollution du site ? Comment CIBC compte-t-il prendre en charge la dépollution du site sans savoir de quelle nature est cette pollution ?

Biodiversité

Somival écrit dans le chapitre 1.5.5 de la p. 13 du dossier ICPE partie 1 que l'activité de l'usine n'aura pas d'emprise sur le site Natura 2000 qui se trouve à 800 m du lieu

d'implantation de l'usine. Or, ce site accueille 12 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont le Circaète Jean le Blanc et la Chouette de Tengmalm qui sont des espèces très sensibles au dérangement. Sur quoi vous basez vous pour affirmer que les conséquences de votre activité n'auront aucun impact sur cette espace sensible malgré le fonctionnement 24h/24? En 2016 vous avez tenté de réaliser des inventaires de la faune et de la flore. Vous avez ensuite choisi d'interrompre vos investigations suite à une météo défavorable et à une course de moto cross. Nous remarquons par ailleurs beaucoup d'autres incohérences dans votre étude d'impact. Il n'y a rien sur les reptiles ni sur les insectes. Votre étude sur les oiseaux a été réalisée en un passage en juin donc vous ne possédez aucune donnée sur les oiseaux hivernants. Sur les amphibiens, les informations sont extrêmement faibles.

Question : Pourquoi ces recherches et cet inventaire n'ont-ils pas été reconduits et conclus?

Pollution de l'air

Au niveau européen, plusieurs polluants sont reconnus aujourd'hui comme significatifs en terme d'incidence sur la santé Il s'agit des particules fines, du dioxyde de soufre SO₂, des oxydes d'azote Nox, des composés organiques volatiles (en abrégé COV) et des polluants organiques persistants comme le furane. Ces particules pénètrent dans le corps par le système respiratoire. Plus elles sont fines et plus elles pénètrent profondément. Celles inférieures à 3 microns pénètrent dans les alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans le sang. Le dioxyde de soufre SO₂ et le dioxyde d'azote NO₂ sont des gaz très irritants issus essentiellement des phénomènes de combustion.

Le dossier ICPE parle de "poussières". Quels sont les principaux rejets /polluants émis dans l'air ? Et en quelle quantité précisément ? Quelles sont les mesures de réduction prises par CIBV ? Quel en est l'impact ? Quel organisme mesurera les rejets émis après le démarrage de l'usine ?

Qui contrôlera les dispositifs de réduction mis en place? Comment la population sera-t-elle informée des mesures effectuées et sera-t-elle prévenue en cas de dépassements des normes ? Pourquoi faut-il une cheminée de 30 mètres de haut pour "diluer et disperser les rejets dans l'air" si ceux-ci ne sont pas dangereux comme le prétend CIBV ?

Conclusion : Nous sommes opposés au projet de votre usine CIBV car il réunit très exactement les conditions contraires à ce qu'il faudrait faire pour lutter contre le réchauffement climatique et plus généralement les multiples crises environnementales auxquelles des entreprises industrielles aventureuses comme CIBV nous condamnent. CIBV c'est la promotion des énergies carbonnées, quand il faudrait précisément les décarbonner.

CIBV c'est promouvoir un modèle obsolète d'extraction des ressources en un lieu, la combustion de celles-ci en un autre, situé à des centaines voire des milliers de kilomètres afin produire de l'énergie qui sera elle-même dispersée à des centaines de kilomètres ; CIBV c'est le camouflage verdâtre d'une logique qui fonde son profit sur le contrôle des ressources et le transport ;

CIBV c'est des dizaines de milliers de camions sillonnant les territoires, c'est du fret transnational, bref, CIBV s'inscrit dans la tendance générale d'augmentation de la consommation des énergies fossiles ; CIBV c'est un modèle économique fondé sur des intéressements fiscaux et des subventions acquises par la dissimulation de son impact réel sur son environnement et les climats ; CIBV fonde son projet sur un modèle d'exploitation de la forêt par coupe rase, et condamne nos régions à ce type de modèle d'exploitation non durable qui fragilise les sols, favorise l'érosion de la bio-diversité, encourage la mono-culture et donc l'utilisation d'intrants en tout genre, engrais et pesticides ; CIBV c'est aussi instaurer le mensonge comme comportement industriel normal, car l'expérience nous montre que la réglementation actuelle rend impossible ce type d'exploitation sans le trucage de son impact réel... nous avons connu le dieselgate, nous connaissons bientôt le biomassegate, et nous n'en voulons pas. À ce point de l'histoire où nul ne sait comment faire évoluer les manières de vivre du monde moderne de façon à rendre tout simplement possible la vie sur Terre dans ces prochaines décennies, nous sommes en droit d'attendre que des questions devenues aussi graves que : comment nous chauffons-nous ? ou comment nous éclairons-nous ? soient soumises à l'élaboration collective des hypothèses, et non laissées en pâture à des financiers qui perçoivent en toute situation une opportunité pour s'approprier des ressources qu'ils auront substitué à d'autres, et naturellement une opportunité pour s'enrichir. CIBV, et la cohorte des entreprises de la même espèce, c'est l'ancien monde qui cherche à se maintenir à tout prix, au prix de la destruction de nos habitats, au prix du contrôle des moyens d'agir et de penser collectivement, bref au prix du mépris de chacun et de toutes choses.

En attendant votre réponse, la plus détaillée possible,
respectueusement
Stéphanie Testard

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM)

De : chantal german

Date : Mon, 11 Dec 2017 21:51:14 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Chantal GERMAN
12 Chemin le Poncheral
19260 TREIGNAC

tél: 06 16 13 39 86

à Monsieur le Préfet de la Corrèze

Treignac le 11 décembre 2017

Monsieur le Préfet,

J'habite à Treignac depuis 2 ans, avant j'étais dans le var, région que j'ai quitté pour avoir de l'air pur et un environnement calme et verdoyant : j'ai choisi la Corrèze.

Je suis absolument contre l'implantation de l'usine à pellets à Viam / Bugeat :

Il n'y aura aucun avantage en terme de retombées économiques pour notre secteur, bien au contraire : avec cette usine, pensez-vous que les touristes qui font marcher aussi bien les campings, activités nautiques, kayak, centres sportifs, villages vacances vont continuer à venir dans un environnement pollué à la fois dans l'air, dans l'eau, et bruyant à proximité du site ? Qui voudra encore faire du sport (randonnée, marche nordique, trail ...) dans ce qu'il restera de nos forêts ?

Et ceux qui vivent du produit de leur ferme, de l'élevage, camping à la ferme, chambre d'hôte, gouters ou sorties pédagogiques pour les scolaires, auront-ils encore des clients ?

Qui voudra encore suivre des stages de naturaliste ou de botanique dans une nature qui est déjà assez dégradée (**avec actuellement beaucoup trop de coupes de bois**), des forêts morcelées, une faune et une flore en extinction ?

20 emplois créés avec l'usine, combien d'emplois perdus ?

Qui va financer la réfection des routes qui vont s'abîmer avec la noria de camions de l'usine ?

Qui va surveiller si les arbres ne sont pas dessouchés sur des versants en pente avec l'érosion inévitable des sols ?

L'activité de cette usine à pellets ne peut pas être pérenne car la ressource en bois va rapidement s'épuiser, c'est sans doute pour cela que 2 autres projets de ce type sont « dans les tuyaux »

A quoi ça sert d'avoir un PNR si on ne préserve pas nos richesses naturelles ?

A quoi ça sert de faire tant d'études environnementales qui indiquent toutes que la forêt est un poumon pour la planète terre, qu'elle régule le climat, si on continue à la massacrer ?

OUI à une énergie propre (solaire, éolienne)

NON à l'implantation de l'usine à pellets et à ses rejets de particules CO2 et à tous les désagréments qui en découlent.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Aïala Ellenberger

Date : Mon, 11 Dec 2017 21:56:10 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

La lecture des différents documents disponibles dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de la société Carbon Ingen'r Bugeat Viam m'amène à me positionner **contre** ce projet.

Voici pourquoi :

La coupe rase est une pratique de gestion des forêts sur laquelle les gestionnaires de forêts commencent à revenir car elle est très contestable d'un point de vue écologique sur le long terme. Les propriétaires forestiers sont plutôt incités aujourd'hui à favoriser l'amélioration de leur forêt par l'amélioration de l'existant plutôt que de repartir à zéro, à la régénération naturelle, à la production de bois de meilleure qualité, à la protection des sols, au développement de la biodiversité...

Le projet de la société CIBV est au contraire un projet basé sur la coupe rase, avec une exploitation encore plus radicale des sols en utilisant les souches et bois rémanents comme base de production.

Cette utilisation aura vraisemblablement un impact irréversible sur la fertilité des sols et donc la productivité des forêts, et un impact écologique déplorable (la destruction d'écosystèmes complexes, la dévalorisation biodiversitaire et la pollution atmosphérique environnante lors du transport).

Par ailleurs, des questions restent en suspens :

- Comment CIBV peut-il être sûr de trouver les 100 000 tonnes de souches et rémanents nécessaire pour la rentabilité de l'usine ?
- Par quoi complètera-t-il en cas d'insuffisance ?
- Où se fera l'approvisionnement ?
- Qui sera responsable des dégâts routiers occasionnés par les camions de transports de bois quand on parle du passage d'un camion toutes les 5 minutes pour approvisionner l'usine ?
- Quelle est la nature de la pollution du site ?

Ces éléments et questions sont issus de mes différentes lectures, en tant que néophyte dans le domaine de la forêt, mais préoccupée par la préservation de la biodiversité et de la qualité de vie du Plateau de Millevaches.

Aïala Ellenberger, habitante de Faux la Montagne

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'A
BUGEAT VIAM

De : nathalie torselli

Date : Mon, 11 Dec 2017 22:13:29 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je suis contre ce projet qui menace grandement nos conditions de vie sur le Plateau de Millevaches. Dégradation du milieu forestier, nuisances routières, bruit, poussière, perte d'emplois liés au tourisme dans une région où l'atout principal est une nature riche et préservée.

La rentabilité à tout prix au mépris de l'environnement forestier et humain me révolte.

Imaginer que de nouvelles familles vont venir s'installer à Bugeat pour effectuer un travail dans des conditions difficiles est un leurre.

Ceux qui choisissent de rester ou de venir vivre sur le plateau le font par amour pour cette région et sûrement pas pour travailler dans une usine nauséabonde qui détruit leur environnement.

Nathalie Torselli
87120 REMPAT

Sujet: [INTERNET] Enquête publique pour le projet d usine à pellets à BUGEAT-VIAM

De : guillaume.codet

Date : Mon, 11 Dec 2017 22:18:46 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je soussigné Guillaume Codet, habitant le bourg, 23340, Faux la Montagne, me déclare concerné par le projet d'implantation de cette usine à pellet dont il est question dans cette enquête publique.

Selon moi, l'enquête devrait s'étendre sur un rayon bien plus étendu que ces deux communes;

en ce sens, je me permets d'exprimer mes inquiétudes face à ce projet d'usine.

Nous voyons depuis quelques temps la forêt se faire saccager par les coupes rases, les terrains sont labourés par des machines toujours plus grosses (je n'ose même pas imaginer les déssoucheuses et les camions benne qui vont extraire ces souches!); les cours d'eau sont écrasés de manière certainement irréversible depuis déjà bien longtemps. Les grumiers, toujours plus gros aussi semblent aller de plus en plus vite dans notre bourg, qu'ils soient vides ou chargés.

A une époque, je trouvais dommage ces endains de souches et de branchages laissés sur les terres; mais aujourd'hui je me rends compte que c'est la seule matière organique que l'on laisse sur ces plantations après 30 ans de pousse, d'acidité et de pénombre.

Que la couche de terre ici est fine et que si l'on exporte tout il faudra bientôt remettre de la terre pour replanter. Il parait qu'il faut déjà mettre des engrais!

Parceque c'est la deuxième ou troisième génération de plantation que l'on voit pousser ici en Limousin et qu'on se rend déjà compte que ça ne pourra pas continuer des décennies encore du fait de l'appauvrissement des sols, des menaces de parasites et autres qu'induisent la monoculture... et qu'une telle usine dimensionnée comme elle l'est continue de dire oui à cette fuite en avant.

Parceque je m'oppose à ce que des fonds publics servent à de tels projets.

Parceque je pense que si l'on étudie bien le projet et ses impacts dans toute son ampleur, on devrait se rendre compte que c'est un non sens énergétique, économique, environnemental, politique et social.

Je m'oppose donc à ce projet de construction

Bien cordialement

Guillaume Codet

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : olivier davigo

Date : Mon, 11 Dec 2017 22:42:36 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

à l'intention du commissaire enquêteur.

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver en fichier attaché ma contribution à l'enquête publique.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Olivier DAVIGO

CIBV au 11122017 rq.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--------------------------------	---

À l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur

Monsieur,

Concernant l'enquête publique que vous menez à propos de l'installation de la société CIBV sur le site de Viam-Bugeat, vous voudrez bien prendre en considération les éléments ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Mes remarques portent essentiellement sur l'approvisionnement, en quantité et qualité.

1° Disponibilité de l'approvisionnement, surface, rendements...

a) Zone d'approvisionnement

Selon le dossier de l'enquête publique, le rayon d'approvisionnement autour du site serait de 80km. C'est à dire 1.2 fois la surface du Limousin. (un cercle de 80km de rayon a une surface de 20106 km². Le Limousin totalise, lui, 16 942 km²).

Le PNR a une surface totale de 3142 km². Son taux de boisement avoisine les 55 %, ce qui fait une surface forestière totale de 1700 km² (soit 170 000 ha).

b) Productivité du gisement.

Selon le dossier, le gisement est essentiellement constitué des rémanents et souches des coupes rases.

Prenons comme hypothèse une coupe rase de résineux, arrivée à maturité. Selon qu'il s'agisse de pin sylvestre, d'épicéa ou de douglas, le volume moyen récolté à l'hectare va grandement varier (300 à 700 m³). Par prudence, prenons un volume moyen récolté de bois lors de la coupe rase de 500 m³/ha. La littérature scientifique est peu documentée concernant le volume complémentaire en rémanents et souches. On estime néanmoins que le volume des souches est d'environ 10 % max du volume de bois sur pieds, et le volume des rémanents de 20 % maximum. Le volume de ce nouveau gisement serait donc potentiellement de 150 m³ mais on considère que seuls 45 % des surfaces sont facilement accessibles, ce qui rendra dessouchage et prise des rémanents impossible. Le gisement potentiel passe donc à 67.5 m³ par hectare. En prenant une densité moyenne de 600kg/ m³, cela nous fait donc une récolte par coupe rase de 40.5t/ha.

Le besoin annuel sur ce gisement étant estimé dans l'étude à 100 000 t (113 000 t données revues à la hausse lors de la soirée de Bugeat), il nécessite une surface forestière de 100 000 à 110 000 t/40.5 t/ha soit 2600ha / an.

C'est à dire presque 3 fois plus que les chiffres annoncés dans l'étude (deux chiffres sont donnés dans l'étude, respectivement 600 et 1000 ha par an).

Pour comparaison, la quantité de coupes rases annuelles évaluée sur le PNR est de 1000 ha/an (et sur ces 1000 ha, seuls 400 sont reboisés après la coupe, ce qui est une autre problématique).

Par ailleurs, si on s'inscrit dans une gestion forestière normale et durable, la rotation du peuplement sera, à minima pour un douglas par exemple, de 50 à 60 ans. Le besoin total nécessaire pour que l'industrie soit pérenne : 50-60 ans x 2600 ha/an soit 143 000 ha (arrondi) de surface forestière.

Or, d'une part cette surface forestière baisse chaque année et d'autre part, cette surface forestière théorique fait fi de la mobilisation effective auprès des propriétaires : on peut raisonnablement considérer qu'une fraction non négligeable d'entre eux ne feront ni dessoucher ni emporter les rémanents. Sans qu'il soit possible de donner un chiffre précis, on peut considérer que 50 % maximum de ce gisement est humainement et économiquement accessible. On double encore le nombre d'hectares mobilisables, c'est à dire 5200 ha/an...

Or, le coût de la matière première est aussi corrélé au transport, car on s'écarte de plus en plus du centre de production.

Il semblerait donc que le plan d'approvisionnement, non pas en rayon total mais en surface forestière à mobiliser soit beaucoup plus important que ce qui est prévu. La réalité fera que le nouveau gisement est un leurre et que la matière première qui sera utilisée puisera dans le gisement « bois énergie et bois d'industrie ».

Par expérience, pour avoir entre autre, fin des années 1980, travaillé à l'approvisionnement d'une des plus grandes scieries Auvergne Limousin de l'époque, j'ai pu constater l'importance de boucler correctement un plan d'approvisionnement en voyant celle-ci partir en faillite quelques courtes années après sa création...à cause de son plan d'approvisionnement mal ficelé. Entre le théorique de la ressource et la réalité de sa mobilisation, il y a besoin de cette prudence qui en général n'est pas de mise ! Et j'ai pu voir ce même phénomène se reproduire sur d'autres grands projets : plans d'approvisionnement catastrophiques parce réalisés uniquement à partir de statistiques forestières (IFN) et non confrontés à la réalité du terrain.

2° Nature de l'approvisionnement.

D'après les informations fournies sur le site et les compléments apportés lors de la réunion publique de Bugeat, le gisement principal de matière première serait constitué des rémanents et souches de coupes rases.

Toutes les études scientifiques s'accordent à dire qu'une bonne partie des sels minéraux puisés dans le sol par les racines, passant par l'aubier (sève brute) pour se retrouver dans les micros centrales à énergie solaire que sont les feuilles ou les aiguilles (qui fabriquent la matière carbonée, dispersée par la sève élaborée via le phloème), se retrouvent, en fin de cycle (hypothèse d'un cycle de 50-60 ans pour un douglas par exemple) principalement dans les feuilles ou aiguilles ainsi que dans les brindilles et toutes petites branches, dans les souches, les racines et l'écorce. Le bois commercialisé, la grume, avec une découpe fin bout de 7cm de diamètre mini, concentrent essentiellement du carbone et peu de minéraux.

Or, si rémanents et souches sont sortis du sol pour devenir des granulés torréfiés, on peut estimer qu'au bout de plusieurs cycles d'exploitation, les sols deviendront stériles. La seule alternative étant de réintroduire ces minéraux, devenus manquants, par l'apport d'engrais. On peut alors s'interroger sur l'intérêt économique pour le propriétaire forestier de dessoucher et d'enlever les rémanents pour ensuite dépenser des sous pour remettre des engrais et retravailler son sol... Par ailleurs, je n'évoque là que le bilan minéral brut mais pas tous les problèmes de passages d'engins lourds, de décapage de surface et ravinement, tassements, d'évaporation et choc thermique par un sol brutalement mis à nu... (mychorise, flore et faune...).

Il existe des études qui comparent effets positifs et négatifs du dessouchage et de l'enlèvement des rémanents. Toutes ont un bilan qui fait clairement pencher le plateau de la balance vers l'abstention de cette pratique (entre autres sources, voir : *Impact de la récolte des souches et des rémanents* - Walmsley et Godbold 2010 ou *Impact de la récolte des souches* – Elena Vanguelova et al., 2017 article en Anglais).

Pour aller plus dans le détail, que nous disent ces études en termes d'impact positif du dessouchage et de l'enlèvement des rémanents ? :

- ✓ Substitution de combustibles fossiles
- ✓ Amélioration de la préparation du site
- ✓ Réduction de la végétation concurrente (mais d'autres études avancent l'inverse !)
- ✓ Diminution de la propagation de certaines maladies

Et en impacts négatifs ? :

- ✓ Élimination des intrants de la matière organique du sol
- ✓ Impact négatif sur les réserves de carbones des sols forestiers et les émissions de gaz à effet de serre

- ✓ Érosion accrue du sol et augmentation de son compactage, une étude montre que lors d'une coupe, 74% de la perturbation est causée par l'enlèvement des souches et 11% seulement par la récolte du bois.
- ✓ Épuisement des stocks de nutriments dans le sol et changements dans le cycle des éléments nutritifs
- ✓ Impacts inconnus sur la productivité future
- ✓ Élimination des cations basiques (calcium (Ca_2^+), magnésium (Mg_2^+), sodium (Na^+) et potassium (K^+) réduisant la capacité de tampon du sol et conduisant à une acidification accrue du sol et des cours d'eau.
- ✓ Perte d'habitat pour les champignons, les mousses et les insectes.
- ✓ Augmentation de la végétation non forestière et des besoins en herbicides ou défrichages mécaniques...

A minima, tous les auteurs concluent qu'il y a nécessité de mener des études complémentaires pour voir l'effet de cette pratique sur le long terme (plusieurs générations).

Et quand cette récolte doit être faite (retour vers des sols agricoles), de multiples précautions doivent être prises, comme laisser les aiguilles et feuilles 6 mois avant d'intervenir pour s'assurer de la réintroduction dans les sols, des minéraux contenus (*La récolte raisonnée des rémanents en forêt* - ADEME 2006)...

Avant la mécanisation forestière, qui a débuté fortement au milieu du siècle dernier, la pratique du ramassage systématique en forêt des petites branches avait eu comme effet d'appauvrir les sols. Avec la mécanisation forestière, le laisser à terre des rémanents avait inversé la tendance.

Il semblerait pour le moins curieux de revenir plus d'un siècle en arrière !

En conclusion :

L'approvisionnement a été manifestement mal évalué. Il semble avoir été réalisé suite à une compilation de données statistiques globales sans approfondissement de la question. Il s'agit plus d'une approche purement industrielle statuant en tonnage sur une réserve globale. La réalité du terrain est tout autre et la mobilisation des bois ne peut se faire vue du ciel. Les différents acteurs (propriétaires, coopératives, exploitants et entrepreneurs forestiers, organismes forestiers divers, syndicats professionnels...), doivent être consultés, voir associés vu l'ampleur de ce projet.

Mais aspect le plus déterminant, **la nature du gisement : tableur sur la récolte des souches et rémanents est une fausse bonne idée en terme d'impact entre autre écologique mais aussi financier sur le devenir de nos sols forestiers.**

On voit mal comment, sur cet aspect, le conseil de valorisation ainsi que le comité scientifique du PNR pourraient inciter leurs élus à avaliser ce projet si, clairement, le gisement de matière première constitué principalement en « souches et rémanents », n'était pas abandonné.

La fabrication de pellets torréfiés est peut-être une opération industrielle novatrice avec un bilan carbone positif (la faiblesse argumentaire développée lors de la réunion suite à une demande de bilan carbone global du processus laisse néanmoins perplexe). On peut admettre que la transformation en pellets torréfiés n'amène pas plus de nuisances qu'une grosse scierie et il semble que les moyens ont été prévus pour satisfaire aux diverses exigences environnementales et normatives ; la question de la ressource en eau restant manifestement à revoir compte tenu, entre autre, du rapport environnemental contenu dans le dossier d'enquête publique, très réservé sur le sujet.

Cette transformation industrielle, si celle-ci ne peut s'asseoir en terme de ressource sur le gisement « souches et rémanents », ne peut donc se faire que par la mobilisation du bois énergie ou du bois d'industrie. Il n'y aura pas, alors, de nouveau gisement mais un simple transfert de matière première, de certains utilisateurs vers d'autres (la ressource n'est pas extensible, ou faiblement) et donc pas de création indirecte d'emplois. Seulement une petite vingtaine d'emplois directs, sur le site, emploi « relocalisés » d'une certaine façon.

Clairement, et vue les quantités, il va y avoir une concurrence entre les autres acteurs de la filière concernés par cette ressource : papetier, industrie du panneau, plaquettes pour les chaufferies... On a déjà connu par le passé des tensions dans l'approvisionnement qui se sont traduites par des appels au secours de certaines industries qui voyaient fondre leurs ressources locales...

Le PNR produit en gros 240 000 tonnes de bois d'industrie et énergie par an. A lui seul CIBV en consommerait presque la moitié.

La concurrence sur ce marché risque d'être féroce et donc de faire monter les prix (un bon point pour les propriétaires !) mais rentre, de facto, en contradiction avec la politique économique de cette même société : acheter le moins cher possible la matière première pour pouvoir, une fois les coûts de transformation et d'expédition intégrés, vendre à prix concurrentiel, donc bas, les pellets torréfiés (vendus moins chers que les granulés traditionnels).

A ce stade, pour nous, citoyens et propriétaires forestiers habitant ce territoire, si nous avons la garantie que la matière première n'est pas constituée de souches et rémanents, cela ne nous regarde pas, ce sont les choix d'un industriel qui place son argent où bon lui semble... à la condition, bien sûr, que cet investissement n'intègre pas de fonds publics (CIBV, projet à haut risque de capotage, que deviendra l'argent public investi ?), et ne mette pas à genoux une filière bois déjà fragile.

Merci de bien prendre note de ces remarques.

Une copie est adressée au PNR.

Olivier DAVIGO

Co fondateur de la SAPO AMBIANCE BOIS

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM)

De : hélène autret

Date : Tue, 12 Dec 2017 00:11:46 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire d'enquête,

Inquiète de l'impact écologique potentiel de l'usine à pellets, je vous prie de bien vouloir considérer les questions suivantes, rédigées par un groupe d'habitants du plateau :

Le projet de CIBV consiste à de produire un équivalent du charbon à partir de la « biomasse », c'est-à-dire du bois. Et ce, dans une perspective que la SOMIVAL sur son site internet qualifie d'écologique. Le projet CIBV est donc un de ces nombreux projets de la filière dite « bois-énergie », dont le développement est largement promu par l'union européenne afin notamment de tenter d'enrayer le changement climatique. Un document produit par l' ONG FERN qui est consultante auprès de l'Union Européenne, interpelle dès son titre, qui est : « Brûler des arbres pour produire de l'énergie n'est pas une solution pour enrayer le changement climatique ». En voici un bref extrait : *[L]es politiques [planifiées par l'UE] devront tenir compte du coût réel de la biomasse. Avoir recours de façon illimitée au bois pour produire de l'énergie ne fera qu'accroître la disparition des forêts et de la biodiversité en Europe et dans le monde et n'aura que peu, voire pas, d'effets sur le changement climatique. Passé 2020, le meilleur moyen de réduire les gaz à effet de serre émanant de la bioénergie sera de **restreindre** l'utilisation de cette dernière. Contrairement à l'énergie solaire et éolienne, la combustion de la biomasse émet des gaz à effet de serre, et notamment du dioxyde de carbone (CO 2). Bien que la bioénergie puisse réduire les émissions de CO 2 résultant de l'utilisation des combustibles fossiles, les émissions de CO 2 dues à la **production** de bioénergie (par exemple lors de sa transformation, de son transport et de sa combustion) sont elles aussi conséquentes et pourraient même augmenter. **Il est particulièrement important de tenir compte des émissions résultant de l'exploitation forestière et de l'utilisation des terres** pour déterminer si la bioénergie peut permettre de réduire les émissions par rapport aux combustibles fossiles, mais ce point n'est pas suffisamment étudié dans la politique actuelle de l'UE.*

Une étude conduite par le service statistique de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) en 2014 a montré que les volumes supplémentaires en bois mobilisables en Limousin sont principalement concentrés sur les bois d'œuvre feuillus. Les disponibilités en volumes feuillus de moindre qualité et

destinés plutôt au bois industrie ou au bois énergie seraient assez faibles, ce qui pourrait entraîner à terme des risques de conflits d'usages. Compte-tenu des ressources limitées en bois industrie et en bois énergie, le développement de la filière biomasse ne pourra se réaliser que dans le respect des autres utilisateurs.

Dans un communiqué en date du 27 novembre Philippe Connan, président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin écrit : « le Parc s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures. Ce dossier.....qui par manque de dialogue, de précisions et d'informations laisse un certain

nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80kms autour du site semble être une donnée stable ». Comment l'industriel CIBV compte-t-il s'approvisionner ?

Où en est-il dans ses relations avec l'ensemble de la filière bois ?

Comment est-il sûr d'obtenir les 100 000 ou 116 000 tonnes de souches et rémanents nécessaires à son fonctionnement ?

Par quoi complètera-t-il en cas d'insuffisance ?

Comment être sûr que du bois de classe B ne sera pas utilisé ?

De nombreuses études publiques mettent en doute la viabilité du bois énergie dans la région tel que le propose CIBV.

Toujours dans le communiqué du 27 novembre, on peut lire que « le Parc souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire.

»

Nous comprenons donc que le projet CIBV ne peut être viable dans le temps. Quelle est la production effective de pellets ou de plaquettes de l'usine ?

*Contrairement à l'énergie solaire et éolienne, la combustion de la biomasse émet des gaz à effet de serre, et notamment du dioxyde de carbone (CO 2). Bien que la bioénergie puisse réduire les émissions de CO 2 résultant de l'utilisation des combustibles fossiles, les émissions de CO 2 dues à la **production** de bioénergie (par exemple lors de sa transformation, de son transport et de sa combustion) sont elles aussi conséquentes et pourraient même augmenter. **Il est particulièrement important de tenir compte des émissions résultant de l'exploitation forestière et de l'utilisation des terres** pour déterminer si la bioénergie peut permettre de réduire les émissions par rapport aux combustibles fossiles, mais ce point n'est pas suffisamment étudié dans la politique actuelle de l'UE.*

Somival écrit dans le chapitre 1.5.5 de la p. 13 du dossier ICPE partie 1 que l'activité de l'usine n'aura pas d'emprise sur le site Natura 2000 qui se trouve à 800 m du lieu d'implantation de l'usine.

Or, ce site accueille 12 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont le Circaète Jean le Blanc et la Chouette de Tengmalm qui sont des espèces très sensibles au dérangement.

Sur quoi vous basez vous pour affirmer que les conséquences de votre activité n'auront aucun impact sur cette espace sensible malgré le fonctionnement 24h/24?

En 2016 vous avez tenté de réaliser des inventaires de la faune et de la flore. Vous avez ensuite choisi d'interrompre vos investigations suite à une météo défavorable et à une course de moto cross. Nous remarquons par ailleurs beaucoup d'autres incohérences dans votre étude d'impact. Il n'y a rien sur les reptiles ni sur les insectes. Votre étude sur les oiseaux a été réalisée en un passage en juin donc vous ne possédez aucune donnée sur les oiseaux hivernants. Sur les amphibiens, les informations sont extrêmement faibles.

Pourquoi ces recherches et cet inventaire n'ont-ils pas été reconduits et conclus?

Au niveau européen, plusieurs polluants sont reconnus aujourd'hui comme significatifs en

terme d'incidence sur la santé Il s'agit des particules fines, du dioxyde de soufre SO₂, des oxydes d'azote Nox, des composés organiques volatiles (en abrégé COV) et des polluants organiques persistants comme le furane. Ces particules pénètrent dans le corps par le système respiratoire. Plus elles sont fines et plus elles pénètrent profondément. Celles inférieures à 3 microns pénètrent dans les alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans le sang. Le dioxyde de soufre SO₂ et le dioxyde d'azote NO₂ sont des gaz très irritants issus essentiellement des phénomènes de combustion.

Le dossier ICPE parle de "poussières". Quels sont les principaux rejets /polluants émis dans l'air ? Et en quelle quantité précisément ?

Quelles sont les mesures de réduction prises par CIBV ? Quel en est l'impact ?

Quel organisme mesurera les rejets émis après le démarrage de l'usine ?

Qui contrôlera les dispositifs de réduction mis en place? Comment la population sera-t-elle informée des mesures effectuées et sera-t-elle prévenue en cas de dépassements des normes ?

Pourquoi faut-il une cheminée de 30 mètres de haut pour "diluer et disperser les rejets dans l'air" si ceux-ci ne sont pas dangereux comme le prétend CIBV ?

Je suis donc opposée au projet de l'usine CIBV car il réunit très exactement les conditions contraires à ce qu'il faudrait faire pour lutter contre le réchauffement climatique.

respectueusement, en vous remerciant pour votre attention.

Hélène Autret

56 Margnat

23500 Sainte Feyre la Montagne

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Corianne B

Date : Mon, 11 Dec 2017 23:23:02 +0000

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci dessous mes remarques :

1 Bois - charbon

Une étude conduite par le service statistique de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) en 2014 a montré que les volumes supplémentaires en bois mobilisables en Limousin sont principalement concentrés sur les bois d'œuvre feuillus. Les disponibilités en volumes feuillus de moindre qualité et

destinés plutôt au bois industrie ou au bois énergie seraient assez faibles, ce qui pourrait entraîner à terme des risques de conflits d'usages. Compte-tenu des ressources limitées en bois industrie et en bois énergie, le développement de la filière biomasse ne pourra se réaliser que dans le respect des autres utilisateurs.

Dans un communiqué en date du 27 novembre Philippe Connan, président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin écrit : « le Parc s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures. Ce dossier.....qui par manque de dialogue, de précisions et d'informations laisse un certain nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80kms autour du site semble être une donnée stable ». Comment l'industriel CIBV compte-t-il s'approvisionner ?

Où en est-il dans ses relations avec l'ensemble de la filière bois ?

Comment est-il sûr d'obtenir les 100 000 ou 116 000 tonnes de souches et rémanents nécessaires à son fonctionnement ?

Par quoi complètera-t-il en cas d'insuffisance ?

Comment être sûr que du bois de classe B ne sera pas utilisé ?

De nombreuses études publiques mettent en doute la viabilité du bois énergie dans la région tel que le propose CIBV.

Toujours dans le communiqué du 27 novembre, on peut lire que « le Parc souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire. »

Nous comprenons donc que le projet CIBV ne peut être viable dans le temps.

Quelle est la production effective de pellets ou de plaquettes de l'usine ?

2. PNR Millevaches

Le Conseil Scientifique et de prospective du PNR de Millevaches s'est réuni le jeudi 7 septembre 2017 à Meymac et a débattu à propos du projet SOMIVAL situé à Bugeat- Viam. A l'issue des débats le CPS a considéré que trop d'incertitudes persistaient à propos du projet pour qu'il soit en mesure de formuler un avis définitif et circonstancié, fondé sur des connaissances sûres (liste non exhaustive) :

- État de contamination du site d'implantation,
- Types et zones d'approvisionnement,
- trafics induits notamment en fonction du réseau ferroviaire,
- Implication réelle de la SNCF,
- Périmètre de l'enquête publique-ICPE,
- Hypothèse de l'agrandissement de l'ICPE dans un second temps,
- Impossibilité de se livrer à une analyse approfondie nécessairement longue de l'étude d'impact en particuliers relativement aux items climat-carbone et biodiversité

• Etc...

Le CPS a estimé qu'il n'est, en toute hypothèse, pas acceptable que le périmètre de l'enquête publique soit limité aux deux communes territorialement concernées par l'implantation de l'ICPE, à raison des conséquences possibles sinon probables du projet sur l'ensemble du PNR (eu au-delà), ce qui devrait inciter par ailleurs à un recours à une commission d'enquête et non à un seul commissaire-enquêteur pour l'enquête publique.

Le CPS a aussi estimé qu'un préalable à toute autorisation préfectorale, et même à toute poursuite de l'instruction administrative, réside dans la documentation scientifique de l'état de contamination du site envisagé.

Enfin, dans un communiqué daté du 27 novembre, Philippe Conan, Président du Parc naturel de Millevaches en Limousin écrit "que le dossier suscite un certain nombre de préoccupations sur le territoire. Que le dossier ne peut être ignoré au niveau économique mais que par manque de dialogue, de précisions et d'informations laisse un certain nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type d'approvisionnement retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80 kms semble être une donnée stable (et ce depuis une dizaine de jours seulement avec un courrier d'engagement de l'industriel pour 116 000 tonnes/an).

Le PNR s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures, et souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire.

Les élus du PNR déplorent que le périmètre concerné par l'enquête publique soit aussi restreint et que les remarques émises il y a plusieurs mois par le PNR n'aient pas été prises en compte."

3. Lyaudet / Carbonex

Le projet Lyaudet Carbonex de production d'électricité en cogénération a été sélectionné par le gouvernement en 2016. Il a ensuite été recalé par la cellule biomasse (ADEME, DRAF, DREAL) en 2017. Celui-ci figure pourtant toujours dans les projets de CIBV tel que cela est mentionné p.13 de la partie 2 du dossier ICPE.

Qu'en est-il du projet Lyaudet Ingen'R-Carbonex de production d'électricité en cogénération ?

Pourquoi ce projet Lyaudet Ingen'R-Carbonex ne fait-il pas partie du dossier ICPE ?

4. Transport

Dans le dossier ICPE partie 1 p.28 il est écrit au sujet de l'exportation de la production de l'usine : "le transport par camion ne sera pas employé car non rentable". CIBV a donc prévu d'utiliser le transport ferroviaire, L'une des raisons du fiasco de la gare bois Bugeat Viam, est la trop grande fragilité des infrastructures. Seulement 4 trains de fret ont circulé sur cette voie depuis les années soixante.

Où en sont les négociations avec SNCF réseau ?

Qu'en est-il des infrastructures de la ligne ? Quelles informations avez-vous sur ce sujet ?

Que prévoyez-vous de faire si les infrastructures de la ligne ne sont pas améliorées ? Comment allez-vous procéder pour exporter votre production si vous ne pouvez pas utiliser le transport ferroviaire ?

5. Nuisances sonores

L'autorité environnementale écrit dans son avis publié le 5 novembre 2017 : « les éléments fournis par l'étude d'impact ne sont pas suffisants pour présager des émergences éventuelles liées à l'activité (p.4/6). » Dans l'étude d'impact l'industriel CIBV publie des chiffres contradictoires : 35,7 dB (A) p.143/193, 30,2 dB (A) p.131.193. L'industriel CIBV ne produit que de vagues indications du niveau sonore de son activité future et s'en remet à ses fournisseurs pour garantir le respect de la législation. L'impact de son activité n'est établi qu'à partir d'un logiciel, sans mesures de propagation effectuées sur place. Enfin, l'industriel CIBV ne prend volontairement pas en compte le critère de

tonalité marquée pour le bruit des broyeurs et de l'aérotherme puisqu'il est incapable de caractériser le bruit issu de son site industriel.
Comment CIBV peut-il s'engager à respecter la législation en vigueur ?

6. Circulation

Lyaudet-Carbon Ingen'R prévoit la circulation d'environ 12600 camions par an sur un territoire d'un rayon de 80kms. Cela représente une importante augmentation du trafic. Cependant, nous ne trouvons, dans le dossier CIBV, aucun plan de circulation, ni aucune note concernant les négociations en cours avec les différentes collectivités afin d'obtenir les autorisations nécessaires. Quel est le plan de circulation des camions ? Qu'en est-il des autorisations nécessaires ?

8. Biomasse

Le projet de CIBV consiste à produire un équivalent du charbon à partir de la « biomasse », c'est-à-dire du bois. Et ce, dans une perspective que la SOMIVAL sur son site internet qualifie d'écologique.

Le projet CIBV est donc un de ces nombreux projets de la filière dite « bois-énergie », dont le développement est largement promu par l'union européenne afin notamment de tenter d'enrayer le changement climatique. Un document produit par l'ONG FERN qui est consultante auprès de l'Union Européenne, interpelle dès son titre, qui est : « Brûler des arbres pour produire de l'énergie n'est pas une solution pour enrayer le changement climatique ». En voici un bref extrait : [L]es politiques [planifiées par l'UE] devront tenir compte du coût réel de la biomasse. Avoir recours de façon illimitée au bois pour produire de l'énergie ne fera qu'accroître la disparition des forêts et de la biodiversité en Europe et dans le monde et n'aura que peu, voire pas, d'effets sur le changement climatique. Passé 2020, le meilleur moyen de réduire les gaz à effet de serre émanant de la bioénergie sera de restreindre l'utilisation de cette dernière. Contrairement à l'énergie solaire et éolienne, la combustion de la biomasse émet des gaz à effet de serre, et notamment du dioxyde de carbone (CO₂). Bien que la bioénergie puisse réduire les émissions de CO₂ résultant de l'utilisation des combustibles fossiles, les émissions de CO₂ dues à la production de bioénergie (par exemple lors de sa transformation, de son transport et de sa combustion) sont elles aussi conséquentes et pourraient même augmenter. Il est particulièrement important de tenir compte des émissions résultant de l'exploitation forestière et de l'utilisation des terres pour déterminer si la bioénergie peut permettre de réduire les émissions par rapport aux combustibles fossiles, mais ce point n'est pas suffisamment étudié dans la politique actuelle de l'UE.

Est-ce que CIBV ne serait pas en train de nous jeter de la poudre aux yeux pour un projet dans le seul but de profiter d'une opportunité d'investissement accompagnée par des fonds européens, et ce, en convoitant ce qui fait la richesse et la résilience de ce territoire ?

10. Dépollution

Selon le rapport du conseil scientifique du PNR que nous avons pu consulter, il n'y a jamais eu d'étude approfondie sur la pollution du site Viam-Bugeat. Pourtant CIBV prétend que le site ne présente pas de risques particuliers et affirme prendre en charge sa dépollution.

Quelle est la nature de la pollution du site ?

Comment CIBC compte-t-il prendre en charge la dépollution du site sans savoir de quelle nature est cette pollution ?

11. Biodiversité

Somival écrit dans le chapitre 1.5.5 de la p. 13 du dossier ICPE partie 1 que l'activité de l'usine n'aura pas d'emprise sur le site Natura 2000 qui se trouve à 800 m du lieu

d'implantation de l'usine. Or, ce site accueille 12 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont le Circaète Jean le Blanc et la Chouette de Tengmalm qui sont des espèces très sensibles au dérangement.

Sur quoi vous basez-vous pour affirmer que les conséquences de votre activité

n'auront aucun impact sur cette espace sensible malgré le fonctionnement 24h/24? En 2016 vous avez tenté de réaliser des inventaires de la faune et de la flore. Vous avez ensuite choisi d'interrompre vos investigations suite à une météo défavorable et à une course de moto cross. Nous remarquons par ailleurs beaucoup d'autres incohérences dans votre étude d'impact. Il n'y a rien sur les reptiles ni sur les insectes. Votre étude sur les oiseaux a été réalisée en un passage en juin donc vous ne possédez aucune donnée sur les oiseaux hivernants. Sur les amphibiens, les informations sont extrêmement faibles.
Question : Pourquoi ces recherches et cet inventaire n'ont-ils pas été reconduits et conclus?

12. Pollution de l'air

Au niveau européen, plusieurs polluants sont reconnus aujourd'hui comme significatifs en terme d'incidence sur la santé Il s'agit des particules fines, du dioxyde de soufre SO₂, des oxydes d'azote Nox, des composés organiques volatiles (en abrégé COV) et des polluants organiques persistants comme le furane. Ces particules pénètrent dans le corps par le système respiratoire. Plus elles sont fines et plus elles pénètrent profondément. Celles inférieures à 3 microns pénètrent dans les alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans le sang. Le dioxyde de soufre SO₂ et le dioxyde d'azote NO₂ sont des gaz très irritants issus essentiellement des phénomènes de combustion.

Le dossier ICPE parle de "poussières". Quels sont les principaux rejets /polluants émis dans l'air ? Et en quelle quantité précisément ?

Quelles sont les mesures de réduction prises par CIBV ? Quel en est l'impact ? Quel organisme mesurera les rejets émis après le démarrage de l'usine ?

Qui contrôlera les dispositifs de réduction mis en place? Comment la population sera-t-elle informée des mesures effectuées et sera-t-elle prévenue en cas de dépassements des normes ?

Pourquoi faut-il une cheminée de 30 mètres de haut pour "diluer et disperser les rejets dans l'air" si ceux-ci ne sont pas dangereux comme le prétend CIBV ?

Conclusion : Nous sommes opposés au projet de votre usine CIBV car il réunit très exactement les conditions contraires à ce qu'il faudrait faire pour lutter contre le réchauffement climatique et plus généralement les multiples crises environnementales auxquelles des entreprises industrielles aventureuses comme CIBV nous condamnent. CIBV c'est la promotion des énergies carbonnées, quand il faudrait précisément les décarbonner.

CIBV c'est promouvoir un modèle obsolète d'extraction des ressources en un lieu, la combustion de celles-ci en un autre, situé à des centaines voire des milliers de kilomètres afin produire de l'énergie qui sera elle-même dispersée à des centaines de kilomètres ; CIBV c'est le camouflage verdâtre d'une logique qui fonde son profit sur le contrôle des ressources et le transport ;

CIBV c'est des dizaines de milliers de camions sillonnant les territoires, c'est du fret transnational, bref, CIBV s'inscrit dans la tendance générale d'augmentation de la

consommation des énergies fossiles ;

CIBV c'est un modèle économique fondé sur des intéressements fiscaux et des subventions acquises par la dissimulation de son impact réel sur son environnement et les climats ;

CIBV fonde son projet sur un modèle d'exploitation de la forêt par coupe rase, et condamne nos régions à ce type de modèle d'exploitation non durable qui fragilise les sols, favorise l'érosion de la bio-diversité, encourage la mono-culture et donc l'utilisation d'intrants en tout genre, engrais et pesticides ;

CIBV c'est aussi instaurer le mensonge comme comportement industriel normal, car l'expérience nous montre que la réglementation actuelle rend impossible ce type d'exploitation sans le trucage de son impact réel... nous avons connu le dieselgate, nous connaissons bientôt le biomassegate, et nous n'en voulons pas.

À ce point de l'histoire où nul ne sait comment faire évoluer les manières de vivre du monde moderne de façon à rendre tout simplement possible la vie sur Terre dans ces prochaines décennies, nous sommes en droit d'attendre que des questions devenues aussi graves que : comment nous chauffons-nous ? ou comment nous éclairons-nous ? soient soumises à l'élaboration collective des hypothèses,

et non laissées en pâtures à des financiers qui perçoivent en toute situation une opportunité pour s'approprier des ressources qu'ils auront substitué à d'autres, et naturellement une opportunité pour s'enrichir. CIBV, et la cohorte des entreprises de la même espèce, c'est l'ancien monde qui cherche à se maintenir à tout prix, au prix de la destruction de nos habitats, au prix du contrôle des moyens d'agir et de penser collectivement, bref au prix du mépris de chacun et de toutes choses.

Corianne Breant
Champigny 94500

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM)

De : Dominique Weber

Date : Tue, 12 Dec 2017 00:26:24 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

je m'oppose à ce projet en tant qu'habitante dans l'aire des 80km

en effet ce projet prévoit de retirer des forets tout ce qui est créateur d'humus
(souches et rémanents) ce qui à terme conduira à la stérilisation des sols

le reboisement deviendra impossible et quelles seront les conséquences sur les
microorganismes et donc les champignons des bouleversements des sols et sur la
faune sauvage grande et petite

on nous a dit qu'il n'y aura pas de désouchage sur les zones pentues pour éviter
que le terre s'en aille mais a t il tant de zones à faibles pentes par chez
nous?

par ailleurs je doute qu'il y aie assez de coupes pour fournir sur le long à
terme la matière première nécessaire à la production de l'usine prétend
produire, les arbres mettent du temps à pousser avant de pouvoir être coupés, il
apparaît difficile de parler d'emplois sur le long terme et je crois qu'on verra
rapidement fermeture et licenciements et que deviendra le site?

quelle est cette entreprise qui prétend produire sans connaître le coût de sa
matière première et encore celui du produit fini

ce projet ne m'apparaît viable ni sur le plan écologique, ni sur le plan
économique, ni dans la durée

Dominique weber alasseur habitante de la commune de NEDDE 87120

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : renaudjp

Date : Tue, 12 Dec 2017 09:12:36 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Non à la fabrication de charbon biomasse en France.

Non à l'installation de l'usine de pellets à VIAM

Jacqueline RENAUD

résidence secondaire

Orliac

19170 TARNAC

|

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : huguette peyrissaguet

Date : Tue, 12 Dec 2017 12:35:05 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Habitante (à Eymoutiers) de la zone comprise dans le rayon annoncé de l'activité du projet CIBV soumis à enquête publique du 14 novembre 2017 au 15 novembre 2017, je formule les observations suivantes :

1 Recours au « bois énergie » :

Le projet CIBV est un de ces nombreux projets de la filière dite « bois-énergie », dont le développement est largement promu par l'union européenne afin notamment de tenter d'enrayer le changement climatique. Un document produit par l'ONG FERN qui est consultante auprès de l'Union Européenne, interpelle dès son titre, qui est :

« Brûler des arbres pour produire de l'énergie n'est pas une solution pour enrayer le changement climatique ». En voici un bref extrait : [L]es politiques [planifiées par l'UE] devront tenir compte du coût réel de la biomasse. Avoir recours de façon illimitée au bois pour produire de l'énergie ne fera qu'accroître la disparition des forêts et de la biodiversité en Europe et dans le monde et n'aura que peu, voire pas, d'effets sur le changement climatique. Passé 2020, le meilleur moyen de réduire les gaz à effet de serre émanant de la bioénergie sera de restreindre l'utilisation de cette dernière. Contrairement à l'énergie solaire et éolienne, la combustion de la biomasse émet des gaz à effet de serre, et notamment du dioxyde de carbone (CO₂). Bien que la bioénergie puisse réduire les émissions de l'utilisation des combustibles fossiles, les émissions de CO₂ dues à la production de bioénergie (par exemple lors de sa transformation, de son transport et de sa combustion) sont elles aussi conséquentes et pourraient même augmenter.

Il est particulièrement important de tenir compte des émissions résultant de l'exploitation forestière et de l'utilisation des terres pour déterminer si la bioénergie peut permettre de réduire les émissions par rapport aux combustibles fossiles, mais ce point n'est pas suffisamment étudié dans la politique actuelle de l'UE.

Dans un communiqué en date du 27 novembre 2017 Philippe Connan, président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin écrit :

« le Parc s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures. Ce dossier qui par manque de dialogue, de précisions et d'informations laisse un certain nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80kms autour du site semble être une donnée stable ».

Comment l'industriel CIBV compte-t-il s'approvisionner ?

Où en est-il dans ses relations avec l'ensemble de la filière bois ?

Comment est-il sûr d'obtenir les 100 000 ou 116 000 tonnes de souches et rémanents nécessaires à son fonctionnement ?

Par quoi complètera-t-il en cas d'insuffisance ?

Comment être sûr que du bois de classe B ne sera pas utilisé ?

De nombreuses études publiques mettent en doute la viabilité du bois énergie dans la région tel que le propose CIBV.

Toujours dans le communiqué du 27 novembre, on peut lire que « le Parc souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire.

»

Nous comprenons donc que le projet CIBV n'apporte pas de garanties en ces matières.

Le CPS a aussi estimé qu'un préalable à toute autorisation préfectorale, et même à toute poursuite de l'instruction administrative, réside dans la documentation scientifique de l'état de contamination du site envisagé.

Enfin, dans un communiqué daté du 27 novembre 2017, Philippe Conan, Président du Parc naturel de Millevaches en Limousin écrit "que le dossier suscite un certain nombre de préoccupations sur le territoire. Que le dossier ne peut être ignoré au niveau économique mais que par manque de dialogue et de précisions, l'information laisse un certain nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type d'approvisionnement retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80 kms semble être une donnée stable (et ce depuis une dizaine de jours seulement avec un courrier d'engagement de l'industriel pour 116 000 tonnes/an).

Le PNR s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures, et souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire.

Les élus du PNR déplorent que le périmètre concerné par l'enquête publique soit aussi restreint et que les remarques émises il y a plusieurs mois par le PNR n'aient pas été prises en compte."

2 Le projet Lyaudet Carbonex de production d'électricité en cogénération a été sélectionné par le gouvernement en 2016. Il a ensuite été recalé par la cellule biomasse (ADEME, DRAF, DREAL) en 2017. Celui-ci figure pourtant toujours dans les projets de CIBV tel que cela est mentionné p.13 de la partie 2 du dossier ICPE. Qu'en est-il du projet Lyaudet Ingen'R-Carbonex de production d'électricité en cogénération ?

Pourquoi ce projet Lyaudet Ingen'R-Carbonex ne fait-il pas partie du dossier ICPE ?

3. Transport

Dans le dossier ICPE partie 1 p.28 il est écrit au sujet de l'exportation de la production de l'usine : "le transport par camion ne sera pas employé car non rentable". CIBV a donc prévu d'utiliser le transport ferroviaire, L'une des raisons du fiasco de la gare bois Bugeat Viam, est la trop grande fragilité des infrastructures.

Où en sont les négociations avec SNCF réseau ?

Qu'en est-il des infrastructures de la ligne ? Quelles informations avez-vous sur ce sujet ?

Que prévoyez-vous de faire si les infrastructures de la ligne ne sont pas améliorées ?

Comment allez-vous procéder pour exporter votre production si vous ne pouvez pas utiliser le transport ferroviaire ?

Circulation des camions :

Lyaudet-Carbon Ingen'R prévoit la circulation d'environ 12600 camions par an sur un territoire d'un rayon de 80 kms. Cela représente une importante augmentation du trafic.

Cependant, ne figurent dans le dossier CIBV, aucun plan de circulation, ni aucune note concernant les négociations en cours avec les différentes collectivités afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

Quel est le plan de circulation des camions ? A quelle fréquence ces camions devront-ils traverser les zones habitées, les bourgs ? Les voies de circulation existantes supportent déjà difficilement, voire pas du tout, le trafic actuel de camions en tout genre.

Qu'en est-il des autorisations nécessaires ?

5 Pollution de l'air

Au niveau européen, plusieurs polluants sont reconnus aujourd'hui comme significatifs en terme d'incidence sur la santé Il s'agit des particules fines, du dioxyde de soufre SO₂, des oxydes d'azote Nox, des composés organiques volatiles (en abrégé COV) et des polluants organiques persistants comme le furane. Ces particules pénètrent dans le corps par le système respiratoire. Plus elles sont fines et plus elles pénètrent profondément. Celles inférieures à 3 microns pénètrent dans les alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans le sang. Le dioxyde de soufre SO₂ et le dioxyde d'azote NO₂ sont des gaz très irritants issus essentiellement des phénomènes de combustion.

Le dossier ICPE parle de "poussières". Quels sont les principaux rejets /polluants émis dans l'air ? Et en quelle quantité précisément ?

Quelles sont les mesures de réduction prises par CIBV ? Quel en est l'impact ? Pourquoi faut-il une cheminée de 30 mètres de haut pour "diluer et disperser les rejets ?

Je suis très défavorable au projet tel que présenté à cette enquête publique parce que ledit projet ne s'inscrit nullement dans une perspective de durabilité de la ressource avec un impact environnemental recevable en l'état actuel de toutes les connaissances scientifiques et économiques :

- intérêt du recours au « bois énergie » non démontré
- pas de fiabilité sur la ressource en « bois énergie » dans le respect de l'environnement sur la région concernée,
- projet Lyaudet Ingen'R-Carbonex de production d'électricité en cogénération inscrit (ICPE 2 p13) non documenté dans le dossier ICPE
- dossier « transport » très lacunaire
- dossier « pollution » non convaincant, insuffisamment documenté.

Signé : PEYRISSAGUET Huguette, 19 bd Emile Zola 87120 Eymoutiers le
12.12.2017

Sujet: [INTERNET] Enquête publique - projet usine CARBON - BUGEAT VIAM

De : Philippe Jorrand

Date : Tue, 12 Dec 2017 14:43:10 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je m'exprime ici en tant que propriétaire d'un domaine forestier de 250 hectares sur le Plateau de Millevaches.

Autant qu'on puisse en juger d'après les informations disponibles, cette usine fabriquera des pellets à partir de la ressource en bois disponible localement. Créer une activité et des emplois autour de cette ressource locale est une bonne idée. Mais pas à n'importe quel prix.

En particulier, ce n'est pas une bonne idée si on fait cela en ignorant que la forêt vit et grandit en puisant dans le sol, avec ses racines, les substances minérales qui, avec le carbone absorbé par les feuilles dans l'atmosphère, viennent former le bois. La forêt ne pousse pas si le sol est pauvre en ces substances minérales.

Or, dans une forêt, ces substances minérales proviennent de la décomposition des feuilles, brindilles, branches et souches, parfois troncs entiers, d'arbres présents actuellement ou antérieurement sur le même terrain. Cette réalité du cycle vertueux sur lequel repose l'existence-même de la forêt, est désormais prise en compte par les forestiers soucieux de l'avenir à long terme de la ressource économique et écologique qu'ils gèrent. C'est la raison pour laquelle, s'il m'arrive encore de faire des coupes rases dans ma forêt, je prends grand soin de ne plus jamais supprimer les rémanents, branches et souches, de façon à préserver les ressources nécessaires à la croissance des jeunes plants avec lesquels je reboise ce terrain. Sans cette vision à long terme, il n'y a pas de gestion forestière qui tienne la route.

Les informations relatives au projet d'usine dont il est question laissent penser que ce sont précisément ces rémanents qui serviraient de matière première pour la fabrication des pellets. Je viens d'expliquer pourquoi ce serait une erreur de ne pas laisser ces rémanents sur place, une erreur dont la gravité n'apparaîtra pas immédiatement, mais dont le sol se souviendra dans quelques décennies en refusant de faire grandir des arbres. On aura utilisé la forêt, et on aura laissé un sol inapte à la maintenir en vie.

Il y a une autre objection, aussi grave, mais à plus court terme. Je ne pense pas que la ressource locale en rémanents suffirait longtemps à faire tourner la production de l'usine. La tentation sera alors grande, pour maintenir la rentabilité de cette installation industrielle, de transformer en pellets du bois local qu'il aurait été préférable, d'un point de vue forestier, de laisser grandir, ou qui aurait trouvé un débouché commercial comme bois d'œuvre. Le bois est une matière première qui stocke du carbone, mais qui ne peut le faire que si on en fait des charpentes ou des meubles, pas du combustible : la forêt est le lieu exemplaire d'une alliance parfaite entre le point de vue économique et le point de vue écologique.

En conclusion, je pense que ce projet d'usine à été conçu avec une vision à court terme, en voulant tirer avantage de la ressource locale que constitue aujourd'hui la forêt, mais sans aucun égard pour cette forêt et son avenir. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée.

Philippe Jorrand

Propriétaire forestier à Gentioux-Pigerolles

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Matt

Date : Tue, 12 Dec 2017 17:07:01 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le préfet de Corrèze,

Habitant en sud Creuse je suis directement concerné par ce projet d'usine à pellet sur Bugeat/Viam.

Mon inquiétude est grande face aux premiers éléments de mise en place de ce projet, notamment sur le mode d'alimentation pour fournir l'usine en souche et autres "déchets verts" reposant sur une industrialisation de la forêt; sur la pollution et les nuisances accompagnants ce projet aux abords des communes de bugeat et Viam; sur les nuisances des allers et retours des camions chargés de bois sur nos routes communales ou départementales ; sur les mensonges quand aux futures emplois promis par ces sociétés écrans.

J'espère que vous comprendrez mes réticences sur ce sujet hors normes et hors logique, qu'elle soit environnemental, économique ou sociale.

En vous remerciant de votre écoute,

Cordialement

Matthieu Roffet

Thézillat

23340 Faux la Montagne

Sujet: [INTERNET] Enquête publique

De : laetitia Bourroux

Date : Tue, 12 Dec 2017 17:08:33 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je vie sur le canton de Bugeat et ce depuis ma naissance. j'ai été a l'école de Bugeat jusqu'en 5eme. Tous mes amis, sauf un une fois dans la vie active sont partis par manque de travail. Depuis plusieurs années Bugeat décline. Perte de nombreux commerces, et donc perte d'habitants, perte d'écopliers et inévitablement fermeture de deux niveau depuis peu.

Aujourd'hui, grâce a ce projet d'usine et la création d'emplois qui en découle Bugeat a la possibilité d'un nouvel élan vital.

Alors OUI a l'usine

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Laure DANGLA <l.dangla@pnrpl.com>

Date : Tue, 12 Dec 2017 17:17:26 +0100

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Copie à : Fabrice CHATEAU <f.chateau@pnrpl.com>, Frédéric DUPUY

<f.dupuy@pnrpl.com>, "t.mignaut@pnr-millevaches.fr" <t.mignaut@pnr-millevaches.fr>

Bonjour,

Le projet d'unité de torréfaction et pelletisation de plaquettes forestières sur le site de la "Zone Bois" de Bugeat nous amène quelques réflexions.

1. nous regrettons que le Pnr Périgord-Limousin n'ait pas été consulté en amont de l'enquête publique alors qu'il est situé dans le rayon d'approvisionnement du projet.

2. le projet prévoit un approvisionnement de 100000 T/an, ce qui nous paraît réaliste au regard de la ressource bois disponible. Cependant, la partie approvisionnement du dossier est très lacunaire (quel volume pour quels produits ?). Nous attirons votre attention sur le fait que l'entreprise prévoit de baser une majeure partie de son approvisionnement sur des rémanents et notamment des souches (partie 5.1 dossier ICPE) :

- ceci est justifié dans le cas de défrichements, mais quel volume cela représente-t-il ? S'il est prévu un recours majoritaire à ces produits, le dossier ne devrait pas baser tout son argumentaire sur la gestion forestière, mais développer un volet agricole ;

- l'export des rémanents sur des parcelles forestières réduit la fertilité des sols, ce qui est donc peu compatible avec une gestion durable des forêts (voire impossible pour certaines certifications type FSC). Enlever les rémanents facilite le travail des entreprises de plantation, mais réduit le retour du sol à un bon état sylvicole. L'export de rémanents devrait donc être limité en volume et, en tous cas, interdit dans le cadre de coupes rases hors défrichement. De la même façon, un soin particulier devrait être pris pour éviter l'utilisation de rémanents "en feuilles", d'importantes quantités de minéraux étant stockées dans les feuilles et rameaux de l'année, les premiers à tomber au sol après récolte. Mettre un délai de quelques mois entre la coupe et la récolte des rémanents pourrait limiter un peu l'export de fertilité, mais ceci n'est pas idéal du fait du nécessaire passage d'engin supplémentaire sur la parcelle. A minima, les rémanents doivent être issus de parcelles récoltées en hiver pour les feuillus. Quelle est la procédure de récolte des rémanents prévues par l'entreprise pour cadrer avec la prise en compte de l'environnement qu'elle annonce partie 5.4 ? Il serait intéressant que l'entreprise produise un guide d'exploitation de ces rémanents (branches, souches).

Plus d'informations sur ce sujet ici : <http://www.ademe.fr/recolte-raisonnee-remanents-foret>

- les souches retiennent les sols avec leurs racines, même après coupe rase, le temps que la végétation se reconstitue. En dehors des cas de défrichement, l'export de souche devrait donc être impossible dans les contextes de pente de plus de 20% et en bordure de cours d'eau. La partie 5.4 aborde les questions environnementales sans jamais préciser concrètement ce qui est prévu. Il manque des éléments concrets sur la prise en compte des enjeux environnementaux, et le projet ne précise pas non plus quels vont être les leviers mis en place par SOMIVAL pour assurer le respect de ses engagements, notamment ceux qui concernent la reconstitution des boisements sur des parcelles privées ("mélange

d'essences privilégié" dans les plantations par exemple). Ceci semble des éléments de rhétorique et non des éléments techniques réellement pris en compte. Consulter le très bon guide émis par la DDT 19 qui synthétise des mesures concrètes pour prendre en compte les enjeux "eau" dans la gestion des forêts : <http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-filiere-bois/Foret-Filieres-Bois/Sylviculture-et-milieux-aquatiques/Guide-des-bonnes-pratiques-Sylviculture-et-cours-d-eau>

- (5.1) les taillis ne sont pas systématiquement des zones pauvres à exploiter par coupe rase et transformer... Surtout sur l'ouest Limousin où le taillis de châtaignier approvisionne en piquets et petits bois d'œuvre près de 20 entreprises de 5 à 50 employés. Nous attirons votre attention sur ces éléments de raccourcis utilisés qui semblent dire que les taillis sont tous des zones pauvres (ceci semble encore une fois un élément de rhétorique, ou alors une preuve de la méconnaissance du sujet forestier).

Enfin, par définition, un taillis est une zone qui a rejeté de souche après une coupe, ce n'est donc pas un peuplement directement issu de l'abandon des terres agricoles. D'ailleurs, les accrus issus de cet abandon peuvent eux avoir de réels intérêts en matière de production de bois d'œuvre.

3. Le point 5.3 mentionne un taux de produits certifiés très bas, de l'ordre de 11%, sans faire état de progression. Pour être en accord avec la communication de SOMIVAL, ce point-là ne devrait-il pas faire l'objet d'une recherche d'amélioration ?

4. Le point 5.4 mentionne la possibilité pour SOMIVAL d'être directement exploitant de la ressource. Ne serait-il pas plus efficace de sous-traiter l'approvisionnement, au moins forestier, aux entreprises locales dont c'est le métier et qui respectent les règles de gestion durable ? Nous avons connu le cas d'entreprises non forestières qui récoltaient du bois énergie au détriment des règles de gestion durable, il n'est pas souhaitable que ceci se reproduise.

5. Enfin, le paragraphe 5.5 donne des chiffres sur le carbone qui ne sont pas justes, les données doivent être rapportées à des cas précis (quel type de futaie ? quel type de taillis ? quelles hypothèses de production et de sylviculture ?). Une futaie de pin maritime coupée à 20 ans pour produire du papier aura un bilan carbone bien moins intéressant qu'un taillis de châtaignier qui fera du piquet. Les chiffres présentés sont dénués de fondement scientifique et, encore une fois, paraissent ne servir que comme éléments de communication.

CONCLUSION :

De manière générale, le Pnr Périgord-Limousin n'est pas défavorable au projet, mais souhaite demander un descriptif plus concret et technique du plan d'approvisionnement de l'entreprise, les 3 pages du dossier qui y font référence sont trop peu précises. Il manque un document technique sur l'approvisionnement et les modes de production de la ressource qui sera employée. Cette demande rejoint d'ailleurs les conclusions de l'avis de l'Autorité Environnementale. Le projet tel qu'il est décrit, basé en majorité sur de l'exploitation de souches et de rémanents, nous paraît moins réaliste et moins durable à long terme qu'un projet qui utiliserait du bois issu de la gestion des forêts et pour lequel il y a de la ressource et des gardes-fous.

Le Pnr Périgord-Limousin est volontaire pour aborder ces sujets avec le porteur de projet, et l'accompagner pour une réelle prise en compte des enjeux environnementaux propres à son territoire.

Laure Dangla
Chargée de mission forêt
PNR Périgord-Limousin

Sujet: [INTERNET] enquete publique relative au projet de la société carbon ingen'r bugat
viam

De : Eric Terracol

Date : Tue, 12 Dec 2017 17:49:11 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

A bientôt 83 ans je ne suis pas familier d'internet et je profite donc de la connexion de mon voisin pour vous faire part de mon avis sur le projet d'implantation de l'usine de pellet torréfier sur la zone de Bugeat Viam. Je soutient ce projet qui créera de l'emploi chez nous.

Péniguet Elie 19170 Toy-Viam

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : Emilie Lordemus <emilie.lordemus@millevaches.net>

Date : Tue, 12 Dec 2017 17:49:43 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

je m'appelle Emilie Lordemus, je vis à Faux-la-Montagne.

Je trouve parfaitement pertinent de traiter les "restes" de coupe de bois qui empirent l'aspect de nos paysages sinistrés par les coupes rases.

En revanche je suis parfaitement défavorable à un développement de projet qui utilise se prétexte sans garantir -avec des chiffres précis et clairs- de ne pas aggraver le problème sur un développement à long terme.

De surcroit, je pense que, ce dont nos territoires ont besoin c'est de circuits-courts, pas de camions supplémentaires.

En résumé je suis défavorable au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM, en l'état.

Bien cordialement.

--

Emilie LORDEMUS

06 21 74 16 69

23340 Faux la Montagne

constancesocialclub.org

& graphiste associée :

zelle-communication.fr - communication de territoire !

www.l-arban.fr - atelier permanent d'urbanisme rural

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Magali Siaudeau

Date : Tue, 12 Dec 2017 18:03:19 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je suis concernée, comme tous les citoyens, par le changement climatique. Je suis donc consternée de la vision à court terme de la politique des autorités administratives et du seul prisme du profit qui est retenu quant à l'installation d'une usine à pellets dans le Limousin.

L'investissement dans la bioénergie constitue une stratégie d'atténuation des effets du changement climatique inefficace, et qui induit des effets négatifs non maîtrisés, ni évalués à ce jour.

Je suis contre l'utilisation de la biomasse forestière pour remplacer le charbon de mine et demande une étude par un cabinet indépendant des risques et effets liés au développement de cette activité sur le territoire.

Merci,

Magali Siaudeau

Habitante de Montreuil dans le 93, et vacancière sur le plateau des milles-vaches, à Bugeat.

Sujet: [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE LA SOCIETE CARBON
INGEN'R BUGEAT VIAM

De : claude.planchou

Date : Tue, 12 Dec 2017 18:09:44 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour ,

j'ai lu les caractéristiques de ce projet qui certes est séduisant en matière d'emplois dans une région qui en manque cruellement. Néanmoins un point me fait émettre des réserves sérieuses c'est celui du transport, en effet on parle de transport ferroviaire mais comment amener la matière première autrement que par camion . Je suis complètement d'accord avec la mairie de ST MARTIN LE CHATEAU car nous sommes dans la même situation déjà chaque jour d'énormes camions de grumes traversent notre village et "esquintent" inexorablement les voiries où ils passent . Qui va payer ces aménagements qu'il faudra refaire rapidement et à intervalles réguliers si ce n'est au bout du compte le contribuable ? Il semble bien, mais je peux me tromper, que rien ne soit prévu au titre d'une compensation au profit des communes concernées.

Claude Planchou

Résident à PEYRAT LE CHATEAU

Sujet: [INTERNET] enquête publique relative au projet de la sté CARBON INGEN'R
Bugeat-Viam
De : Françoise LULEK
Date : Tue, 12 Dec 2017 18:10:09 +0100 (CET)
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ci-joint nos remarques à consigner dans l'enquête publique relative au projet de la société
Carbon Ingen'r Bugeat- Viam.

Cordialement,

F.Lulek

Enquête publique CIBV.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
----------------------------------	---

Enquête publique relative au projet de la société Carbon ingen'r Bugeat Viam

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous déplorons que l'enquête publique n'ait pas été étendue à l'ensemble de la zone d'approvisionnement donc sur toutes les communes présentes sur cette zone.

Nous sommes agriculteurs et forestiers à Nedde. Nous nous sentons très concernés par ce projet qui n'est qu'à 13kms à vol d'oiseau du site de production.

La qualité des sols sur notre territoire est majoritairement granitique. La couche de terre arable est très faible d'où notre inquiétude concernant la pratique mise en avant dans ce projet à savoir arrachage des souches et retrait des rémanents.

De par notre métier, on se demande comment pérenniser une production de bois sur des sols qui auront été complètement vidés de leurs substances nutritives et prétendre que c'est de la gestion durable, sans compter un risque accru de lessivage qui finirait d'entraîner la terre restante en fond de vallée où coulent rivières et ruisseaux.

D'autre part, nos communes rurales sont face aux problèmes de dégradation des routes et pistes forestières due aux camions de plus en plus lourds qui utilisent ces réseaux sans respecter les règles et conditions climatiques. Ce sera encore des camions supplémentaires sur nos petites routes sans contrepartie financière pour la remise en état de celles-ci.

Dans le paragraphe 11-2-13 mesure de gestion des sous produits d'exploitation, nous avons lu que les éléments indésirables avant broyage fin (terre, cailloux, gravier) pourraient être "commercialisés" vers la filière agricole. Est-ce pour boucher les trous dans les cours de fermes ou pour remettre dans les champs ? quelle idée lumineuse ; comme celle de les mettre en composte. Il semblerait que le déblayage de ces matériaux ne soit pas bien anticipé.

La politique des boisements ces dernières années préconise un changement de pratiques de la gestion forestière, à savoir un maximum de régénération naturelle et une diversité des essences (charte du PNR Millevaches). Ce projet va encourager les propriétaires forestiers qui souhaiteront replanter à privilégier des arbres à croissance rapide et donc des résineux, sans toutefois les laisser atteindre une maturité suffisante pour une valorisation en bois d'œuvre et accentuer d'autant plus l'appauvrissement des sols par la conséquence de rotations plus nombreuses. Donc rien de durable dans tout cela.

Ce projet va même à l'encontre des efforts fournis ces dernières années.

Pour l'approvisionnement, nous sommes d'accord avec plusieurs professionnels de la filière bois qui disent que les souches et rémanents ne suffiront pas et qu'il y aura concurrence avec les autres filières de valorisation du bois et peut-être mise en difficulté de certaines petites entreprises qui en vivent.

Nous pensons que notre territoire mérite mieux qu'un pillage en règle sous couvert d'énergie verte, durable...

Beaucoup de paragraphes amènent des questions et des doutes y compris sur la gestion de l'eau.

Il aurait été plus recevable que l'étude d'impacts soit faite par un bureau d'étude indépendant contrairement à la SOMIVAL dont le responsable est partie prenante dans le futur projet. Les résultats peuvent donc être discutables.

Ce dossier est là pour enfumer les gens, qui le seront sûrement et de façon concrète si l'entreprise fonctionne.

Quant aux promesses d'emplois, celles-ci n'engagent que ceux qui y croient... Ces emplois ne veulent pas dire forcément nouvelles familles sur Bugeat.

Nedde le 8 décembre 2017

Jean- Michel Plazanet

Françoise Lulek

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site

"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Tue, 12 Dec 2017 19:28:30 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Michel Bourroux

Sujet:

enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Message:

Bonjour,

Je fais parti de cette jeunesse qui est née et qui a grandi dans le canton de Bugeat. Malheureusement, je ne peux pas vivre et construire ma vie dans ce canton qui est le mien; faute de travail. De ce fait, comme beaucoup d'entre nous, et avec une énorme déception, je débute ma vie active ailleurs dans l'espoir de pouvoir revenir un jour.

Alors, Je pense que le projet de la société CARBON, favorisera la dynamique de ce canton. La création d'emplois permettra de conserver la population active et peut être même d'accueillir d'autres personnes. Ainsi cette entreprise contribuera obligatoirement aux développements de la vie sociale de notre canton (maintien de l'école, des commerces, des services de proximité,...)

D'un point de vue écologique ce projet est tout à fait abouti. En effet, nous sommes au cœur des exploitations forestières ce qui diminuera donc les coûts et la pollution liée au transport. De plus, lors des éclaircis et des coupes, les billes de bois sont valorisées. Cependant, les têtes et branches d'arbres sont perdues. Ce projet permettra d'optimiser le produit brut, qui est le bois, en donnant une seconde vie à ce que l'on pensait avant, être des déchets. Je suis donc favorable à ce projet

Pour conclure je dit OUI au projet de la société CARBON IGEN'R Bugeat Viam.

Sujet: [INTERNET] enquête publique Viam Bugeat

De : Martine Deg

Date : Tue, 12 Dec 2017 19:58:52 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

enquete publique.docx	Content-Description: enquete publique.docx Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
-----------------------	--

Les fonctionnaires de l'état et les élus vont-ils enfin comprendre que depuis quelques années nous avons changé de monde ?

Il n'est plus de place pour l'accablante calamité de la gestion industrielle de la forêt. Comment peut-on croire encore qu'une enquête publique portant sur le territoire d'une petite commune va rendre justice aux enjeux d'un projet d'usine à fabrication de pellets à partir de souches d'arbres ?

On brandit des arguments économiques : quelques emplois créés sur une commune qui se meurt, et l'on perpétue la vision minière de l'exploitation de la forêt dans la logique purement spéculative d'une transition énergétique dont le poids sera porté par la nature et la société...

Bugeat, comme bien d'autres communes, se meurt parce que l'exode rural a laissé sur nos territoires la place à une sylviculture industrielle monospécifique dont nous voyons (40 ou 50 ans plus tard) les effets délétères : « ravinement des sols après exploitation des plantations par une mécanisation inadaptée, dans un contexte de roches-mères naturellement acide, caractérisée par une faible activité biologique dans les sols. Ceux-ci sont travaillés sans ménagement, parfois jusqu'à remonter à la surface le tuf sableux, arène granitique quasiment stérile, phénomènes de carences en éléments minéraux, augmentation considérable du taux de nitrate des sols, emploi inconsidéré d'insecticides, etc... (Ref : Actes des assises nationales de la forêt. Oct. 2015)

Mais cela ne suffit pas : la dérive environnementale que représente cette industrie du bois s'aggrave. Voici les coupes rases de feuillus, l'exploitation des branches, et, fin du fin, les souches arrachées et mises à contribution...

Elles étaient pourtant tout ce qui restait aux forces de la nature pour avoir une chance de faire repartir la biodiversité.

(Des industriels allemands ont poussé cette logique qui ne voit dans la forêt qu'un stock minier à exploiter, jusqu'à construire une centrale énergétique avec les feuilles des arbres !!! L'humus des terres arables sans doute ne sert-il à rien ?)

La réunion publique d'information n'a levé aucune certitude sur la pérennité des emplois créés par cette usine, qui seront liés à la pérennité des ressources disponibles, la taille du rayon d'approvisionnement (donc de destruction de la biodiversité et des paysages), sur la quantité de particules fines qui pollueront ce qu'il nous reste de pur en Limousin : l'air, sur le rendement énergétique de tels procédés, sur la durée de vie d'une exploitation outrancière du « matériau » bois dont le renouvellement ne se fera évidemment pas aussi vite que la destruction etc...

Pourtant, il reste des élus favorables à ce projet !!!

Comment comprendre ?

Ne voient-ils pas que c'est au contraire en recréant une diversité sylvicole locale, permettant de « soutenir et d'aider l'implantation de petites industries ou d'artisanat générateurs d'emplois et de « valeurs ajoutées » diverses qu'ils permettraient à cette région de revivre ?

Ne voient-ils pas qu'en ne regardant le problème que par le petit bout de la lorgnette, ils vont à contresens d'une inéluctable conversion dans le regard que l'on doit porter sur la

forêt, que l'on devra bien un jour , comme l'a déjà fait la FAO, considérer, tout comme l'air et l'eau, comme un bien COMMUN .

Il y a des seuils à ne pas franchir.

L'exploitation des souches de nos arbres en est un en matière environnementale, mais pas seulement ;

J'ai été médecin dans une petite commune creusoise (qui se meurt elle aussi)

Il s'agissait il y a trente ans de soigner des corps.

L'acte thérapeutique qui s'avérerait nécessaire aujourd'hui consisterait à s'occuper de la santé mentale de personnes qui, malgré l'évidence accablante des preuves autour d'eux : disparition des insectes, des poissons, des oiseaux , dépérissement des arbres..., continueront à réclamer le poison qui les emportera.

L'avenir, s'il y en a un, les jugera.

Docteur Martine Deguillaume.

Beaulieu

Peyrat le Château.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : stephanie banette

Date : Tue, 12 Dec 2017 20:31:45 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis favorable au projet de la société Carbon Ingen'r Bugeat Viam :

Oui à l'activité économique sur le Plateau de Millevaches, ne laissons pas mourir notre Plateau si nous voulons que nos enfants y aient un avenir.

C'est une chance d'avoir une usine à proximité, qui va apporter du travail et qui sera bénéfique pour redynamiser notre canton.

Cordialement

Stéphanie BANETTE
19170 Pérols sur Vézère

Sujet: [INTERNET] Fw: Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : "Arlette" arlette.ortega

Date : Tue, 12 Dec 2017 22:25:46 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

En accord avec les conclusions de l'association "non à la montagne pellets", nous sommes opposés au projet de votre usine CIBV car il réunit très exactement les conditions contraires à ce qu'il faudrait faire pour lutter contre le réchauffement climatique et plus généralement les multiples crises environnementales auxquelles des entreprises industrielles aventureuses comme CIBV nous condamnent. CIBV c'est la promotion des énergies carbonnées, quand il faudrait précisément les décarbonner.

CIBV c'est promouvoir un modèle obsolète d'extraction des ressources en un lieu, la combustion de celles-ci en un autre, situé à des centaines voire des milliers de kilomètres afin de produire de l'énergie qui sera elle-même dispersée à des centaines de kilomètres ; CIBV c'est le camouflage verdâtre d'une logique qui fonde son profit sur le contrôle des ressources et le transport ;

CIBV c'est des dizaines de milliers de camions sillonnant les territoires, c'est du fret transnational, bref, CIBV s'inscrit dans la tendance générale d'augmentation de la consommation des énergies fossiles ;

CIBV c'est un modèle économique fondé sur des intéressements fiscaux et des subventions acquises par la dissimulation de son impact réel sur son environnement et les climats ;

CIBV fonde son projet sur un modèle d'exploitation de la forêt par coupe rase, et condamne nos régions à ce type de modèle d'exploitation non durable qui fragilise les sols, favorise l'érosion de la bio-diversité, encourage la mono-culture et donc l'utilisation d'intrants en tout genre, engrais et pesticides ;

CIBV c'est aussi instaurer le mensonge comme comportement industriel normal, car l'expérience nous montre que la réglementation actuelle rend impossible ce type d'exploitation sans le trucage de son impact réel... nous avons connu le dieselgate, nous connaissons bientôt le biomassegate, et **nous n'en voulons pas.**

Arlette et Jean Marie Funke
23500 St Georges Nigremont

Sujet: [INTERNET] =?ISO-8859-1?Q?ENQUETE PUBLIQUE relative au PROJET de la soci=E9t=?= E9 CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : ch.deplasse

Date : Wed, 13 Dec 2017 00:08:57 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame , Monsieur

Concernée par ce projet car habitant dans un rayon de 80 kms (commune de St Martin Château) , je viens exprimer dans le cadre de cette enquête publique ma nette OPPOSITION et pour différentes raisons et inquiétudes :

- l'épuisement des sols , avec le prélèvement des branches et des souches ...le procédé des coupes rases ...les choix dans l'approvisionnement ...le devenir de la forêt ..
 - une massive augmentation des passages de camions sur les routes
 - un financement public très important dédié à ce projet
 - des inquiétudes fortes par rapport aux rejets dans l'atmosphère et aux risques de pollution de l'eau ...quels sont les principaux rejets ? quelles quantités ? quels contrôles ?
- ...

Ce projet met en lumière beaucoup d'incohérences ...la combustion de la biomasse émet des effets de serre , le transport pollue , et de nombreuses études publiques mettent en doute la viabilité du bois énergie tel que le propose ce projet

Je vous remercie de prendre en compte ma contribution .

Chantale DEPLASSE
23460 St Martin Chateau

Sujet: [INTERNET] CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM)

De : Ségurel-Bourroux Natha

Date : Wed, 13 Dec 2017 07:37:30 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans ce paysage, peu serein, de création d'entreprise je vais essayer d'exprimer en quelques lignes ma position.

En terme de pollution et de bruitage: nous entendons parler:

De "150 décibelles et meme , vu l'emplacement du site seul le centre equestre pourrait vraisemblablement en subir les consequences

*De mouvement de poids lourds insoutenable une augmentation de 150% je vous l'assure cela laissera encore **le flux routier très libre.***

*De consommation d'eau excessive **6 metre cube jour** un simple robinet coule environ de 2a 3 metre cube heure*

De destruction de l'écho système de la forêt l'exploitation ne porterait que sur 50% des coupes rases.

La zone géographique de cet emplacement est pratiquement déserte (*environ 2 habitants au km carré*), l'économie est représentée par l'agriculture mais surtout par la sylviculture

L'implantation d'une usine qui fonctionne avec un rayonnement d'approvisionnement de 80 kms et qui répond à des besoins concrets et réels semblent être des arguments beaucoup plus sérieux que toutes les inepties que l'on peut entendre en ce moment.

Contrairement à une large majorité des détracteurs de ce projet .J'habite dans ce canton depuis plus d'un demi siècle j'ai choisi d'y vivre et de m'y investir et notamment par le biais de la forêt .

Je mesure et déplore chaque jour l'évolution de sa désertification.

Nous avons besoin de création d'emploi pour continuer à pouvoir conserver les commerces mais aussi les services publics, Dans ce contexte il est vrai que 20 emplois supplémentaires seraient les bienvenus

Pourions nous laisser agir les services de l'état qui eux sont mandatés pour évaluer toutes les consequences d'un tel projet en pleine connaissances de cause et, ainsi, rester sur des bases serieuses et precises.

Pour ces différentes raisons je tiens à vous exprimer ma position favorable à ce projet et j'espere que mes commentaires seront pris en considération pour que vous puissiez vous aussi M le commissaire emmettre à la cloture de cette enquete un avis favorable et vous en remercie.

CORDIALEMENT

NATHALIE SEGUREL BOURROUX

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 08:47:30 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Question concernant le statut du document « 9_DossierPC_6_Etude_impacts.pdf »

Je ne comprends pas pourquoi le dossier présentant les études d'impacts du projet a le statut de « PROVISoire » (voir page 2/193 du fichier « 9_DossierPC_6_Etude_impacts.pdf »).

Comment est-il possible de donner un avis sur un document provisoire !?

Quelles est donc la valeur contractuelle d'un document provisoire ?

Quelles seront les différences entre le document provisoire et le document définitif ?

Serons-nous consultés pour donner notre avis sur le document définitif ?

La prise de décision de l'autorisation de ce projet par les autorités compétentes sera-t-elle basée sur la lecture d'un document provisoire ou d'un document définitif ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:17:38 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Question concernant la pérennité du projet

Les méthodes de gestion forestières évoluent.

Le principe des « coupes rases » est de plus en plus remis en cause au profit de techniques plus respectueuses pour l'environnement et les écosystèmes. (voir notamment le site

<http://alternativesforestieres.org/>)

Certains pays règlement fortement ou ont même interdit les « coupes rases » (en Suisse, en Autriche, en Allemagne, notamment dans le Land de Rhénanie du Nord – Westphalie, au Royaume-Uni, ...)

Les techniques de gestion forestières dans le PNR de Millevaches vont très certainement évoluer dans ce sens.

Quel sera l'avenir de ce projet lorsqu'il sera privée de sa matière première (c'est à dire les rémanents, qui sont produits grâce aux coupes rases) parce que les « coupes rases » seront moins, voire plus, pratiquées ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:21:26 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Interrogation concernant le montant des investissements

Dans le magazine Bio Énergie Internationale n°23 Février 2013, page 13 (magazine de promotion de l'énergie biomasse), il y a le tableau suivant :

Évaluation technico-économique		
Capacité	60 000 T torréfiat/an	
Investissement (€) (valeur basse/haute)	5 200 000	6 300 000
Coût total de production (€/T torréfiat)	40	56

Données issues de «Torrefaction for biomass co-firing in existing coal-fired power stations» de P.C.A. Bergman (2005)

Le magazine est consultable gratuitement sur le lien <https://www.bioenergie-promotion.fr/26569/bioenergie-international-n23-fevrier-2013/>
(il suffit de donner son adresse mail)

Le projet de Bugeat-Viam est basé sur 40 000t / an de pellets (donc moins que dans le tableau ci-dessus)
L'investissement du projet Bugeat-Viam est de 20 000 000 € (chiffre donné par les porteurs du projet lors de la réunion publique) alors que l'investissement (fourchette haute) dans le tableau est de 6 300 000 € (estimé en février 2013 pour une production supérieure de 50 %).

Qu'est ce qui justifie un investissement de 20M€ sachant que les progrès technologiques depuis 2013 ont dû faire baisser les coûts d'investissement et que le site de la gare bois de Bugeat-Viam est remarquable dans la mesure où il est "prêt à l'emploi" ?

Comment ce projet pourrait-il être rentable avec des coût d'investissement entre 3,1 et 3,8 fois supérieur par rapport à ce qu'affirmaient les professionnelles de la filière bio énergie ... en 2013 ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:28:27 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Question concernant les nuisances sonores

Dans le document « 9_DossierPC_6_Etude_impacts.pdf » page 15/193, il est écrit :

« Une étude acoustique détaillée comprenant des mesures de bruit et une simulation informatique de l'installation qui tient compte des vents dominants et des autres conditions de propagation du son a permis de fixer les niveaux de bruit à ne pas dépasser à la source pour les broyeurs et le haut de cheminée pour respecter la tranquillité des habitants selon la réglementation.

Ainsi, le bruit ambiant maximum au droit des habitations est fixé entre 36,2 et 37, 7 dB(A) de jour et 34,5 dB(A) de nuit selon les habitations. L'ambiance sonore future restera donc très calme et qualifiée de « bruit léger » (niveaux compris entre le bruit d'une chambre à coucher et celui d'une salle de séjour). »

Lors de la réunion publique :

- Monsieur LEPINE a réexpliqué que l'impact sonore avait été étudié grâce à une simulation numérique et a ajouté que les résultats correspondent à un niveau sonore à l'intérieur des maisons (ce qui clarifie la notion de « au droit des habitations » qui est ambiguë dans le document écrit cité ci-dessus).

- Monsieur Le GUEN a également ajouté que CIBV n'avait toujours pas trouvé les broyeurs répondant aux normes sonores qu'ils se sont définies, qu'ils avaient mis leurs fournisseurs en compétition et que si les fournisseurs n'étaient pas capable de répondre à leurs exigences et placeraient les broyeurs dans un bâtiment « acoustique » (en plus du capotage des machines).

Donc d'après les explications des porteurs du projet, il faut comprendre que des simulations numériques ont effectué en considérant une source sonore idéale (broyeurs, etc) permettant d'avoir un impact sonore limité à l'intérieur des habitations.

Dit autrement, ils ont adapté, lors de leurs simulations numériques, le niveau sonore des broyeurs afin de minimiser les nuisances sonores sans savoir si des broyeurs générant un tel niveau sonore existent vraiment.

Mes questions :

- Quel est le niveau de bruit des broyeurs utilisée dans les simulations numériques et quel est le niveau de bruit des broyeurs couramment utilisées ? (la réponse permettra d'apprécier la différence entre « idéal » et « réalité »).

- Quel modèle de maison a été utilisé afin d'effectuer leurs simulations. S'agit-il de maison moderne avec une acoustique performante ou une maison typique corrézienne ?

- Quel est le niveau sonore si je suis à l'extérieur, sur le pas de ma porte ou fenêtre ouverte ?

- Si les porteurs de projet ne trouve pas de fournisseurs de broyeurs capables de répondre à leur exigence acoustique, quelles sera les dimensions et le coût du bâtiment dans lequel les porteurs du projet ont prévu d'enfermer leurs machines ?

- Un tel bâtiment ne posent-ils pas des problèmes en terme de ventilation pour les machines et les salariés ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête public relative au projette la société CARBON INGEN'R BUGEAT
VIAM

De : jean-michel peulier

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:30:28 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Habitant sur la commune de Saint Julien le Petit a Trasrieux et étant agriculteur et propriétaire forestier , je suis concerné par le projet car dans le périmètre des 80 km et j'ai beaucoup de question a ce sujet :
Le problème de l'appauvrissement des sol forestier par l'exportation de la biomasse?

la dégradation de nos sols fragile par l'augmentation d'intervention avec des machines et l'industrialisation de l'exploitation forestière ?

l'impact sur nos routes de millier de camions supplémentaire et sur la sécurité routière?

Le problème du bruit et son impact sur les populations et sur la faune sauvage ?

Et enfin le problème de la pollution du a la carbonisation du bois "le terme politiquement correct de torréfaction n'est pas exact" il s'agit de pyrolyse !!!
et donc de beaucoup de pollution induite ainsi que de production de particules fines elles aussi très polluante

Vous comprendrez que malgré les promesses d'emplois les inconvénients l'emporte largement sur les avantages .

Jean-Michel Peulier

Trasrieux

87460 st julien le petit

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:34:43 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Question concernant la matière première transformée par l'unité de production de CIBV

Dans le document « 9_DossierPC_6_Etude_impacts.pdf » :

- Page 18/193, il est écrit en caractères gras que « *La société CIBV (Carbone Ingen'R Bugeat Viam) qui transforme les plaquettes forestières en pellets torréfiés ; elle sera installée sur la partie Est de la plateforme et fait l'objet de la présente étude d'impact.* ». 100 000t/an de plaquettes forestières permettant la fabrication de 40 000t/an de pellets torréfiés

- Page 24/193, « *Les rémanents forestiers seront transportés par camions depuis leur lieu de production jusqu'au site de Viam. Ils pourront éventuellement être déjà broyés (broyeurs mobiles) sur la parcelle forestière avant d'être acheminés sur la plateforme.* »

Dans le premier paragraphe cité ci-dessus, il n'est question que des plaquettes forestières.

Dans le deuxième paragraphe cité ci-dessus, il est question de rémanents qui pourront éventuellement déjà être broyés par des broyeurs mobiles.

Mes questions :

- Serait-il possible de clarifier les quantités de matières premières prélevées ? (rémanents broyats, plaquettes, grumes)
- Afin d'être approvisionné en matières premières combien de broyeurs mobiles devront être déployés sur le territoire ?
- A qui appartiendront ces broyeurs mobiles ? A CIBV ?
- Est-ce que les broyeurs mobiles en questions ressemblent à ceux de cette vidéo ?

<https://www.youtube.com/watch?v=rK4mhqoXOOo>

De plus page 36/193, il est écrit « Au contraire, les souches et rémanents ne représentent qu'une faible partie de l'approvisionnement global ».

Je ne comprends pas cette affirmation sachant que les plaquettes forestières sont fabriqués à partir de rémanents.

Ma dernière question :

- D'où proviennent les plaquettes forestières ? Rémanents ou grumes ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:36:49 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Question concernant la matière fabriquée par l'unité de production de CIBV

Dans le document « 9_DossierPC_6_Etude_impacts.pdf », page 18/193, il est écrit que l'unité de production fabriquera 40 000t/an de pellets torréfiés (pour 100 000t/an de plaquettes forestières prélevée sur le territoire).

Or page 142/193, il est écrit « *transport de 50 000 tonnes de plaquettes de bois de Bugeat (19) au Mans (72), par camions et par trains de marchandises.* »

Je ne comprends plus.

- S'agit-il d'une unité de fabrication de pellets torréfiés ou de plaquettes de bois ... ou les deux ?
- Si l'unité de production produit des pellets torréfiés ET des plaquettes de bois, il faudra donc plus que 100 000t/an de plaquettes forestières. Où sera prélevé la matière première destinée à la fabrication des plaquettes bois ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] ENQUÊTE PUBLIQUE VIAM

De : claudinefour

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:37:30 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je réside à viam, dans le bourg, pendant les vacances et je m'inquiète de la construction d'une usine de pellets dans la zone artisanale de Viam.

Je suis randonneuse et organise pendant l'été de nombreuses randonnées dans la commune et aux abords sous l'égide de l'association "les gens de viam" et je me demande si les bruits occasionnés par l'usine n'empêcheront cette activité qui attire de plus en plus de monde. Le réseau des chemins ne serait-il pas perturbé par une exploitation désordonnée de la forêt.

D'autre part, quelle serait la conséquence sur nos petites routes d'une rotation quotidienne des nombreux camions qui desserviraient l'usine en souches et branches ?

Ensuite, peut-on avoir la certitude de création d'emplois intéressants pour les personnes vivant dans le secteur et quelle serait la durée réelle de ces emplois ?

Enfin, le départ de la production par train à la gare bois viam-bugeat doit être assuré et non hypothétique.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez recevoir mes sincères salutations.

Claudine Fourgnaud

le bourg

19170 Viam

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:38:43 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Question concernant la quantité de bois utilisé

Dans le document « 9_DossierPC_6_Etude_impacts.pdf », page 24/193 concernant la « Chaudière pour l'ensemble des besoins de chaleur », il est écrit :

« Les gaz de torréfaction ont un débit de 2.4 t/h au maximum, ou 2.1 t/h en moyenne. Leur PCI est de l'ordre de 3.4 MJ/kg et leur température comprise entre 250 et 300°C. 25 000 à 30 000 t/an de plaquettes forestières type P100 seront destinées à alimenter ce foyer. »

D'où proviennent ces 25 000 à 30 000 t/an de plaquettes forestières destinées à alimenter la chaudière ?
Est-ce en plus des 100 000t/an de plaquettes forestières mentionnées page 18/193 ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:41:49 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Question concernant le reboisement

Dans le document « 9_DossierPC_6_Etude_impacts.pdf », page 18/193, il est écrit « *environ 600 ha/an de forêt replantée ou améliorée* ».

Cette phrase laisse penser que ce sera la société CIBV qui va replanter 600 ha/an de forêt ou améliorer les forêts existante.

Très bonne initiative de la part de CIBV.

Mes questions :

- Quels types d'essence seront replantées ?
- En quoi consistent les améliorations qui seront apportées à la forêt existante ?
- A combien est estimé le coût de reboisement et d'amélioration par la société CIBV ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:43:18 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Question concernant la dépollution du site

Le porteur du projet s'est engagé à dépolluer le site des pneus présents.

Serait-il possible de broyer les pneus et de les mélanger aux broyats de bois ? Cela permettrait de dépolluer le site à moindre coût.

Est-ce que cette possibilité a été envisagée par les porteurs du projet ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 09:44:57 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Question concernant les activités qui auront lieu sur le site de la Gare Bois Bugeat Viam

Dans le document « 9_DossierPC_6_Etude_impacts.pdf », l'entreprise Lyaudet Ingen'R est mentionnée 4 fois :

- page 20/193,
- page 24/193,
- page 30/193,
- page 114/193.

Mais l'activité et le rôle de cette entreprise n'est expliqué nul part dans le document.

Même si cette entreprise ne semble pas concernée par la présente demande (d'après la page 20/193), serait-il possible de savoir ce qui sera fait par l'entreprise Lyaudet Ingen'R sur le site de la Gare Bois Bugeat Viam ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 10:17:06 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Réflexion concernant l'intérêt du projet et l'accueil des nouveaux arrivants

Les défenseurs du projet mettent en avant la création d'emplois et l'espoir de « faire revivre le pays » grâce à l'arrivée de nouvelles familles. Ce qui permettra l'accueil de nouveaux enfants à l'école et de nouveaux clients pour les commerces.

Il faut relativiser ce point positif (certainement le seul) :

- Est-ce que les nouveaux embauchés viendront emménager à Bugeat ou à Viam avec leurs familles ?

A priori, il s'agira de CDD et/ou d'emplois intérimaires. Il est fort peu probable que les nouveaux employés quittent leur lieu de vie pour ce type de contrat.

- Comment seront accueillis ces nouveaux embauchés par la population locale ?

Même si les employés souhaitent vivre et s'intégrer à Bugeat ou à Viam, leur accueil par les défenseurs du projet pourrait être problématique puisque, comme nous avons pu le constater lors de la réunion publique, il n'est pas souhaitable que les nouveaux arrivants donnent leur point de vue (à moins que ce soit le même évidemment). Pour que leur intégration soit réussie, il faudra qu'ils aient la même opinion ou sinon qu'ils se taisent. Espérons donc que ces nouveaux arrivants soient discrets et peu exigeants.

De plus, il serait judicieux de réfléchir à ce qui motivent les familles à venir s'installer sur notre territoire rural.

Est-ce à cause du travail proposé ou de l'accueil qui leur est fait ?

Pourquoi Bugeat se vide malgré ses nombreux atouts (nombreux commerces, centres sportifs, camping, écoles, axe routier, transports ferrés vers Ussel ou Limoges, ...) alors que certaines communes comme Faux-la-Montagne sont très attractives et accueillent régulièrement de nouvelles familles (Ambiance Bois n'embauchant pas toutes la population de Faux-la-Montagne).

Est-ce le nombre d'emplois ou la qualité de l'accueil et l'hospitalité des habitants et des élus qui fait venir de nouveaux arrivants ?

Après avoir entendu les remarques (sans aucun rapport avec le projet CIBV) des défenseurs du projet à l'encontre des nouveaux arrivants (concernant leur travail, leurs ressources, leur mode de vie, leur origine géographique et sociale, leur légitimité à s'exprimer, ...) lors de la réunion publique, je pense avoir la réponse à mes interrogations.

Et si j'étais un fervent défenseur des pellets torréfiés et que je souhaitais plus que tout travailler chez CIBV ... peut être n'aurais-je pas envie de m'installer ni à Bugeat ni à Viam après ce que j'ai entendu sur les nouveaux arrivants lors de cette réunion publique ?

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : JF Pardonche

Date : Wed, 13 Dec 2017 10:53:09 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Question concernant l'intérêt du projet

L'argumentaire en faveur du projet CIBV repose uniquement sur la création d'emplois, les retombés économiques qui en découlent et la sauvegarde de l'école de Bugeat.

Est-ce quelqu'un parmi les élus ou les défenseurs du projets ont tenté de chiffrer les potentiels effets bénéfiques de ce projet ?

Cela permettrait de constater que la balance « bénéfiques / risques » n'est pas en faveur de ce projet.

En effet, sur la base de 30 salariés (chiffre annoncé par les porteurs du projet),

- combien vont emménager à Bugeat-Viam ?
- combien seront non fumeur (manque à gagner pour le bureau de tabac) ?
- combien seront en bonne santé (manque à gagner pour la pharmacie) ?
- combien pourront se permettre se manger au restaurant (manque à gagner pour le restaurant) ?
- combien préféreront faire le plein d'essence à Meymac ou Treignac ou Eymoutiers (manque à gagner pour la station service) ?
- Combien préféreront faire leurs courses à Meymac ou Treignac ou Eymoutiers (manque à gagner pour les supérettes) ?
- Combien auront d'enfants en âge d'être scolarisé à l'école de Bugeat ?
- Peut être y aura-t-il des végétariens ? (manque à gagner pour la boucherie)
- etc ...

Si ce projet voit le jour (ce que je ne souhaite pas), j'espère qu'il y aura au moins quelques retombés économiques pour Bugeat (pour Viam ?).

Mais ce faible (je pense et j'attends qu'on me démontre le contraire) bénéfice en vaut-il la chandelle face à toutes les nuisances que ce projet apportera au-delà de Bugeat-Viam ?

N'y aurait-il pas d'autres solutions pour le même maigre bénéfice ? Je pense que oui ...

Cordialement.

Jean-François PARDONCHE (Saint Setiers)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Chloé Zaragoza

Date : Wed, 13 Dec 2017 11:05:55 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Je soussignée Chloé Zaragoza née le 11/12/1993 à Limoges déclare apporter tout mon soutien au projet de création de la Montagne Pellets par la société Carbon Ingen'r Bugeat-Viam sur le site de Viam-Bugeat.

Cordialement

Chloé Zaragoza, résidente de Bugeat depuis 1993.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : gaecdesplanezes

Date : Wed, 13 Dec 2017 12:11:12 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite participer à cette enquête et y apporter mon avis.

En tant qu'agriculteur, donc conscient de la fertilité des sols et de la nécessaire préservation de celle-ci dans le cadre d'une production durable, je suis fermement opposé à ce projet. En effet, la restitution au sol des matières fertilisantes prélevées par la croissance des arbres se fait lors de la maturité de ceux-ci et la part la plus importante se trouve dans les branches. Le mode de production actuelle qui veut que l'industrie nécessite des bois standards d'une taille telle que les arbres sont abattus largement avant cette phase induit déjà un appauvrissement des sols. La surexploitation et le prélèvement total des rémanents est, pour moi, une hérésie en terme de développement durable.

De plus, l'enlèvement total de toute espèce de végétal, racine, branche par des machines lourdes avec un trafic important sur la parcelle va générer un tassement et une érosion importants des sols avec un impact sur l'eau et les ruisseaux. L'agroécologie, prônée par le ministère de l'agriculture et de la « forêt » préconise une couverture végétale des sols la plus permanente possible. Le process de récolte qui prévoit un approvisionnement régulier va induire des chantiers continus ,par tous les temps, sans respect de la météo, qui vont générer des dégâts ,sur la parcelle et sur la voirie de desserte.

En tant qu'ancien maire et donc soucieux des finances publiques et de sécurité, un tel projet, en dehors de la proximité immédiate de l'usine, va mettre sur des routes étroites, déjà fragilisées par le trafic routier lié à l'exploitation forestière, des camions supplémentaires qui vont effectuer des dégâts, entièrement à la charge des conseils départementaux et des communes. Les élus savent très bien combien coûte la remise en état de la voirie et combien il est difficile de trouver les responsables de leur dégradation.

Pour ce qui est du développement local, est-ce que 30 emplois (sur le papier) valent la stérilisation d'hectares de sols, la destruction de ce qui fait la valeur de notre environnement avec son impact sur le tourisme et la qualité des eaux ? Quid des politiques publiques (préservation des sols, développement durable, protection de la qualité des eaux et de l'air, gestion durable de la forêt,...) ? Le Plateau de Millevaches est une fois de plus considéré comme un territoire vide, sans habitant qui mérite une certaine considération, comme un « sous-territoire » qui possède une ressource qu'on peut aller piller sans remords ! Et, en prime, les représentants de ce territoire

en redemandent ! Quelle est la position de ces coopératives forestières qui , elles aussi, parlent d'emploi et de développement durable ? Que vont-elles conseiller à leurs adhérents et leur dire, une fois que le sol de leur terrain sera parti dans le ruisseau, quand la replantation de leur parcelle produira des plants chétifs ?

D'un point de vue démocratique, que veut dire la seule consultation des habitants de la commune qui supporte l'implantation de l'usine alors que son impact concerne tous les habitants dans un rayon de 80 km ?

Pierre SIMONS, habitant de GENTIOUX

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM)

De : Marc Lanceau

Date : Wed, 13 Dec 2017 12:57:55 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

en tant qu'habitant et élu de la commune de Faux la Montagne, je souhaite contribuer à l'enquête publique en cours, relative au projet d'usine à pellets torréfiés de Carbon Ingen'r. Comme de nombreux habitants des communes du plateau de millevaches, ce projet ambitieux me paraît contestable :

1/ les conséquences environnementales de l'approvisionnement en matière première, et notamment l'appauvrissement à très court terme des sols de la région

2/ les conséquences paysagères d'un mode de sylviculture (coupe rase) encouragée par ce genre d'équipement, et qui détériore l'attractivité de notre territoire. D'autres modes de sylviculture font leur preuve sur le territoire, satisfont les propriétaires qui les pratique et permettent d'envisager la production de beaux arbres : chose d'ors et déjà trop rare.

3/ le rendement investissement / emploi de cette usine : on ne peut que se réjouir d'un investissement important qui crée des emplois, mais il me semble qu'à de tels niveaux d'investissement, notamment public, le nombre d'emploi créés n'est pas à la hauteur. Ce rendement devient catastrophique si on considère l'épuisement de la ressource prévisible.

4/ les conséquences sur les routes de la région, départementales et communales : l'augmentation du trafic de poids lourds sur les petites route de desserte aura comme conséquence évidente l'accélération de leur détérioration... Est ce utile de préciser que les communes sont d'ors et déjà incapable de compenser les effets de l'exploitation industrielle de nos forêts. Qui assumera ces conséquences ?

En conclusion il me semble que la richesse forestière du plateau de millevache pourrait être davantage valorisée que part cette usine qui en accélèrera l'appauvrissement... et qu'avec de tels investissements, davantage d'emplois pourraient être créés, et pour plus longtemps.

Marc Lanceau

Adjoint au Maire de Faux la Montagne

--

LE BOURG

23340 FAUX LA MONTAGNE

Sujet: [INTERNET] enquete publique relative au projet de la Société Carbon ingie'R Bugeat Viam

De : gfourgnaud

Date : Wed, 13 Dec 2017 15:29:45 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur, j'étais présente lors de la réunion avec le porteur du projet de la CIBV où beaucoup de questions ont donné lieu à des réponses incomplètes ou approximatives, c'est pourquoi la nécessité s'impose de poser encore des questions pour l'avenir du plateau de Millevaches inscrit dans un PNR qui doit garantir toutes ses ressources, sa richesse, sa diversité écologique que beaucoup nous envie et que d'autres d'ailleurs viennent chercher pour se ressourcer.

- sur la question des prélèvements les chiffres avancés semblent contestables (trop faibles par rapport à la quantité nécessaire pour obtenir la production souhaitée par la CIBV) qu'en pense la profession des forestiers, un intervenant forestier lui-même a contesté ces chiffres

- sur la question de l'évacuation de la production par réseau ferroviaire. La SNCF est-elle en mesure de vendre la gare bois et le réseau lui-même est-il en mesure de supporter un important trafic?

- sur la question du réseau routier, et en particulier sur la commune de Viam, Madame Guillou, maire de la commune, a conduit tout au long de ses mandats une politique très stricte quant à l'utilisation des routes par des poids lourds de manière à préserver ce réseau, y aura-t-il des dérogations données pour le passage dit-on d'une trentaine de camions par jour?

- Plus que jamais la question de la transition énergétique se pose, la combustion de la biomasse émet des gaz à effet de serre, la production intensive de pellets va entraîner un profond déséquilibre sur les massifs forestiers exploités ainsi que sur leur sol, dès lors la CIBV ne peut prétendre conduire un projet écologique, en cas d'implantation du site quels seraient les contrôles et par qui seraient-ils exercés?

-sur la question des fonds publics, Monsieur Gaudriot a déclaré que son projet serait financé uniquement par des fonds privés, est-on sûr de cela?

- le PNR N4

Geneviève Fourgnaud

Peintre - affiliée MDA

tel : 06 13 55 21 92

site : www.genevieve-fourgnaud.fr

atelier : 1 rue Palvezy - 87000 Limoges

Sujet: [INTERNET] Tr: enquete publique relative au projet de la Société Carbon ingie'R
Bugeat Viam
De : gfourgnaud
Date : Wed, 13 Dec 2017 15:42:54 +0100 (CET)
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur, j'étais présente lors de la réunion avec le porteur du projet de la CIBV où beaucoup de questions ont donné lieu à des réponses incomplètes ou approximatives, c'est pourquoi la nécessité s'impose de poser encore des questions pour l'avenir du plateau de Millevaches inscrit dans un PNR qui doit garantir toutes ses ressources, sa richesse, sa diversité écologique que beaucoup nous envie et que d'autres d'ailleurs viennent chercher pour se ressourcer.

- sur la question des prélèvements les chiffres avancés semblent contestables (trop faibles par rapport à la quantité nécessaire pour obtenir la production souhaitée par la CIBV) qu'en pense la profession des forestiers? un intervenant forestier lui-même a contesté ces chiffres

- sur la question de l'évacuation de la production par réseau ferroviaire. La SNCF est-elle en mesure de vendre la gare bois et le réseau lui-même est-il en mesure de supporter un important trafic?

- sur la question du réseau routier, et en particulier sur la commune de Viam, Madame Guillou, maire de la commune, a conduit tout au long de ses mandats une politique très stricte quant à l'utilisation des routes par des poids lourds de manière à préserver ce réseau, y aura-t-il des dérogations données pour le passage dit-on d'une trentaine de camions par jour?

- Plus que jamais la question de la transition énergétique se pose, la combustion de la biomasse émet des gaz à effet de serre, dans ce cas est-ce la bonne énergie à produire? la production intensive de pellets va entraîner un profond déséquilibre sur les massifs forestiers exploités ainsi que sur leur sol, dès lors la CIBV ne peut prétendre conduire un projet écologique, en cas d'implantation du site quels seraient les contrôles et par qui seraient-ils exercés?

-sur la question des fonds publics, Monsieur Gaudriot a déclaré que son projet serait financé uniquement par des fonds privés, est-on sûr de cela?

- le PNR Millevaches n'a pas encore rendu son avis, ne devrait-on pas attendre qu'il le fasse avant de clore l'enquête publique?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée

Geneviève Fourgnaud, habitant six mois de l'année sur la commune de Viam dans le hameau la Regaudie

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Vincent Gornot

Date : Wed, 13 Dec 2017 16:50:48 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Gornot Vincent
19170 Lacelle

Monsieur le Préfet,

Je viens par la présente vous interpellier pour dire qu'en tant que résident et citoyen, je m'oppose formellement à la future usine montagne pellets qui doit s'implanter à Bugeat Viam.

Au-delà du caractère économique visant à créer des emplois, soit 15 à 20, ce qui n'est pas non plus extraordinaire au vu de l'investissement financier que cela va représenter, il est évident que ce projet soulève bien d'autres problèmes.

Que cela soit au niveau environnemental, il m'apparaît que cela va à l'encontre d'un bon sens de transition énergétique dont nous sommes tous concernés : la fabrication de biomasse carbonée va nécessiter l'utilisation de beaucoup d'énergies fossiles dans les acheminements, la production avec des retombées de pollutions diverses, traffics routiers, émanations de gaz à effets de serre, etc.. Le problème de la déforestation avec des coupes rases, les interventions dans des périmètres de zones non-définies. Toutes les conséquences que cela engendre au niveau de la préservation de la bio diversité, la qualité de l'air, etc, etc...

Les questions sont éminemment nombreuses et les réponses fournies sont loins d'être sûres, claires et sécurisantes au regard de ce qui se prépare. Il est évident que l'industriel qui souhaite s'implanter est loin d'être capable de répondre aux questions qui lui sont posées de manière sûre et précise. Ce qui renforce le sentiment de méfiance et d'insécurité de beaucoup de citoyens qui considèrent que ce territoire doit être préservé de l'industrialisation aveugle et irréfléchie, au nom d'une soi-disant rentabilité économique. Il existe d'autres alternatives économiques bien plus en rapport avec l'environnement et ses richesses dont nous avons la chance de pouvoir profiter ici en Limousin.

Invoquant ainsi un principe de précaution indispensable pour le bien-vivre de vos administrés, et par là-même, de donner l'exemple à un niveau national, voir encore bien plus loin, j'espère que vous aurez la sagesse d'émettre en votre âme et conscience, un avis qui ira dans le sens de l'environnement et des citoyens plutôt que céder aveuglément à une "logique économique" irréfléchie.

Dans l'espoir d'une décision de votre part à la hauteur de l'enjeu, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Vincent Gornot

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : Louise Achard

Date : Wed, 13 Dec 2017 18:31:09 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Nous ne souhaitons pas l'installation de cette usine dans notre région, ni nul part ailleurs!

Nous vous serions reconnaissant de prendre en compte l'opinion des habitants concernés.

En vous remerciant,

C. ACHARD

www: Botakwarel.ovh

09 67 57 04 62

06 41 82 15 55

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Geneviève Coudin

Date : Wed, 13 Dec 2017 18:44:52 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

**Je souhaite que le projet de la première usine de fabrication de charbon biomasse en
France soit arrêté**

COUDIN GENEVIEVE
92340 BOURG LA REINE

Sujet: [INTERNET] enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
Bugeat Viam

De : André FOURGNAUD

Date : Wed, 13 Dec 2017 19:58:57 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Habitant dans la commune de Viam la plus grande partie de l'année, si je suis favorable à tout projet permettant de dynamiser l'activité de cette région qui voit sa population diminuer régulièrement d'année en année, je m'inquiète cependant de l'installation de l'usine CIBV sur le site des plaines de Plazanet et voudrais donc être rassuré par des réponses précises aux questions que je me pose, comme tant d'autres, concernant les nuisances provoquées par l'installation de ladite usine, à savoir :

-le broyage du bois par broyeurs à marteaux

-les engins mobiles sur le site, avec radars de reculs

- les va et vient des camions, pelles, tracteurs et autres véhicules

-le fonctionnement de la chaudière jours et nuits

-la dangerosité des camions dont la plupart traverseront la rue principale de Bugeat, déjà problématique en raison du nombre de camions forestiers (une circulation alternée pourrait peut-être être envisagée)

-la dépollution du site qui nécessitera des moyens non précisés

-le projet semble lié à l'accord de la SNCF non obtenu à l'heure actuelle. Qu'arriverait-il en cas de refus ?

La liste n'est pas exhaustive.

Si ces nuisances ne me concernent pas directement car habitant à plusieurs km du site, comme dit précédemment; je pense aux habitants proches de l'usine qui recherchent calme et tranquillité, ainsi qu'aux dizaines de campeurs et au centre sportif de Bugeat dont la publicité vante la qualité de l'air de la région

Pour toutes ces raisons je formule les plus grandes réserves sur cette implantation en attendant des réponses que je voudrais rassurantes

André Fourgnaud

L'Estang 19360 VIAM

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De :

Date : Wed, 13 Dec 2017 20:20:38 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé au projet CIBV à Bugeat-Viam.

Je vous remercie d'intégrer dans votre registre ma contribution, jointe au présent mail.

Sincères salutations,

Antoine Teuma

23340 Gentioux-Pigerolles

Contribution Enquête publique CIBV.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

Antoine Teuma
Senoueix
23340 Gentioux-Pigerolles

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je désapprouve le projet de CIBV à Bugeat-Viam. Il serait nécessaire de répondre point par point au dossier présenté par CIBV. Par manque de temps, je souhaite apporter la contradiction sur la question de l'approvisionnement en matière première, et sur les effets de ce projet sur l'économie et le développement local.

A propos de la ressource et de l'approvisionnement

Dans la demande d'autorisation d'exploiter, cette question tient en une page (35/193, points 4.2.1 à 4.2.3.). Une toute petite page qui conditionne pourtant l'ensemble de l'économie du projet !

J'ai la chance d'être propriétaire forestier, dans le Sud de la Creuse. Avec mes parents, nous avons une mosaïque de peuplements : des plantations de feuillus et de résineux, mais aussi des taillis et des futaies de feuillus en mélange. Nous nous efforçons d'améliorer nos bois en les irrégularisant, y compris à terme les plantations, selon les principes d'une sylviculture douce qui n'est rien d'autre que l'application du principe ancestral qui exige qu'on ne prélève qu'en fonction de ses besoins et de la capacité de régénération du milieu. En nous regroupant avec nos voisins, nous avons d'ailleurs bénéficié d'aides de l'ADELI pour améliorer nos bois selon ces méthodes.

Je me place ici du point de vue du « petit propriétaire », classe majoritaire chez les forestiers sur la Montagne Limousine.

Au point 4.2.2., on nous apprend que « *Le projet ne prévoit pas de dessouchage systématique. Au contraire, les souches et rémanents ne représentent qu'une faible partie de l'approvisionnement global* ».

C'est heureux !

L'exportation des souches est une pratique d'une absurdité complète, qui sera espérons-le abandonnée à terme. Même dans le cas d'une impasse sylvicole (plantation mature jamais éclaircie, coupée à blanc), le dessouchage avec exportation est néfaste. Il n'est qu'à regarder la quantité de terre et d'humus arrachée et déplacée avec chaque souche et ses racines pour comprendre qu'en dessouchant et en exportant les souches, on emporte une partie du sol et on le détruit irrémédiablement.

Savez-vous combien seront payés au propriétaire les souches et rémanents pris sur leurs parcelles ? Au mieux, 1 à 2 euros la tonne, et encore l'acheteur dira au propriétaire qu'il lui rend service !

Il est presque risible de se voir proposer un chèque de 50 euros pour un hectare traité ainsi.

50 euros pour un terrain démoli, privé de sa substance -son sol – et qui ne verra plus jamais pousser un bel arbre...

Monsieur le commissaire enquêteur, CIBV peut appeler cette pratique comme il l'entend : moi j'appelle cela **un vol aggravé caractérisé**.

Mais il n'y a pas que les souches et les rémanents :

Toujours au point 4.2.2., « *Pour une bonne part de l'approvisionnement ciblera des opérations d'amélioration de peuplements pauvres, et notamment les accrues issus de la déprise agricole.*

L'objectif pour ce type de chantier est de prélever la biomasse peu productive, de la valoriser en bois énergie, tout en conservant les tiges d'avenir, et de replanter dans un schéma sylvicole adapté ».

Souhaitez-vous que je traduise ce jargon rassurant?

Cela signifie : dans le cadre étroit d'une vision productiviste de la forêt, tous les peuplements de la Montagne Limousine sont pauvres. Tous les accrus, et par extension tous les taillis, sont peu ou prou issus de la déprise agricole. Tous nos bois sont considérés comme de la « biomasse peu productive » à valoriser en bois -énergie, c'est-à-dire au rabais.

Imagine t'on les gestionnaires mandatés par CIBV s'amuser à dénicher et à sélectionner des tiges d'avenir dans des taillis « peu productifs » ?

Non bien sûr. **Le « schéma sylvicole adapté » sera le suivant : coupe à blanc, plantation de douglas** (ou de mélèze, ou autre chose... enfin, ce qui marche en ce moment).

Fabriquer du pellet torréfié – du charbon quoi – exigera l'élimination d'une superficie considérable des feuillus du Plateau et la perpétuation tant qu'il est encore possible de cycles ultra-courts de plantations résineuses devenant de moins en moins productives.

Un système de production voué à l'échec tant au plan économique qu'environnemental.

Dans ces conditions, il est tout à fait clair que pas même un rameau de sureau ne sortira des parcelles familiales pour aller chez CIBV.

Nombre de propriétaires attachés à leur patrimoine et à leur sol ne manqueront pas d'interroger leur coopérative et leur acheteur sur la destination de leur « biomasse »...

A propos du développement et de l'économie locale

Partons du point 10.1 concernant la compatibilité du projet avec la charte du PNR, tableau 18.

En effet, la Charte du Parc est un document particulièrement intéressant pour parler du développement local. Tout son Axe 2, *Millevalches, un territoire en transition*, est impacté par la survenue du projet CIBV.

Or, CIBV nous gratifie avec la plus parfaite mauvaise foi d'un « sans objet » sur de nombreux items :

En regard des actions de l'axe 1 de la Charte, par exemple :

5- Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »

6- Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur

Le projet CIBV n'est pas neutre (sans objet), il est incompatible avec ces actions.

De la même façon, sur les mesures 22 ; 23 et 24 :

22- Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement

23- Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt

24- Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local

Ayant participé à la rédaction de l'avant-projet de Charte du Parc, je pense pouvoir expliquer à CIBV que « la valorisation du bois local » ce n'est pas le pillage aveugle de la ressource.

La réponse de CIBV à la mesure 30 : Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs (domaine de l'énergie).

est la suivante : *CIBV mobilise les principaux acteurs du territoire autour de la fabrication d'un produit innovant à forte densité énergétique ; il participe à la création d'emplois locaux.*

Cette mesure a été conçue pour faciliter la participation des citoyens à des projets de développement et d'investissement dans les énergies renouvelables ! Dans la plus grande transparence et avec des processus de prise de décision horizontaux, faisant une large part au débat public.

Exactement l'inverse du projet CIBV, dont les habitants du Plateau ont commencé à entendre parler voilà seulement deux mois et dont il m'étonnerait fort que le capital soit ouvert aux citoyens.

Comment faire croire à quiconque que le projet CIBV irait d'une quelconque manière dans le sens de ces actions promues par la Charte du PNR ?

20 emplois promis pour 5 ou 6 millions d'€ de subventions, sans compter le coût du désastre environnemental... voilà une opération d'une grande efficacité.

Contre la promesse de 20 emplois, ce projet n'aboutira qu'à ruiner les efforts des acteurs locaux pour accueillir de nouveaux habitants.

Rien que dans le domaine touristique, par l'image déplorable qui sera conférée au Plateau, les pertes économiques seraient non négligeables. Et qu'advient-il des petits entrepreneurs de travaux forestiers mis à mal par un mode de gestion toujours plus industrialisé de la forêt ?

Monsieur le Commissaire enquêteur, il me semblerait honnête que les masques tombent. Sous l'utilisation répétitive et abusive de termes magiques - « produit innovant », « création d'emplois non délocalisables », « valorisation » - se cache une tristement banale entreprise de captation d'argent public, doublée d'une agression contre l'environnement et la forêt limousine.

En conclusion, posons-nous une simple question : en quoi consiste le projet CIBV ?

Ce projet consiste à broyer la forêt limousine pour fabriquer du charbon, source d'énergie non renouvelable car formée par la nature il y a 300 millions d'années, ultra-polluante, abandonnée progressivement partout dans le monde.

En tant que propriétaire forestier et habitant du Plateau, je considère le projet CIBV comme absurde et inacceptable.

Antoine Teuma
Gentioux-Pigerolles

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projets de la société CARBON IGEN'R
Bugeat Viam
De : Michel Bourroux
Date : Wed, 13 Dec 2017 20:42:16 +0100
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je fais parti de cette jeunesse qui est née et qui a grandi dans le canton de Bugeat. Malheureusement, je ne peux pas vivre et construire ma vie dans ce canton qui est le mien; faute de travail. De ce fait, comme beaucoup d'entre nous, et avec une énorme déception, je débute ma vie active ailleurs dans l'espoir de pouvoir revenir un jour.

Alors, Je pense que le projet de la société CARBON, favorisera la dynamique de ce canton. La création d'emplois permettra de conserver la population active et peut être même d'accueillir d'autres personnes. Ainsi cette entreprise contribuera obligatoirement aux développements de la vie sociale de notre canton (maintien de l'école, des commerces, des services de proximité,...)

*D'un point de vue écologique ce projet est tout à fait abouti. En effet, nous sommes au cœur des exploitations forestières ce qui diminuera donc les coûts et la pollution liée au transport. De plus, lors des éclaircis et des coupes, les billes de bois sont valorisées. Cependant, les têtes et branches d'arbres sont perdues. Ce projet permettra d'optimiser le produit brut, qui est le bois, en donnant une seconde vie à ce que l'on pensait avant, être des déchets.
Je suis donc favorable à ce projet*

Pour conclure je dit OUI au projet de la société CARBON IGEN'R Bugeat Viam.

Sujet: [INTERNET] CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM) Enquete publique

De : Ségurel-Bourroux Natha

Date : Wed, 13 Dec 2017 20:49:16 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enqueteur,

Dans ce paysage, peu serein, de création d'entreprise je vais essayer d'exprimer en quelques lignes ma position.

En terme de pollution et de bruitage: nous entendons parler:

De "150 décibelles et meme , vu l'emplacement du site seul le centre equestre pourrait vraisemblablement en subir les consequences

De mouvement de poids lourds insoutenable une augmentation de 150% je vous l'assure cela laissera encore le flux routier très libre.

De consommation d'eau excessive 6 metres cubes jour un simple robinet coule environ de 2 a 3 metres cubes heure.

De destruction de l'echo systeme de la foret" l'exploitation ne porterait que sur 50% des coupes rases.

La zone géographique de cet emplacement est pratiquement déserte (*environ 2 habitants au km carré*), l'économie est représentée par l'agriculture mais surtout par la sylviculture

L'implantation d'une usine qui fonctionne avec un rayonnement d'approvisionnement de 80 kms et qui répond à des besoins concrets et réels semblent être des arguments beaucoup plus sérieux que toutes les inepties que l'on peut entendre en ce moment.

Contrairement à une large majorité des détracteurs de ce projet .J'habite dans ce canton depuis plus d'un demi siècle j'ai choisi d'y vivre et de m'y investir et notamment par le biais de la forêt .

Je mesure et déplore chaque jour l'évolution de sa désertification.

Nous avons besoin de création d'emploi pour continuer à pouvoir conserver les commerces mais aussi les services publics. Dans ce contexte il est vrai que 20 emplois supplémentaires seraient les bienvenus.

Pourions nous laisser agir les services de l'état qui eux sont mandatés pour évaluer toutes les consequences d'un tel projet en pleine connaissances de cause et, ainsi, rester sur des bases serieuses et precises.

Pour ces différentes raisons je tiens à vous exprimer ma position favorable à ce projet et j'espere que mes commentaires seront pris en considération pour que vous puissiez vous aussi M le commissaire emmettre à la cloture de cette enquete un avis favorable et vous en remercie.

CORDIALEMENT

NATHALIE SEGUREL BOURROUX

18 LA NOUAILLE

19170 BONNEFOND

Sujet: [INTERNET] Observation relative à l'enquête publique CARBON INGEN'R
BUGEAT-VIAM

De : Jacques orlianges

Date : Wed, 13 Dec 2017 20:53:40 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Contrairement à ce que certains opposants affirment, l'existence de l'usine à pellets torréfiés n'a pas et ne peut pas avoir d'effet sur le déboisement du Plateau. La possibilité de récolter des souches et des rémanents de coupes est une conséquence des coupes qui sont de la responsabilité unique des propriétaires des parcelles forestières.

Le projet suppose que la ressource sera naturellement suffisante. Si le volume de souches et de rémanents disponibles s'avérait trop faible, c'est la pérennité de l'usine qui serait en cause. Au prix (1 à 2 €/m³) auquel la ressource permet la rentabilité de cette filière, elle ne peut pas être une incitation à une surexploitation forestière.

A contrario, la récolte des souches et des rémanents de coupes est probablement un facteur favorable au reboisement en réduisant le coût (rachat des souches) de la préparation des terrains après une coupe.

Jacques Orlianges
19170 Bugeat

Sujet: [INTERNET] enquête publique relative au projet de la société Carbon ingen'r Bugeat-Viam

De : m.manonvillerbertrand

Date : Wed, 13 Dec 2017 21:31:42 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour, conformément aux dispositions de l'enquête publique, je tiens à vous faire part de mon opposition au projet de la société Carbon ingen'r Bugeat-Viam, qui me semble être une entreprise prédation de la part d'une société n'a aucun objectif de développement durable pour la Haute-Corrèze, dont je suis originaire et où je possède une maison et des terrains. Ce projet, selon moi, ne repose que sur une opportunité économique, qui apportera peu de richesses à la Haute-Corrèze et conduira à une aberration environnementale. En outre, le pellet de bois n'est en rien un progrès économique et écologique.

Je vous remercie de faire part de mon opposition à ce projet au commissaire-rapporteur de l'enquête publique.

Bertrand Manonviller

8, rue du vieux salin

30300 Beaucaire

Propriétaire à 19170 Tarnac.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R,BUGEAT VIAM

De : Joseph mazé

Date : Wed, 13 Dec 2017 21:35:52 +0100

Pour : environnement@correze.gouv.fr, pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonsoir,

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte jusqu'au 15 décembre concernant le projet de pellets torréfiés sur la commune de Viam, je vous fais part de mon avis de citoyen habitant sur la commune de Bujaleuf, 87460, donc impliqué dans ce projet qui inclut un territoire dans un rayon de 80km autour de son implantation éventuelle.

Je suis opposé à cette implantation.

La principale raison c'est que la prétendue valorisation des branches et des souches qui restent après des coupes rases va finir d'appauvrir le sol. Les avis des experts forestiers, quand ceux-ci sont sans conflits d'intérêts, sont suffisamment explicites et tombent d'ailleurs sous le sens.

Des expériences de ce type (prélèvements de rémanents et de souches) en Scandinavie et en Allemagne, bien que relativement récentes, ont déjà prouvé leur impact négatif sur les sols (appauvrissement, réduction de fertilité).

Les sols ont besoin de ces branches et de ces souches si on les destine à rester des sols à replanter.

Cette seule raison suffit amplement pour déclarer ce projet nuisible pour le maintien des forêts du plateau, d'autant que l'impératif de production inhérent à toute implantation industrielle vise des tonnages importants et conduirait inmanquablement à dévorer sans mesure les surfaces boisées.

L'autorité départementale environnementale de Corrèze n'a pas manqué de pointer le flou, bien évidemment volontaire, entretenu par le pétitionnaire sur ce sujet.

L'Autorité environnementale rappelle que la préservation et la gestion de la ressource forestière et son environnement constituent une mesure phare de la future charte du PNR. L'objectif de s'adapter à la ressource disponible et à maturité sur le territoire, de la valoriser au mieux et de mettre en place les conditions d'une meilleure gestion forestière pour demain aurait mérité d'être mieux explicité.

Il faut déplorer, sur ce dossier, l'avis favorable de l'ADEME qui ne trouve strictement rien à redire

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/cibv.pdf>

Bien sincèrement,

Joseph Mazé

5 chemin des châtaigniers

87460 Bujaleuf

Sujet: [INTERNET] projet de la société Carbon Ingen'R Bugeat Viam

De : Virginie Amoureux

Date : Wed, 13 Dec 2017 21:50:32 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur

Après avoir pris connaissance du projet cité ci-dessus, je vous prie de prendre connaissance de ma profonde indignation et de mon opposition à l'implantation d'une telle entreprise dans cette région de France ainsi que partout ailleurs. Merci de prendre en considération ce message qui s'ajoute à tous ceux provenant de citoyens avertis qui sont alertés et très inquiets.

Virginie Amoureux. Noisy sur Ecole 77123

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : remy.cholat

Date : Wed, 13 Dec 2017 21:59:46 +0100

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés sur la « zone bois Bugeat-Viam » présenté par la société Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIBV) veuillez trouver ci-après mes observations :

L'approvisionnement par poids lourds

- Le trafic intense de poids lourds nécessaires à l'approvisionnement de l'usine, plusieurs dizaines de camions par jour, demande une réponse à la question de qui prendra en charge la réfection des routes ? Le tribunal administratif de Limoges en annulant un arrêté de la commune de St Martin Château (Creuse) a répondu indirectement à cette question : les camions de bois ne pouvant être pénalisés, le contribuable prend en charge les dégradations.

Remarquons qu'il est contradictoire qu'un projet présenté comme s'inscrivant dans le développement durable utilise massivement une énergie fossile, le gas-oil.

Un projet de moindre dimension, nécessiterait moins de poids lourds et une aire d'approvisionnement plus restreinte serait plus adapté au territoire et répondrait ainsi mieux à la recherche actuelle des circuits courts.

Les rémanents comme matière première

- L'utilisation des rémanents comme matière première est un cas d'école de fausse bonne idée. La bonne idée est d'utiliser la matière ligneuse abandonnée sur les coupes, souches, branches... La mauvaise idée est que ces rémanents sont indispensables à la productivité forestière. Il est étonnant d'envisager leur utilisation alors que la nécessité de les garder

pour assurer biodiversité et productivité forestière est démontrée scientifiquement depuis longtemps et fait même l'objet de récentes publications et documentaires de vulgarisation.

Accessoirement exporter des rémanents (ce qui reste) est un oxymore.

Un projet de moindre dimension pourrait utiliser les connexes de scieries et aider à lesdites scieries locales dans leur équilibre économique en utilisant la sciure aujourd'hui mal valorisée.

Le matériau produit

- La fabrication de granulés de bois torréfié à partir de plaquettes présente l'inconvénient de consommer plus d'énergie grise que l'utilisation directe de plaquettes. En effet s'ajoute à l'énergie nécessaire au broyage produisant les plaquettes, celle nécessaire à la torréfaction.

Remarquons que l'appellation "pellets torréfiés" est une manière considérée élégante en utilisant un mot anglais et un adjectif "technique" pour désigner du charbon de bois.

Un projet local de moindre dimension et même mieux une multiplicité de projets dimensionnés à leurs marchés locaux en utilisant des plaquettes (et non des granulés) en circuits courts représenterait un axe intéressant dans une politique de transition énergétique bien pensée.

Les emplois

La création d'une unité de fabrication de cette taille va créer des emplois directs sur Bugeat et indirects aux alentours. Par son dimensionnement, et il ne s'agit pas d'une spécificité liée à la production de granulés mais du constat invariable pour toute production (ou distribution) de masse, cette unité détruira des emplois en plus grand nombre qu'elle n'en créera. Les supermarchés chassent les petits commerces. Les grandes exploitations agricoles absorbent les plus petites.

Pour le cas de l'unité de Bugeat, la problématique sera simple : elle devra utiliser des masses considérables de rémanents, ce qui appauvrira la productivité forestière, donc appauvrira à terme les propriétaires forestiers. Pour assurer son approvisionnement, ce qui est la préoccupation légitime de tout industriel sérieux, le recours à des plaquettes issues du marché pourra perturber celui-ci, au pire l'anéantir localement. Le recours à d'autres modes d'approvisionnement pour garantir celui-ci pourrait dans une phase post perturbation de la filière bois locale conduire l'unité au déséquilibre économique, donc aux recours à l'aide publique sinon à la disparition de l'usine.

Le développement de petites unités locales de bois énergie en circuits courts utilisant les bois locaux (et non les rémanents) pour les transformer en plaquettes (et non en granulés et encore moins en pellets torréfiés) à des fins d'alimentation de réseaux locaux de chaleur est à encourager. Un projet semblable va débiter à Eymoutiers en 2018.

Monsieur le commissaire enquêteur, je ne sais pas si ces remarques seront examinées mais je vous prie de les verser au dossier de l'enquête publique comme il se doit.

Rémy Cholat

Technicien forestier

Habitant d'Eymoutiers (87120)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : helene oudot

Date : Wed, 13 Dec 2017 21:25:16 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Voici en pièce jointe ma contribution à l'enquête d'utilité publique.

Hélène Oudot

enquête.odt	Content-Description: =?iso-8859-1?Q?enqu=EAté.odt?= Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text Content-Encoding: base64
--------------------	---

Monsieur le commissaire enquêteur,

je vous fais confiance pour accomplir la tâche qui vous incombe avec sagesse, en prenant en compte chaque argument, c'est pourquoi je vous écris aujourd'hui. J'écris pour vous demander de rendre un avis clairement négatif à propos de l'implantation de cette usine.

Le seul argument en faveur de ce projet semble être la promesse d'une vingtaine d'emplois, ce qui n'est assuré nulle part dans le dossier ICPE ; aucun chiffre définitif n'est donné, aucune précision. On sait que le projet est expérimental et la durabilité de ces emplois supposés n'est pas du tout garantie. De plus beaucoup d'emplois qui eux sont vrais, effectifs, durables et bien adaptés au plateau de Millevaches comme le centre équestre, le centre sportif, le camping sont directement menacés par l'implantation d'une telle usine. Ensuite, la filière bois, comme s'est arrivé en Belgique serait pénalisée par un projet qui bénéficie de subventions et garanties quant à la vente du produit fini. La Belgique a arrêté de donner des subventions qui favorisent la biomasse. Ici, la filière bois est un domaine d'activité très important pour l'économie locale, on ne peut pas se permettre de le mettre en danger. Après avoir beaucoup cherché, **cet argument des emplois me paraît être un faux argument**, en fait, il faudrait plutôt parler de problème des emplois et des secteurs d'activité menacés par l'implantation de ce projet, comme le tourisme vert et la filière bois par exemple, sans parler des gens qui parlent dès à présent de partir si la qualité de vie est altérée par les nuisances directes de l'usine.

Après m'être rendu compte de la faiblesse du seul argument en faveur du projet je me suis penchée sur les arguments contre, j'ai entendu des avis éclairés, de professionnels forestiers, notamment, de naturalistes, j'ai même essayé de lire le dossier ICPE qui est bien trop imprécis. Il y aurait beaucoup à dire :

Sur les nuisances directes de l'usine, l'industriel reste flou dans le dossier ICPE et lors de la réunion publique, il n'a pas su nous répondre sur les nuisances sonores, s'en remettant entièrement à ses fournisseurs, alors que la spécificité du présent projet est de se trouver dans une zone très calme régie par des normes très strictes : les broyeurs sont-ils habituellement prévus pour être utilisés dans une telle zone ? Certainement pas. Il devrait être en mesure de donner plus d'informations quant à ses broyeurs, informations qu'il semble lui même ne pas connaître, d'après ce qu'il a été répondu lors de la réunion.

La pollution sonore et lumineuse n'est pas prise en compte dans l'étude d'impact par rapport à la faune, ce qui est un manquement grave. L'étude d'impact elle-même est insuffisante. Les études de terrain menées se réduisent à quelques passages entre avril et juillet, sans précision. L'inventaire de la faune et de la flore impactées se base entièrement sur une bibliographie dans laquelle ont arbitrairement été pris et écartés des éléments. Cette étude d'impact n'est pas recevable, de plus l'impact sur les espèces sensibles devait être menée sur 20 km, c'est ce qu'annonce le dossier ICPE, mais ensuite les remarques ne portent que sur la plate-forme elle-même. C'est encore une grave incohérence du dossier.

La pollution initiale du site est considérée comme nulle malgré des études contradictoires.

L'impact sur l'eau (la Vézère, les zones humides autour) est sous-estimé et les questions posées lors de la réunion publique du 24 novembre n'ont pas reçu de réponses.

Ce qui me choque le plus, c'est la malhonnêteté de cet industriel qui nous a affirmé des choses qui se sont révélés de purs mensonges : lors de la réunion du 24 novembre, il nous a affirmé ne bénéficier d'aucune subvention et c'est faux, il bénéficie déjà de 4 millions de subventions de l'Ademe, plus des garanties etc.

Il nous a affirmé que son approvisionnement se constituerait majoritairement de rémanents forestiers et dans le dossier ICPE, il affirme p36 : « les souches et rémanents ne représentent qu'une faible partie de l'approvisionnement global » ! Et en plus les « grumes » arrivent en premier dans

les espaces de stockage de bois (p10 étude d'impact), jusque là, il n'était pas question d'utiliser des grumes !

Au vu de ces incohérences, j'ai l'impression que la réunion publique d'information n'a été qu'un grand mensonge publicitaire.

L'enquête publique elle-même est très problématique, elle n'est basée qu'à Viam alors que le rayon d'approvisionnement et donc d'impact est de 80 km autour du site. Quant aux impacts sur les sols, les forêts et la biodiversité dans le rayon d'approvisionnement, l'étude d'impact du dossier ICPE n'en tient pas compte.

La charte forestière du parc naturel régional de Millevaches est très claire, il s'agit de favoriser une foresterie moins agressive, de sortir du modèle futaie régulière monospécifique/coupe rase. Ce projet, puisqu'il base son approvisionnement sur les coupes rases, encourage ce modèle que nous voulons abandonner. La coupe rase sous toute ses formes est interdite en Suisse et de moins en moins pratiquée en France. Son impact sur le sol est bien connu, le dessouchage aggraverait encore cet impact : ruissellement, stérilisation grave du sol.

Les petits bois de feuillus qui (dans le dossier ICPE) constituent le principal de l'approvisionnement sont des réservoirs de biodiversité indispensables. Les espèces farouches en ont besoin pour vivre. Cette usine menace la biodiversité du parc naturel régional et au-delà.

L'utilisation de la biomasse enfin n'est pas une solution pour lutter contre le changement climatique, de plus en plus d'organismes de protection de l'environnement la dénoncent comme une supercherie. Elle pollue plus ou moins autant que le charbon et nécessite une débauche d'énergie excessive pour être produite, transformée et acheminée.

Je ne fais pas confiance à Monsieur Gaudriot pour faire attention à ne pas détruire notre territoire, non seulement parce qu'ils nous a **menti** en réunion publique, parce que je ne comprends pas comment il a racheté Somival après avoir fait faillite, parce que son plan de financement et d'approvisionnement sont trop flous et incomplets, parce que son étude d'impact est irrecevable, mais aussi parce qu'il est chargé du développement de la biomasse en Guyane. Je pense que ce qu'on appelle « biomasse » en Guyane, c'est la forêt amazonienne et que je ne fais pas confiance à quelqu'un qui est chargé d'abattre la forêt amazonienne pour la brûler sous couvert de faire de l'« énergie verte »... Pour lutter contre le changement climatique il faudrait au contraire laisser les forêts sur pieds.

Pour résumer, notre région est riche et fragile et l'on ne peut pas mettre en danger à la fois l'économie locale, les habitats et la santé des hommes et des animaux pour l'intérêt purement financier d'un seul industriel qui apparaît au fil des recherches **de plus en plus louche**. S'il s'agit de penser vraiment l'utilité publique de ce projet, monsieur le commissaire enquêteur, il n'y a pas à hésiter une seconde : il ne nous sert à rien, il est nuisible sur notre territoire.

Hélène Oudot
Gentioux

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Françoise

Date : Wed, 13 Dec 2017 23:28:42 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

après avoir pris connaissance de ce projet je ne peux que manifester mon opposition à sa mise en oeuvre. Beaucoup de points sont entourés de flou: approvisionnement en bois, état de contamination du site, transport, nuisance sonore, inventaires de la faune et de la flore...

Faire des coupes rases va à l'encontre d'une gestion saine de nos massifs forestiers et n'aboutit qu'à la destruction des écosystèmes.

De plus il me semble aberrant de brûler du bois pour produire de l'énergie puisque brûler du bois participe à la production de CO2 et de particules donc à augmenter l'effet de serre alors que le projet est sensé lutter contre ça!

Mme Françoise Biteau, St Pardoux d'Arnet 23260

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Jean Robert Degriot

Date : Wed, 13 Dec 2017 23:43:05 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

au nom de l'emploi et de la durabilité je vous prie de ne pas donner d'avis favorable au projet CIBV sans avoir examiné les alternatives à celui-ci.

Notre société Androbiomass In Gen Air a mis au point une technique révolutionnaire de production d'énergie à partir d'une ressource 100 % renouvelable et absolument pas valorisée jusque là. Cette ressource, à différence des ressources fossiles, a la particularité d'être en pleine expansion au niveau mondial.

Nous souhaitons implanter notre site de production sur la zone bois Bugeat-Viam. Il serait non seulement le premier de France, mais le premier au monde !

Nous projetons de créer quelques centaines d'emplois au départ, mais leur nombre est voué à croître de façon exponentielle. Leur croissance dépendra directement de celle de la ressource et inversement.

Tous nos employés seront munis d'un CDI. Une fois que leur période de productivité sera complètement terminée, nous prendrons soin de réintégrer nos employés en un processus de revalorisation interne.

Je n'irais pas ici dans le détail du plan d'approvisionnement et du plan d'embauche. Le département des ressources humaines de notre entreprise, qui est compétent pour l'un et l'autre, produira les documents détaillés à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués,

Jean Robert Degriot

PDG de Androbiomass In Gen Air

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Christine Jodet

Date : Thu, 14 Dec 2017 09:07:32 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur l'enquêteur,

Je vous demande de donner un avis négatif sur ce projet pour cause d'insuffisance d'étude d'impact et l'absence de procédure de concertation préalable pourtant prévue par la loi. Cet enquête bafoue le b-a-ba de la démocratie et des services de la fonction publique auxquels nous avons droit. Pourquoi je suis contre ce projet :

L'étude de l'impact fait en interne manque de sincérité. Il est très approximatif avec beaucoup de lacunes et d'imprécisions. Il ne prend pas en compte les activités de l'entreprise Lyaudet (*filiale de Somival, avec le même PDG*) et pourtant mentionné dans le dossier entant que fournisseur de matière première et situé sur le même site. Il ne prend pas en compte l'impact sur l'économie existante pourtant en progression (*foresterie durable et non intensive, tourisimes, nouveaux habitants qui viennent s'installer ici pour la qualité de son air et de l'eau, créateur d'emplois dans les services et par télé-travail*). Ni l'impact sur le cour du bois. Ni sur la faune et la flore déjà fragilisé par l'exploitation forestière intensive.

Quel est le vrai bilan carbone de ce projet ? Ici ce vie un parfait exemple de la dérive de nos politiques environnementales et climatiques. Transformer de la biomasse en charbon est un coup d'accélérateur au réchauffement climatique. Le projet de CIBV favorise la pratique contestable de la coupe rase, une pratique de plus en plus contesté sur le point économique et écologique. Et l'utilisation de la biomasse des rémanents qui sont essentiel pour le renouvellement du sol et les nouvelles plantations.

Dans cette période d'urgence climatique il faut laisser les arbres absorber le carbone que nous n'arrivons pas à diminuer par des actions massives et concrètes. Ce n'est pas que la forêt Amazonienne qui œuvre à décarboner et oxygéner notre environnement, nos forêt aussi ont un grand rôle à jouer.

L'emploi. Qui peut être contre la création d'emploi ? Quand est mise en avant que cet argument, tout le monde est pour ce projet. Mais pour combien de temps? Avec quelles conséquences sur l'économie existant ? Et pour enrichir qui ? Les opportunistes du marché du carbone avec les prix privilégiés négociés avec EDF payé à perte et compensés par nos impôts ! Dès que les politiques prendrons enfin en compte l'avis des experts environnementalistes et ce détournerons ces aides seront supprimés, l'usine ne sera plus compétitif et nous laissera encore un site à dépolluer.

Travailler sur la diminution des besoins énergétiques est un plus grand pourvoyeur d'emploi. Ici nous avons encore beaucoup d'habitants dont l'isolation de leur maison pourrait réduire de 60% leur consommation de fuel et/ou bois. D'ailleurs l'association Energie Pour Demain est en pleine campagne. Soutenons les ! La pureté de ce territoire attire des nouveaux arrivants qui travaillent autrement at développant une nouvelle économie pérenne. Aider des personnes désireux de s'installer dans cette région serait bien plus générateur d'emploi prene. De plus en plus de Mairies font un travail de fond avec des tier-lieux, la mise à disposition de bâti pour une mise en commun de ressources pour travailler ensemble localement ou par télétravail. Soutenons les ! Ne laissons pas détruire l'attractivité de ce territoire.

La pérennité du projet est grandement mise en question avec la fragilité du plan financier et d'approvisionnement. Le dossier parle de 22M€ d'investissement sans préciser la provenance des fonds et les accords bancaires et autres. Lors de la réunion de 24 novembre, CIBV n'a pas pu répondre aux

contestation de leurs chiffres sur l'approvisionnement, et n'ont pu donner le prix de leur matière première. « Nous allons rendre des services en contre partie des souches et rémanent» était la réponse. Pourtant, le coût des services doit être quantifié dans un budget. En plus leur dossier parle de ne pas utiliser les rémanents sur des zones en pentes, près des cours d'eau, etc... Une topographie qui constitue une bonne majorité de ce territoire. Toujours sans réponse. Quand aux questions sur l'approvisionnement, réponse : « Quand il n'y aura plus de matière nous partirons ». Je doute de leur compétences. Et encore plus de la sincérité de l'actionnaire unique de toutes ces filiales, dont le passé affairiste ne peut que nous inquiéter sur la pérennité de ce projet.

Christine Jodet
Orliac, 19170 Tarnac

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : daniel jodet

Date : Thu, 14 Dec 2017 09:14:26 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Si la transformations des rémanents en plaquettes terrifiés semble une bonne idée, il pêche sur plusieurs points l'approvisionnement sur le long terme n'est pas assuré. En effet les chiffres données sont imprécis et contradictoires. Les rémanents qui auraient plus d'intérêts à rester sur le sol pour le fertiliser ne suffiront pas et le projet ira se servir sur les bois sur pied et entrera en concurrence avec les autres filières forestières : bois de trituration, et bois d'oeuvre qui sont aussi pourvoyeur d'emploi et qui pourraient être mise en périls à cause de cette nouvelle entreprise.

Le projet est basé sur une matière première à très faible couts et sa transformation à, soit-disant, coûts maitrisés. D'autre part le produit fini sera concurrentiel grâce à l'augmentation hypothétique des taxes sur le charbon. (Explications donnés pa M. Gaudriot le 24 novembre à Bugeat lors de la réunion publique). Le projet ce targue également de favoriser le reboisement. La seule explication donnée lors de la réunion publique est la suivante : « Nous demandons aux propriétaires de reboiser sans engagements de leur part.... le fait d'avoir extrait les souches et ameubli le terrain est une incitation au reboisement... » ?!?! La politique de reboisement revendiqué dans le projet est de déclarer qu'il serait bon de reboisé. L'usine à pellet horrifié est un projet opportuniste basé sur une ressource bon marché et limité ,soit-disant « peut utile pour les sols » , en contradiction avec les recommandations de l'ADEME, l'INRA, l'ONF de nombreux experts forestiers. Et sous couvert de création d'emploi vient piller une ressource précieuse pour notre économie locale et durable : La Forêt. C'est pourquoi je suis contre ce projet qui est, de plus, porté par M. Gaudriot. On peut avoir des doutes quand à l'avenir et la pérennité du projet quant on constate sa gestion passé, impliqué gravement dans la faillit de Gaudriot S.A. et dans la gestion de l'eau dans le département de la Creuse pour conflit d'intérêt.

Daniel Jodet

Orliac, 19170 Tarnac

Sujet: [INTERNET] enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : francoise ortavent

Date : Thu, 14 Dec 2017 09:59:05 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis une habitante très régulière du bourg de Viam (tous les étés depuis plus de 50 ans) Mes racines et celles de ma famille sont dans ce sol, j'y suis profondément attachée. Je me sens très concernée par ce qui se passe (ou pas) sur ce territoire que j'aime, dans tous les domaines : l'économie locale, le tourisme, le vieillissement de la population, la culture, la biodiversité, les services publics, le vivre ensemble.... Chaque fois que possible, je manifeste mon intérêt et mon engagement.

Un projet d'emplois, en partant d'une ressource « verte » locale, et d'une infrastructure existante m'a tout d'abord semblé être une bonne idée.

Dans un premier temps, je me suis contentée de quelques informations. Celles qui sont venues jusqu'à moi ont été peu nombreuses et peu détaillées. J'ai aussi très vite observé que ce projet suscitait des réactions, des approbations et des oppositions, qu'une pétition circulait, qu'une association s'était créée...

Je remercie donc ces citoyens qui, individuellement ou collectivement, se sont documentés, ont cherché à comprendre, et ont communiqué en appelant chacun à s'informer. Ils m'ont éveillée et alertée, et ils ont bien fait.

Pour me faire mon idée, et avoir un avis éclairé, j'ai pris le temps de lire, entendre, voir beaucoup de matière sur le sujet, en parler, y réfléchir. Je n'ai pas d'expertise sur le sujet, je suis citoyenne, et à ce titre soucieuse du bien commun, dans une obligation, toujours, de poser des actes réfléchis.

Le dossier est bien touffu, complexe

En tous cas, ce projet m'est apparu très très déconnecté du contexte global qui est le nôtre : celui d'une planète qui se réchauffe, où il est impératif et urgent de prendre en compte tous les enjeux du développement durable, celui d'un monde où l'on doit inventer de nouvelles façons de travailler et de vivre ensemble, au risque de voir se dégrader une forme de paix sociale déjà malmenée.

Au final, mes inquiétudes sont nombreuses et majeures. Elles concernent :

La ressource bois elle-même, son exploitation et son épuisement,

l'état des sols et des sous sols dans les années et décennies à venir, sur une zone géographique d'ampleur...

la ressource en eau aujourd'hui et dans le futur,

les pollutions olfactive, sonore, de l'air...immédiates et durables,

la préservation de la biodiversité,

le côté « expérimental » de cette unité de fabrication, sa taille

l'emploi (emplois directs créés, type et nombre, localisation, conséquences sur les emplois existants à ce jour....)

les impacts sur la voirie et leurs coûts,

le climat social (cohabitation de 2 « camps » très clivés, défiance vis-à-vis des élus, modes de communication vis-à-vis des habitants citoyens et modalités de leur participation à différents degrés...)

Je ne dispose aujourd'hui d' aucun élément de réponse suffisamment rassurant, ma synthèse a plutôt renforcé mes inquiétudes.

En me posant la question « quelle planète laisserons-nous à nos enfants ? » et en conscience et responsabilité, mon avis devient évident.

Je suis opposée au projet.

J'espère que la prise en compte de l'ensemble des contributions, la synthèse des remarques, les études complémentaires, le report des prises de décisions..... permettront l'abandon total de ce projet, et la mise en œuvre d'un projet remanié, mesuré, co construit, étayé....au bénéfice de tous, sur ce territoire.

Je vous remercie de noter que cette contribution est « familiale ».

Vous trouverez ci-dessous, en plus de ma signature, celles de mes 2 enfants majeurs (22 et 25 ans) soucieux et concernés également, souhaitant s'exprimer aussi sur le sujet.

Je vous remercie de votre attention.

Françoise ORTAVENT
Antoine TINON
Marion TINON
22, chemin des landes
24650 CHANCELADE
Le bourg
19170 VIAM

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : jeanmarie stien

Date : Thu, 14 Dec 2017 10:17:27 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je ne vis pas à proximité immédiate du projet de l'usine à pellets torréfiés porté par la société Carbon Ingen'R Bugeat-Viam (CIBV) mais je suis résident sur territoire du PNR de Millevaches, et dans la zone des 80km dédiée l'approvisionnement de l'usine. Je me sens donc concerné par ce projet .

Je suis totalement convaincu de l'absolue nécessité d'une transition écologique afin de garder une planète vivable pour les sociétés humaines et pour la nature. Le projet concerné par l'enquête publique revendique être un levier de cette transition écologique, et pourtant, aux vues de la description du projet dans le document d'étude d'impact, je me pose un certain nombre de questions.

Gestion durable et multifonctionnelles de la forêt :

- CIBV aura des besoins conséquents en matière première. Il prétends cependant adopter une gestion exemplaire des parcelles qu'il exploitera, par la mise en place d'une sylviculture « douce ». Mais ces affirmations concernant une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt sont pour le moins succinctes. **Un cahier des charges** devrait être rédigé précisant comment CIBV compte mettre en œuvre ce comportement exemplaire de gestion écologique tout en assurant l'approvisionnement nécessaire à son activité. Un point particulier doit concerner la préservation des sols, tant du point de vue teneur en matière organique que par rapport aux risques d'érosion.
- De la même manière que les agriculteurs biologiques sont soumis à un contrôle pour garantir leur bonnes pratiques, un tel engagement devrait être contrôlé par un organisme indépendant. **Qui sera le garant des bonnes pratiques de CIBV en matière de gestion forestière ?**
- CIBV précise que les parcelles exploitées seront essentiellement des parcelles délaissées par le reste de la profession. Ces parcelles délaissées sont parfois des zones où la nature a repris spontanément ses droits et peuvent de ce fait constituer des refuges pour une faune et une flore originale. La forte demande de CIBV en rémanents va entraîner une pression sur ces espaces en voie de « renaturalisation ». **Quels sont les mesures prévues pour éviter de détruire des milieux naturels pouvant présenter un intérêt écologique particulier ?**

Bilan carbone et énergétique :

Au paragraphe 5.5, l'intérêt du projet pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre n'est présenté que par la capacité de séquestration du CO² d'une futaie par rapport à un taillis. Ce n'est là qu'une vision très partielle et il serait indispensable de **réaliser un bilan carbone et énergétique total de l'opération**, de la collecte des produits de base à leur utilisation finale en passant par les transports et la transformation. Sans ce calcul, il est impossible de juger si un tel projet présente un intérêt dans la logique de lutte contre l'effet de serre.

La production de pellets torréfiés est présentée comme servant à fournir un complément de combustible dans les centrales électriques à charbons, et à ce titre SOMIVAL prétend que l'impact sera donc positif pour le climat en général. Les pellets torréfiés sont fabriqués à partir de plaquettes forestières qui sont en soit, un produit de valorisation des rémanents en bois énergie. Une partie de ces plaquettes servira d'ailleurs à fournir l'énergie nécessaire à la torréfaction. Les pellets torréfiés seront utilisés loin du lieu de production. Toutes ces opérations entraîneront de fait des pertes d'énergie par rapport au potentiel de base des plaquettes forestières. **Une étude comparative** avec une utilisation directe des plaquettes forestières et une approche de consommation plus locale pourrait permettre de juger de l'intérêt énergétique d'un tel projet.

Impacts directs de l'activité de l'usine.

Le rapport d'étude d'impact précise que l'activité ne générera pas de mauvaise odeurs (p 116). Pourtant elle précise également qu'il y aura rejet de dioxyde d'azote et de dioxyde de soufre, 2 gaz fortement malodorant. **La dispersion par la cheminée sera-t-elle suffisante pour réduire cette nuisance et comment cette nuisance potentielle sera-t-elle contrôlée ?**

Concernant l'ensemble des nuisances (bruits, rejets aériens,...) CIBV s'engage à respecter les normes en vigueur et à mettre en place un système d'autocontrôle en sus des contrôles assurés par l'administration.

Quel crédit apporté à un auto contrôle d'un pollueur potentiel ? Ne serait-il pas plus cohérent de mettre en place un **contrôle réalisé par un organisme indépendant** et de **créer une commission paritaire** dont la composition reposerait sur l'égalité représentation de toutes les catégories d'intérêts ?

Impact socio-économique du projet :

CIBV affirme que son projet créera de l'activité économique localement et que ses impacts (pollution de l'air, odeurs, bruits, circulation,...) sur les activités existantes (tourisme, forêt,...) seront négligeables. En quoi s'engage-t-elle à garantir ces affirmations ? Qui contrôlera la réalité des impacts sur les activités existantes ? Un **fonds d'indemnisation** des éventuelles victimes de l'activité de CIBV ou de ses conséquences directes est-il prévu ? Le

risque est grand que si les nuisances de CIBV s'avèrent plus conséquentes que ce qu'il prétendent, les activités actuelles pâtissent de la dégradation de l'environnement, compromettant le maintien d'activités requérant une haute qualité environnementale. Le bilan social serait alors moins alléchant que présenté dans l'étude d'impact.

Il me semble donc que l'étude d'impact présentée n'est pas suffisamment documentée sur son réel intérêt pour l'environnement et le développement socio-économique. Les risques de nuisances sont présentés comme non préjudiciables, mais les mesures de contrôle et de réparation de ces nuisances ne sont pas précisées ou sont insuffisantes. Par conséquent, **je donne un avis défavorable à ce projet.**

Cordialement,

Stien Jean-Marie
23500 Felletin.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique /projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : yobanane

Date : Thu, 14 Dec 2017 10:19:15 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

J'ai entendu parler d'un projet de fabrication de pellets, avec l'implantation d'une usine à Viam.

Apparemment, cela concernerait un rayon de 80 km autour de celle-ci.

J'habite sur la zone concernée, et ne comprend pas pourquoi je ne suis ni informée, de manière officielle, ni consultée, en tant qu'habitante, sur la faisabilité d'un tel projet. Ce projet est méconnu de la plupart des habitants de la zone concernée

Du peu que j'en ai entendu parler, c'est un projet non viable, qui aura comme effet de détruire la forêt, déjà bien malmenée dans nos contrées. Et cela au profil d'une industrialisation incontrôlée et d'un enrichissement des plus riches.

Je réclame une consultation publique sur l'entièreté de la zone concernée, et une information objective de l'ensemble de ses habitants.

Anne Bonvoisin

Gentioux-Pigerolles

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Guy Amoureux

Date : Thu, 14 Dec 2017 10:44:30 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je soussigné Guy Amoureux , ayant pris connaissance du dossier relatif au projet de fabrication de charbon biomasse sur la commune de Bugeat Viam , exprime mon opposition

à ce projet pour les raisons suivantes :

- Contradiction des chiffres présentés.
- Reboisement confié à la seule initiative des propriétaires .
- Contradiction entre la faible utilité supposée de la matière première et les recommandations de l'ONF et de l'INRA .

Cordialement.

Guy Amoureux

Noisy sur Ecole 77123.

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Thu, 14 Dec 2017 10:55:47 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

sepol

Adresse de messagerie:

sepol@sepol.asso.fr

Sujet:

protection de la nature

Message:

La SEPOL est une association d'étude et de protection de la nature qui œuvre depuis plus de 40 ans à l'étude et la protection des oiseaux sauvages sur le territoire Limousin.

Au vue du projet présenté ici, nous sommes très inquiets quant à l'avenir et l'approvisionnement de cette installation et des impacts que cela peut avoir sur la conservation des populations d'oiseaux (espèces protégées).

Nous disposons, dans les documents fournis, que de très peu, trop peu d'information sur l'origine du bois qui alimenterait cette installation ; d'ailleurs dans sa note d'avis l'autorité environnementale le souligne.

Les rares pistes proposées (accrus, boisement de déprises agricoles,...) ne semblent pas avoir été étudiées avec précision. Les impacts environnementaux d'une exploitation de ces boisements n'a pas été étudiée

D'un point de vue écologique, ces boisements ont une importance capitale.

La proximité de 2 grandes Zones de Protection Spécial (ZPS site Natura 2000), où les milieux boisés, notamment ceux visés par ce projet sont plus qu'importants d'un point de vue écologique, nous inquiète au plus haut point pour l'avenir et la conservation des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive "oiseaux" (et les autres aussi bien-sûr) au vue des besoins en bois de ce projet.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : antoine v

Date : Thu, 14 Dec 2017 11:17:12 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Antoine Veyriras
4 rue des Trois Soeurs
19170 TARNAC

A° Cette enquête est nulle et non avenue. Je demande son annulation.

J'estime que cette enquête publique est une parodie, et qu'elle n'a pas lieu d'être en l'état. Avant toute chose je souhaite donc qu'elle soit invalidée, et ce pour plusieurs raisons évidentes :

- ABSENCE de débat contradictoire et de contre-expertises en amont, absence de mise en place des conditions qui permettraient à la population d'intervenir de manière informée et éclairée
- RESTRICTION du site physique de l'enquête à la seule commune de Viam, alors que la surface d'approvisionnement est annoncée sur 80km à la ronde.
- ABSENCE de prise en compte du territoire réellement impacté : l'étude ICPE et l'étude d'impact ne portent que sur le périmètre de l'usine, c'est une plaisanterie !? Les impacts ne s'arrêtent pas aux frontières du site ! Il est impératif de prendre en compte réellement 1) Les nuisances de proximité immédiate (bruits, lumières nocturne, fumées, effets sur le bassin versant, etc.) en tenant compte des zones protégées (ZPS, Natura 2000) qui entourent l'usine, et cela, en se basant sur un inventaire qui pour l'instant n'a pas été fait par les promoteurs (mais qui existe pourtant en partie, on peut le demander au CREN ou au PNR) et 2) Les effets du prélèvement de la ressource, dont tout laisse à croire qu'ils seront catastrophiques pour les milieux : suppression de réservoirs de biodiversité dans le cas des coupes de taillis, stérilisation rapide des sols dans tous les cas (taillis/rémanents)
- ABSENCE de plan d'approvisionnement : sur la forme, parce que les promoteurs sont incapables de présenter quelque chose d'abouti (il semble d'ailleurs que la cellule biomasse locale n'ait jamais validé leurs propositions) ; sur le fond, parce que LA RESSOURCE BIOMASSE ÇA N'EXISTE PAS (voir texte joint)
- ABSENCE d'étude de la pollution initiale de "l'usine à pneus" : comment les promoteurs peuvent-ils prétendre "dépolluer" un site pour lequel aucun état des lieux initial n'a été fait ?
- PARTIALITÉ manifeste du commissaire-enquêteur, qui l'a démontrée à plusieurs reprises (lors des échanges dans la salle de la mairie de Viam, lors de ceux de la réunion publique du 24 novembre, où il est notamment intervenu de manière très différente selon que les questions mettaient en doute le projet, ou le défendaient ; cf les enregistrements de la dite

réunion)

B° Je suis tout à fait opposé à ce projet.

Dans le cas où la première demande en A° ne serait pas prise en compte ; et dans la mesure où l'espace présent est actuellement une manière de consigner ses observations et de les partager ; j'ajoute ceci :

Je regrette fortement l'orientation qu'a pu prendre le débat public en se focalisant parfois sur la question de "l'origine" des défenseurs ou des opposants à ce projet, origine qui permettrait d'apporter plus ou moins de crédit à certains propos.

L'attachement à une terre, à un milieu social et géographique, ne dépend pas de la longueur de son arbre généalogique, mais de la présence que l'on a à ce territoire, à son histoire, et à l'ensemble de ses habitants. Il dépend de ce qu'on veut en faire, et de la manière dont on tient compte, pour s'y projeter, de ses particularités et de sa culture présente. Je suis moi-même originaire du Limousin (de haute-vienne pour être plus précis), mais je n'ai jamais prétendu sanctionner quiconque sur la base du fait qu'il soit "d'ici" ou non. En haute-vienne comme en haute-corrèze, j'ai vu des gens "d'ici" participer à bousiller leurs terres, ou à mépriser leurs racines, et des gens "d'ailleurs" contribuer à leur redonner de la valeur. Et j'ai aussi vu l'inverse, bien entendu. Et j'ai aussi vu des maladresses et des erreurs, de la part tout le monde, et j'ai vu d'autres fois des trésors d'habileté, de compréhension, de curiosité.

Aussi, s'il y a une "différence" à faire, elle n'a rien à voir avec des "origines", et tout à voir avec le monde que l'on veut construire. Celui qui se dessine derrière l'usine à pellets de M.Gaudriot n'est pour moi pas une chance, mais une dépossession.

Je joins une "Lettre ouverte" qui détaille certaines de mes observations.

A.V.

Lettre-ouverte-biomasse.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

La biomasse, ça n'existe pas

*Lettre ouverte à ceux « du pays », aux « revenants »,
et aux « immigrés » bien ou mal accueillis*

J'ai grandi à quelques dizaines de kilomètres de Limoges, dans une commune à peine plus grande que Bugeat. Dans mon village il y avait une usine. En primaire, au collège, personne ne pouvait vraiment dire ce qu'elle fabriquait. « Des joints »... mais des joints pour quoi faire, pour servir à quoi ? Ça avait à voir avec les bagnoles, même si on voyait pas bien en quoi. Pour nous les gosses, le mystère était presque total. Tout ce qu'on savait, c'est qu'il fallait en être fier. Les parents de certains d'entre nous y travaillaient, l'une était cantinière à la cafet', l'autre manutentionnaire, etc. En grandissant, certains des camarades de classe pourraient même y trouver un poste en interim.

Derrière l'usine, il y avait la grande route. La nationale chargée de camions à toute heure de la journée, connue pour ses accidents mortels. L'axe Limoges-Poitiers, la RN147, 3000 poids lourds par jour en moyenne. Des villages qu'on ne connaissait que parce qu'elle les traversait, où la route rapide longeait des façades rendues grises par les gaz d'échappement : des villages gris et tristes. On se demandait en les traversant s'il était possible de sortir de chez soi sans se prendre un rétroviseur en pleine tête, tellement les trottoirs étaient étroits. On n'aurait pas voulu y vivre.

Au bout, vers le sud, Limoges. « La ville », accessible aussi en train, où travaillaient la plupart de ceux qui n'étaient pas à l'usine à joints, où l'on pouvait faire les grandes courses et aller au cinéma. Au Nord, Bellac, traversée en son cœur par la nationale. J'y fus lycéen en me demandant ce que ça voulait dire, un lycée rural – on savait juste que ça, il n'y avait pas lieu d'en être fier. On se rassurait en se disant qu'un lycée rural, c'était plutôt à La Souterraine.

Une terre où poser l'ancre

Voilà : un grand bourg de « zone rurale », une usine, des camions, des promesses de développement. Et dans toutes les directions, la campagne. Les champs, la forêt, les lacs, les villages. Les monts de Blond, les monts d'Ambazac. Des châtaigniers, des chênes, des frênes, des hêtres, des automnes magnifiques. Des tracteurs et de la paille, des rivières et des paysans, du granit et des champignons, de la neige l'hiver sur les hauteurs. Des pierres branlantes et des bonnes fontaines. Des marrons grillés dans les poches pour le goûter.

J'ai grandi dans un coin de pays qui tournait le dos à ses racines paysannes et concentrait ses efforts pour accéder au développement urbain. Mais aujourd'hui, vingt ans plus tard, il n'est devenu ni l'un ni l'autre : juste une zone tampon qui n'en fait jamais assez pour être vraiment attirante, et dont l'essentiel de l'équilibre tient à la présence de l'usine, qui est sa dernière fierté. Même si les emplois, à l'usine, ça va ça vient. Il y a des plans de licenciement qui font des articles dans les journaux, des histoires de repreneurs, de nouveaux plans de développement, de négociations avec les élus, d'emplois sauvés, d'emplois perdus. Un peu comme à la Souterraine, en vérité.

Aux alentours, il y a toujours la campagne vieillissante. Celle dont il n'y a pas lieu d'être fier, à part pour observer la nature et pour aller au lac. Celle qui représente le passé et les anciens, ceux qui se faisaient taper sur les doigts quand ils parlaient patois à l'école – cette même école où la génération suivante, celle de ma mère, celle qui déjà ne parlait plus, se rendait encore à pied. « Tu sais que dans le temps, rien que dans le bourg, il y avait 22 bistrots ? »

Ça ne vous rappelle rien ? Une campagne vieillissante, des bistrots qui ferment, une usine qui s'installe ? Mon coin de campagne tourné vers les grands axes, je l'ai quitté pour la montagne limousine. Je l'ai quitté parce que je cherchais une campagne qui soit valorisée et non dénigrée. Parce que je voulais trouver un territoire qui refuse de mourir, qui refuse de se vendre à des investisseurs qui le feraient entrer dans le grand jeu de la mondialisation économique en prétendant que c'était là son salut. Et cette campagne, je l'ai trouvée ici, dans les collines du « plateau », avec ses moutons, ses scieries, ses fours à pain, ses cochons qu'on transforme entre amis, ses champignons, son miel, et sa solidarité montagnarde. Avec sa forêt et ses rivières qui m'en rappellent d'autres.

Et surtout, je l'ai trouvée avec ses habitants qui savent encore que c'est là sa vraie richesse. Des jeunes et des moins jeunes, des « revenants » et des « installés », des immigrés d'Angleterre et

des réfugiés de Turquie. Des avec ou sans enfants, qui cherchent à maintenir ou à inventer des formes de vies non soumises au bon vouloir d'un patron ou d'un banquier, et qui sont bien décidés à faire vivre ce pays sans s'en laisser conter. Des gens qui savent encore, ou qui ont appris, que la terre des montagnes est peut-être pauvre, mais que quand on la préserve, elle peut nourrir ses gens et ses bêtes, donner ses myrtilles et ses arbres, gélifs ou pas. Beaucoup d'entre eux vivent avec moins de 500 euros par mois, même pour ceux qui ont des aides financières, et ils ne s'en sortent que parce qu'ils comptent plus sur la terre et la solidarité que sur leur compte en banque. Et qu'ils partagent le peu qu'ils ont.

Cette terre est pauvre, mais elle résiste. Elle existe. Ses habitants aussi.

La biomasse, ça n'existe pas

Mais la biomasse, ça n'existe pas. Il n'y a que des financiers et des aménageurs pour dire le contraire. La biomasse, c'est le nom qu'ils ont inventé pour désigner ce qu'ils veulent passer au broyeur pour le transformer en marchandise. C'est le nom qu'ont créé, avec leurs armées d'ingénieurs déracinés, ceux qui veulent « faire écolo » à l'heure où la planète crève de leurs méfaits et de ceux de leurs semblables. Pourtant l'écologie non plus n'existe pas sans le monde et les communautés humaines qui lui donnent du sens – et ce monde ne peut pas être, et n'a jamais été, celui de l'industrialisation à tout-va et de la mondialisation marchande. Le monde crève des ambitions de ces industriels friqués plus ou moins philanthropes, il crève de la production de bagnoles et de l'extraction infinie de matières premières bonnes à assembler des machines-béquilles « démocratisées » qu'on balancera dans deux ans en laissant derrière nous des kilotonnes de déchets aussi peu recyclables que les montagnes de pneus amoncelés sur le précédent projet industriel de la zone industrielle de Bugeat, aussi peu recyclables que le continent de plastique qui s'étend désormais dans le Pacifique Sud, aussi peu recyclables que les déchets nucléaires qui s'entassent déjà à Bessines-sur-Gartempe et qu'on ira peut-être un jour enterrer à Bure pour l'éternité – ou jusqu'à ce que les générations de l'oubli les découvrent. Le monde crève, et les gens crèvent avec lui, et avec les ambitions de tous les bien assis qui prétendent... qui prétendent, et qui prétendent encore, y compris s'il faut se parer au passage d'un peu de recyclage ou d'un peu de « valorisation » d'une « source de revenus » auparavant négligée. Est-ce que quelqu'un sait encore que les terres que nous bombardons aujourd'hui d'engrais et de monocultures forestières, et qu'on parle aujourd'hui de priver de leur dernière « biomasse », doivent leur modeste fertilité à un processus qui a débuté à l'époque des dinosaures ? Est-ce qu'on n'a pas assez dit et observé que notre espèce est en train de provoquer la sixième grande extinction du vivant, alors que nous sommes liés à lui jusque dans la digestion de la dernière de nos crottes ?

Des projet comme celui de CIBV ne sont pas l'ultime chance d'un pays qui se meurt, mais son ultime dépossession. Celle au cours de laquelle des usages du monde tournés vers une certaine autonomie, avec leurs gestes et leurs pratiques singuliers, sont peu à peu remplacés par d'autres, détachés de tout usage propre, normalisés à grande échelle, soumis aux cours mondiaux de la bourse et de ses « matières premières ». À la limite ce n'est même pas une question d'industrie : certaines scieries du « plateau », elles aussi génératrices d'emploi, n'ont sans doute pas grand-chose à envier aux technologies de M.Gaudriot. C'est avant tout une question de rapport au monde. Et l'extractivisme des financiers n'est pas un rapport au monde, sinon comme prédation *du* monde, qui prétend aujourd'hui s'intéresser au notre.

À la croisée des chemins

Nous sommes à la croisée des chemins. On peut se dire que tout n'est plus que biomasse et marchandise, et qu'il n'y a qu'à le brader en échange d'un poignée d'emplois subordonnés qui permettront de vivoter quelques temps encore... jusqu'à la prochaine crise. Ou bien on peut se dire que tout est déjà là, et qu'il n'y a qu'à le choyer pour faire revivre ce territoire.

J'ai appris ces jours-ci qu'à dix kilomètres de mon ancien village, des jeunes ont repris un bistrot et organisent des soirées. Ils sont d'ailleurs loin d'être les seuls, et on entend depuis quelques années que des groupes de jeunes et de moins jeunes, de nouveaux arrivants ou de revenants, recommencent à s'intéresser aux « campagnes vieillissantes » de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, et même d'un peu partout dans l'Hexagone. Dans cette petite bande-ci, il y a quelques éleveurs. Ceux de Bellac commencent à les fréquenter, parce qu'ils ne trouvent pas ce qu'ils

cherchent à la ville, dont les commerces ferment d'ailleurs un à un. J'ai appris aussi que leur petite bourgade est également aux prises avec un grand projet d'usine, qui se pare de transition écologique et capte les fonds publics en grandes quantités tout en menaçant de générer de graves nuisances et d'abîmer leur bout de territoire.

J'irai sans doute saluer bientôt nos voisins haut-viennois. On causera du pays... et de ce qu'il devient.

Tonio, « petit lemosin » attristé par le mépris des bien assis

Sujet: [INTERNET] CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : mourieras vanessa

Date : Thu, 14 Dec 2017 12:38:46 +0100

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour, je souhaite donner mon avis sur l'usine de pellets de Bugeat Viam.

Je suis totalement pour.

Nous sommes nés ici, nous y avons grandi, nous y travaillons et nous sommes devenus une famille avec un petit garçon qui se plaît ici et qui va à l'école de Bugeat. 40 emplois pourraient sauver l'école et peut-être redynamiser le bourg.

Nous n'allons pas nous laisser dicter quoi que ce soit par des gens venus d'ailleurs et qui ne voit que le côté nature. Avant ça il y avait une population d'actifs qui comme nous voudrait voir revivre notre commune. Si la nature est si belle chez nous s'est que les habitants ont tout fait pour la protéger.

Si cela doit changer la guerre civile n'est pas loin.

Boussonnie Olivier Mourieras Vanessa

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet société carbon Ingen'R Bugeat/Viam

De : claude fontaine

Date : Thu, 14 Dec 2017 12:43:13 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Ce courrier pour indiquer mon opposition au projet de la société Carbon Ingen'R Bugeat/Viam. Il est déjà évident que l'industrialisation forestière mécanisée accompagnée de plantations avec produits chimiques et coupes à blanc de la mono culture du sapin n'est pas une gestion "raisonnable"

de la forêt qui reste un patrimoine important pour faire perdurer la bio-diversité, un climat supportable,

un niveau des eaux correct et une régénération naturelle de la dite forêt.

Faire perdurer la forêt c'est aussi envisager une utilisation raisonnée du produit de la forêt pour permettre

des entreprises locales qui ne retirent de cette forêt que ce qu'elle peut produire .

Il est évident que le projet de la société Carbon Ingen'R Bugeat/viam correspond à une sur exploitation des

capacités forestières locales qui ne procurera des emplois que sur un temps court d'épuisement de la

ressource et produira dans le même temps des dégâts écologiques liés à l'exploitation industrielle.

La forêt reste un patrimoine commun qui participe a la vie possible sur cette planète et ne doit être "utilisée"

que dans des mesures à dimensions humaines qui permettent la pérennité et de la forêt et des espèces végétales,

animales et humaines.

La "biomasse" est une destruction massive de notre bio-réalité du vivant environnemental et climatique.

Ne donnez pas l'autorisation de la création du projet de la société Carbon Ingen'R Bugeat/Viam.

Claude FONTAINE résident de la commune de NEDDE (87120).

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM)

De : MAIRIE SOURSAC

Date : Thu, 14 Dec 2017 14:32:31 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique du dossier cité en objet, je vous informe que je soutiens pleinement le projet dans un soucis de développement économique sur notre territoire.

Salutations distinguées,

Le Maire

Serge GUILLAUME

Mairie de SOURSAC

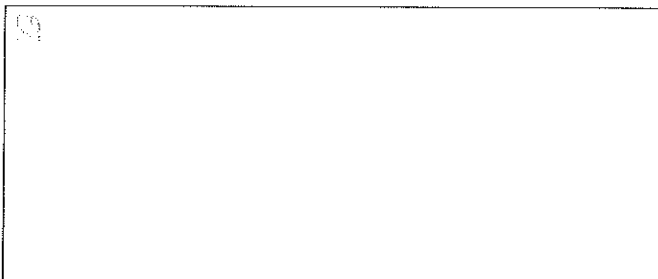
59 Grand' Rue - 19550 SOURSAC

Tel : 05-55-27-52-61

Fax : 05-55-27-67-31

Mail : mairie.soursac@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8H - 12H / 14H - 17H



Sujet: [INTERNET] Contribution Enquête publique sur le projet de la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

De : cathy hornebeck

Date : Thu, 14 Dec 2017 15:03:10 +0000 (UTC)

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Le projet présenté par CIBV me semble comporter de sérieuses lacunes quant à sa pérennité économique mais présente également des dangers sur la protection de l'environnement qui à terme, nuiraient aussi bien à la filière bois qu'au domaine touristique.

1. Impact sur l'environnement

- Impact irréversible sur la fertilité des sols. L'enlèvement des résidus accentuera le tassement des sols par les engins, contribuera à sa perte d'isolation thermique ainsi qu'à celle, vitale d'éléments minéraux (d'où recours à une fertilisation artificielle lors du reboisement).

- La destruction d'écosystèmes complexes sur le (très) long terme. CIBV donne l'exemple des pays scandinaves et de l'Allemagne en oubliant de préciser que ces pays font marche arrière au vu de la situation catastrophique induite par de telles pratiques.

- Le bilan carbone n'est pas neutre (transport, transformation...). Transformer de la biomasse en charbon est une ineptie.

2. CIBV fournit un plan d'approvisionnement plutôt flou :

- les volumes de traitement sont imprécis.

- quelles seront ses sources d'approvisionnement ? CIBV répond que "les secteurs de collecte de la biomasse ne sont pas précisément connus à ce jour"

Que fait-on du Schéma Régional de Gestion Sylvicole et des plans de gestion qui en ressortent ?

3. Parc Naturel Régional Millevaches

On peut se demander comment une autorité administrative pourra statuer sur l'absence de risques environnementaux dans le cadre d'un PNR.

4. Les dégâts occasionnés par le transport du bois sur les routes et les pistes sont un sujet préoccupant qu'élus et forestiers essaient de résoudre. Accepter une augmentation significative du nombre de poids-lourds (il s'agirait en moyenne de 12,7 camions /heure c'est-à-dire 1 camion toutes les 5 mn) risque de poser un véritable problème de coût pour le contribuable.

Quant à l'utilisation du rail, on reste sceptique.

5. Le financement du projet est particulièrement opaque :

- CIBV annonce qu'il sera basé uniquement sur des fonds privés,
- mais sur le site de l'ADEME, on trouve une aide de 4 millions d'Euros.

Est-il judicieux d'allouer de tels fonds publics pour un projet qui, en fait, va à l'encontre des politiques publiques mises en place (protection, régénération, bonne gestion de nos forêts) ? On a la désagréable impression d'avoir affaire à une entreprise de prédation de fonds publics.

En conclusion, je pense que ce projet, loin de redynamiser le pays, est une menace pour la filière bois locale existante, une menace pour notre environnement, et à terme, un énorme handicap pour le développement touristique.

Mme Catherine Hornebeck
19290 Millevaches

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : David Mitchell

Date : Thu, 14 Dec 2017 16:27:50 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

J'ai joint mes opinions concernant les propositions.

William David Mitchell

CARBON INGEN'R Bugeat-Viam.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document
	Content-Encoding: base64

Concernant le projet, CARBON INGEN'R Bugeat-Viam.

La Moratille.

19170 Viam.

12 Decembre 2017

Une lettre ouverte à: Le maire de Viam et Bugeat; Préfecture de Corrèze: PNR Millevaches.

cc. La Montagne; L'Association Non à La Montagne Pellets; France 3 Limousin.

Je pense qu'il est important pour moi d'apporter ma contribution au débat concernant le projet mentionné ci-dessus car certaines des questions que je soulève, pourraient bien ne pas avoir été considérées ailleurs.

Je suis déçu du manque d'informations sur le projet. La plupart de mes découvertes sur les propositions proviennent des médias sociaux et de ma propre recherche sur Internet. Il n'y a eu aucune communication de la part de l'entreprise derrière la proposition et comme je vis à seulement 2 km du site, je trouve que c'est une honte, que c'est, franchement irrespectueux.

Il existe une mine d'informations disponibles sur www.correze.gouv.fr mais celles-ci ne peuvent être traduites par Google, je ne peux pas non plus les copier et utiliser d'autres sources de traduction. Bien que je puisse être en mesure de comprendre de grandes parties des documents, cela ne suffit pas pour acquérir une compréhension approfondie et il y a beaucoup trop de matériel pour que je puisse tout traduire, pièce par pièce.

J'aurais aimé assister aux réunions publiques, mais mon français n'est pas encore assez bon pour pouvoir comprendre complètement la discussion, ni pour pouvoir exprimer mes opinions personnelles en public, d'où la raison pour laquelle je devais publier mes pensées. Le problème est que je ne suis peut-être pas en mesure de traduire en français exactement ce que je dis en anglais, alors j'ai inclus la version anglaise également, , au cas où une personne préférerait lire cette version originale.

Mais pour commencer, un retour sur mon vécu afin que vous puissiez comprendre d'où viennent mon expérience et ma compréhension du problème.

Mon père était fermier à Cornwall, dans le sud-ouest de l'Angleterre. Après avoir fréquenté la Royal Agricultural University, j'ai aussi travaillé à la ferme pendant sept ans.

J'ai travaillé dans l'agriculture pendant plusieurs années pour la National Farmers Union et plus tard dans ma carrière, j'ai travaillé pour une organisation communautaire rurale qui était chargée d'investir 8 millions de livres dans les communautés rurales dont j'étais responsable, , et qui participait à la fourniture du financement européen *Leader +* en tant que membre de deux groupes d'action locale.

J'ai participé à de nombreux projets de soutien au développement communautaire rural, ainsi qu'à la création d'emplois et au soutien et au développement de projets environnementaux et touristiques dans les régions rurales.

J'ai une excellente compréhension des problèmes qui affectent les communautés rurales dans les zones défavorisées, et bien que ce soit en Angleterre, beaucoup de ces problèmes prévalent ici sur le Plateau de Millevaches.

Je suis arrivée à La Moratille le 1er avril 2016 avec ma femme pour m'installer et vivre ici de façon permanente et j'espère pouvoir apporter une contribution positive à la communauté locale.

Après un peu de retard, suite à un problème de santé, j'ai créé ma nouvelle entreprise en tant que photographe le 3 avril 2017, avec le soutien de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à Tulle.

Mais, quelques questions. Pourquoi déménager en France et pourquoi dans cette région?

Où nous vivons, à La Moratille, le lieu est préservé du bruit, entouré par la nature et la faune. En fait, un endroit idyllique. Pour un photographe de la nature, c'est un endroit parfait et impossible à trouver en Angleterre en raison de la plus grande densité de population et de la pression sur l'utilisation des terres. C'est un endroit très spécial, avec les Millevaches en général et une zone qui, à mon avis, doit être non pas conservée en tant que musée, mais en tant que paysage de travail, mais entretenu avec sympathie pour les générations futures.

En tant que photographe, je crois que j'ai la responsabilité d'enregistrer pour la postérité, ce qui existe aujourd'hui. L'histoire de la photographie est composée de millions d'images des temps anciens, totalement méconnaissables par rapport à aujourd'hui. Je souhaite que des lieux comme le Plateau de Millevaches soient protégés et que dans 100 ans et au-delà, les gens puissent regarder mes images et les trouver reconnaissables.

En tant que photographe, mon activité me permet également d'enregistrer les changements susceptibles de se produire après l'ouverture de l'usine. Je serai en mesure de documenter, enregistrer et partager les effets négatifs sur la région et montrer au monde. Personnellement, je pense que c'est une tragédie, mais cela doit être enregistré. Je préférerais plutôt pouvoir partager la beauté naturelle de cette région à travers le monde, que de souligner sa destruction.

Venir ici a été une question de qualité de vie et, même si je ne peux pas parler pour tous mes compatriotes, je suis sûr qu'ils feraient écho à ce sentiment.

Il y a 5 besoins humains fondamentaux: Oxygène; Eau; Nourriture; Abri; Dormir.

Dans les enquêtes récentes, cette zone a été incluse comme étant dans la meilleure région de la France pour la qualité de son air et de l'eau. Quand j'ai fait des recherches sur cette zone avant de déménager ici, j'ai découvert qu'elle s'appelait la Tour de l'Eau, en raison de ses nombreux cours d'eau et de la distribution d'eau propre à d'autres parties de la France. C'est aussi le poumon de la France, avec sa source constante d'air pur. Construire une usine polluante ici, c'est l'équivalent de quelqu'un qui commence à fumer.

C'est une région réputée pour ses produits agricoles et, du fait du dépeuplement qui a précédé, a une offre excédentaire d'endroits bon marché et abordables pour s'abriter et dormir. Il y a peu de régions en France mieux placées pour répondre à ces besoins humains fondamentaux. Mais, non seulement la nouvelle usine menace potentiellement ces besoins fondamentaux, mais aussi ceux de tous les êtres vivants avec lesquels nous partageons ce merveilleux emplacement.

Dire oui à ce développement n'est que la première étape pour ouvrir la porte à des menaces encore plus grandes que celles qu'apporte cette usine. Comment sera-t-il possible de dire Non à d'autres développements industriels dans le futur? Pourquoi ces 5 besoins humains fondamentaux, si menacés et rares dans la majeure partie de la France, devraient-ils être traités avec autant de mépris?

On m'a dit, mais je n'ai aucun moyen de confirmer le chiffre, que les Britanniques possèdent plus de 30 maisons rien qu'à Bugeat. En termes d'économie locale, cela signifierait un investissement de 3 millions d'euros dans la seule propriété, sans tenir compte de l'emploi d'artisans locaux pour des travaux d'amélioration, ni même des dépenses annuelles de chaque ménage sur une base annuelle,

ce qui pourrait bien être plus de 20 000 euros chacun. Cela ne tient pas non plus compte du nombre d'amis et de membres de la famille qui viennent séjourner chaque année et qui dépensent tous leur argent dans les boutiques et les restaurants locaux.

Il ne prend pas non plus en compte le nombre de résidents économiquement actifs, ils sont loin d'être tous à la retraite, apportent une contribution précieuse à l'économie locale, et paient leurs impôts et cotisations de sécurité sociale. Certains d'entre eux ont des gîtes et des chambres d'hôtes qui attirent des touristes et des revenus supplémentaires dans la région.

Les Britanniques qui ont déménagé ici apportent effectivement une contribution économique précieuse, et, je l'espère, une contribution positive aux communautés locales. Cette contribution ne doit pas être ignorée car, sur une période de plusieurs années, elle égalera ou même dépassera le montant de l'investissement proposé pour la nouvelle usine.

La raison pour laquelle les Britanniques viennent ici, est de pouvoir vivre et profiter de cet environnement spécial, qu'ils ne peuvent pas trouver au Royaume-Uni. Il est également de la responsabilité des migrants britanniques de s'intégrer localement, de contribuer à la société, mais aussi de contribuer à la préservation de ces éléments qui les ont fait venir ici. Leurs besoins humains fondamentaux sont bien satisfaits ici, et ils ont aidé à peupler de nombreuses régions qui ont souffert pendant des années du déclin des populations.

Bien sûr, il y a peut-être bien des arguments contre les migrations, mais je dirais que, sur le plan économique, cela s'est révélé très bénéfique pour l'économie locale, et qu cela pourrait continuer.

Il est plutôt ironique, que de nombreux Britanniques font face à un avenir très incertain à la suite du Brexit, et beaucoup sont inquiets quant à savoir s'ils pourront même rester ici. Cependant, des éléments récents fournis par les agents immobiliers, montrent une volonté continue pour les Britanniques de s'installer en France en raison de ses nombreux avantages et de sa qualité de vie. La Corrèze est perçue comme une région susceptible de bénéficier d'une croissance de l'immigration alors que la présence britannique est saturée en Dordogne et dans les zones périphériques.

Quel effet aura une usine menaçant la pollution sur cette migration ? Je suggère un effet très négatif en ce sens que cela empêcherait quiconque de s'installer dans la zone immédiate. En plus de cela, combien de résidents existants décideront de partir ailleurs car la raison de leur venue sera détruite devant eux ? C'est notre maison aussi, cette région est notre avenir, nous espérons être ici pour longtemps.

Ce n'est pas un secret que les principaux représentants de l'association Non A La Montagne-Pellets ont offert leur maison à vendre. Ils croient évidemment que la décision d'ouvrir l'usine a déjà été prise.

Comment les gens de la région vont-ils réagir à la chute des valeurs foncières dans une zone déjà déprimée ? Quel niveau de compensation les propriétaires d'usine offriront-ils aux personnes touchées par la baisse de la valeur des propriétés et des dommages aux propriétés riveraines des routes avoisinantes ?

Bien sûr, cela risque de suggérer que les Britanniques ont en quelque sorte sauvé la situation, et sont responsables de la régénération économique locale. Ce serait non seulement incorrect, mais extrêmement arrogant de ma part de le suggérer. Ce que je veux dire, c'est qu'il existe d'autres moyens de développer la prospérité économique et l'emploi, sans semer la discorde.

J'ai des amis du Royaume-Uni qui vivent depuis 4 ans en Ariège, dans les Pyrénées. Ils sont venus chez nous cette année, et ils ont tellement aimé la région que leur maison est maintenant à vendre afin de déménager ici. Seulement maintenant leurs plans changent en raison de cet investissement soi-disant positif.

Il existe de nombreux parallèles entre ce qui se passe ici et ce qui se passe en Grande-Bretagne déchirée par le Brexit. Certains voient le Brexit comme une opportunité bien que les fondements soient très incertains. La même chose s'applique à l'usine : cela peut être une opportunité, mais une opportunité pour quoi ? Pour les emplois ? Ceci vaut-il la destruction des habitats locaux et la pollution de l'air et de l'eau dont la qualité fait la réputation de cette région ? Cette proposition d'usine divise la communauté locale comme le Brexit divise le Royaume-Uni.

Quel que soit le résultat des négociations britanniques sur le Brexit – et j'espère que le Royaume-Uni restera au sein de l'UE –, le résultat final laissera une nation divisée. J'ai dû sérieusement considérer mes sentiments et mes attitudes envers la famille et des amis de longue date qui ont des points de vue différents des miens. C'est affligeant et cela peut prendre des années à être surmonté, voire jamais. Le même résultat est probable ici.

Je ne vais pas entrer dans tous les aspects négatifs que l'usine proposée apportera, mais tenter de mettre en évidence certains points qui n'ont pas été pris en compte.

En premier lieu, je dois me demander pourquoi construire cette usine ? Quel besoin est-il mis en évidence ?

Je crois comprendre que les granules à produire ne sont pas destinés au chauffage individuel, mais plutôt à remplacer le charbon dans les centrales électriques. Selon ma récente facture d'électricité d'EDF, seulement 1,5% de leur électricité fournie provenait de sources de carbone en 2015. Comment la production de seulement 45 000 tonnes de granulés peut-elle avoir un quelconque effet sur la fourniture d'énergie verte ?

Les pays du monde entier sont enthousiastes à l'idée d'atteindre le point où aucun approvisionnement en électricité ne sera produit à partir du carbone. Il est donc fou d'investir dans une source d'énergie sale et démodée, lorsque le monde fait face à des crises et à des changements climatiques parce qu'il s'est trop reposé par le passé sur les énergies à base de carbone.

Pour cette seule raison, la réponse devrait être négative.

Je dois soulever la question de l'utilisation de la route. L'augmentation suggérée du nombre de camions utilisant des routes locales est inacceptable. Beaucoup de routes locales sont inadaptées au type de trafic envisagé, même les routes les plus importantes sont venteuses et étroites dans de nombreux endroits.

Le centre de Bugeat est déjà un endroit difficile à traverser lorsqu'il y a des camions chargés de bois, qui ne veulent pas céder la place à des véhicules plus petits. Combien de temps faudra-t-il avant qu'il y ait des blessures graves, voire des décès, à cause de cette augmentation du trafic ?

Le revêtement des routes souffrira également, et il y aura des coûts supplémentaires importants à envisager pour les réparations. Les pistes forestières locales souffriront indubitablement de l'augmentation du nombre de camions et de véhicules forestiers, rendant inaccessibles ces zones que les cyclistes et les promeneurs ne pourront librement apprécier. Et ceci sans oublier la pollution induite par ces camions.

J'ai lentement changé d'avis sur cette proposition à la suite de nouvelles informations et de recherches. Je suis favorable à tout ce qui aidera à créer de nouveaux emplois, je comprends l'importance de la création d'emplois et la perte de dignité pour ceux qui ne sont pas en mesure de subvenir aux besoins de leurs proches. Mais, en fin de compte, les coûts pour l'environnement de cette proposition sont trop élevés.

Il doit être difficile pour quelqu'un qui espère obtenir un emploi dans la nouvelle usine d'y voir une opposition. Et c'est compréhensible. Par conséquent, si ce plan est rejeté, comme il se doit, ils doivent avoir l'espoir que les dirigeants et les élus pousseront pour l'investissement dans des emplois durables qui profitent à la région.

Je crois que les dirigeants locaux doivent travailler à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, et promouvoir le développement de l'industrie qui en bénéficiera.

Le potentiel de l'écotourisme est immense. Même si beaucoup de Français sont heureux de se diriger vers le sud, évitant cette région, en route vers la Méditerranée, il y a tellement de gens que je connais qui aimeraient passer leurs vacances ici, et profiter de la marche, du vélo, du kayak, de la voile, de la pêche, dans un environnement sûr, propre et peu peuplé. C'est aussi le futur.

Dans un monde surpeuplé, il y a peu de lieux qui ont la chance d'avoir les atouts du Plateau de Millevaches.

Le Plateau de Millevaches pourrait et devrait également devenir un espace réputé pour son développement de l'activité économique écologique, sensible à sa biodiversité, et non tristement réputé pour son soutien à la destruction du vieux monde par le carbone.

Je n'ai lu que la semaine dernière, une nouvelle initiative en cours à Ussel pour l'énergie solaire. Ma femme et moi étions tous les deux étonnés du manque de développement de l'énergie solaire et éolienne localement lorsque nous avons déménagé ici. C'est l'avenir, et non le carbone. Ce sont ces types de projets qu'il faut développer.

Enfin, personne ne s'attend à investir 20 millions d'euros dans un projet sans envisager un bénéfice important. Personne. Si le projet doit être lancé, les investisseurs doivent uniquement être autorisés à procéder avec les plus strictes contraintes, en apportant des modifications structurelles essentielles à leurs plans afin d'éviter la pollution par le bruit et la poussière, en respectant des règles qui garantissent que tout est fait pour limiter les désagréments et les perturbations pour les communautés locales. Si ils ne peuvent pas le faire, ou préfèrent ne pas respecter ces conditions, le projet doit être annulé.

Au Royaume-Uni, nous avons l'expression « ne tuez pas l'oie aux œufs d'or ». Je sais que cela est compréhensible en français : « la poule aux œufs d'or ».

L'oie est le Plateau de Millevaches. S'il vous plaît ne tuez pas l'oie.

Depuis l'écriture de la première partie de cette lettre, j'ai assisté à la réunion qui s'est tenue à Bugeat le 24 novembre, où une présentation a été faite par les représentants de la nouvelle usine, et où des questions ont été posées. Je dois dire que c'était une présentation très décevante et cynique.

À aucun moment, les personnes présentes n'ont montré d'enthousiasme ou de passion pour le projet, ni exprimé le besoin de cette nouvelle entreprise. Quant au cynisme, je reviens à mon analogie originale avec le Brexit.

Les présentateurs ont utilisé tous les bons mots, dans tous les bons endroits et les ont répétés à l'infini. Il a été démontré que la répétition d'un point est extrêmement utile pour obtenir un soutien à un argument, tout comme les bonnes phrases ont été utilisées pour convaincre les électeurs britanniques que quitter l'UE serait également une bonne chose.

Il n'y a, bien sûr, aucun fond dans cette déclaration, mais cela n'a pas d'importance, car la répétition de « l'économie, les emplois, l'environnement » aura atteint son but en étant assimilée de manière subliminale dans l'esprit des auditeurs. L'ironie est qu'ils utilisaient aussi continuellement le mot « industriel ».

Croient-ils honnêtement qu'une zone écologiquement sensible comme le plateau de Millevaches est vraiment le bon endroit pour lancer un processus industriel ? J'aurais aimé qu'on leur pose la question : croient-ils qu'ils ont le devoir de protéger l'environnement et de limiter les émissions de carbone pour l'avenir de leurs enfants ?

Il était intéressant d'observer l'apport des jeunes personnes présentes qui, en montrant leurs inquiétudes évidentes sur les questions environnementales, ont été conspuées par ceux de plus haut rang. Honteux, c'est pour leur avenir qu'ils se battent.

J'ai également lu cette semaine deux articles intéressants sur lesquels je vais attirer votre attention. Tout d'abord un article dans l'écologue, qui peut être lu à <https://theecologist.org/2017/nov/09/wake-and-smell-methane-europe-has-nine-years-leftits-carbon-budget>

L'article concerne le gaz naturel, que vous jugez peut-être éloigné des granulés de bois, mais qui est une source de carbone, tout comme le bois. Le gaz fossile est décrit comme « vert », comme un « carburant de transition », tout comme les granulés de bois le sont ici.

Aucun de ces carburants n'a de références vertes. J'accepte tout argument selon lequel la production de granulés de bois est meilleure pour l'environnement que la combustion du charbon.

C'est indiscutable et c'est un argument fort en faveur de la nouvelle usine. Cependant, quand il est comparé à d'autres énergies alternatives, il n'est pas meilleur et même bien pire, et ne fera qu'ajouter aux émissions de carbone.

Si nous voulons limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 2°C, comme le stipulent les termes de l'Accord de Paris, les choses doivent changer. L'article que je mentionne traite d'un rapport du professeur Kevin Anderson et du docteur John Broderick, qui concluent de façon choquante que si nous continuons sur cette trajectoire, l'UE dépassera son bilan carbone de 2°C en seulement neuf ans. Brûler des granulés de bois ne fera qu'aggraver le problème, même si on peut considérer qu'ils sont moins nocifs pour l'environnement que le charbon.

L'ouverture de cette nouvelle usine se traduira par une réduction globale des émissions de carbone et bénéficiera à la zone où l'énergie est produite. Mais il aura tout autant un impact négatif profond sur l'environnement de la source des matériaux de bois, à savoir le Plateau de Millevaches, avec l'impact de l'usine et la pollution supplémentaire due aux camions de transport.

Deuxièmement, je vous renvoie à un article que j'ai lu dans la version en ligne de La Montagne, http://www.lamontagne.fr/felletin/economie/emploi/2017/11/27/pour-revitaliser-la-creuse-peut-sur-cloner-le-quartier-de-la-gare-de-felletin_12645187.html

Je parlais précédemment de mon souhait de ne pas être négatif quant au développement d'entreprises sur le Plateau de Millevaches permettant de donner un peu d'espoir aux personnes

sans travail, qui voient dans les opposants à ce nouveau développement des gens portant atteinte à leur dignité et leur respect.

Cet article concerne la Creuse, dont une grande partie se situe dans la zone d'impact de 80 km. Il s'agit de l'ESS (économie sociale et solidaire) qui va lancer un plan de revitalisation de la Creuse, qui doit être proposé avant la fin de l'année au Président de la République.

L'article se réfère à la réussite du développement de projets à Felletin, et pose la question : peut-il être reproduit dans toute la Creuse ? Donc, je pose la question, cela peut-il être reproduit sur le Plateau de Millevaches ?

Je voudrais penser que oui, avec un peu de travail et d'application, il n'y a aucune raison pour que cela ne réussisse pas à Bugeat, Viam et ailleurs. Et il peut y avoir une activité positive pour développer des opportunités pour ceux qui le veulent.

Ce sont les entrepreneurs locaux qui créent des emplois, avec le soutien de tous, en utilisant les ressources locales, et non le développement d'un processus industriel.

Merci d'avoir lu mes réflexions.

William **David** Mitchell

La Moratille.

19170 Viam.

12 December 2017.

Concerning the Project, CARBON INGEN'R Bugeat-Viam.

An open letter to:

The Mayor's of Viam and Bugeat; Prefecture of Correze: PNR Millevaches.

cc. L'Association Non A La Montagne Pellets; France 3 Limousin; La Montagne.

I feel it is important for me to make my contribution to the debate concerning the project named above as some of the issues that I raise, may well not have been considered elsewhere.

I am disappointed about the lack of information about the project. Most of my discoveries about the proposals have come from social media and my own internet research. There has been no communication whatsoever from the company behind the proposal and as I live only 2 km from the site, I find this to be a disgrace and, frankly, disrespectful.

There is a wealth of information available at <http://www.correze.gouv.fr> however, these are all unable to be translated by Google, nor am I able to copy them and use alternative translation sources. Whilst I may be able to understand large pieces of the documents, this is not sufficient to gain a thorough understanding and there is far too much material for me to translate piece by piece.

I would like to have attended the public meetings, but my French is not yet good enough to be able to completely understand the discussion, nor to be able to air my personal views in public, hence the reason for committing my thoughts to paper. The problem is that I may not be able to translate into French exactly what I am saying in English, so I have included the English version also, in case there is someone fluent enough to be able to read it.

But to begin, a little about my background, so that you can understand where I gained my experiences and understandings from.

My father was a farmer in Cornwall in the South-West of England and after attending the Royal Agricultural University, I too worked on the farm for a period of 7 years.

I worked within agriculture for a number of years for the National Farmers Union and later in my career I worked for a rural community organisation who were charged with investing £8 m of European structural Objective 1 funding into rural communities, for which I was responsible, as well as taking part in the delivery of European Leader+ funding as a member of 2 Local Action Groups.

I have been involved in many projects supporting rural community development, as well as job creation, and supporting and developing environmental and tourism projects in rural areas.

I have an excellent understanding of the issues affecting rural communities in deprived areas, and although this was in England, many of these issues are prevalent here in the Millevaches.

I arrived at La Moratille on 1 April 2016 with my wife, to set up home and live here permanently and hopefully to be able to make a positive contribution to the local community.

After a little delay, as a result of a health issue, I established my new enterprise as a photographer on 3 April 2017, with the support of the Chambre de Metiers et de l'Artisanat in Tulle.

But, some questions. Why move to France and why to this particular area?

The essential reason for moving to the Millevaches is because of its outstanding natural landscape and bio-diversity. Where we live at La Moratille, it is unspoilt by noise, surrounded by nature and wildlife, in fact, an idyllic location. For a photographer of nature, it is a perfect location and one that is impossible to find in England because of the higher density of population and pressure on land use. It is a very special place, along with the Millevaches generally and an area that, in my opinion, needs to be, not preserved as a museum, as it is a working landscape, but looked after sympathetically for future generations.

As a photographer, I believe I have a responsibility to record for posterity, that which exists today. The history of photography is composed of millions of images from ancient times, which are totally unrecognisable from the scenes of today. It is my wish that places like the Millevaches should be protected and that in 100 years from now and beyond, people will be able to look at my images and find them recognisable.

As a photographer however, this proposal also opens an opportunity for me to record the changes likely to follow once the factory opens. I will be able to document, record and share the negative effects on the local area and show the world. Personally, I feel this is a tragedy, but it must be recorded. I would much rather be able to share the natural beauty of this area across the world, than highlight its destruction.

Moving here was very much a quality of life issue and whilst I can't speak for all my fellow countrymen, I'm sure that they would all echo that sentiment.

There are 5 basic human needs: Oxygen; Water; Food; Shelter; Sleep.

In recent surveys, this area has been included as being in the best area in the whole of France for the quality of its air and water. When I researched this area before moving here, I discovered that it was known as the Water Tower, because of its many water courses and distribution of clean water to other parts of France. It is also the lungs of France, with its constant source of clean air. Building a polluting factory here, is the equivalent to someone taking up smoking.

It is an area renowned for its agricultural produce and, in thanks to previous de-population, has an over-supply of cheap and affordable places to shelter and sleep. There are few areas in France better placed to meet these basic human needs, but not only does the potential new factory threaten these basic needs, but those of the creatures that we share this wonderful location with.

Saying Yes to this development is also only the first step to opening the doors to even greater threats that this factory will bring. How will it be possible to say No to other industrial developments in the future? Why should those 5 basic human needs, so threatened and rare throughout most of France, be treated with such contempt?

I have been told, but have no means of confirming the figure, that the British own over 30 houses in Bugeat alone. In terms of the local economy, that would mean a 3 million euro investment in property alone, without taking account of the employment of local artisans for improvement works, nor indeed the annual spend of each individual household on an annual basis, which well may be upwards of 20,000 euros each. This also does not take into account the number of friends and family members who come to stay each year and who all spend money in local shops and restaurants.

Nor does it take into account the amount of economically active residents, they are far from all retired, who make valuable contributions to the local economy, as well as paying their taxes and social security contributions. Some of them have Gites and Chambres D'Hotes, which all play their part in attracting tourists and additional revenue into the area.

In effect, the British who have moved here make a valuable economic contribution, as well as, I hope, a positive one to the local communities. This contribution should not be ignored, as, over a period of years, it will equal or even dwarf the amount of investment proposed for the new factory.

The reason the British come here, is to be able to live and enjoy this special environment that they cannot find in the UK. It is also the responsibility of British migrants to integrate locally, contribute to society, but equally contribute to preserving those very things that they moved here to enjoy. Their basic human needs are well met here, and they have helped to re-populate many areas that have suffered for years of declining populations.

Of course, there well may be arguments against inward migration, but I would suggest that, economically, this has proved very beneficial for the local economy, and could continue to do so.

It is rather ironic, that many British inhabitants now face a very uncertain future as a result of Brexit and many are worried as to whether they will even be able to remain here, however, recent evidence from estate agents shows a continued willingness for the British to continue to move to France, for its many benefits and quality of life, but also that Correze generally, is seen as an area likely to benefit from a growth in inward migration as the British become over-saturated in over- anglicised Dordogne and neighbouring areas.

What affect will a pollution threatening factory have on this inward migration? I would suggest a very negative effect, in that it would certainly prevent anyone from settling in the immediate area. Not only that, but how many existing residents will decide to move on because of the very thing they came here to experience being destroyed in front of them? This is our home as well, this area is our future, we hope to be here for a long time to come.

It can be no secret that the leading exponents behind the association Non A La Montagne-Pellets have offered their house for sale. They obviously believe that the decision to open the factory has already been taken.

How will the people of the area react to falling property values in an already depressed area? What level of compensation will the factory owners be offering to those affected by falling property values and damage to property bordering neighbouring roads?

Of course, this is in danger of suggesting that the British have somehow saved the day and are responsible for local economic regeneration. That is not my suggestion and it would not only be incorrect, but extremely arrogant of me to even suggest it. My point is that there are alternative ways of developing economic prosperity and jobs and that the sources can be surprising and not divisive.

Having said that, I have friends from the UK who have lived in the Ariege district of the Pyrenees for the past 4 years who came to stay with us this year and loved the area so much that their home is now for sale, as they seek to relocate to this area and not only their home, but their business as well, of which there are currently none similar in this area. Only now their plans are changing because of this so-called positive investment.

There are many parallels between what is happening locally and what is happening in Brexit torn Britain. Some see Brexit as an opportunity, though the basis for that is very uncertain. The same applies to the factory, it may also be an opportunity, but an opportunity for what? How certain are the jobs? Are the opportunity costs of the jobs worth the destruction of local habitats and polluting the air and water qualities that the area is renowned for? As Brexit divides the UK, so this factory proposal divides the local community.

Whatever the outcome of the UK's Brexit negotiations, and I hope it remains within the EU, the eventual outcome will leave the UK as a divided nation. I have had to seriously consider my feelings and attitudes towards family and lifelong friends who hold different viewpoints to mine. It is distressing and can take years to overcome, if ever. The same result is likely here.

I am not going to go into all the negative aspects that the proposed factory will bring, but attempt to highlight some areas that have not been considered.

I must ask myself, why build it in the first place? Where is the need evidenced?

It is my understanding that the pellets to be produced are not for the domestic market, but in fact to replace coal in power stations. According to my recent electricity bill from EDF, only 1.5% of their electricity supplied came from Carbon sources in 2015. How can the production of a mere 45,000 tonnes of pellets have any effect whatsoever on the provision of green energy?

Countries around the world have been only too keen recently to highlight the fact that they have reached the point where none of their electricity supplies have been produced from Carbon, it is, therefore, insane to be investing in a dirty, old fashioned source of energy, when the world is facing crises and climate change as a result of relying too much on carbon based fuels in the past.

For this reason alone, it should be No.

I must raise the issue of road usage. The suggested increase in the number of lorries utilising local roads is unacceptable. Many of the local roads are unsuited to the type of traffic envisaged, even the more significant routes are windy and narrow in many places.

The centre of Bugeat is already a difficult place to negotiate when there are lorries loaded with wood, who do not want to give way to smaller vehicles. How long will it be before there are serious injuries, or even deaths, because of this increase in traffic?

The road surfaces will also suffer badly as well and there will be significant additional costs incurred for road repairs. Local forest tracks will undoubtedly suffer badly from the increased number of lorries and forest vehicles, making the forest areas, the areas which cyclists and walkers should be freely enjoying, become inaccessible. The lorries pollution is another matter.

I have slowly changed my opinion about this proposal as a result of new information and research. I am very much for anything that will help to create new jobs, I understand the importance of job creation and the loss of dignity for those who are not able to provide for their loved ones as they should. But, ultimately, the costs to the environment of this proposal are too high.

It must be difficult for someone hopeful of obtaining a job in the new factory to see opposition to it and understandably so. Therefore, if this plan is rejected, as it must be, they must be given hope that leaders and elected officials will push for investment into sustainable jobs that benefit the local area.

I believe that local leaders must be working towards preserving and enhancing the environment and promoting the development of industry that will benefit that.

The potential for eco-tourism is immense. Even if the French are happy to drive South and avoid this area on route to the Mediterranean, there are so many people that I know who would love to holiday here and enjoy the walking, cycling, kayaking, sailing, fishing, knowing they can pursue their interests in a safe, clean and uncrowded environment. This is also the future. In a crowded world, there are few enough places fortunate enough to have the assets of the Millevaches.

The Millevaches could and should also become an area renowned for its development of ecological economic activity, sensitive to its bio-diversity, not infamous for its support for carbon based destruction of the old world.

I read only last week about a new initiative being developed in Ussel for solar energy. My wife and I were both amazed at the lack of development of solar and wind energy locally when we moved here. This is the future, not carbon; these are the types of projects to be developed.

Finally, no-one expects to invest 20 million euros into a project without expecting to make a sizeable profit. No-one. If the project should be given the go ahead, the investors must only be allowed to proceed with the strictest of provisions, making essential structural and physical alterations to their plans which will ensure NO pollution of noise, dust, water and under rules that ensure everything possible is done to limit annoyance and disruption to local communities. If they cannot do this, or break these conditions, the project must be terminated.

In the UK we have an expression, "don't kill the goose that lays the golden eggs". I'm sure this is equally understandable in French.

The goose refers to the Millevaches. Please don't kill the goose.

Since writing the first part of this letter, I attended the open meeting at Bugeat on the 24th November, where a presentation was given by representatives of the new factory and questions were allowed.

I have to say that it was a very disappointing and cynical presentation. At no point did the presenters show any enthusiasm or passion for the project, nor highlight the need for the new venture.

As for cynicism, I revert to my original analogy with Brexit. The presenters used all the right words, in all the right places and repeated them ad infinitum. It has been demonstrated that repetition of a point is extremely useful in gaining support for an argument, just as soundbites were utilised to convince UK voters that leaving the EU would also be a good thing.

There is, of course, no substance in a soundbite, but that doesn't matter, because repetition of "economy, jobs, environment" will have achieved their aim of being subliminally absorbed into the minds of listeners.

The irony is that they also continually used the word Industrial. Do they honestly believe that an environmentally sensitive area such as the Millevaches, is really the right place to be starting an industrial process? I wish the question had been asked, along with, do they believe that they have a duty to protect the environment and limit carbon emissions for their children's futures?

It was interesting to observe the input of the younger members of the audience who, when raising their obvious concerns with the environmental issues, were shouted down by those of more senior stature. Shameful, it is their future that they are fighting for.

I have also this week read two interesting articles which I will draw your attention to. Firstly an article in the Ecologist, which can be read at <https://theecologist.org/2017/nov/09/wake-and-smell-methane-europe-has-nine-years-left-its-carbon-budget>

The article concerns natural gas, which you may think is a long way from wood pellets, but is a source of carbon, just as wood is. Fossil gas is being packaged as 'green' and a 'transitional fuel', just as wood pellets are here. Neither fuels have green credentials.

I accept any argument that states that the production of wood pellets is better for the environment than burning coal, it is indisputable and a strong argument in favour of the new factory.

However, when it is compared with other alternative energies, it is not better and indeed far worse and will only add to carbon emissions, however you wish to construct your argument.

If we are to limit average global temperature rises to 2°C as in the terms of the Paris Agreement things need to change. The article I mention discusses a report by Professor Kevin Anderson and Doctor John Broderick, which shockingly conclude that if we continue down this natural gas trajectory, the EU will use up its 2°C energy-only carbon budget in just nine years. Burning wood pellets will only add to the problem, even though they may be considered to be less environmentally destructive than coal.

The opening of this new factory will result in an overall reduction in carbon emissions and will benefit the area where the energy is produced. But equally, it will have a profound negative impact on the environment of the source of the wood materials, i.e. the Millevaches, with the impact of the factory and polluting additional transport movements.

Secondly, I refer you to an article I read in the online version of La Montagne, http://www.lamontagne.fr/felletin/economie/emploi/2017/11/27/pour-revitaliser-la-creuse-peut-on-cloner-le-quartier-de-la-gare-de-felletin_12645187.html#refresh

I referred previously to my desire not to be negative about the development of enterprise in the Millevaches and to give a degree of hope to those out of work, who see people opposing this new development as interfering with their opportunity to gain some dignity and respect.

This article concerns the Creuse, a large part of which lies within the 80km zone of impact. It concerns the ESS (social and solidarity economy) who will launch a revitalisation plan for the Creuse, which must be proposed before the end of the year to the President of the Republic.

The article refers to the success of the development of projects in Felletin and asks the question, can this be replicated throughout the Creuse? So, I ask the question, can this be replicated in the Millevaches generally?

I would like to think yes, with a bit of hard work and application, there is no reason why this cannot be successful in Bugeat and Viam and other places as well and there can be successful, positive activity to develop much needed opportunities for those who want it.

Local entrepreneurs creating jobs, with support, utilising local resources are what's needed here, not the development of an industrial process.

Thank-you for reading my thoughts.

William **David** Mitchell

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Nathalie Fénille

Date : Thu, 14 Dec 2017 17:08:30 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je suis opposée à ce projet sur le fond et sur la forme :

Ce projet présente beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. En effet, sous prétexte de créer quelques emplois, le prélèvement des souches et rémanents va appauvrir les sols et favoriser les coupes rases qui sont déjà trop nombreuses. Le risque d'utiliser du bois sur pied serait une catastrophe écologique pour notre territoire.

Des personnes ont témoigné des nuisances (sonores notamment) de ce type d'usines situées dans d'autres régions, il faut en tenir compte.

La circulation des camions sur nos routes est aussi à considérer alors qu'ils sont très nombreux.

Je ne peux pas accepter que des financements publics contribuent au massacre de notre territoire.

Sur la forme : l'enquête publique devrait être élargie aux communes situées dans un rayon de 80 km autour de Bugeat puisque les habitants de ces communes sont concernés.

Nathaie Fénille
87120 NEDDE

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Thu, 14 Dec 2017 17:29:01 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Sujet:

enquête usine pellet viam-bugeat

Message:

Si toutes les précautions environnementales ont été prises..je suis favorable à l'implantation de cette usine de pellet sur la zone Bugeat-Viam. Dans le respect commun des travailleurs et de la nature. Cordialement.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM).

De : Dany Clemenceau

Date : Thu, 14 Dec 2017 18:20:54 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Mr et Mme CLEMENCEAU

Ferme de la Grande Ourse

14 route de Tulle

19170 Gourdon-Murat

Objet : Contribution à l'enquête publique sur le projet de
CARBON INGEN'R Bugeat - Viam (CIBV)

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

"Au coeur du Limousin, le plateau de Millevaches abrite de sombres forêts, des landes sèches, des tourbières et des prairies où paissent les fameuses vaches... Ce territoire peu peuplé, qui culmine à près de 1 000 mètres d'altitude, ravira les amoureux de grands espaces sauvages et ceux en quête de calme et de solitude."

Voilà ce qu'on peut lire concernant notre belle région sur des dépliants touristiques de quoi attirer des gens respectueux de la nature, du calme et de l'environnement.

Nous avons hésité à participer à cette enquête publique, mais ce soir nous nous décidons parce que nous ne voulons pas dans l'avenir nous entendre dire:

" Vous saviez et vous n'avez rien dit et vous n'avez rien fait!"

Nous sommes venus vivre une retraite heureuse à Gourdon-Murat et elle l'est jusqu'à présent.... Nous nous chauffons depuis 9 ans avec des pellets et oui... le bois est bien une richesse de la région.

(**) Des professionnels se sont exprimés sur ce projet d'usine et ils ont mis en avant des mises en garde tout à fait pertinentes à savoir les nuisances diverses concernant la faune et la flore, des impacts irréremédiables sur la fertilité des sols, un impact écologique déplorable, un trafic qui avoisinera les 150 Poids Lourds par jour... (avec des émissions et des rejets impactant grandement le rapport

Carbone), etc....

Pour ceux qui sont favorables à ce projet, mettre en avant la création d'emplois quand on fait fuir ceux qui y sont déjà, pour nous c'est déraisonnable!

Si désertification il y a sur notre plateau, avec un tel projet elle sera massive...à n'en pas douter!

Bientôt il sera trop tard, ou est-il déjà trop tard....?

Outre les interrogations précitées (**), nous craignons la même fin de cette nouvelle implantation que la Gare bois de Viam et l'usine de pneus de Bugeat ; et c'est pourquoi, nous avons quelques questions sur ce projet :

1 / Nous souhaiterions savoir pourquoi l'enquête publique a été cantonnée uniquement sur le territoire Viam et Bugeat alors que ce projet va concerner bien d'autres communes ?

En effet, le trafic poids lourds et le transport du matériel forestier vont impacter un ensemble de villes, de villages et de petits bourgs sur l'ensemble du réseau routier (rayon de 80 kms) ; les dégâts sur les routes départementales, les petites routes chemins communaux, chemins d'accès aux forêts, (qui sont déjà pour la plupart en piteux état...), ainsi que la fragilisation de certains bâtiments, qui en paiera les réparations.....? la Sté CIBV...?, ses prestataires et ses sous traitants de transports....?

2/ La taxe à l'essieu est-elle applicable sur le matériel de transport de la CIBV et de ses soustraitants....?

Si oui, sera t-elle suffisante pour la remise en état de l'ensemble de ces désordres....?

Cela ne doit pas être "in fine" aux habitants avec les impôts locaux, ainsi qu'aux collectivités locales (donc nous) de payer!

3/ Quid de l'usine de pneus....? Si nous avons bien suivi le dossier, elle serait intégrée sur le site de la Sté CIBV ; qu'envisage cette Sté pour la décontamination des sols.....? comment et par qui les sols seront-ils décontaminés dans les "Règles de l'Art"?

Si la Sté CIBV en fait son affaire, prend- t-elle en charge les frais

de la décontamination, ou enterre-t-elle elle même l'ensemble des 12000 Mètre Cubes de déchets de caoutchouc dans le site actuel.....? (nous n'osons même pas y penser).

Dans l'état actuel du dossier nous ne pouvons pas cautionner un tel projet .

Dans l'attente de la conclusion de votre enquête, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments .

Dany et Kléber Clemenceau
Fait à Gourdon - Murat le 14

décembre 2017

Dany Clemenceau-MagnaVal
Les Potins de Ionard

Blog de la commune

Line Paulet

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM)

De : "Jean-Jacques Le Creurer"

Date : Thu, 14 Dec 2017 18:34:06 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Dans le cadre de l'Enquête Publique portant sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM, nous souhaitons faire les observations suivantes :

1. Bois énergie

Une étude conduite par le service statistique de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) en 2014 a montré que les volumes supplémentaires en bois mobilisables en Limousin sont principalement concentrés sur les bois d'œuvre feuillus. Les disponibilités en volumes feuillus de moindre qualité et destinés plutôt au bois industrie ou au bois énergie seraient assez faibles, ce qui pourrait entraîner à terme des risques de conflits d'usages. Compte-tenu des ressources limitées en bois industrie et en bois énergie, le développement de la filière biomasse serait limité au respect des autres utilisateurs.

Comment l'industriel CIBV compte-t-il s'approvisionner ?

Où en est-il dans ses relations avec l'ensemble de la filière bois ?

Comment est-il sûr d'obtenir les 100 000 ou 116 000 tonnes de souches et rémanents nécessaires à son fonctionnement ?

Par quoi complètera-t-il en cas d'insuffisance ?

Comment être sûr que du bois de classe B ne sera pas utilisé ?

De nombreuses études publiques mettent en doute la viabilité du bois énergie dans la région tel que le propose CIBV.

Nous comprenons donc que le projet CIBV ne peut être viable dans le temps.

Quelle est la production effective de pellets ou de plaquettes de l'usine ?

2. PNR Millevaches

Le Conseil Scientifique et de Prospective du PNR de Millevaches s'est réuni le jeudi 7 septembre 2017 à Meymac et a débattu à propos du projet SOMIVAL situé à Bugeat-Viam. A l'issue des débats le CPS a considéré que trop d'incertitudes persistaient à propos du projet pour qu'il soit en mesure de formuler un avis définitif et circonstancié, fondé sur des connaissances sûres :

- État de contamination du site d'implantation,
- Types et zones d'approvisionnement,
- Trafics induits notamment en fonction du réseau ferroviaire,
- Implication réelle de la SNCF,
- Périmètre de l'enquête publique-ICPE,
- Hypothèse de l'agrandissement de l'ICPE dans un second temps,
- Impossibilité de se livrer à une analyse approfondie nécessairement longue de l'étude d'impact en particuliers relativement aux items climat-carbone et biodiversité.

Le CPS a estimé qu'il n'est, en toute hypothèse, pas acceptable que le périmètre de l'enquête publique soit limité aux deux communes territorialement concernées par l'implantation de l'ICPE, en raison des conséquences probables du projet sur l'ensemble du PNR (et au-delà), ce qui devrait inciter par ailleurs à un recours à une commission d'enquête et non à un seul commissaire-

enquêteur pour l'enquête publique.

Le CPS a aussi estimé qu'un préalable à toute autorisation préfectorale, et même à toute poursuite de l'instruction administrative, réside dans la documentation scientifique de l'état de contamination du site envisagé.

Enfin, dans un communiqué daté du 27 novembre, Philippe Conan, Président du Parc Naturel de Millevaches en Limousin écrit "que le dossier suscite un certain nombre de préoccupations sur le territoire. Que le dossier ne peut être ignoré au niveau économique mais le manque de dialogue, de précisions et d'informations laisse un certain nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type d'approvisionnement retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80 kms semble être une donnée stable.

Le PNR s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures, et souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire.

Les élus du PNR déplorent que le périmètre concerné par l'enquête publique soit aussi restreint et que les remarques émises il y a plusieurs mois par le PNR n'aient pas été prises en compte."

3. Avis de l'Autorité Environnementale

Dans son avis l'Autorité Environnementale pointe plusieurs manquements inquiétants :

- Le site est concerné par le risque inondation. Le dossier indique que la construction l'a pris en compte. Comment cette affirmation est-elle vérifiable sans plus de précision ?
- Le risque incendie est ignoré alors que l'installation se trouve au cœur d'un massif forestier et repose sur des activités où le risque d'incendie est important.
- Les études et mesures de préservation du milieu naturel qui est particulièrement riche et fragile sont d'une imprécision inquiétante.
- Les secteurs d'alimentation en biomasse ne sont pas connus précisément. L'Autorité Environnementale semble émettre des doutes sur la préservation et la gestion de la réserve forestière et son environnement lorsqu'elle rappelle qu'il s'agit d'une mesure phare de la future charte du PNR. Elle précise que l'objectif de s'adapter à la ressource disponible et à une gestion durable de forêt est insuffisamment explicité. Dans un tel dossier nous craignons qu'il ne s'agisse pas d'un oubli ou d'une lacune mais bien d'un flou devant permettre de passer outre cet objectif.
- Concernant la préservation de la qualité de l'air, il est noté que les émissions de dioxine, polluant particulièrement nocif et tristement célèbre, ne sont pas évaluées dans les unités de mesures habituellement utilisées et sont donc difficilement interprétables.

4. Lyaudet / Carbonnex

Le projet Lyaudet Carbonnex de production d'électricité en cogénération a été sélectionné par le gouvernement en 2016. Il a ensuite été recalé par la cellule biomasse (ADEME, DRAF, DREAL) en 2017. Celui-ci figure pourtant toujours dans les projets de CIBV tel que cela est mentionné p.13 de la partie 2 du dossier ICPE.

Qu'en est-il du projet Lyaudet Ingen'R-Carbonnex de production d'électricité en cogénération ?

Pourquoi ce projet Lyaudet Ingen'R-Carbonnex ne fait-il pas partie du dossier ICPE ?

Comment CIBV peut-il continuer de porter un projet ayant été recalé par la cellule biomasse et

revendiquer pour son projet CIBV un intérêt pour le développement des énergies renouvelables ?

Le doute sur la sincérité du projet est pour le moins permis.

5. Transport

Dans le dossier ICPE partie 1 p.28 il est écrit au sujet de l'exportation de la production de l'usine :

"le transport par camion ne sera pas employé car non rentable". CIBV a donc prévu d'utiliser le

transport ferroviaire. Or l'une des raisons du fiasco de la gare bois Bugeat-Viam, est la trop grande

fragilité des infrastructures. Seulement 4 trains de fret ont circulé sur cette voie depuis les années soixante.

Où en sont les négociations avec SNCF réseau ?

Qu'en est-il des infrastructures de la ligne ? Quelles sont les informations sur ce sujet ?

Qu'est-il prévu de faire si les infrastructures de la ligne ne sont pas améliorées ?

Comment CIBV va-t-il procéder pour exporter sa production s'il ne peut pas utiliser le transport ferroviaire ?

6. Nuisances sonores

L'Autorité Environnementale écrit dans son avis publié le 5 novembre 2017 : « les éléments fournis par l'étude d'impact ne sont pas suffisants pour présager des émergences éventuelles liées à l'activité (p.4/6). » et pointe les nuisances émises par un flux de 13 camions par heure.

Dans l'étude d'impact l'industriel CIBV publie des chiffres contradictoires : 35,7 dB (A) p.143/193, 30,2 dB (A) p.131.193.

L'industriel CIBV ne produit que de vagues indications du niveau sonore de son activité future et s'en remet à ses fournisseurs pour garantir le respect de la législation. L'impact de son activité n'est établi qu'à partir d'un logiciel, sans mesures de propagation effectuées sur place. Enfin, l'industriel CIBV ne prend volontairement pas en compte le critère de tonalité marquée pour le bruit des broyeurs et de l'aérotherme puisqu'il est incapable de caractériser le bruit issu de son site industriel.

Comment CIBV peut-il s'engager à respecter la législation en vigueur ?

7. Circulation

Lyaudet-Carbon Ingen'R prévoit la circulation d'environ 12600 camions par an sur un territoire d'un rayon de 80kms. Cela représente une importante augmentation du trafic.

Cependant, nous ne trouvons, dans le dossier CIBV, aucun plan de circulation, ni aucune note concernant les négociations en cours avec les différentes collectivités afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

Quel est le plan de circulation des camions ?

Qu'en est-il des autorisations nécessaires ?

L'erratum sur le calcul de trafic PL en date du 10/11/2017 est difficilement compréhensible indiquant des augmentations de trafic de 2,5 fois le volume actuel, puis de 70 %. Quand bien même le chiffre de 70 % serait le bon, l'augmentation est conséquente et soulève bien des questions concernant la pollution, le danger en termes d'accidentologie sur un réseau routier étroit, pas adapté au croisement de poids lourds, et concernant la détérioration du réseau routier : qui va payer cet entretien vu que l'impact sur le trafic va s'étendre sur un rayon de 80 kms autour du site ? CIBV ? Les communes de Bugeat et Viam ? La Région ? L'Etat ? Ou les Communes impactées qui n'auront par ailleurs aucunes retombées de l'activité (autre que l'augmentation du prix de l'approvisionnement en bois pour leurs équipements vu la raréfaction des ressources que va engendrer cette usine) ?

8. Biomasse

Le projet de CIBV consiste à produire un équivalent du charbon à partir de la « biomasse », c'est-à-dire du bois. Et ce, dans une perspective que la SOMIVAL sur son site internet qualifie d'écologique.

Le projet CIBV est donc un de ces nombreux projets de la filière dite « bois-énergie », dont le développement est largement promu par l'Union Européenne afin notamment de tenter d'enrayer

le changement climatique. Un document produit par l' O.N.G. FERN qui est consultante auprès de l'Union Européenne, interpelle dès son titre, qui est : « Brûler des arbres pour produire de l'énergie n'est pas une solution pour enrayer le changement climatique ». En voici un bref extrait :

*« [L]es politiques [planifiées par l'UE] devront tenir compte du coût réel de la biomasse. Avoir recours de façon illimitée au bois pour produire de l'énergie ne fera qu'accroître la disparition des forêts et de la biodiversité en Europe et dans le monde et n'aura que peu, voire pas, d'effets sur le changement climatique. Passé 2020, le meilleur moyen de réduire les gaz à effet de serre émanant de la bioénergie sera de **restreindre** l'utilisation de cette dernière. Contrairement à l'énergie solaire et éolienne, la combustion de la biomasse émet des gaz à effet de serre, et notamment du dioxyde de carbone (CO₂). Bien que la bioénergie puisse réduire les émissions de CO₂ résultant de l'utilisation des combustibles fossiles, les émissions de CO₂ dues à la **production** de bioénergie (par exemple lors de sa transformation, de son transport et de sa combustion) sont elles aussi conséquentes et pourraient même augmenter. **Il est particulièrement important de tenir compte des émissions résultant de l'exploitation forestière et de l'utilisation des terres** pour déterminer si la bioénergie peut permettre de réduire les émissions par rapport aux combustibles fossiles, mais ce point n'est pas suffisamment étudié dans la politique actuelle de l'UE. »*

Est-ce que CIBV ne serait pas en train de nous jeter de la poudre aux yeux pour un projet dans le seul but de profiter d'une opportunité d'investissement accompagnée par des fonds européens, et ce, en convoitant ce qui fait la richesse et la résilience de ce territoire ?

9. Dépollution

Selon le rapport du conseil scientifique du PNR que nous avons pu consulter, il n'y a jamais eu d'étude approfondie sur la pollution du site Viam-Bugeat. Pourtant CIBV prétend que le site ne présente pas de risques particuliers et affirme prendre en charge sa dépollution.

Quelle est la nature de la pollution du site ?

Comment CIBV compte-t-il prendre en charge la dépollution du site sans savoir de quelle nature est cette pollution ?

10. Biodiversité

Somival écrit dans le chapitre 1.5.5 de la p. 13 du dossier ICPE partie 1 que l'activité de l'usine n'aura pas d'emprise sur le site Natura 2000 qui se trouve à 800 m du lieu d'implantation de l'usine. Or, ce site accueille 12 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont le Circaète Jean le Blanc et la Chouette de Tengmalm qui sont des espèces très sensibles au dérangement.

Sur quoi se basent-ils pour affirmer que les conséquences de leur activité n'auront aucun impact sur cet espace sensible malgré le fonctionnement 24h/24?

En 2016 ils ont tenté de réaliser des inventaires de la faune et de la flore. Ils ont ensuite choisi d'interrompre leurs investigations suite à une météo défavorable et à une course de moto cross. Nous remarquons par ailleurs beaucoup d'autres incohérences dans leur étude d'impact. Il n'y a rien sur les reptiles ni sur les insectes. Leur étude sur les oiseaux a été réalisée en un passage en juin donc ils ne possèdent aucune donnée sur les oiseaux hivernants. Sur les amphibiens, les informations sont extrêmement faibles.

Pourquoi ces recherches et cet inventaire n'ont-ils pas été reconduits et conclus?

11. Pollution de l'air

Au niveau européen, plusieurs polluants sont reconnus aujourd'hui comme significatifs en terme d'incidence sur la santé Il s'agit des particules fines, du dioxyde de soufre SO₂, des oxydes d'azote Nox, des composés organiques volatiles (en abrégé COV) et des polluants organiques persistants comme le furane. Ces particules pénètrent dans le corps par le système respiratoire. Plus elles sont fines et plus elles pénètrent profondément. Celles inférieures à 3 microns pénètrent dans les alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans le sang. Le dioxyde de soufre SO₂ et le dioxyde d'azote NO₂ sont des gaz très irritants issus essentiellement des phénomènes de combustion.

Le dossier ICPE parle de "poussières". Quels sont les principaux rejets /polluants émis dans l'air ? Et en quelle quantité précisément ?

Quelles sont les mesures de réduction prises par CIBV ? Quel en est l'impact ?

Quel organisme mesurera les rejets émis après le démarrage de l'usine ?

Qui contrôlera les dispositifs de réduction mis en place ? Comment la population sera-t-elle informée des mesures effectuées et sera-t-elle prévenue en cas de dépassements des normes ?

Pourquoi faut-il une cheminée de 30 mètres de haut pour "diluer et disperser les rejets dans l'air" si ceux-ci ne sont pas dangereux comme le prétend CIBV ?

Conclusion : Nous sommes opposés au projet d'usine CIBV car il réunit les conditions contraires à ce qu'il faudrait faire pour lutter contre le réchauffement climatique et plus généralement les multiples crises environnementales d'une part, la préservation de la qualité de vie et le développement économique sur ce territoire d'autre part.

CIBV promeut un modèle obsolète d'extraction des ressources en un lieu, la combustion de celles-ci en un autre, situé à des centaines voire des milliers de kilomètres afin produire de l'énergie qui sera elle-même dispersée à des centaines de kilomètres :

- c'est le camouflage/alibi « vert » d'une logique qui fonde son profit sur le contrôle des ressources et le transport ;
- c'est des dizaines de milliers de camions sillonnant les territoires,
- c'est du fret transnational,

Ce projet s'inscrit dans la tendance générale d'augmentation de la consommation des énergies fossiles.

C'est un modèle économique fondé sur des intéressements fiscaux et des subventions acquises par la dissimulation de son impact réel sur son environnement et les climats.

CIBV fonde son projet sur un modèle d'exploitation de la forêt par coupe rase, et condamne nos régions à ce type de modèle d'exploitation non durable qui fragilise les sols, favorise l'érosion de la biodiversité, encourage la monoculture et donc l'utilisation d'intrants en tout genre, engrais et pesticides ;

Contrairement à ce qui est présenté, ce projet ne s'inscrit pas dans une démarche de développement d'énergies renouvelables. En effet lorsque l'on additionne le nombre d'opérations consommatrices d'énergie qui sont nécessaires pour le ramassage des rémanents et des souches au cœur des massifs forestiers, leur transport sur le site, leur transformation au cours de différentes étapes en pellets torréfiés, le conditionnement et la distribution des produits finis, on voit bien que le calcul du bénéfice en intérêt écologique n'est pas simple. Il ne peut se limiter au simple rapport : apport calorifique / production de CO2 calculé lors de la combustion entre le charbon, le bois brut et le produit pellets torréfiés.

De plus le promoteur du projet « promet » une vingtaine d'emplois. Mais quels emplois ? Pour qui ? Les habitants du territoire ? Des employés recrutés et venant s'implanter sur le territoire ? Combien de temps l'usine peut-elle fonctionner ? Le temps d'épuiser la ressource en bois dans le périmètre annoncé vraisemblablement. Des spécialistes accordent 10 ans. Et ensuite ?

Cette usine utilisant la quasi-totalité des ressources en biomasse de la région entraînera la fermeture de petites entreprises de scierie et bûcheronnage. Le bénéfice en nombre d'emploi en sera diminué d'autant, si toutefois le solde n'est pas négatif. Et ensuite cette activité sacrifiée ne reprendra pas sur une terre amputée de sa forêt pour plusieurs générations. Qui d'ailleurs voudrait y vivre ?

M. LE CREURER Jean-Jacques et Mme LURAND LE CREURER Pascalyne

Commune de ST GEORGES NIGREMONT - 23500

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : johanna

Date : Thu, 14 Dec 2017 18:36:24 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je suis totalement opposée au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM.

En voici sommairement quelques raisons :

Nos filles prennent des cours d'équitation western à la ferme équestre du petit Canada. Cette activité portée par des personnes qui contribuent à rendre vivant notre campagne serait directement impactée par le projet. Ne mettons pas en danger ces espaces où les jeunes trouvent à s'épanouir et prennent du plaisir sur un territoire dont ils seront les futurs acteurs, sous réserve qu'ils y trouvent matière à s'épanouir plutôt que de n'avoir comme seul rêve une vie urbaine.

Ce projet, à l'heure de la nécessaire prise de conscience des désastres écologiques de notre époque, est un complet non sens. Malgré un enrobage ''vert'', il ne faut pas chercher très loin pour comprendre que ce projet n'est piloté que par des intérêts économiques et industriels de courts termes. Il contribuerait en effet à un pillage de la biomasse qui aura des incidences néfastes à long et très long terme, sur le sol, et l'intégralité de la biodiversité qui en dépend. Ne mettons pas en danger la présence même du vivant par la pratique de l'érosion artificielle des espaces.

Ce projet est un complet non sens social. S'il est honorable de se préoccuper de la création d'emplois, il n'est pas soutenable aujourd'hui de créer des emplois d'ouvriers d'usine dont les conditions d'exercice risquent fort d'affecter leur santé physique et morale. Détruire des emplois ou des personnes se réalisent pleinement d'un côté pour créer des emplois hors sol et aliénant de l'autre, ce n'est pas un véritable projet de développement.

Cordiales salutations

Johanna Corbin
élèveuse à Gentioux-Pigerolle (23340)

[INTERNET] dossier CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM

Sujet: [INTERNET] dossier CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM

De : Guy GARNIER

Date : Thu, 14 Dec 2017 18:41:54 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

de GARNIER GUY de Perols sur vèzère

Ci joint ma déposition

Enquête publique pour dossier CARBON INGEN.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
--	---

Enquête publique pour dossier CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM :

Il y a quelques décennies, les propriétaires fonciers résidents sur le territoire du plateau de Millevaches ont saisi l'opportunité de planter des résineux sur leurs terres incultes.

A ce jour, la forêt à pleine maturité est exploitée. La production de bois qui en résulte est trop peu transformée sur le pays même. La région immédiate n'est pas bénéficiaire de la plus-value de transformation de ce produit

D'autre part, après chaque coupe claire, il reste sur le terrain des andains et les souches. Ces rémanents à ce jour ne sont pas exploités. Cela m'a toujours interpellé car pour moi similaire à un gâchis. Néanmoins, je sais que ce « laissé sur place » quelques temps est profitable pour la régénération de l'humus.

Après deux ou trois ans, le projet propose l'enlèvement de ces rémanents, ensuite de les transformer dans le site de Bugeat-Viam afin d'obtenir un combustible destiné aux grosses chaufferies industrielles fonctionnant actuellement au pétrole ou charbon. L'extraction de ce dernier est destructrice de région entière (notamment en Allemagne).

Dans ma réflexion, je suis donc favorable à ce projet. Toutefois un cahier des charges précis doit être imposé afin que le respect de l'environnement soit une condition incontournable à l'installation de cette usine. L'impact de son fonctionnement doit être le plus léger possible en termes de rejets, de nuisance sonore et olfactive.

Je considère que notre région ne doit pas refuser des projets innovants. Ils sont nécessaires au développement économique au même titre que l'élevage, la culture, le maraichage, le tourisme etc., à condition que ce soit fait dans le respect de chacune des activités en place.

Garnier Guy

Pérois sur Vézère

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Marie-Claire Drut

Date : Thu, 14 Dec 2017 19:10:00 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

En tant que citoyenne, habitante du PNR de Millevaches en Limousin, très sensibilisée à la qualité de vie sur ce territoire, je me permets de vous alerter sur les conséquences que pourrait avoir l'installation de l'usine à pellets torréfiés sur Bugeat-Viam.

En plus de la pollution directe dans les environs proches du site, on peut raisonnablement redouter la destruction accélérée de la forêt de la montagne limousine mais aussi l'appauvrissement des sols et la dégradation de cours d'eau classés en première catégorie.

Notre environnement, tant naturel qu'humain, est fragile.

La qualité de vie encore présente ici attire une population jeune qui contribue largement à revaloriser des villages et des petites villes.

Cette qualité de vie doit être préservée avec une grande volonté pour attirer encore de nouvelles populations et développer le tourisme.

Des initiatives innovantes qui valorisent les ressources locales dans la préservation des écosystèmes et du tissu social sont de vraies solutions de développement pérenne.

Ne nous laissons pas bernier par la promesse d'une vingtaine d'emplois provisoires qui seront peut-être à l'origine de la destruction de plusieurs dizaines d'emplois durables et de projets d'avenir qui ne manqueront pas de naître dans cette pépinière de créations multiples qu'est devenu notre territoire.

Nous avons assisté à la désertification des campagnes par l'industrialisation de l'agriculture et de l'exploitation forestière. La tendance est en train de s'inverser chez nous grâce à une prise de conscience du besoin de retravailler et revivre à une échelle humaine qui, elle seule, garantit un tissu social et un environnement épanouissant.

Je ne doute pas que ce territoire est d'une importance capitale pour les élu-e-s qui ont la responsabilité des communes, communautés de communes et du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

C'est pourquoi je compte sur leur engagement pour empêcher, de tout le pouvoir que nous avons mis entre leurs mains, que des promoteurs n'essaient de détruire nos dernières richesses avant de nous abandonner dans un désert en allant chercher fortune ailleurs.

Il en va de la crédibilité de leur mission comme de l'existence même du PNR de Millevaches.

Je suis très inquiète si l'inconscience permet à ce projet nuisible à tous points de vue (sauf pour l'enrichissement d'un promoteur) de voir le jour.

A l'heure où les techniciens de l'ONF nous alertent sur le danger pour la planète de la réduction de leur mission à la vente de bois avec un slogan comme " *On n'est pas des usines à bois, la forêt n'est pas une marchandise.* " et la revendication de dépendre désormais du ministère de l'écologie, comment peut-on encore fermer les yeux sur les conséquences dramatiques de ce projet d'usine à pellets torréfiés ?

Je suis fermement opposé à ce projet.

Marie-Claire Drut

23340 Gentioux

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Charlotte Ordonneau

Date : Thu, 14 Dec 2017 19:11:40 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Habitante d'Eymoutiers depuis 6 ans maintenant et comptant bien m'y installer définitivement, je tiens à vous faire part de mon désaccord quand au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM et ce pour plusieurs raisons :

- j'ai habité 2 ans et demi dans le centre ville d'Eymoutiers que j'aimais bien et trouvais cela très pratique de pouvoir tout faire à pied mais j'ai déserté ce centre ville et m'en suis éloignée car la nuisance sonore et olfactive des poids lourds (transportant du bois principalement) était trop forte. Ce nouveau projet va encore rajouter des camions sur nos routes pour transporter sa production qui ne sera pas consommée sur place.

- j'ai effectué une licence en économies d'énergies, énergies renouvelables il y a maintenant quelques années et ce que j'en ai retenu c'est la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas ! Et celle que l'on consomme doit être locale et non délocalisable ! Je préférerais grandement que l'argent qui va servir à ce projet soit mis dans l'isolation de nos logements et dans la pose d'appareil de production de chauffage économe en énergie. Les poêles à pellets ne sont pas économes en énergie quant on voit l'énergie qu'il faut pour les fabriquer, les transporter et les commercialiser, de plus c'est une énergie chère pour le consommateur final !

Voilà ces raisons me semblent déjà suffisantes pour revoir l'implantation de ce projet, il est grand temps de passer à une réelle politique d'économies d'énergie c'est à dire non industrielle, décentralisée, non délocalisable et au plus proche du lieu de consommation.

Cordialement

--

Charlotte Ordonneau
Lieu-dit Doulaye
87120 Eymoutiers

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGÉAT
VIAM

De : Christine MOUTIER

Date : Thu, 14 Dec 2017 19:14:00 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour

Vous trouverez ci-joint notre contribution à cette enquête à publier sur le registre numérique

Cordialement

Christine MOUTIER et Christian LUNETEAU

Enquête publique_C.MOUTIER-C.LUNETEAU_Projet CIBV.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Remarques et questions attendant réponses comme promis par le commissaire enquêteur :

Il est dommage qu'un projet aussi conséquent (en nombre de pages à analyser) et qui a été remis fin août 2017 aux autorités, n'ait été mis en ligne qu'aussi tardivement laissant somme toute assez peu de temps au « Public » pour en prendre connaissance, en faire l'étude et rédiger ses remarques !!!

On peut constater dès le courrier initial de la complexité du montage de l'ensemble des sociétés et des intervenants sur ce projet même si derrière tout cela le « patron » est toujours M. GAUDRIOT (société d'étude SOMIVAL, société de fabrication de plaquettes LYAUDET INGEN'R, société de fabrication de pellets torréfiés CIBV). Si on voulait noyer le poisson, on ne s'y prendrait pas autrement. Pourquoi la société LYAUDET INGEN'R ne rentre-t-elle pas dans le cadre de ce projet car même si elle produit déjà des plaquettes, elle ne les produit pas sur ce site ; je serais curieuse de savoir qu'elle est l'activité que cette entreprise est supposée avoir faite sur le site de Viam à part y déposer des andins (p14 & 37/42) ? Comment sera récupéré les gaz issus de la torréfaction, cela ne semble pas très clair...Serait-ce lié au projet de production d'électricité validé par Ségolène ROYAL et que je ne vois pas traité dans ce dossier. Pourquoi ? (p10/20/42)

La zone bois est, me semble-t-il, située sur VIAM et non BUGEAT (p 10/42)

Les granulats de pneus vont être utilisés pour construire un merlot (p15/42) : est-ce cela que l'on considère comme une dépollution du site ? (p10/42 & 52/193)

Il semblerait que ce soit la société LYAUDET qui soit chargée de la production des plaquettes (p14/42) ; actuellement elle en produit 70 000t/an mais pas à VIAM et elle a déjà des clients pour cette production. Doit-on en conclure, soit qu'elle ne produira que les 30 000t complémentaires (sur les 100 000t annoncées) à VIAM soit que l'ensemble de sa production sera rapatriée sur VIAM (p10/42)? Ou doit-on en déduire qu'elle produira 170 000t/an et où puisque sur le site on ne fait que parler d'un besoin en approvisionnement de 100 000t/an (p12/42)? Et sur une zone de production appartenant à CIBV (p14/42)(les broyeurs sont installés en zone Est (plan p15/42) ? Et avec quels types de broyeurs (2 lents à marteaux et 2 à marteaux) ??? (p17 & 19/42 & 25/193)) et quel incidence sur le bruit ? A qui appartiennent ces broyeurs (p25/42) ?

Il faut entre 25 000 à 30 000t/an de plaquettes pour alimenter la chaudière huile thermique (p12 & 18/42), soit $\frac{1}{4}$ au moins des plaquettes qui partent en fumée !!! est bien raisonnable ?

Ne dispose-t-on pas de données plus récentes sur la forêt limousine (p12/42) ?

Pourquoi le reboisement a-t-il autant chuté et en quoi l'intervention de la Sté LYAUDET faciliterait ce reboisement (p12/42) ? Est-ce réellement le cas sur les parcelles sur lesquelles elle s'est approvisionnée jusqu'à maintenant ?

Serait-il possible d'avoir des explications plus claire concernant le §5.3 ???

Du fait de l'approvisionnement sur un rayon de 80km, pourquoi ne pas avoir fait une

enquête publique dans ce rayon d'action et non seulement sur la commune de VIAM ? Pour moi il s'agit d'un point nécessitant une annulation de cette enquête pour en refaire une sur l'ensemble du territoire concerné afin que toutes les communes et leurs habitants puissent objectivement y participer avec une communication adéquate à la clef.

Quid de l'utilisation pour le transport de camions dans le calcul du bilan carbone (p39/193) ? A mais oui, c'est vrai, il ne s'agit pas des mêmes entreprises, suis-je bête !

Quelles différences entre du charbon de bois et du pellet torréfié (p22/42) ?

Pourrait-on parler des odeurs nauséabondes liées aux gaz produits par la torréfaction et leur incidence dans les allergies (p23/42) ?

Quid du traitement des poussières (p24/42) ?

Quid des bruits générés par les engins de chantiers listés et pourquoi les faire apparaître dans le dossier puisque la Sté LYAUDET n'est pas concernée (p25/42)!!! Est-ce que la consommation d'eau est bien compatible avec la situation actuelle et en devenir de la Vézère compte-tenu du réchauffement climatique (p25/42 & 28/30 & 32/193) ?

LTR et NEOEN sont-ils déjà les clients actuels de la Sté LYAUDET dont-il est question p10/42 et ce pour 70 000t/an ?

Si oui, où cette production est-elle faite et comment sont acheminées ces plaquettes aujourd'hui ?

Sera-t-il vraiment rationnel et écologique de les rapatrier sur VIAM pour ensuite les expédier par train ???

La capacité de 1 000t/train est-elle validée par la SNCF sachant que la voie ne se prête pas à des trains trop lourds ?

Si aucun accord n'est trouvé pour le transport par train, pouvez-vous garantir que le projet sera nul et non-venu (p28/42) ?

Pourquoi est-ce CIBV qui a déposé une déclaration pour le stockage des rémanents alors que c'est la Sté LYAUDET qui est supposée déjà « exploiter » le site et transformer les andins en plaquettes (p36/42) ???

Le projet déposé fait état d'un investissement de 15M€. Le projet initial était de 20M€. Lors de la réunion publique, M. GAUDRIOT a annoncé 22M€. Que cache ces variations substantielles de montant ? Cela veut-il dire qu'une fois le projet de 15 M€ validé, M. GAUDRIOT aura un blanc-sein pour faire ce qu'il veut ? Quid du détail des apports à hauteur de 22M€ puisque soit-disant il n'y aura pas de subvention ?

Le § 14.2 nécessite une étude et des explications moins « sibyllines » (p39/42) !!!

A quand la fin d'exploitation programmée (p39/42) ?

Où en est la finalisation des la vente du foncier et actes en cours (p41/42) ? et où l'on voit apparaître un « facilitateur » opportun, M. Christophe ARFEUILLERE.

A quelle date ont été effectués ces mesures au Petit Luc (p 7 & 8/77) ?

Qu'entendez-vous par « à l'écart des lieux habités (p9/77) ?

Le terme « probablement » est-il une nouvelle unité de mesure (p10/77) ?

En quoi le site de la plate forme est-il actuellement dégradé, hormis par les granulats

de pneus (p11/77) ?

A BUGÉAT, il s'agit de l'EHPAD Bruyères et Genêts et en 2015, il y avait 116 lits (p12/77) !

Quid de l'Hôtel des Voyageurs à TARNAC et des chambres d'hôtes et gîtes (p13/77) ?

Dans le projet initial, il était question de 20 emplois, ici ils sont une trentaine ramené à une vingtaine d'équivalent temps plein en réunion publique par M. GAUDRIOT et qui passent à une quarantaine lors de l'interview du 14 décembre par France Bleu de M. Pascal COSTE, Pt du conseil départemental de Corrèze. Il serait bon de se mettre d'accord ! Liste des emplois créer à fournir.

Il ne s'agit pas d'une habitation mais d'un mobilhome (p12/193, nuisances sonores). « Sensiblement » : encore une nouvelle unité de mesure (p12/193) !

Si il s'agit du merlot constitué par les granulats de pneus « habillés », écologie oblige de végétaux, je serais curieuse d'en connaître l'impact (p12/193) Et qu'est-il prévu côté « D979 » ?

Qu'est-il prévu pour les rejets dans l'air (p12/193) ?

Il ne faudrait pas oublier la cheminée de 30 m (p14/193) !

Je suis par ailleurs surprise de lire qu'au Petit Luc, il ne s'agit pas d'une habitation. Sans doute est-ce l'étude « approfondie » qui a permis de l'affirmer ! Ou bien peut-être M. GAUDRIOT a-t-il prévu de me racheter ma propriété (à un très bon prix, bien sûr) et a-t-il extrapolé cette transaction (p14 & 106/193) ??? Cela ne fait que prouver la légèreté de l'étude et remet en cause les mesures qui ont été annoncé avoir été faites au « Petit Luc » (environ 500m du site (voir précédemment). Pour rappel, d'après l'étude, il s'agit du lieu le plus impacté par l'implantation de l'usine !!!! Ah, au fait, la marbrerie, c'est la route d'après !!!

De quelles dispositions s'agit-il (p15/193) ?

Je suis ravie de savoir que l'implantation d'un site industriel avec broyeurs, engins de manutention, camions et tour de torréfaction ne générera qu'un bruit léger de niveaux compris entre celui d'une chambre à coucher et d'une salle de séjour » (p15/193) ! Pensez-vous cela crédible ?

Le § 1.5.12 est édifiant (pourraient, devrait), quelle précision !

Il est étonnant de voir la compatibilité de la charte du PNR vérifiée. Il me semble pourtant y trouver beaucoup de questionnements « incompatibles » notamment dans l'approvisionnement et la gestion des forêts (p16/193) !

Comment peut-on prendre à la lettre une étude d'impact réalisée par une filiale de l'entreprise (p17/193) ? Ne serait-il pas plus « sage et objectif » d'avoir des études faites par des « éléments neutres » ?

Quid du traitement des cendres, très peu explicité dans l'étude (p & 20/193) ?

Le trafic poids lourds est annoncé pour 26 camions/heure en entrée (soit à multiplier par 2 avec la sortie = 52) (p23/193) mais il passe à 6,35 (soit E/S 12,7) p37 puis à 2,82 (soit E/S 5,64) dans l'erratum (en modifiant fort opportunément la densité des matières et donc le volume des camions) : quels sont les vrais bons chiffres ? (Pour

rappel dans le projet initial, il était question de 67 camions.)

Comment peut-on annoncer un impact non significatif sur « les biens matériels » alors qu'il est évident que la construction de cette usine va faire baisser la valeur des biens immobiliers (p 38 & 112/193) ; qui voudra acheter nos maisons que ce soit dans le périmètre proche ou même plus éloigné avec l'impact des transports routiers : M. GAUDRIOT peut-il s'engager à nous indemniser à hauteur des investissements que nous avons engagé dans nos habitats ? J'ai pour ma part acheter un paradis et je me retrouve en enfer, quel est son prix pour une descente aux enfers ???

§ 5.2.5 : où l'on voit un tableau qui est loin d'être au goût du jour !

Pour terminer, je suis surprise de constater que tant de gens qui se prévalent d'être du « cru » soient prêts à brader une région, peut-être en mal d'emplois, mais encore si belle et si préservée qu'elle incite de nombreux « Néo » à venir s'y installer. Ces « Néo » si conquis aujourd'hui mais à qui ils n'ont eu aucun scrupules à vendre leurs maisons et dont ils sont bien contents d'encaisser les euros dans leurs divers commerces et artisanats locaux. Et c'est sans parler des impôts que nos représentants élus, qui se targuent aussi d'être du cru, sont bien contents de trouver dans leurs budgets. Ils feraient mieux de chercher des solutions plus en adéquation avec leur région notamment en s'appuyant sur un tourisme « vert » et des petites entreprises à taille humaine.

Il est pourtant très clair lorsqu'on lit un peu les études faites aujourd'hui sur l'utilisation de la biomasse et la gestion forestière, que ce projet est complètement déconnecté des nécessités induites par le réchauffement climatique. Que d'autre part, l'impact carbone est loin d'être à la hauteur des calculs de la SOMIVAL lorsque tous les éléments sont pris en considération. Je suis intimement persuadée que seul le bilan financier de ce projet est le moteur qui incite M. GAUDRIOT à la création de cette usine.

J'attends donc des réponses de sa part à mes questions et émets de grosses réserves quand à la qualité de cette étude pour le moins partisane.

Mme Christine MOUTIER/M. Christian LUNETEAU

Le Petit Luc

19170 BUGÉAT

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Patrick LAVAL

Date : Thu, 14 Dec 2017 19:42:52 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

en pièce jointe mon avis sur la question.

Patrick LAVAL

élu à Bugeat

avis sur enquete.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
-----------------------	---

Je suis né à Bugeat il y a 70 ans, j'y ai grandi jusqu'à ce que j'ai du quitter le pays pour travailler à Paris. Il y a 70 ans, ce pays actuellement boisé ne l'était absolument pas à l'époque, et les plantations ont été très critiquées. Aujourd'hui elles représentent une richesse qui freine le déclin. Mais déclin il y a. Après lecture de différents avis, je suis pour la création de cette usine mais bien sûr pas à n'importe quel prix : respect absolu des normes ICPE, guide des bonnes pratiques pour les prélèvements des rémanents.

Pour ceux que ça intéresse, je mets ci après le résultat de mon analyse.

4 principales oppositions, bruit et trafic routier, impact sur la faune, coupes rases, prélèvement des rémanents qui appauvrirait le sol.

- bruit et trafic routier

Les normes ICPE devraient garantir que les rejets sonores et autres soient très minimes. Le trafic routier (6 camions par heure, venant de points différents) est bien moins important que ce qu'on a pu connaître par le passé et qui n'était pas décrié. La route du bois (tout comme la gare bois) a été créée pour cela.

- impact sur la faune etc

La plateforme n'est pas très étendue et il restera de la place pour la faune dans notre désert vert. Se préoccuper de la faune et de la flore c'est bien, mais se préoccuper des personnes qui vivent au pays (souvent âgées) et qui ont besoin de structures n'est pas mal non plus, tout comme des jeunes qui doivent s'expatrier pour trouver du travail.

- coupes rases

Elles sont consécutives au style de plantation mono-essence en cours depuis plus de 50 ans (ce qui rend la ressource pérenne pour l'usine au passage). Elles ne concernent au maximum qu'un 50ème de la forêt résineux (base estimée à 50 ans pour qu'un arbre pousse). La forêt résineux ne représente pas la moitié de la forêt totale. La forêt n'est qu'une partie du territoire. Donc surface minime, et décloisonnement assuré et momentané de cette végétation qui gagne du terrain.

Suggestion : que les personnes qui ont des idées sur des solutions alternatives rentables économiquement, pérennes, applicables aux petites parcelles déjà plantées appartenant à des personnes différentes et qui de ce fait se désintéressent souvent de leur gestion, fassent preuve de pédagogie en organisant des ateliers d'information non polémiques avec des représentants de toute la filière.

Idem pour démontrer qu'une autre technique de sylviculture peut être aussi intéressante pour les replantations.

- prélèvement des rémanents

Sur la portion de forêt ciblée, un septième semble être concernée. L'appauvrissement des sols supposé peut être compensé par le fait que les andains étant supprimés 25% de la forêt coupée sera replantée, et par le fait que la replantation devenant plus facile et moins onéreuse cela incitera d'avantage les petits propriétaires à replanter.

Quand à l'appauvrissement des sols, les opposants se réfèrent à une étude récente (2014)

<http://www.ademe.fr/projet-resobio-gestion-remanents-forestiers-preservation-sols-biodiversite>

En fait l'étude dit qu'il faudrait des études complémentaires pour savoir vraiment quel est l'impact, mais qu'un guide des bonnes pratiques devrait cadrer ce prélèvement, qui peut s'avérer bénéfique parfois (meilleure garantie de reprise de la plantation, suppression de maladies). Préconisations principales au titre du principe de précaution : ne pas enlever la totalité des rémanents, laisser les écorces, laisser sécher un an au moins (les rémanents de ce fait restituent la majorité des éléments nutritifs), laisser tout le feuillage etc..

Suggestion : éditer un guide des bonnes pratiques pour éviter un prélèvement non raisonné.

Sujet: [INTERNET]

De : isa.frandon

Date : Thu, 14 Dec 2017 20:00:19 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonsoir,

Résidant à Saint Martin- Château (Creuse) pendant une partie de l'année, nous avons pris connaissance du projet d'implanter sur le plateau de Millevaches une entreprise de transformation de plaquettes forestières issues de souches et branchages en pellets torréfiés. A l'heure où les citoyens donnent des signes de vouloir changer de mentalité et donc aussi de comportement pour ne pas augmenter les effets de la pollution sur le réchauffement climatique, cette proposition semble irresponsable. Bien évidemment est mis en avant le bénéfice pour la population locale de 17 emplois possibles mais ne pourrait-on pas les trouver en créant des structures innovantes en énergie verte et adaptées à la préservation des sols et de l'écosystème? Le plateau de Millevaches bénéficie d'atouts écologiques remarquables, c'est donc du sabotage écologique qu'un tel projet. Qui plus est, il nécessite un important réseau de transports par route qui, à la fois, s'avère très polluant et non adapté à des routes souvent étroites. C'est consternant que d'une part, au plus haut niveau politique on ne cesse de répéter qu'il faut prendre des initiatives qui vont du citoyen à la Région en passant par toutes les instances intermédiaires pour dépolluer air et sols et qu'au niveau des territoires les représentants de l'État favorisent de tels projets par une incitation financière de 5 millions d'euros. Ne serait-il pas plus responsable de réfléchir à investir cette somme dans des projets favorisant les énergies renouvelables?

Nous vous remercions, par avance, de l'attention portée à ce courriel, espérant que joint à beaucoup d'autres, il ne reste pas lettre morte.

Respectueusement

Isabelle et Denis Frandon

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : ancar

Date : Thu, 14 Dec 2017 11:57:31 -0800

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

CIBV veut broyer puis torréfier du bois vert pour produire... ..du
"charbon"!

Le tout expliqué dans un dossier ICPE rempli d'énonciations imprécises
et contradictoires.

Car nous sommes donc dans le registre de l'absurdité et de la
contradiction, je participe à cette enquête publique dont je conteste
pourtant la légitimité.

Veuillez trouver en pièce jointe quelques unes des raisons de mon
opposition au projet d'usine à pellets torréfiées de CIBV.

A. Cardente
19170 Tarnac

DépositionCIBV.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

sur le dossier

J'aimerais commencer par pointer quelques unes des très nombreuses incohérences présentes dans le dossier ICPE et dans l'étude d'impact du projet de CIBV.

Au paragraphe 10 page 28 de la première partie du dossier intitulé "Le transport ferroviaire" le porteur du projet prétend que :

« Dans un 1er temps, transport de plaquettes et broyat forestier pour notre Client LTR :

Les clients pour ce type de produits sont déjà connus, les deux principaux clients industriels pouvant bénéficier d'un transport ferroviaire sont :

- *La société LTR au Mans (environ 50 000 tonnes) ;*
- *La société NEOEN à Commentry (environ 20 000 tonnes).*

Le potentiel de transport immédiat pourrait être de 70 000 tonnes en départ du site de Bugeat.

Hypothèses retenues a minima pour définir une offre de transport ferroviaire.

- *Transport de plaquettes forestières (environ 50.000 tonnes/an et densité 300 kg/m³) entre notre site de production de Bugeat (19) et Le Mans (72). »*

Donc, entre 50000 et 70000 tonnes de plaquettes et broyat forestier par an partiraient du site.

Plus loin dans le même paragraphe le porteur du projet dit :

« En complément du transport de plaquettes et Broyats forestiers nous souhaitons transporter 50 000 tonnes de Pellets torréfiés (densité 850 kg/m³) destinations inconnues à ce jour (probablement Région Parisienne et Allemagne). »

Donc, en plus des 50000 à 70000 tonnes de plaquettes et broyat forestier, 50000 tonnes de Pellets torréfiés partiraient du site.

Si on additionne ces chiffres on obtient une somme qui va de 100000 et 120000 tonnes entre Pellets torréfiés et plaquettes et broyat forestier.

Or les promoteurs prétendent se fournir en matière première à hauteur de 100000 tonnes par an.

Il est clair que des graves incohérences sont présentes, reste à savoir a quel endroit.

Car soit les 50000 tonnes de pellets torréfiés tout comme les 50000 à 70000 tonnes de plaquettes et broyat forestier sont produites sur le site, au quel cas les porteurs de projet mentent par rapport au chiffre d'approvisionnement annuel en matière première qui ne serait pas de 100000 tonnes mais environs du double !

Soit les 50000 à 70000 tonnes de plaquettes et broyat forestier sont produites ailleurs et transportées sur le site de CIBV pour partir d'ici sur rail. Dans ce cas le transport vers le site CIBV aurait lieu par poids lourd ce qui augmenterait encore considérablement la totalité du trafic poids lourd inhérent au projet et remettrait en cause les chiffres présentées quant à celui-ci.

Cette incohérence à été évoqué lors de la réunion publique du 24 novembre 2017 à Bugeat. Les représentants de Somival/CIBV ont alors contesté les chiffres en les qualifiant d'erronées. Ces chiffres étaient (et sont) pourtant celles de leur dossier ICPE. Le commissaire enquêteur à refusé

que la page du dossier en question soit montrée et n'a rien fait pour que les promoteurs du projet s'expliquent à ce sujet.

Le porteur du projet annonce vouloir s'approvisionner en souches, rémanents forestiers et « taillis issus de la déprise agricole » en un rayon de 80km autour du site. Un véritable plan d'approvisionnement est totalement absent du dossier !

Jamais les promoteurs ne sont clairs sur quelle est la part des différents types de ressources par rapport au total. Pire, ils s'expriment à différents moments de façon contradictoire à ce sujet. À la réunion publique du 24 novembre à Bugeat les porteurs du projet ont mis l'accent sur les souches et rémanents donnant leur part à 50 % . À page 36 paragraphe 4.2.2. du dossier d'étude d'impact ils prétendent que : *«Au contraire, les souches et rémanents ne représentent qu'une faible partie de l'approvisionnement global celle-ci devant être ajustée en fonction des chantiers qui seront ouverts au fur et à mesure dans le rayon d'approvisionnement.»*

La pratique du dessouchage est déjà en soi hautement contestable car elle est très nuisible pour la richesse naturelle des sols. En plus pour qu'elle puisse être pratiquée de façon "rentable" elle nécessite préalablement des coupes rases.

Un Projet industriel basé sur la valorisation des souches est un projet basé sur la coupe rase comme mode d'exploitation forestière !

La pratique de la coupe rase est très contestée, interdite dans des pays voisins et de plus en plus remise en cause localement aussi. (Ex : Le programme OPAFE 2011-2014 du PNR Millevaches avait comme un des objectifs de "*développer des alternatives à la coupe rase et diversifier les modes de gestion sylvicole*").

Un dépassement des modes d'exploitation forestière basés sur la monoculture et la coupe rase, pourtant très souhaitable, serait fatal pour l'usine CIBV. On peut donc être sûr qu'une fois implanté, CIBV fera tout pour entraver toute initiative visant le dépassement de ces modes d'exploitation forestière.

Et encore, il est très douteux que la ressource mentionnée suffise longtemps à faire tourner l'usine. Qui garantit que l'industriel, une fois cette ressource épuisée, ne se tournera pas vers les arbres eux-mêmes pour continuer sa production ?

Le paragraphe 1.2 à page 10 de l'étude d'impact (cité ci-dessous) laisse à penser que CIBV prévoit d'ores et déjà d'utiliser des grumes !

«L'unité CIBV objet de la présente étude d'impact est constituée principalement des équipements de: stockage à l'air libre du bois brut : grumes, souches et rémanents en andains... »

Quant aux « taillis issus de la déprise agricole », il s'agit de jeunes bois de feuillus. Les raser reviendrait à priver les écosystèmes forestiers d'importants réservoirs de biodiversité.

Selon les porteurs du projet deux unités seront implantées sur le site, Carbon Ingen' R Bugeat-Viam (CIBV) et Lyaudet Ingen' R. Les deux sont présidées par Pierre Henri Gaudriot.

L'approvisionnement sera de la compétence de Lyaudet Ingen R (Qui est déjà installée sur le site !) . Or Lyaudet Ingen' R ne fait pas l'objet du dossier ICPE qui concerne uniquement CIBV. Avec Lyaudet Ingen' R et le plan d'approvisionnement des parties essentielles du projet sont absolument absentes du dossier !

De manière générale le dossier ICPE et l'étude d'impact sont extrêmement flous et imprécis et les

énonciations souvent contradictoires. Les études sur la faune et la flore ont été menées de façon à dire peu approximative. Mais surtout, ces dossiers sont limités à la zone de l'usine alors que l'impact réel de celle-ci porterait sur une zone bien plus vaste !

Plus largement ce projet s'inscrit dans une dynamique de promotion (et de subvention !) d'énergie à partir de « biomasse forestière ». Une pratique dont les méfaits en termes de bilan carbone et de durabilité sont de plus en plus dénoncés par des nombreuses associations de défense de l'environnement.

L'usine à pellets de Bugeat-Viam est un projet faussement écologique qui sert uniquement les intérêts financiers de M. Gaudriot.

Sur l'enquête publique

Je conteste la légitimité de cette enquête publique car :

Ni un débat contradictoire, ni des contre-expertises indépendantes, ni même aucune sorte d'information n'ont été produits en amont.

L'enquête a lieu uniquement à Viam. Le commissaire enquêteur se déplace uniquement en mairie de Viam. L'enquête publique ne s'étend pas à l'ensemble du territoire impacté par le projet. Un territoire qui ne comprend pas seulement l'ensemble du PNR Millevaches mais toute la zone se trouvant dans le périmètre d'approvisionnement de 80km autour du site annoncé par CIBV.

Cardente, Angelo
19170 Tarnac

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : antoine prioux

Date : Thu, 14 Dec 2017 21:05:42 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

voici ci joint ma contribution,

Cordialement,

Antoine PRIOUX

Pharmacien

Coordinateur du pôle de santé MILLESOINS

Facilitateur, Fédération Nouvelle Aquitaine des Maisons Pluriprofessionnelles de Santé

Président Co-fondateur, P4PILLON

contribution CIBV.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Mr PRIOUX Antoine
15 rue de la République,
19170 Bugeat

Le 14 Décembre 2017,

CONTRIBUTION A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CARBON INGEN'R BUGREAT VIAM (CIBV).
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les propos qui suivent n'engagent que ma personne.

Je suis pharmacien d'officine sur la commune de Bugeat depuis Juin 2016. Mon installation correspond à la mise en pratique d'un précédent travail sur l'innovation organisationnelle en santé en milieu rural. Je m'investis actuellement dans une structure qui s'appelle le Pôle Millesoins. Nous sommes une sorte de « maison de santé » dont le fonctionnement s'étend à l'échelon du territoire de la montagne Limousine. Ce projet est actuellement reconnu au niveau départemental, régional et national pour son caractère innovant. Notre principal objectif est de répondre aux besoins en santé et en soins de la population dans un contexte de désertification médicale. Pour se faire, nous répartissons et mutualisons notre offre sur différents site de soins : Royère de Vassivière, Faux-La Montagne, Peyrelevade et Bugeat. Nous développons parallèlement notre attractivité par l'accueil de nombreux stagiaires en médecine générale. C'est un esprit de solidarité et de vivre ensemble à l'échelon du territoire qui nous anime et qui contribue sans nul doute à notre réussite.

Les outils numériques que nous utilisons sont à la pointe de la technologie. La prospective que je développe à travers leur utilisation me permet d'entrevoir un moyen de changer le paradigme du système de santé. A l'avenir, j'envisage d'être rémunéré non pas uniquement sur ma capacité à soigner une population mais aussi sur ma capacité à la maintenir en bonne santé. La santé étant un état de bien être physique, psychique et social. Pour atteindre cet objectif, je dois donc me focaliser sur ce qui la détermine au sein de la population dont j'ai la charge.

Parallèlement, je porte différentes initiatives qui ont pour but de développer l'attractivité du territoire envers la silver économie via l'accès à une offre de soins et de santé optimale et le développement de la télémédecine. Cet « inertie » économique entraînera je l'espère un ré-ensemencement de l'emploi dans le secteur du bien vieillir (aide à la personne, services de proximité, aménagement du domicile, etc ...).

Ainsi, j'aimerais savoir si des projets analogues ou proches de celui porté par CIBV ont eu des impacts sur la santé des employés mais aussi des populations locales. Mes interrogations portent de manière générale sur les nuisances sonores (usine, trafic routier) et les expositions environnementales (fumées, poussières, particules fines). Notre territoire est l'un des plus fragile de France en terme d'indicateurs de santé publique (source : Observatoire Régional de la Santé). Donc tout ce qui risque d'alourdir ce triste constat me préoccupe en tant que professionnel de santé.

De plus, concernant ce type d'industrie et ce qu'elle sous entend, des effets contre-productifs (non identifiés à l'initiation d'un projet similaire) en terme d'attractivité générale du territoire ont-ils déjà été constatés ?

Par votre enquête, j'espère avoir des éléments de réponse qui me permettrons d'évaluer la balance bénéfiques/risques de ce projet, tout comme je le fait au quotidien concernant les médicaments.

Respectueusement,
Antoine Prioux

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : "Evelyne Lapeyrie"

Date : Thu, 14 Dec 2017 21:07:44 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Je vous prie de prendre connaissances de mes observations concernant le projet cité en objet et transmises par le fichier joint.

Avec mes remerciements.

Evelyne Lapeyrie
19170 Gourdon-Murat

CIBV enquête publique.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
----------------------------------	---

Evelyne LAPEYRIE
Habitante de Gourdon-Murat
19170

à Monsieur Le Préfet de la Corrèze
Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Enquête publique relative au projet de la société
CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Je vis depuis 23 ans à Gourdon-Murat, lors de mon arrivée mon habitat était entouré de prés et de bois, c'est toujours le cas aujourd'hui.

J'y travaille aussi, dans la filière bois. Depuis 23 ans je vois couper du bois, pousser des arbres, mon environnement à perte de vue est toujours « des bois ».

Je me promène beaucoup dans cet environnement accueillant, où l'on peut pérégriner à loisir sur les chemins et dans les forêts d'autrui.

Car oui il s'agit bien là de propriété d'autrui, il est donc bien concevable que chaque propriétaire puisse user de son bon droit quant à sa parcelle boisée.

Lorsque la Zone Bois Bugeat Viam a été créée il y a une vingtaine d'années, on peut facilement comprendre qu'il s'agissait d'y développer des activités en relation avec l'exploitation du bois. Ce n'est donc un secret ou une surprise pour personne aujourd'hui, même si cette zone s'est longtemps apparentée à une simple friche.

Inutile de refaire l'historique de ce site avec ses loupés.
Ce nouveau projet CIBV mérite un regard objectif :

Les créations d'unités à process industriel, génèrent très souvent autour d'elles des activités connexes, et donc d'autres installations, de la sous-traitance. Elles peuvent apporter aux artisans et commerçants déjà en place une activité plus régulière et plus pérenne.

Des partenariats se lient avec les entreprises du secteur, une émulation se crée, une nouvelle dynamique peut ainsi être initiée.

Alors oui, certains craignent pour leur bien-être personnel, car ils vont croiser cette dynamique sur les routes qu'ils empruntent et de temps à autre, au détour d'un bois qu'ils affectionnent. Peur d'entendre le bruit du travail - même très à l'écart - peur que la « montagne » se retrouve déboisée et ratisée en un temps record.En fait une sorte de théorie du NON basée sur la crainte que l'environnement qu'ils ont choisi et qu'ils veulent immuable ne participe à une réalité économique.

La filière bois n'a pas vocation à détruire la forêt, c'est le gagne-pain de nombreuses familles sur le plateau. Comme partout des procédés d'exploitation inadaptés ont pu être constatés.

Mais la filière dans sa globalité a conscience de la nécessité d'une gestion des bois plus durable et en adéquation avec le milieu. Les interprofessions bois, les écoles forestières vont dans ce sens et proposent depuis quelques années des formations adaptées et accessibles aux professionnels de ce secteur.

Par ailleurs certains professionnels connaissent et utilisent les bonnes pratiques depuis longtemps ; Mais on préfère toujours retenir ce qui fait défaut...l'âme humaine sans doute !

On peut brandir le spectre de la terreur, arguant une déforestation sauvage, des milieux saccagés, des oiseaux fuyant la région, des habitants déçus quittant l'eldorado paysager qu'ils tenaient pour acquis...j'en passe. *La nature a horreur du vide elle reprend vite ses droits et les animaux ne fuient pas ils s'adaptent. Les vrais promeneurs de nos forêts le savent. D'ailleurs réapparaissent des espèces que l'on croyait définitivement disparues de nos territoires.*

On retiendra surtout une volonté farouche de certains à vouloir qu'il ne se passe surtout rien... qu'ils n'aient décidé eux-mêmes.

Un massif forestier **planté** est voué à être coupé.

L'activité de CIBV vient après.

Aucun propriétaire n'est idiot au point de faire couper une parcelle (dont le bois ne trouvera pas forcément preneur) pour en sortir quelques souches.

La forêt du massif limousin, très morcelée, continuera à être exploitée de manière morcelée. Les parcelles exploitées sont souvent disséminées. Les étendues boisées, qui les jouxtent restent importantes, les impacts sur le milieu et sur la vie des habitants restent modérés.

Peut-être d'ailleurs CIBV devra se tourner vers des produits connexes et résiduels du bois (après transformation) pour trouver toute la matière nécessaire, et là ce serait sans emprise sur les sols et les milieux. Je précise qu'il ne s'agit là ni de souches ou rémanents mais des résidus de la transformation du bois, sachant que lorsqu'il s'agit de la première transformation comme le sciage, les produits résiduels sont exempts de tout traitement, ou additifs chimiques.

L'activité de CIBV selon les documents présentés, doit répondre à des normes particulières aux ICPE. Ce projet devrait être réalisé avec des équipements neufs, récents (aux normes actuelles) et c'est dans l'intérêt de l'industriel, qu'ils fonctionnent bien. On veut croire que les études ont été suffisamment poussées afin de **minimiser** toutes les nuisances pouvant être induites par la fabrication des pellets.

Cela n'éliminera pas tous les dommages collatéraux, et bien sûr j'ai une pensée sincère pour les propriétaires de la ferme équestre du Petit Canada, pour lesquels, on ne peut voiler un impact réel vu la proximité.

C'est pourquoi si le projet de CIBV est validé par les instances accréditées, j'espère sincèrement que tout sera prévu afin que le Petit Canada soit au cœur des priorités en matière de réduction des nuisances.

Monsieur Le Préfet, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, **je crois que ce projet d'usine à pellets peut apporter un véritable renforcement du tissu économique local**, en décroissance constante, malgré la volonté farouche de certains professionnels à rester sur ce territoire. La plupart de ces véritables « combattants du quotidien » y sont nés, et ont continué à faire vivre ce territoire contre toutes les difficultés.

Oui, je crois que ce projet - dans le respect de l'humain et du milieu qu'il va solliciter - peut trouver sa place.

Le réseau routier sur ce territoire volontairement planté et donc voué à l'exploitation forestière n'a pas été suffisamment adapté à la tâche (malgré la bonne volonté des collectivités locales et territoriales). On regrettera qu'au cours des cinquante dernières années la mesure des nécessités liées à la **culture*** du bois et de ses enjeux n'ait pas été prise. Enfin la plupart des chemins maillant nos forêts n'ont pas été ouverts pour les chercheurs de champignons et autres spécialistes en odonatologie, mais bien pour l'exploitation du bois.

**Utilisé ici dans tous les sens qu'en permet l'étymologie.*

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Asso CEPE

Date : Thu, 14 Dec 2017 20:10:36 +0000 (UTC)

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
en vue d'une consignation d'observations dans le cadre de l'enquête publique
sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés sur
la « zone bois Bugeat-Viam » présenté par la société Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIBV).

L'association CEPE (Association pour la Conservation et l'Expérimentation Paysanne et Écologique) est une exploitation agricole ayant pour but la promotion et la conservation du patrimoine paysan, dont en particulier celui de la Montagne Limousine.

L'exploitation élève des brebis limousines, pour la vente d'agneaux et de viande ovine, et réalise un travail important de restauration et d'entretien des landes et des zones humides du Plateau de Millevaches, en partenariat avec le Parc naturel Régional et le Conservatoire des Espaces Naturels.

Les zones humides sont aujourd'hui un milieu gravement menacé. L'agence de l'eau constate ainsi qu'au cours du siècle dernier, 50 % des zones humides de France ont disparu.

Or les zones humides jouent un rôle très important pour notre climat, puisque elles piègent 30 % du CO₂ des sols, et constituent l'habitat principal de 50 % de nos espèces d'oiseaux, et près de 100 % de nos amphibiens. Enfin les zones humides, par leur capacité d'absorption, contribuent à atténuer les crues.

Les landes à callunes, quant à elles constituent un réservoir d'habitat pour un grand nombre d'espèces menacées comme le circaète Jean-Leblanc ou la pie grièche grise.

Sur le Plateau de Millevaches, une des causes majeures de la disparition des landes et des tourbières est l'intensification de la production forestière industrielle. De nombreuses zones jugées trop peu productives ont en effet été plantées en monocultures de résineux dont le mode de récolte est la coupe à blanc.

Lors de notre travail d'élevage et de restauration des milieux patrimoniaux, nous avons pu observer à de nombreuses reprises les nuisances graves et les impacts écologiques majeurs de ce type d'exploitation.

Ainsi, nous avons pu constater bien souvent l'arrachage de la végétation patrimoniale des landes pour la plantation, mais aussi la dévastation des cours d'eau et des tourbières par le passage des engins forestiers, et surtout par l'érosion causée par le dessouchage, toute la terre mise à nu et non retenue étant entraînée vers les creux de terrain.

Malheureusement le projet de CIBV, loin d'être innovant en la matière, fait sienne ces pratiques dépassées et destructrices pour l'environnement (de nombreuses régions en Europe interdisent aujourd'hui ces pratiques), au cœur même d'une des régions de France les plus importantes en termes de zones humides, et au sein d'un grand site classé Natura 2000, tête de bassin des affluents de la Vienne et de la Garonne.

CIBV envisage d'utiliser en grande partie comme matière première le bois issus des souches, et a ainsi prévu d'encourager le dessouchage, pratique aujourd'hui rejetée de plus en plus massivement par les forestiers, qui, en plus de provoquer une érosion préoccupante, retire au sol la biomasse et l'empêche ainsi de reconstituer un humus qui permet le reboisement à long terme.

De notre point de vue, l'implantation de cette usine sur le territoire va promouvoir une pratique industrielle nuisible pour l'environnement et d'ores et déjà obsolète.

La présence de cette usine menace de reprendre la destruction des milieux dont nous avons entamé la restauration, en particulier les landes et les tourbières du Plateau de Millevaches.

Dans notre travail, nous voyons bien également que le patrimoine naturel est un potentiel d'emploi important qui est également menacé : bûcheronnage manuel, élevage, environnement, sont autant de secteurs prometteurs qui dépendent des milieux menacés par le projet.

C'est pourquoi l'association CEPE considère que le projet d'usine à Pellets de CIBV est une menace pour le développement du territoire local, et se positionne contre son implantation.

Pour l'association

Léo Pauwels
Namik Bovet

Association pour la Conservation et l'Expérimentation Paysanne et Écologique

siège social:
Lacombe 4
19170 Tarnac
Siret: 75122191200015

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Lénaïc Mazé

Date : Thu, 14 Dec 2017 21:12:27 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous mes observations et interrogations concernant le projet d'usine à pellets torréfiés à Viam :

En tant que professionnelle de santé sur la montagne Limousine, je m'interroge notamment sur la nature et la quantité des principaux polluants qui seront émis dans l'air par cette usine, ainsi que sur les mesures mises en oeuvre par CIBV afin de les réduire. Quel organisme sera chargé de mesurer les rejets émis, afin de prévenir la population en cas de dépassement des normes ?

Par ailleurs, au-delà de mes questionnements concernant les conséquences pour la santé de la population environnante, j'ai également des interrogations en tant que simple habitante de la montagne Limousine :

Selon une étude de la DRAFF en 2014, les ressources en bois industrie et bois énergie sont limitées sur le Limousin. Comment CIBV compte-t-il s'approvisionner ?

Concernant l'utilisation des souches et des rémanents, je m'interroge sur l'impact écologique, à la fois sur la fertilité des sols et sur la biodiversité, et par conséquent, sur l'impact économique pour le territoire.

Enfin, CIBV prévoit la circulation d'environ 12600 camions par an. Outre le danger que représente une telle circulation sur des routes inadaptées, et les nuisances que cela créera pour les habitants, qui prendra en charge le surcoût occasionné par la dégradation prématurée des routes qui ne manquera pas de se produire ?

En vous remerciant,

Lénaïc Mazé
87120 REMPNAT

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN' R
BUGEAT VIAM

De : catherinehubert

Date : Thu, 14 Dec 2017 21:42:27 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur, je suis très opposée à ce projet qui selon les informations que j'ai pu avoir serait catastrophique pour notre territoire. Maltraitance, des sols (compactage suite au passage d'engins, appauvrissement par le prélèvement de matière organique...), de la rivière (prélèvements énormes et qui seront restitués comment...), de l'écosystème (gîtes des petits ou grands animaux, des végétaux...bouleversé, rasé, pollué d'odeurs de gazole, de bruits mécaniques...) de l'air qui sera puant, bruyant, des dizaines de camions et d'engins à circuler sur les routes d'ici si étroites...je croyais qu'un PNR garantissait la protection d'un territoire remarquable et de ses occupants (faune, flore, rivière, paysages...) ce lieu deviendrait catastrophique et ce n'est pas les quelques emplois promis qui empêcheraient une vraie désertification avec le départ de tous ceux qui l'ont choisi justement parce qu'il est unique et exceptionnel et la fin d'un tourisme de nature. Je souhaite qu'il soit tenu compte de tous les arguments des personnes opposées à ce projet car ce n'est pas être contre pour être contre à tout prix, c'est être « pour » notre territoire, pour le sauvegarder des prédatons dangereuses. Catherine Hubert.

Envoyé de mon iPad

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Anne Lajara

Date : Thu, 14 Dec 2017 20:56:56 +0000 (UTC)

Pour : "PREF-ENVIRONNEMENT@CORREZE.GOUV.FR" <pref-
environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous exprimer mon opposition à ce projet qui me semble dangereux, d'après les rapports de l'INRA et de l'ADEME sur ce type d'exploitation.

J'habite à La Villedieu et je crains fortement que l'on stérilise nos sols.

Je me suis installée sur ce territoire et j'y travaille en libéral. Je m'y suis installée par amour pour ce territoire et je m'oppose à sa dégradation.

Une usine tournant jour et nuit et les camions nécessaires au transport vont affecter la qualité de vie qui est remarquable et qui fait que de nombreuses personnes ont fait, comme moi, le choix de s'installer ici.

Ne faites pas fuir les gens qui sont déjà là et qui travaillent ici pour créer quelques emplois, qui vont en faire disparaître d'autres.

J'aime vivre et travailler ici....

Préservez, svp, notre qualité de vie.

Anne Lajara Le Galloudec
Le Moulin Rouge
23340 La Villedieu

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

[INTERNET] Désaccord pour la montagne pellet

Sujet: [INTERNET] Désaccord pour la montagne pellet

De : Béatrice Escoffier

Date : Thu, 14 Dec 2017 22:34:12 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

J'ai bien lu votre projet . Et je donne mon désaccord pour ce projet.
Béatrice Escoffier.

Sujet: [INTERNET] Contribution à l'enquête publique sur le projet CIBV

De : F Boutet

Date : Thu, 14 Dec 2017 22:52:33 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint notre contribution à l'enquête publique concernant le projet d'usine à pellets torréfiés de Bugeat-Viam par CIBV.

Frédéric Boutet L'écharavel 19380 Saint Chamant

2017-12-14_observations-boutet_projet-CIBV.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

14 décembre 2017

Frédéric Boutet
L'écharavel
19380 Saint Chamant

Pour Monsieur le commissaire enquêteur en vue d'une consignation d'observations dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés sur la « zone bois Nugeat-Viam » présenté par la société Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIBV).

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du projet CIBV très récemment, à l'occasion de la mobilisation qui a réuni ses opposants le 9 décembre dernier à Bugeat. Nous avons une petite ferme comprenant de l'élevage, située à Saint Chamant, donc dans le cercle des 80 kilomètres à vol d'oiseau de la gare bois.

Vu les délais, notre première remarque sera de dire que nous n'avons pas eu le temps d'examiner en détail les documents présentés dans l'enquête publique. Mais nous le ferons, même après la clôture de celle-ci. Car nous avons compris que nous sommes concernés par le projet de CIBV et ses conséquences s'il voyait le jour. Notre vie, notre métier et notre raison d'être, c'est notre environnement, c'est notre pays. Ce pourquoi nous vous prions de bien vouloir prendre la peine de lire avec attention les remarques ci-dessous.

Quand on voit écrit que ce seraient plus de douze mille camions supplémentaires propulsés sur les routes annuellement, un toutes les cinq minutes, on ne peut que s'interroger sur la projectoire que peut prendre structurellement cet environnement avec un pareil programme. Sachant que plus de 90% de l'usure des routes est due au passage des poids-lourds, pourquoi devrions payer le renouvellement du bitume à leur place ? On a beau se faire plaisir naïvement avec l'avènement providentiel d'un carburant chauffage liquide – donc industriellement manipulable comme le pétrole – issu de déchets de biomasse pour chauffer quelques écoles, nous nous interrogeons sur le bien-fondé de cette « filière », c'est-à-dire sur le fait qu'une telle réalisation soit une solution concrètement satisfaisante. Car il ne s'agit pas seulement de faire parler les flux et les chiffres des « bilans-carbone », comme le fait le dossier CIBV. Il faut mettre en question ce modèle centralisé jacobin dont nous sommes les héritiers.

Dans les langues autochtones au Sénégal par exemple, le mot « *développement* » n'existe pas. Les gens disent : « *le rêve du blanc* ». Que voulons-nous ? Ce rêve du blanc, on l'a tous fait – ou presque – ; par contre, nous sommes moins nombreux à vouloir évaluer sa pertinence au regard des critères de liberté individuelle et d'environnement. Certains utiliseront contre nous le mots-obus « décroissance » pour nous ranger une case et évacuer le questionnement nécessaire. Mais ceux qui conservent l'esprit critique s'intéressent à ces interrogations au-delà du caractère hérétique qu'on attribue aux objecteurs de la religion de la croissance.

CIBV obtiendrait des subventions – quoiqu'en dise le dossier d'enquête, nous ne sommes pas dupes – pour faire naître une « filière » de déchets de biomasse à partir de calculs de crédits carbone. Mais qui s'assurerait que les pellets viendraient en substitution des autres industries émettrices de gaz à effet de serre ? La main invisible du marché libéral qui intervient toujours en faveur des mêmes systèmes ? Ou la logique du contrôle écologique, son administration totale et intrusive dans toute activité ? Nous ne voulons ni l'un ni l'autre de ces régimes.

Est-ce que le développement de l'usine à pellets ne serait pas à ranger dans ces fausses

solutions outrageusement subventionnées soi-disant pour faire face au changement climatique ? Ce sont des milliards attribués à des projets comme le stockage de CO₂, les agro-carburants, le nucléaire, la géo-ingénierie, qui non seulement ne généreront jamais un seul gramme d'économie d'émissions de gaz à effet de serre, mais génèrent de nouvelles pollutions partout sur la planète aggravant le problème qu'elles sont censées résoudre.

En tous les cas, il nous apparaîtrait extraordinaire que l'on puisse donner le feu vert à CIBV sans même que soient connu son planning prévisionnel : les zones d'approvisionnement en souches et rémanents ainsi que les fréquences de récupération par les très gros engins. Notre environnement direct, c'est la forêt. Ici à Saint Chamant, nous conduisons les troupeaux, la forêt, les fruitiers et les autres arbres, les légumes. Nous voulons savoir à quel rythme l'aspirateur industriel que CIBV veut créer irait générer des programmes de coupes rases dans notre secteur et les va-et-vient des camions qui s'en suivent. C'est le minimum à connaître en terme d'impacts pour ceux qui n'habitent pas à côté. Or, ces données ne sont pas fournies.

Car nous comprenons bien que le projet est un aspirateur industriel. Il appelle à couper rase la forêt régulièrement, et à déssoucher, ce qui n'est pas une bonne idée. Il appelle d'autres industriels à se connecter à la filière. Il appelle par exemple à faire de la cogénération : c'est le projet « Lyaudet Carbonex ». Bref, le projet CIBV appelle à créer un tissu industriel à partir de la surface de bois globalisée autour des 80 kilomètres, dans un premier temps bien sûr, au-delà ensuite. Nous, nous n'achèterons jamais des pellets : pour nous, ce ne sont que nuisances.

Car tout ceci va au détriment des petits exploitants, des habitants et des paysans. La logique industrielle centralisée va à l'encontre de la diversité sociale agricole des fermes et petites entreprises. Il n'y a qu'à voir le résultat de sa politique depuis cent ans (voir le livre « *Le sacrifice des paysans ; une catastrophe sociale et anthropologique* » Pierre Bitoun, Yves Dupont, Editions l'Echappée 2016).

Prenons un exemple que nous connaissons bien : l'incinérateur de Toulouse a été construit avec une logique de rentabilité : il lui faut un minimum de tant de tonnes de déchets à brûler par an. Les communes ayant mis en place un plan de réduction des déchets ménagers à la source, citons l'exemplaire municipalité de Ramonville-Saint-Agne, se sont vues refuser d'aller plus loin du fait du contrat qui les liait à la société de l'incinérateur. De même la logique de rentabilité de CIBV se heurtera inévitablement aux intérêts de réduction des dépenses énergétiques. Elle s'y confronte déjà sans même avoir posé un seul parpaing ou une seule poutre métallique de hangar d'usine moderne.

Prenons un autre exemple : la petite entreprise de scierie de Forgès (19380) a du mal à fournir des planches de chataîgnier à un prix correct. Pour pouvoir sortir soixante mètres-carré de ces planches avec les billes qu'elle peut trouver sur le marché, il faut en scier le double, sauf à sélectionner soigneusement chaque arbre. Or, les bucherons refusent de dépenser du temps à mettre de côté les beaux spécimen dédiés au bois d'oeuvre : ils ont des débouchés automatiques avec les fabricants de plaquettes forestières pour le chauffage de bâtiments administratifs (hôpital de Tulle, de Limoges, etc.). Ils abattent donc tous les individus sans distinction privilégiant, pour survivre économiquement, la filière industrielle aux petits artisans. Cette histoire récente est l'illustration parfaite du phénomène de destruction des petites exploitations par les filières industrielles que met en place l'administration centrale au nom de l'écologie et des autres promesses du moment.

CIBV propose d'implanter une usine de pellets torréfiés à Bugeat. Mais le plan d'approvisionnement manque : où et comment obtenir 100 000 tonnes de souches et rémanents ? Et même avec cette information, comment ne pas s'opposer à ce projet en tant que petit paysan sachant que sa logique détruit toute la paysannerie depuis des siècles ? Nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur, de bien vouloir émettre en l'état de nos connaissances un avis défavorable à ce projet d'usine à pellets. Nous nous intéresserons vivement au devenir du dossier.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
Bugeat Viam
De : Isabelle ORTAVENT
Date : Thu, 14 Dec 2017 22:55:00 +0100 (CET)
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur, Monsieur le Préfet,

Le projet d'usine à pellets ne laisse pas indifférent et l'enquête publique permet à chacun de s'exprimer à défaut de tout comprendre car le sujet est complexe et les enjeux importants.

Pour autant, le débat ne doit, ni être confisqué par les impératifs économiques et les subtilités techniques, ni par « l'obligation de résultat » des politiques.

Le secteur géographique concerné doit être préservé sur le plan « environnement et cadre de vie » et accompagné sur le plan économique ce qui constituent une partie des objectifs du PNR, inscrits dans sa charte.

La défense du cadre de vie et de la nature ne doit pas aboutir à une sanctuarisation des espaces mais le développement économique ne s'impose pas à n'importe quel prix.

Je rejoins volontiers les conclusions déposées par plusieurs forestiers, propriétaires et experts qui ont exposé, dans le détail, les inconvénients de la façon de mobiliser la ressource en bois qui conduit à dégrader durablement le milieu forestier sans compter les incertitudes liées à l'utilisation de la ressource en eau et les dégâts collatéraux en terme de nuisances diverses liés au fonctionnement de l'usine.

Pour ces motifs, le projet doit, en l'état ; être revu et corrigé, et si les impératifs techniques et économiques ne permettent pas de prendre en compte les aspects ci-dessus, ce projet devra être abandonné.

Les différents débats qui ont eu lieu jusqu'alors et dont la teneur transpire dans les nombreuses contributions de l'enquête publique font clairement apparaître deux « clans » : les pour et les contre ; une des missions du préfet consiste à maintenir, dans le territoire dont il a la charge, une sorte de « paix sociale ».

J'invite M. le Préfet à ne pas sous-estimer l'importance des crispations qui se font jour autour de ce projet de façon à éviter la création, par réaction, d'une zone à défendre (ZAD) alors que notre territoire aurait tant besoin d'une zone d'activités économiques (ZAE).

Jean-Yves ORTAVENT, habitant et contribuable en Nouvelle Aquitaine, attaché de longue date à ce territoire, sa nature, ses habitants et son avenir.

7 chemin de Ligonat 24 650 CHANCELADE

Sujet: [INTERNET] Contribution à l'enquête d'utilité publique de l'usine de pellets torréfiés de Bugeat-Viam

De : Alain Scharf

Date : Thu, 14 Dec 2017 23:05:31 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Ayant examiné avec attention le dossier d'étude d'impact de la société CIBV, voici les questions que nous nous posons, et auxquelles le porteur du projet n'a pas répondu lors de la réunion publique du 24 novembre 2017 à Bugeat. Lors de cette réunion, le commissaire enquêteur n'a pas eu l'impartialité nécessaire à l'équilibre des débats et à la sérénité de la réunion publique. Il a coupé la parole à plusieurs reprises à des personnes opposées au projet tandis qu'il a laissé parler librement les partisans du projet. Il y a là un manquement grave à la déontologie de sa fonction.

La lecture du dossier nous conduit à être sûrs que si cette usine démarre, les conditions de vie aux alentours deviendront impossible (poussières, bruit, odeurs, circulation des camions). D'autre part, le niveau d'agressivité, voir de haine de certains habitants de Bugeat et alentours favorables au projet industriel, interdisant à tout habitant qui ne vivrait pas depuis plusieurs générations sur le plateau de Millevaches de parler nous ont conduit à mettre en vente notre maison située à plusieurs centaines de mètres de l'usine projetée. La revente de cette maison s'avère très difficile tant ce projet industriel inquiète les éventuels nouveaux arrivants. Nous perdrons à coup sûr une somme importante à cause de ce projet d'usine. Cette situation n'a pas été évoquée par l'industriel qui ne présente que des points positifs dans son étude d'impact.

Bois énergie

Dans un communiqué en date du 27 novembre Philippe Connan, président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin écrit : « le Parc s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures. Ce dossier.....qui par manque de dialogue, de précisions et d'informations laisse un certain nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80kms autour du site semble être une donnée stable ».

Comment l'industriel CIBV compte-t-il s'approvisionner ?

Où en est-il dans ses relations avec l'ensemble de la filière bois ?

Comment est-il sûr d'obtenir les 100 000 ou 116 000 tonnes de souches et rémanents nécessaires à son fonctionnement ?

Par quoi complètera-t-il en cas d'insuffisance ?

Comment être sûr que du bois de classe B ne sera pas utilisé ?

De nombreuses études publiques mettent en doute la viabilité du bois énergie dans la

région tel que le propose CIBV.

Toujours dans le communiqué du 27 novembre, on peut lire que « le Parc souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire. »

Nous comprenons donc que le projet CIBV ne peut être viable dans le temps.

Quelle est la production effective de pellets ou de plaquettes de l'usine ?

PNR Millevaches

Le Conseil Scientifique et de prospective du PNR de Millevaches s'est réuni le jeudi 7 septembre 2017 à Meymac et a débattu à propos du projet SOMIVAL situé à Bugeat-Viam. A l'issue des débats le CPS a considéré que trop d'incertitudes persistaient à propos du projet pour qu'il soit en mesure de formuler un avis définitif et circonstancié, fondé sur des connaissances sûres (liste non exhaustive) :

État de contamination du site d'implantation,
Types et zones d'approvisionnement,
trafics induits notamment en fonction du réseau ferroviaire,
Implication réelle de la SNCF,
Périmètre de l'enquête publique-ICPE,
Hypothèse de l'agrandissement de l'ICPE dans un second temps,
Impossibilité de se livrer à une analyse approfondie nécessairement longue de l'étude d'impact en particuliers relativement aux items climat-carbone et biodiversité

...

Le CPS a estimé qu'il n'est, en toute hypothèse, pas acceptable que le périmètre de l'enquête publique soit limité aux deux communes territorialement concernées par l'implantation de l'ICPE, à raison des conséquences possibles sinon probables du projet sur l'ensemble du PNR (eu au-delà), ce qui devrait inciter par ailleurs à un recours à une commission d'enquête et non à un seul commissaire-enquêteur pour l'enquête publique.

Le CPS a aussi estimé qu'un préalable à toute autorisation préfectorale, et même à toute poursuite de l'instruction administrative, réside dans la documentation scientifique de l'état de contamination du site envisagé.

Enfin, dans un communiqué daté du 27 novembre, Philippe Conan, Président du Parc naturel de Millevaches en Limousin écrit « que le dossier suscite un certain nombre de préoccupations sur le territoire. Que le dossier ne peut être ignoré au niveau économique mais que par manque de dialogue, de précisions et d'informations laisse un certain nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type d'approvisionnement retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80 kms semble être une donnée stable (et ce depuis une dizaine de jours seulement avec un courrier d'engagement de l'industriel pour 116 000 tonnes/an).

Le PNR s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures, et souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire.

Les élus du PNR déplorent que le périmètre concerné par l'enquête publique soit aussi restreint et que les remarques émises il y a plusieurs mois par le PNR n'aient pas été prises en compte. »

Lyaudet / Carbonnex

Le projet Lyaudet Carbonnex de production d'électricité en cogénération a été sélectionné par le gouvernement en 2016. Il a ensuite été recalé par la cellule biomasse (ADEME, DRAF, DREAL) en 2017. Celui-ci figure pourtant toujours dans les projets de CIBV tel que cela est mentionné p.13 de la partie 2 du dossier ICPE.

Qu'en est-il du projet Lyaudet Ingen'R-Carbonnex de production d'électricité en cogénération ?

Pourquoi ce projet Lyaudet Ingen'R-Carbonnex ne fait-il pas partie du dossier ICPE ?

Finance

Ce type d'aventure industrielle repose sur la mobilisation massive de fonds publics (crédits d'impôts, préachat avantageux de la production, subvention au développement de projets, etc.). CIBV est donc financé par la collectivité, certains diront assistés. Mais nous ne savons que très peu de choses sur votre plan de financement.

Quelle est la part d'argent public qui entre précisément dans la composition du plan de financement du projet?

Pouvez-vous indiquer le prix de la matière première de cette industrie ?

Transport

Dans le dossier ICPE partie 1 p.28 il est écrit au sujet de l'exportation de la production de l'usine : « le transport par camion ne sera pas employé car non rentable ». CIBV a donc prévu d'utiliser le transport ferroviaire. L'une des raisons du fiasco de la gare bois Bugeat Viam, est la trop grande fragilité des infrastructures. Seulement 4 trains de fret ont circulé sur cette voie depuis les années soixante.

Où en sont les négociations avec SNCF réseau ?

Qu'en est-il des infrastructures de la ligne ? De quelles informations l'industriel dispose-t-il sur ce sujet ?

Que prévoit l'industriel de faire si les infrastructures de la ligne ne sont pas améliorées ? Comment va-t-il procéder pour exporter la production si il ne peut pas utiliser le transport ferroviaire ?

Nuisances sonores

L'autorité environnementale écrit dans son avis publié le 5 novembre 2017 : « les éléments

fournis par l'étude d'impact ne sont pas suffisants pour présager des émergences éventuelles liées à l'activité (p.4/6). » Dans l'étude d'impact l'industriel CIBV publie des chiffres contradictoires : 35,7 dB (A) p.143/193, 30,2 dB (A) p.131.193. L'industriel CIBV ne produit que de vagues indications du niveau sonore de son activité future et s'en remet à ses fournisseurs pour garantir le respect de la législation. L'impact de son activité n'est établi qu'à partir d'un logiciel, sans mesures de propagation effectuées sur place. Enfin, l'industriel CIBV ne prend volontairement pas en compte le critère de tonalité marquée pour le bruit des broyeurs et de l'aérotherme puisqu'il est incapable de caractériser le bruit issu de son site industriel.

Comment CIBV peut-il s'engager à respecter la législation en vigueur sans connaître le niveau de bruit de ses installations?

Circulation

Lyaudet-Carbon Ingen'R prévoit la circulation d'environ 12600 camions par an sur un territoire d'un rayon de 80kms. Cela représente une importante augmentation du trafic. Cependant, nous ne trouvons, dans le dossier CIBV, aucun plan de circulation, ni aucune note concernant les négociations en cours avec les différentes collectivités afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

Quel est le plan de circulation des camions ?

Qu'en est-il des autorisations nécessaires ?

Si le transport ferroviaire ne peut pas être utilisé, combien de camions circuleront en plus de ceux annoncés?

Biomasse

Le projet de CIBV consiste à produire un équivalent du charbon à partir de la « biomasse », c'est-à-dire du bois. Et ce, dans une perspective que la SOMIVAL sur son site internet qualifie d'écologique

Est-ce que CIBV ne serait pas en train de nous jeter de la poudre aux yeux pour un projet dans le seul but de profiter d'une opportunité d'investissement accompagnée par des fonds européens, et ce, en convoitant ce qui fait la richesse et la résilience de ce territoire ?

Dépollution

Selon le rapport du conseil scientifique du PNR que nous avons pu consulter, il n'y a jamais eu d'étude approfondie sur la pollution du site Viam-Bugeat. Pourtant CIBV prétend que le site ne présente pas de risques particuliers et affirme prendre en charge sa dépollution.

Quelle est la nature de la pollution du site ?

Comment CIBV compte-t-il prendre en charge la dépollution du site sans savoir de quelle

nature est cette pollution ?

Biodiversité

Somival écrit dans le chapitre 1.5.5 de la p. 13 du dossier ICPE partie 1 que l'activité de l'usine n'aura pas d'emprise sur le site Natura 2000 qui se trouve à 800 m du lieu d'implantation de l'usine. Or, ce site accueille 12 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont le Circaète Jean le Blanc et la Chouette de Tengmalm qui sont des espèces très sensibles au dérangement.

Sur quoi se base l'industriel pour affirmer que les conséquences de son activité n'auront aucun impact sur cette espace sensible malgré le fonctionnement 24h/24?

En 2016 SOMIVAL a tenté de réaliser des inventaires de la faune et de la flore. Il a ensuite choisi d'interrompre les investigations suite à une météo défavorable et à une course de moto cross. Nous remarquons par ailleurs beaucoup d'autres incohérences dans l'étude d'impact. Il n'y a rien sur les reptiles ni sur les insectes. Cette étude sur les oiseaux a été réalisée en un passage en juin et ne possède donc aucune donnée sur les oiseaux hivernants. Sur les amphibiens, les informations sont extrêmement faibles.

Pourquoi ces recherches et cet inventaire n'ont-ils pas été reconduits et conclus? Quand reprendront-elles?

Pollution de l'air

Au niveau européen, plusieurs polluants sont reconnus aujourd'hui comme significatifs en terme d'incidence sur la santé Il s'agit des particules fines, du dioxyde de soufre SO₂, des oxydes d'azote Nox, des composés organiques volatiles (en abrégé COV) et des polluants organiques persistants comme le furane. Ces particules pénètrent dans le corps par le système respiratoire. Plus elles sont fines et plus elles pénètrent profondément. Celles inférieures à 3 microns pénètrent dans les alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans le sang. Le dioxyde de soufre SO₂ et le dioxyde d'azote NO₂ sont des gaz très irritants issus essentiellement des phénomènes de combustion.

Le dossier ICPE parle de « poussières ». Quels sont les principaux rejets /polluants émis dans l'air ? Et en quelle quantité précisément ?

Quelles sont les mesures de réduction prises par CIBV ? Quel en est l'impact ?

Quel organisme mesurera les rejets émis après le démarrage de l'usine ?

Qui contrôlera les dispositifs de réduction mis en place? Comment la population sera-t-elle informée des mesures effectuées et sera-t-elle prévenue en cas de dépassements des normes ?

Pourquoi faut-il une cheminée de 30 mètres de haut pour « diluer et disperser les rejets dans l'air » si ceux-ci ne sont pas dangereux comme le prétend CIBV ?

Catherine et Alain Scharf
Condeau
19170 Viam

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société Carbon Ingen'R
BUGEAT VIAM

De : Lena Martin

Date : Thu, 14 Dec 2017 23:21:56 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur, le/a commissaire-enquêteur,

Par la présente,

je souhaite indiquer mon désaccord total avec le projet de Méga-Usine à Pellets sur la Montagne Limousine.

Le spectacle désolant des coupes rases sur les forêts d'ici et le transport des grumes qui détruisent prématurément les routes pour desservir on ne sait quelle destination fort lointaine est déjà notre quotidien déconcertant.

Les coupes rases détruisent une partie des sols et des écoulements naturels de l'eau. Le dernier acte bienfaisant pour les sols après un tel carnage qui était de laisser les souches et branchages se décomposer sur place est donc lui aussi menacé, maintenant, par le projet de Carbon Ingen'R.

Et arrêtons le jeu de dupe : une fois les souches épuisées (car, avez-vous remarqué qu'il faut plusieurs dizaines d'années à un arbre pour pousser et donc être prêt à couper ?), que va-t-il se passer ? on coupera des milliers d'hectares d'arbres pour approvisionner l'Usine ou bien, l'usine, laissant la terre totalement exsangue derrière elle, s'en ira-t-elle ailleurs ?

En tous cas, j'attire votre attention sur le fait que les réserves naturelles ne sont pas inépuisables... et notre milieu de vie vaut plus que des euros... Plutôt que de peler la Montagne Limousine pour des consommateurs bien loin de chez nous et pour des profits à court termes (8-9 ans suffiront à tout ratiboiser n'est-ce pas ?!), il vaudrait mieux développer ou aider à se développer les initiatives locales d'activités concernant les personnes vivant sur le territoire...

On nous parle de création d'emploi, bien sur, c'est la carotte pour les générations ayant connu les grandes entreprises locales, mais le monde à bien changé... Combien d'emplois seront-ils créés localement en rapport avec l'argent misé au départ ? et pour combien de temps ?

Je pense que si la même somme d'argent était offerte pour développer des emplois durables créés par les habitants du territoires, des commerces, de l'habitat et développer les transports, alors oui, on pourrait croire à une volonté de créer des conditions d'emplois durables mais ce n'est pas l'intérêt des quelques personnes pour qui se projet permettra de remplir immédiatement leurs poches.

Face au lobby des entrepreneurs-requins, c'est aux politiques, au représentant de l'état de nous protéger, nous, et notre territoire qui mérite une bien meilleure attention que celle-là. C'est aussi à vous de refuser que nos impôts locaux payent plus tard leurs dégâts !!! (routes, forêts, sols, écoulement des eaux, rivières etc !!!).

Il s'agit de bon sens, et le bon sens face à l'argent est quelque chose de rare dans notre chère société de l'argent-roi, et du court terme... Mais moi, il me reste quelques dizaines d'années à vivre, que j'aimerais vivre en accord avec le territoire sur lequel je suis !

Par ailleurs, il ne me semble pas anodin que ce projet-essai, de taille absolument démesurée ai lieu ici, où nous sommes peu nombreux à vivre : c'est le cas de tous les Grands Projets Inutiles qui naissent depuis des dizaines d'années... et qui n'existent que par le lobbying... pour les intérêts d'une poignée de personnes, bien souvent n'habitant pas les territoires concernés !

Par ailleurs, les données semblent très floues autour de ce projet, qui semble plutôt une vaste expérience vouée à l'échec pour nous et notre territoire. Ce dont cyniquement, Carbon Ingen'R semble tout à fait se moquer.

Léna Martin,
La Bachellerie - 87120 Nedde

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM)

De : Sophie p

Date : Thu, 14 Dec 2017 23:35:23 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

N'étant pas spécialiste de la filière bois, ni de l'économie rurale, mais me sentant responsable (comme tous ceux qui se sont exprimés durant ce temps d'enquête publique), de l'impact des décisions d'aujourd'hui sur l'avenir, le nôtre mais aussi celui de ceux qui nous succéderont ici, j'ai pris le temps d'écouter les interventions lors de la réunion publique et de lire les remarques et questions soumises par les favorables et les opposants à l'implantation de CIBV sur la commune de Viam.

Il me semble que les réponses aux questions posées nous concernent tous (bien au-delà des partis pris) et par conséquent, je remercie sincèrement les personnes bien informées et soucieuses de clarté de les poser et de nous faire ainsi partager leurs informations et leurs inquiétudes.

En espérant des réponses plus sérieuses qu'au cours de la réunion publique.

Car à l'issue de ces échanges, il apparaît clairement que l'argument social avancé par CIVB en faveur de ce projet (création de 17 emplois, on ne sait sous quelle forme, ni à quelles conditions, ...) ne fait absolument pas le poids face à l'inconséquence (à l'arnaque ?) du dossier présenté. A quel point faut-il être désespéré pour vouloir y croire ? Et ce, sans compter avec la malhonnêteté avérée des porteurs du projet concernant le respect des lois et directives environnementales. Enfin si, justement, prenons-la en compte, car au vu de la supercherie du dossier sur le volet environnemental, qui a été clairement mise à jour au cours de la réunion publique (merci à ceux qui en ont fait la démonstration par la pertinence de leurs questions malgré le climat houleux), écolo ou pas écolo, on est en droit de se poser aussi des questions sur l'honnêteté du volet social et économique, non ?

Entre les mains de qui remettons-nous le présent, pour quel avenir ? à 160km à la ronde ! ça mérite quelques réponses plus précises et solides !

Sophie Petitpré 19170 TOY VIAM

Sujet: [INTERNET] Contribution à l'enquête publique sur le projet CIBV

De : thierry letellier

Date : Thu, 14 Dec 2017 23:37:15 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire,

je tiens à apporter ma contribution à l'enquête publique que vous menez sur l'implantation d'une unité de production de pellets torréfiés sur le site de Bugeat Viam.

Cette contribution, je la fais en tant que maire de la commune de La Villedieu (Creuse), une commune qui est boisée à 60% et qui est dans le périmètre d'approvisionnement du projet, en tant qu'ancien président de la Communauté de communes du Plateau de Gentioux pendant 12 ans et en tant qu'agriculteur.

Je voudrais d'abord faire remarquer que ce projet, s'il se concrétise, va impacter de façon importante et durable l'exploitation forestière, les paysages et le trafic routier d'une grande partie du Plateau de Millevaches. Il est anormal que l'enquête soit cantonnée à la seule commune de Viam et que l'information sur ce projet n'est pas été divulguée et débattue sur l'ensemble du périmètre.

La communauté de communes du Plateau de Gentioux a travaillé pendant deux années, 2011 et 2012, avec des chercheurs, des scientifiques, des acteurs de la filière bois et des citoyens sur le thème "forêt et biodiversité" et le rapport de la population à la mécanisation et l'industrialisation de l'exploitation forestière. Ce travail nous a permis de faire ressortir les évolutions souhaitées et déjà initiées sur notre territoire. Un point essentiel porte sur la limitation des coupes rases qui occasionnent de nombreux dégâts environnementaux et paysagers.

Au contraire, ce projet fait la promotion de ce type d'exploitation qui depuis de nombreuses années est interdit en Suisse, en Autriche et en Allemagne. Le volume traité est incompatible avec la réalité de la zone d'approvisionnement. A raison de 40 tonnes de rémanents par Hectare, il faudrait environ 2 000 Ha de coupes rases pour approvisionner l'usine. Aujourd'hui 1 000 Ha de forêts sont exploités avec cette technique sur le Plateau.

Ce projet est de type court-termiste et colonialiste.

Le cycle de production actuel, environ de 40 années, ne permet déjà pas de stabiliser la fertilité des sols. En exportant les rémanents, souches et branches de petit diamètre, on accélère le processus d'appauvrissement des sols. Aujourd'hui déjà les problèmes apparaissent. De nombreux propriétaires forestiers constatent que la 2ème génération n'a plus la croissance souhaitée et certains d'entre eux ont commencé à utiliser des amendements, des fertilisants et des produits phytosanitaires. Au moment où la qualité et le volume d'eau potable vont devenir des enjeux cruciaux pour la population, cette évolution semble totalement irraisonnable.

Dans le dossier de présentation du projet, on ressent bien sa philosophie: ratissage intégral de la ressource puis lorsqu'elle est en voie d'épuisement, déménagement de l'outil. C'est là son aspect colonial, on pille à vil prix et la production est valorisée très loin après un long voyage en camion ou en train. Nulle part, on ne se soucie du bilan énergétique global d'une telle transformation et il n'y a aucun prévisionnel économique sérieux.

Pour terminer je voudrais apporter mon témoignage d'élu sur la situation actuelle, démographique, sociale et économique de cette partie du Nord Corrèze. J'entends que ce projet, avec quelques emplois, va sauver les commerces, les écoles et les services publics de Bugeat et ses environs. Malheureusement pour ce territoire, ce projet ne sauvera rien au mieux et contribuera au pire à dégrader la situation en brouillant un peu plus son image et sa volonté d'accueillir de nouveaux habitants.

Avec des choix radicalement différents, les communes du Plateau de Gentioux gagnent toutes des habitants depuis de nombreuses années. Le renouveau en milieu rural profond devient efficient lorsqu'on couple au développement économique, des politiques accompagnant la petite enfance, l'offre de logement, la vie culturelle et associative, la couverture médicale, numérique et le lien social notamment envers les populations les plus fragiles et les personnes âgées. Planter une activité économique sans cet accompagnement, c'est la certitude d'un échec cuisant et programmé. Toutes les politiques publiques et leurs errements ont prouvé qu'on ne peut pas construire l'avenir d'un territoire sans un projet cohérent défini par des choix.

Il me semble qu'à un moment où le Plateau de Millevaches, le Parc Naturel, de nombreuses communes et des citoyens font la promotion du "vivre

autrement", de l'accueil, du tourisme vert, ce projet vient heurter frontalement l'ensemble de cette philosophie.

Vous comprendrez donc que je considère cette implantation comme totalement néfaste pour l'ensemble du Plateau de Millevaches.

Thierry Letellier - Maire de La Villedieu.

Sujet: [INTERNET] enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Teresa SALERNO

Date : Thu, 14 Dec 2017 23:41:33 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pour des raisons politiques, économiques et environnementales, je suis opposée à l'implantation de l'usine à pellets sur la montagne limousine.

Les données floues qui entourent ce projet et les quelques emplois créés ne me rassurent pas quant au bien-fondé de cette installation.

Cordialement,

Teresa Salerno

87120 Nedde

Sujet: [INTERNET] enquête publique relative au projet de la sté CARBON INGEN'R
Bugeat-Viam

De : Françoise LULEK

Date : Fri, 15 Dec 2017 00:09:29 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

ci-joint des remarques relatives au projet de la sté CARBON INGEN'R Bugeat-Viam.

JMP.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---------	---

En entendant Pascal Coste ce matin à la radio dans mon tracteur, j'ai fait des bonds. Je donnais à manger à mes vaches et je me suis cogné la tête au plafond. Je me suis alors souvenu ce qu'avait dit Pierre Chevallier lors de la réunion du 24 Novembre. Il a dit devant tout le monde que « même si on enlève toutes les souches et rémanents, il y aurait encore assez d'humus pour faire pousser des arbres ». Pour entendre ces paroles d'un ancien agriculteur, c'était déjà surprenant. Et d'un ancien président de chambre d'agriculture, ça l'était encore plus. Quel message devait-il faire passer à ses techniciens agricoles... Pour ma part, je lui mets un carton rouge ! En ce qui concerne Mr Coste, lui aussi agriculteur, il doit avoir oublié toutes les règles de base de l'agronomie pour dire les mêmes sottises. Autre carton rouge. D'autre part, je ne suis pas sûr d'avoir lu les mêmes informations que lui dans le dossier de CIBV. Lui, avance 40 emplois, moi, je lis 17 ou peut être 20 et 17 confirmés par Mr Gaudriot lors de la réunion publique. Ce sont ces mêmes élus professionnels agricoles et leur syndicat majoritaire qui, en prônant une agriculture productiviste ont aggravé la désertification des campagnes. Ils veulent sur le même modèle industriel cautionner le pillage des forêts, accentuant encore la désertification du territoire. Je ne suis pas zadiste mais agriculteur depuis plus de 30 ans à Nedde après mes parents et mes grands-parents. L'affirmation comme quoi les opposants viennent tous d'ailleurs est complètement déplacée. C'est normal que les gens qui vivent sur un territoire menacé se manifestent et quelques soient leurs origines et le nombre d'années qu'ils y ont passé. Mon cousin, ancien maire de Tarnac, l'avait bien compris. Et s'il était encore là « il vous parlerait du pays ». Un pays qu'il aimait et moi de même !
Notre corporation se plaint de ne pas avoir assez de représentants élus dans les instances décisionnelles mais si c'est pour sortir des âneries pareilles, il vaudrait mieux ne pas en avoir.

Jean-Michel Plazanet
Nedde

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la sté CARBON INGEN'R Bugeat-Viam

De : Idelette Plazanet

Date : Fri, 15 Dec 2017 00:16:28 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-joint ma contribution pour l'enquête publique sur le projet de la sté CARBON INGEN'R Bugeat-Viam.

Bien cordialement,
Idelette Plazanet

=

Enquête publique CIBV.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Partie 1.1.3

Partie 1.1.3

Content-Type: text/html

Content-Encoding: 7bit

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis habitante de Nedde et je me sens totalement concernée par ce projet qui ne va pas « que » impacter la zone de production à Viam. Etant titulaire d'un doctorat en physiologie végétale de l'Université de Limoges obtenu dans le cadre de la chaire d'excellence « Ressources forestières et usages du bois », je me permets d'avoir un regard critique sur certains points du projet qui concernent l'approvisionnement. Tout comme des professionnels de la filière bois, je me pose des questions quant à la pertinence et à la pérennité de la source d'approvisionnement envisagée par le projet.

Tout d'abord, Somival se veut engagée pour une gestion durable de la forêt. Comment prétendre à ça en encourageant des pratiques qui ont des impacts négatifs directs sur la qualité des sols et donc la pérennité de nos forêts ? En effet, de nombreuses études scientifiques montrent que la récolte des souches et des rémanents entraîne des effets négatifs sur la fertilité des sols. Le plus évident étant l'épuisement minéral du sol. Bien que les branches, les feuilles et les racines représentent une faible proportion de l'arbre, elles contiennent plus de la moitié de ses substances minérales. Il faut savoir que les sols formés sur des matériaux pauvres et/ou peu altérables, tels que la roche granitique, sont très sensibles aux contraintes d'appauvrissement. Dans ce cas, la fertilité chimique du sol dépend presque exclusivement du recyclage biologique des matières organiques. Cette fertilité chimique est donc très menacée par le prélèvement des souches et rémanents. De plus, cet appauvrissement entraîne un phénomène d'acidification dû à la perte des cations Ca_2^+ , Mg_2^+ , K^+ qui sont progressivement remplacés par des cations acides (H^+ , Al_3^+). Pour éviter ce genre de problème, seul l'apport de fertilisant est recommandé (l'épandage des cendres, plus « naturel », entraîne des pollutions et des déséquilibres organo-minéraux sur des sols pauvres). D'un point de vue écologique, le prélèvement des souches et rémanents est totalement contre-productif et d'un point de vue économique, je ne suis pas sûre que ce soit avantageux pour le propriétaire forestier de faire prélever cette biomasse pour ensuite devoir ajouter des fertilisants... **Les souches, les branches et les cimes ne sont pas des déchets qui ont besoin d'être valorisés. Ce sont des matières organiques essentielles au maintien de la qualité du sol et qui ont donc beaucoup plus de valeur à être laissées sur place !**

De plus, le prélèvement des souches et rémanents accentue le tassement du sol ce qui a deux conséquences directes sur la nouvelle plantation : 1) un ralentissement des transferts d'eau et de gaz dans le sol entraînant des phénomènes d'asphyxie des racines des arbres ainsi que des micro-organismes présents dans le sol et 2) une augmentation du sol à la pénétration des racines qui se traduit par une diminution de la prospection racinaires ce qui impacte de manière négative la stabilité et la croissance du peuplement.

Les modifications d'humidité et de lumière (dues à la mise à nu du sol), de pH, de tassement, et les pertes de matières induites par le prélèvement des souches et des rémanents affectent de manière conjointe l'activité biologique du sol. Ceci se traduit d'une part par une diminution de la minéralisation du sol qui accentue la diminution de sa fertilité. D'autre part, les rémanents laissés au sol favorisent la colonisation par les mycorhizes, des symbioses bénéfiques instaurées entre les racines de la plante et des champignons. Ces symbioses permettent aux arbres un meilleur accès aux éléments nutritifs et une meilleure résistance aux stress environnementaux.

(sécheresse, pathogènes...) de plus en plus nombreux. **Tout ça pour dire que la récolte des souches et rémanents n'a rien d'une pratique qui permettra d'assurer la productivité et la pérennité de nos forêts, bien au contraire...** Cette pratique est, par conséquent, loin d'être « un service » rendu par CIBV aux propriétaires forestiers. Etant membre d'un groupement de développement forestier, je participe régulièrement à des journées de formation destinées aux propriétaires forestiers. Les techniciens forestiers qui interviennent au cours de ces journées nous encouragent à des pratiques plus douces et plus respectueuses de l'environnement : gestion en futaie irrégulière, utilisation d'engins plus légers pour les travaux forestiers... Pourquoi aller à l'encontre de ces conseils bienfondés ?

Quand bien même les porteurs du projet (et certains élus locaux visiblement !) n'ont que faire des conséquences néfastes pour l'environnement des pratiques qu'ils encouragent, je déplore un plan d'approvisionnement présenté de manière beaucoup trop floue dans le dossier. Le besoin en matière première est estimé à « 100 000 tonnes de biomasse par an » (113 000 T annoncés lors de la réunion publique) alimentés pour moitié par des broyats issus de taillis ou de souches et rémanents. Le dossier annonce « 600 ha de foncier par an la surface forestière valorisée » et également « le plan d'approvisionnement permet un renouvellement forestier de 1000 ha / an », j'en déduis que la surface nécessaire pour fournir ces 50 000 T (ou 100 000 T ?) de biomasse est de 600 ha ou 1000 ha ou peut être plus du coup vu qu'on est passé de 100 000 T à 113 000 T ? Dans la partie « séquestration de carbone additionnel », les résultats sont donnés pour 400 ha de taillis. Je me permets là encore de déduire que sur ces 600 ou 1000 ha, 400 proviennent de taillis et 200 ou 600 ha (petite différence significative quand même...) concernent des coupes rases qui fourniront souches et rémanents. Il est dit dans l'étude d'impact : « les souches et rémanents ne représentent qu'une faible partie de l'approvisionnement global ». C'est donc à n'y rien comprendre ! Pourquoi ce manque de clarté sur cet aspect qui est à la base de la faisabilité du projet et qui me semble donc être un des points les plus importants ??? Je me doute qu'il n'est pas envisageable d'affirmer des chiffres exacts mais il est quand même possible d'anticiper un minimum la part de chaque source d'approvisionnement. D'ailleurs, de quelle source proviennent les plaquettes qui représentent l'autre moitié de l'approvisionnement (bois, taillis, rémanents ?) ? Auraient-elles pu être destinées à d'autres chaufferies ? Ou avant d'être des plaquettes, le bois aurait-il pu avoir une autre destination (papeterie, bois de chauffage...) ?

Au vu des manques de cohérence sur les chiffres annoncés sur le plan d'approvisionnement, il y a fort à penser (comme cela a déjà été dit par des professionnels de la filière bois), que la surface d'approvisionnement nécessaire ait été sous-évaluée... Auquel cas, il risque d'y avoir concurrence sur la matière première avec d'autres acteurs de la filière puisque bien évidemment la ressource n'est pas inépuisable. Qui dit concurrence dit aussi mise en danger de la survie d'entreprises existantes et donc perte d'emplois potentielle... Si CIBV crée des emplois d'un côté pour que ça entraîne des pertes d'emplois d'un autre, j'ai du mal à voir l'intérêt pour le territoire. De plus, autant les chiffres de la biomasse nécessaire ont été revus à la hausse, autant ceux du nombre d'emplois à la baisse : d'une trentaine, on passe à une vingtaine, puis à 17 (on ne sait pas trop jusqu'où ça va chuter...). Qui dit concurrence, dit également augmentation des prix de la matière première, ce qui est je pense contraire aux plans de CIBV, à savoir

s'approvisionner à moindre coût pour proposer des produits à un tarif concurrentiel. Quelle sera alors la stratégie de CIBV pour faire face à ce « problème » ? La pérennité de l'usine ne pourrait-elle pas être remise en question ?

Je suis pour le développement d'activités sur notre territoire mais celui-ci ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et de l'économie existante. Nous ne pouvons pas accepter que se concrétise n'importe quel projet mal ficelé sous prétexte d'une soi-disant création d'emplois.

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous remercie de prendre en considération mes remarques.

Cordialement,
Idelette Plazanet

[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le sit..

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Fri, 15 Dec 2017 00:44:37 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Riviere Sebastien

Sujet:

Projet usine viam Bugeat

Message:

Je tiens à écrire un petit message en faveur du projet de la zone de viam Bugeat car cela peut donner des emplois dans la région ce qui serait les bienvenus

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R,BUGEAT VIAM

De : jackie.brugere

Date : Fri, 15 Dec 2017 01:59:07 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

OPPOSITION au PROJET CIBV

Dès la fin des années 1960, l'idée d'un parc naturel régional sur le territoire du plateau de Millevaches est avancée.

Le parc est finalement créé par décret du 18 mai 2004 *pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités:*

Peut être classé "Parc naturel régional", un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel."

Le projet INDUSTRIEL CIBV me semble en totale contradiction avec le slogan du PNR " **Une autre vie s'invente ici!**"

Il remet totalement en cause le label PNR, et présente une sérieuse menace pour les 28 emplois salariés de la Maison du PNR.

Le Conseil Scientifique et de prospective du PNR de Millevaches s'est réuni le jeudi 7 septembre 2017 à Meymac et a débattu à propos du projet SOMIVAL situé à Bugeat-Viam. A l'issue des débats le CPS a considéré que **trop d'incertitudes persistaient** à propos du projet pour qu'il soit en mesure de formuler un avis définitif et circonstancié, fondé sur des connaissances sûres (liste non exhaustive) :

- État de contamination du site d'implantation,
- Types et zones d'approvisionnement,
- trafics induits notamment en fonction du réseau ferroviaire,
- Implication réelle de la SNCF,
- Périmètre de l'enquête publique-ICPE,
- Hypothèse de l'agrandissement de l'ICPE dans un second temps,
- Impossibilité de se livrer à une analyse approfondie nécessairement longue de l'étude d'impact en particuliers relativement aux items climat-carbone et biodiversité

Le CPS a estimé qu'il n'est, en toute hypothèse, pas acceptable que le périmètre de l'enquête publique soit limité aux deux communes territorialement concernées par l'implantation de l'ICPE, à raison des conséquences possibles sinon probables du projet sur l'ensemble du PNR (eu au-delà), ce qui devrait inciter par ailleurs à un recours à une commission d'enquête et non à un seul commissaire-enquêteur pour l'enquête publique.

Le CPS a aussi estimé qu'un préalable à toute autorisation préfectorale, et même à toute poursuite de l'instruction administrative, réside dans la documentation scientifique de **l'état de contamination du site envisagé.**

Enfin, dans un communiqué daté du 27 novembre, Philippe Conan, Président du Parc naturel de Millevaches en Limousin écrit *"que le dossier suscite un certain nombre de préoccupations sur le territoire. Que le dossier ne peut être ignoré au niveau économique mais que par manque de dialogue, de précisions et d'informations laisse un certain nombre d'interrogations concernant en particulier le plan d'approvisionnement et le type d'approvisionnement retenu. A ce jour, seule la quantité de prélèvement de biomasse sur un secteur de 80 kms semble être une donnée stable (et ce depuis une dizaine de jours seulement avec un courrier d'engagement de l'industriel pour 116 000 tonnes/an). Le PNR s'interroge sur l'incidence d'une telle implantation sur le devenir de la forêt en se projetant sur les deux décennies futures, et souhaite s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique et sociale du projet sur le territoire. Les élus du PNR déplorent que le périmètre concerné par l'enquête publique soit aussi restreint et que les remarques émises il y a plusieurs mois par le PNR n'aient pas été prises en compte."*

Soutenant tout projet de maintien de la qualité de vie sur ce territoire, je m'oppose à un tel projet INDUSTRIEL qui fait miroiter quelques emplois (17?) de techniciens et qui va en détruire beaucoup plus.

CIBV promet de faire REVIVRE Bugeat, alors que ces techniciens ne voudront certainement pas vivre à proximité d'une USINE à cause de toutes les nuisances que cela implique, mais iront plutôt de préférence sur Eymoutiers!

Jackie Garreau
La Brugère
19290 Chavanac

Sujet: [INTERNET] Monsieur l'Enquêteur public projet Ingen'R Carbon Viam
De : Christophe magnaudeix
Date : Fri, 15 Dec 2017 09:41:21 +0100
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Mr Magnaudeix Christophe

20 rue de la ganette

19170 Bugeat

Citoyen responsable

Monsieur l'Enquêteur public,

Après plusieurs semaines de réflexion et de recherches, de compréhension sur le projet de pellets torréfiés de l'entreprise Ingen'R Carbon, je me permets de vous remettre quelques observations et questions qui me semblent importantes.

Tout d'abord j'aimerais rappeler aux élus que dans notre constitution un élu est un représentant et qu'il doit être à l'écoute des citoyens .

Je ne comprends pas pourquoi l'entreprise et les élus ont attendu si longtemps pour provoquer une réunion publique afin d'intégrer la population au mieux dans ce projet. Or la non-transparence et le manque de communication ont créé une division sans précédent sur notre territoire. De ce fait, il se dit tout et n'importe quoi. Ce qui permet à l'entreprise de ne pas répondre aux vraies questions. En associant les gens du contre à un groupe d'individus non représentatifs de ces anonymes qui se questionnent et remettent en cause ce projet sur des principes de bon-sens afin de comprendre les objectifs et les avancées pour notre territoire.

Certes, les questions écologiques et sanitaires sont importantes, mais ce qui m'inquiète davantage c'est l'aspect économique qui me semble surprenant pour un tel niveau d'investissements.

Par exemple la question de la gestion de l'eau. Elle me semble dangereuse car rien ne semble prévu pour les périodes où l'on ne peut pas pomper dans les rivières sur place. Je ne crois pas qu'une entreprise ne puisse se permettre de ralentir son activité de production au vu des investissements. Si nous avons une année de sécheresse de plusieurs mois, comment palliera-t-elle à cette situation ?

Si nous nous posons la question des fumées, là aussi l'entreprise ne présente pas de propositions au problème de l'évacuation des fumées, connu en raison de la situation géographique du site.

Sur la question du volume et du prix des rémanents, l'entreprise a pourtant amené des dizaines de camions sur le site et prétend ne pas avoir un coût de revient.

Il est clair qu'entre les engins nécessaires pour les chantiers et le coût du transport, le coût n'est sûrement pas aussi faible que cela. Le bois bûche est peut-être tout aussi intéressant du fait qu'il n'y a pas besoin d'engin supplémentaire. Mais l'entreprise, lors de la réunion publique, a prétendu ne pas savoir encore le coût. Comment est-ce possible ?

Est-ce que le projet ne respecte pas les normes demandées, qui nettoiera le site ?

Sur les déchets de pneus existants sur place, il était présenté un plan de recyclage ou de nettoyage. Maintenant l'entreprise parle de créer une butte, ce qui veut dire que le site restera pollué. Lors de la négociation de l'achat, n'y a-t-il pas eu une compensation de prix en raison de cette pollution ?

L'entreprise a droit à des aides d'Etat sous différentes formes (aides directes, crédits d'impôts...) il serait bien que chaque citoyen sache combien cela va coûter aux collectivités dans un vrai souci de transparence. Pourquoi ceci n'a pas été présenté lors de la réunion ?

Ce projet pourrait être créateur de richesses pour notre territoire. Mais pourquoi nos élus ne formulent-ils pas de projet(s) économique(s) dans son ensemble. Une entreprise seule ne créera que peu d'emplois sur un bassin de 80km². Si nous voulons un impact économique, il faudrait créer un tissu d'entreprises autour de ce projet : transport, replantage, transformation du bois...

Le souci vient de nos élus qui ne s'engagent pas autour de ce projet mais simplement attendent un miracle pour l'essor économique sans donner de perspectives sur du long terme.

Ce qui me pose encore plus de problèmes est que la ressource de notre territoire est relativement limitée. D'autres projets ambitieux ont rencontré le problème d'alimentation en matières premières. Comment cette entreprise peut y remédier et pour combien de temps ? Pour 2ans ? 5Ans ? 10Ans ? Et après, que reste t'il ?

Une forêt de résineux a besoin d'au moins 30 ans pour se renouveler. A t'on suffisamment de réserve pour tenir un renouvellement ? Il semblerait que non.

Le site de production se trouve sur le Parc Naturel Régional de Millevaches. Ce dernier ne s'est pas encore prononcé sur les conditions d'acceptation. Pourquoi ? Cela viendrait'il du fait que le parc est géré par des élus et croit au mirage de l'emploi ?

Grace à ce parc une économie verte commence à se développer et donne envie à des personnes de venir ou revenir sur notre territoire. A t'on envisagé d'évaluer l'impact d'une telle entreprise sur cet essor ?

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Monsieur l'Enquêteur public, l'expression de mes salutations respectueuses.

Mr MAGNAUDEIX Christophe

enqueteur publique.doc	Content-Encoding: base64
------------------------	--------------------------

Mr Magnaudeix Christophe
20 rue de la ganette
19170 Bugeat
06 16 51 84 87
Citoyen responsable

Monsieur l'Enquêteur public,

Après plusieurs semaines de réflexion et de recherches, de compréhension sur le projet de pellets torréfiés de l'entreprise Ingen'R Carbon, je me permets de vous remettre quelques observations et questions qui me semblent importantes.

Tout d'abord j'aimerais rappeler aux élus que dans notre constitution un élu est un représentant et qu'il doit être à l'écoute des citoyens .

Je ne comprends pas pourquoi l'entreprise et les élus ont attendu si longtemps pour provoquer une réunion publique afin d'intégrer la population au mieux dans ce projet. Or la non-transparence et le manque de communication ont créé une division sans précédent sur notre territoire. De ce fait, il se dit tout et n'importe quoi. Ce qui permet à l'entreprise de ne pas répondre aux vraies questions. En associant les gens du contre à un groupe d'individus non représentatifs de ces anonymes qui se questionnent et remettent en cause ce projet sur des principes de bon-sens afin de comprendre les objectifs et les avancées pour notre territoire.

Certes, les questions écologiques et sanitaires sont importantes, mais ce qui m'inquiète davantage c'est l'aspect économique qui me semble surprenant pour un tel niveau d'investissements.

Par exemple la question de la gestion de l'eau. Elle me semble dangereuse car rien ne semble prévu pour les périodes où l'on ne peut pas pomper dans les rivières sur place. Je ne crois pas qu'une entreprise ne puisse se permettre de ralentir son activité de production au vu des investissements. Si nous avons une année de sécheresse de plusieurs mois, comment palliera t'elle à cette situation ?

Si nous nous posons la question des fumées, là aussi l'entreprise ne présente pas de propositions au problème de l'évacuation des fumées, connu en raison de la situation géographique du site.

Sur la question du volume et du prix des rémanents, l'entreprise a pourtant amené des dizaines de camions sur le site et prétend ne pas avoir un coût de revient.

Il est clair qu'entre les engins nécessaires pour les chantiers et le coût du transport, le coût n'est sûrement pas aussi faible que cela. Le bois bûche est peut être tout aussi intéressant du fait qu'il n'y a pas besoin d'engin supplémentaire. Mais l'entreprise, lors de la réunion publique, a prétendu ne pas savoir encore le coût. Comment est ce possible ?

Est si le projet ne respecte pas les normes demandées, qui nettoiera le site ?

Sur les déchets de pneus existants sur place, il était présenté un plan de recyclage ou de nettoyage. Maintenant l'entreprise parle de créer une butte, ce qui veut dire que le site restera pollué. Lors de la négociation de l'achat, n'y a t'il pas eu une compensation de prix en raison de cette pollution ?

L'entreprise a droit à des aides d'Etat sous différentes formes (aides directes, crédits d'impôts...) il serait bien que chaque citoyen sache combien cela va coûter aux collectivités dans un vrai souci de

transparence. Pourquoi ceci n'a pas été présenté lors de la réunion ?

Ce projet pourrait être créateur de richesses pour notre territoire. Mais pourquoi nos élus ne formulent ils pas de projet(s) économique(s) dans son ensemble. Une entreprise seule ne créera que peu d'emplois sur un bassin de 80km². Si nous voulons un impact économique, il faudrait créer un tissu d'entreprises autour de ce projet : transport, replantage, transformation du bois...

Le souci vient de nos élus qui ne s'engagent pas autour de ce projet mais simplement attendent un miracle pour l'essor économique sans donner de perspectives sur du long terme.

Ce qui me pose encore plus de problèmes est que la ressource de notre territoire est relativement limitée. D'autres projets ambitieux ont rencontré le problème d'alimentation en matières premières. Comment cette entreprise peut y remédier et pour combien de temps ? Pour 2ans ? 5Ans ? 10Ans ? Et après, que reste t'il ?

Une forêt de résineux a besoin d'au moins 30 ans pour se renouveler. A t'on suffisamment de réserve pour tenir un renouvellement ? Il semblerait que non.

Le site de production se trouve sur le Parc Naturel Régional de Millevaches. Ce dernier ne s'est pas encore prononcé sur les conditions d'acceptation. Pourquoi ? Cela viendrait'il du fait que le parc est géré par des élus et croit au mirage de l'emploi ?

Grace à ce parc une économie verte commence à se développer et donne envie à des personnes de venir ou revenir sur notre territoire. A t'on envisagé d'évaluer l'impact d'une telle entreprise sur cet essor ?

Vous souhaitant bonne réception de la présente,
Veuillez agréer, Monsieur l'Enquêteur public, l'expression de mes salutations respectueuses.

Mr MAGNAUDEIX Christophe

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CIBV Carbon Ingen R Bugeat Viam
De : gregory ciais
Date : Fri, 15 Dec 2017 10:00:41 +0100
Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Objet : Contribution à l'enquête publique.

M. Le Commissaire enquêteur,

Fraichement installé depuis 1 mois sur le territoire, je fais partie avec ma famille de ces nouveaux arrivants tant décriés par certains habitants, qui, de part leur ancienneté ou leur « lignée » auraient un droit au chapitre supérieur aux autres.

Je tiens ici à dire que certains propos entendus lors de la réunion publique et répétés dans certaines contributions écrites, au-delà d'être vide d'arguments construits et remplis d'à priori sont choquant car à la fois insultant et discriminant pour les « néo-ruraux » que nous sommes. Peut être même que les causes profondes de cette soit disant « désertification » de la région (qui ne touche bizarrement pas tous les villages avec la même virulence) aurait plutôt d'autres origines que je ne développerais pas ici car n'en valant pas la peine.

Heureusement, je peux aussi témoigner de l'accueil chaleureux et de l'entraide dont nous avons pu bénéficier à notre arrivée sur Nedde, comme quoi cette « peur de l'étranger » est loin d'être généralisée à tous les endroits.

Nous avons fait un choix délibéré de nous installer durablement et d'habiter ici, sur ce territoire soit disant moribond en proie à la désertification, pour y **TRAVAILLER**, y scolariser nos enfants, y retaper notre maison avec des artisans et des matériaux locaux, d'y consommer local. Bref de participer et de dynamiser le tissu économique et social comme nombre d'autres néo-arrivants (oui beaucoup de « y » nous arrivons de la région stéphanoise avec nos manies et notre accent).

Au-delà de tous les autres arguments en particulier écologiques concernant l'impact direct et indirect du projet d'usine à pellet de la CIBV largement développés par nombre de contributions, **je tiens ici à faire part de mon témoignage et mon analyse concernant L'ARGUMENT SOCIAL lié à la question de L'EMPLOI.**

En effet, comme cela a déjà été développé, **ce projet menace tout un tas d'emplois** là aussi bien directement, qu'indirectement :

- **Directement**, c'est-à-dire dans l'environnement proche de l'usine avec des menaces de fermeture : par exemple, la ferme équestre du petit Canada, les différents campings et hébergement touristique, le centre sportif espace des 1000 sources.
- **Indirectement**, c'est-à-dire plus largement tout le secteur du tourisme vert sur tout le territoire du fait de l'atteinte à l'image du Parc Naturel Régional des Millevaches comme « poumon vert », espace naturels préservés, réserve de bio diversité, site Natura 2000, rivière classée, etc... qui attire nombre de touristes (émission de pollutions sonores et de l'air, odeurs nauséabonds, balais de camions, etc...).

Je me permets ici de développer, par mon témoignage, que c'est tout un pan de l'économie de l'emploi

qui va être impacté négativement par ce projet d'implantation d'usine à pellets torréfiés de la CIBV.

En effet, ce projet menace directement mon propre emploi de formateur indépendant dans le champ de la formation professionnelle continue, étant en cours d'installation (via des associations et SCOP locales) et donc au-delà l'activité de nombre de personne en lien avec ce secteur.

La définition et le développement de projets de formation régulières et pérennes s'appuyant sur l'infrastructure du centre sportif de Bugeat (capacité d'hébergement et salle de cours sur place) et la desserte SNCF (gare de Bugeat) capable d'accueillir des promotions d'étudiants est fortement remise en cause par ce projet d'implantation industrielle.

Le projet de la CIBV vient à la fois condamner à terme la pérennité du centre sportif (et « accessoirement » la perte induite de financements publics investis dans ce centre) menaçant donc les emplois de son équipe, mais aussi remettant en cause le développement de nouvelles formations en lien avec une approche alternative du territoire.

En effet, ce qui est en cours sur ce territoire, cette idée et envie partagée d'agir et de vivre ici (en par la même « d'en vivre ») c'est un rapport différent au territoire, à cette montagne, à cette forêt : un rapport différent également en (re)découvrant des pratiques anciennes, traditionnelles, locales, pleinement adaptées à cette environnement particulier. Ce problème touche donc à une question « culturelle », et la culture de la forêt en fait partie. Cette culture ne se développe pas uniquement avec des grandes phrases ou des grandes théories, des grands projets tombant du ciel et non discutés avec les habitants mais s'appuie, vie, évolue, s'invente par l'activité locale et donc par le travail. L'emploi proposé par l'usine est une des facettes du problème, pas la seule réponse et encore moins une réponse pérenne permettant de garder ces emplois. Avez-vous des garantis de ce grand groupe industrielle dopé aux subventions qu'ils vont employer localement et rester durablement ?

Comme il a été entendu en réunion publique **« mieux vaut 20 fois 1 emploi que 1 fois 20 emplois »** cette maxime me semble adaptée au contexte de notre territoire (oui même si je suis nouveau je me sens en faire partie).

- F **Tout un tas de nouveaux métiers voient le jour sur le plateau, d'autres métiers se transforment, s'hybrident avec d'autres comme par exemple, le tourisme « participatif » à la rencontre du territoire et de ses habitants, l'urbanisme rurale, les matériaux bio sourcés, l'isolation des habitations, etc... que ce soit de la production ou du conseil.**
- F **Mais il y a également la préservation et la (re)découverte de métiers « anciens » de pratiques « situées » aussi bien liés à l'agriculture, l'élevage mais aussi les métiers de la forêt (forestier, bucheron, scieurs, débardeurs, ébénistes ou menuisiers, etc...) avec des méthodes adaptées aux milieux à l'environnement local mais aussi des outils et des techniques à préserver.**

Tous ces métiers nécessitent également un développement et une transmission de connaissances autour de savoirs faire et de savoir être et donc le développement de tout un pan éducatif et relié à des questions de formation.

Tous ces métiers seront impactés par l'implantation d'une usine à pellets torréfiés sur le territoire du parc car l'onde de choc se répandra au-delà du simple environnement direct sur l'environnement « culturel » et donc la dynamique sociale et économique en cours amorcées par la création du PNR, et « alternative » au modèle industrielle et productiviste.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est un des secteurs qui embauche le plus à l'heure actuelle en France, alors que les projets industriels ont tendances à se déplacer au gré des niche fiscales (ou des subventions publiques) ou là où les contraintes écologiques ou sociales sont les moins fortes.

D'ailleurs si je peux me permettre une proposition aux habitants « du cru », de plus « longue date » que moi : le problème de désertification de notre territoire ne vient pas tant d'une adaptation du territoire à des modèles économique passésistes (et voués à être rapidement désuets) issus de la culture productiviste industrielle, plutôt que d'une adaptation de l'activité des habitants à ce territoire riche, entre autre, de sa

forêt diversifiée.

Le départ de certains enfants provient donc d'un problème de formation : des cursus scolaires inadaptés ou imparfaits qui forment nos jeunes à des métiers qui n'existent pas ou plus sur le territoire voir même et plutôt qu'il nous faut (ré) inventer ou (re) découvrir, des cursus de formation à penser ensemble.

Je me tiens prêt à en discuter et en débattre avec vous.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à ce projet d'installation industrielle de la CIBV sur le site de Viam – Bugeat.

Grégory CIAIS

Lauzat

87120 NEDDE

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM.

De : Bernard PALLUET

Date : Fri, 15 Dec 2017 11:08:35 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur

Ci joint ma modeste contribution à l'enquête publique du projet cité en objet.

Enquete publique usine Bugeat.odt

Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text

Content-Encoding: base64

Bernard Palluet propriétaire forestier

à pref-environnement@correze.gouv.fr

l'objet Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM.

Devant la passion que déclenche le projet d'usine cité en objet, on ne peut que s'interroger sur les raisons de la virulence de l'opposition. En effet, quoiqu'on en dise, ce projet de transformation possède une logique de filière et devrait normalement pouvoir prendre sa place dans ce contexte: Que ce soit pour les détenteurs de forêts qui y trouveraient un débouché potentiel supplémentaire ou la communauté avec des emplois et une valeur ajoutée apportée sur place. Or, partie des habitants du plateau, des propriétaires et des exploitants forestiers et industriels sont sceptiques même s'ils ne l'expriment pas avec la même énergie.

Une des raisons essentielle à ce septicisme tient, on l'a bien constaté lors de la réunion de Bugeat, à l'absurdité et au flou qui accompagne l'approvisionnement en matière première. En effet, pour ce qui concerne les pratiques, il a été tiré la leçon des erreurs du passé et la sylviculture s'est orientée vers des méthodes plus respectueuses des sols et des milieux. Ainsi, le dessouchage et l'andainage avant reboisement sur le plateau ne font plus partie, pour une part, des techniques utilisées. Les raisons néfastes en ont été expliquées par ailleurs. En lieu et place s'amorce un phénomène de renouvellement par régénération naturelle et, quand il s'agit de reboisement artificiel on replante de plus en plus souvent sur des sols ensouchés. En conséquence vouloir s'approvisionner pour 50% en souches relèvent de la déconnection avec la réalité sylvicole actuelle et à long terme.

Il est donc nécessaire pour lever les doutes que le porteur de projet, explique clairement et de façon documentée (IFN, PAT ,études économiques...):

- Quelle est la ressource qui pourra être récoltée sans mise en danger des équilibres et ou se trouve t'elle (accrus, tailles de bordures, remise en culture, branches de coupes rases résineuses , coupes rases de taillis, améliorations feuillues ou résineuses...)
- En quelles quantités annuelle les différentes ressources sont telles disponibles pour justifier notamment d'absence de conflits d'usage qui mettraient en péril les industries existantes
- Comment sont répartis les équilibres économiques dans la mise en oeuvre de l'appro et comment ils profitent aux détenteurs de forêt (le bilan ne devrait pas être à court terme mais sur un cycle long et inclure les autres facteurs environnementaux et sociaux) ?
- A quel coût au final la matière sera disponible à l'usine pour convaincre de la viabilité économique qui échappe pour l'instant à pas mal de monde sans le renfort de subsides publics.

A ce jour, les espoirs suscités pas le projet sont largement noyés par les doutes. Il est donc de première importance que l'on change de paradigme et que l'approche ne se fasse plus seulement d'un point de vue réglementaire et économique comme c'est le cas ici, mais aussi sur un plan sociétal et environnemental beaucoup plus détaillé.

Sujet: [INTERNET] contribution à l'enquête relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM

De : Philippe

Date : Fri, 15 Dec 2017 11:09:07 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Eymoutiers, le 15 décembre 2017

Monsieur le commissaire enquêteur,

habitant une commune voisine de Bugeat et travaillant depuis plus de 10 ans dans une entreprise qui transforme le bois local dans la construction bois, je vous signifie mon profond désaccord avec ce projet de pellets torréfiés à Bugeat.

Je considère ce projet comme une absurdité écologique et agronomique, qui se place dans la droite ligne de l'industrialisation de la forêt et de son exploitation, appauvrissant la biodiversité, les sols, et in fine les habitants qui subissent plus qu'ils ne profitent de l'évolution forestière de la région.

Nous vivons ce paradoxe de voir le nombre de scieurs disparaître alors que les volumes de bois sortis ne font que croître !

trouver un scieur à façon sur le plateau de Millevaches va bientôt devenir problématique! Symptôme d'une région qui ne sert qu'à extraire du "minerai" et ne tire pas profit de ses richesses.

que dire alors du dernier pillage des sols en en arrachant les souches pour les transformer et les envoyer bien loin d'ici ?

que dire de l'état de nos routes que nos impôts entretiennent, "plus ou moins!"

et les souches ne suffiront pas ! les coupes s'intensifieront et le cercle de prélèvement s'agrandira...

toute cette absurdité ne rend pas service à notre contrée qui subit déjà grandement la perte de biodiversité de la forêt, qui s'enfonce dans des pratiques de sylviculture et d'exploitation forestière qui s'abandonnent dans d'autres régions et qui n'ont jamais eu cours par exemple dans le Jura !

la transformation "douce" de nos ressources pour servir le territoire serait beaucoup plus bénéfique que ce pillage.

Je ne peux que vous inciter à voir le modèle de la commune d'Eymoutiers qui crée une chaufferie communale et qui s'approvisionne avec les bois communaux de moindre qualité en les transformant elle même sur place ! un circuit court de l'énergie, sans pillage ,qui crée des emplois, diminue la dépendance énergétique, satisfait la population, limite les transports...

Nous voulons un territoire à échelle humaine, riche socialement, à l'initiative de nouvelles pratiques dignes d'un développement économique qui n'obère pas l'avenir, attentive à la préservation des espaces pour que nos enfants puissent être fiers de ce que nous leur laissons et qu'ils n'aient pas à subir nos graves conséquences.

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte ma position d'opposant à ce projet.

respectueuses salutations,

Philippe Simon, habitant d'Eymoutiers, conseiller municipal d'Eymoutiers, conseiller communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.r

[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le sit...

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : Fri, 15 Dec 2017 11:18:40 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

saugeras jeremy

Sujet:

oui a l usine

Message:

oui aux developpement du territoire pour nos villages

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : natura ruiz

Date : Fri, 15 Dec 2017 10:28:28 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Cher M. le commissaire enquêteur,

N'ayant pas d'imprimante, ci-après ma déposition concernant l'enquête publique CIBV.

Vous remerciant,

Natura Ruiz

Faux-la-montagne

L'ironie et la condescendance ruissellant des écrits administratifs, impregnant l'industriel le jour sa présentation publique, les contradictions constantes. les imprécisions, les données erronées... Difficile d'écrire un avis lorsque tout nous semble crier la vulgarité d'un projet étriqué, que quelques gaulois trop peu sûrs d'eux s'acharnent à soutenir pour mieux assouvir la haine de leurs voisins. (avec de fortes probabilités que 20 emplois en 3/8 fassent place à 20 emplois qui partiront pour cause de bruit, d'odeur, ou juste d'ennui, partis là où on les accueillera plus chaleureusement.)

Somival, Lyaudet, Cibv, CdFI, Eiffage... quelle est la place de toutes ces sociétés dans le projet? Pourquoi, alors que Lyaudet est mentionnée comme partie intégrante du projet, ne fait-elle pas intégralement partie de l'étude d'impact ?

Comment se fait-il qu'un homme ayant été poursuivi pour conflit d'intérêt sur les marchés publics de l'eau en Creuse (se permette de revenir piller la région) puisse à la fois conseiller les collectivités sur la transition énergétique – Somival -- et recevoir des aides au crédit de la part de l'Ademe rubis sur ongle pour un projet de production de charbon industriel -- CIBV --? (et nous, petites gens, savons ce que c'est que d'avoir un projet professionnel et pas de banque qui nous suive, avec des projets bien plus sécurisés que celui-là – coût de la matière première, approvisionnement, coût du

matériel industriel, assurance du transporteur... rien n'est fixé) Un homme ayant été mis en examen pour abus de biens sociaux, pour avoir déchargé de quelque euro CdFI au profit d'autres sociétés de son groupe, pour provoquer, qui sait, une faillite et pouvoir débaucher des gens, qui sait, augmenter les actions d'ailleurs, qui sait, peut-être juste couvrir un trou de trésorerie... Sous quelles conditions Eiffage a retiré sa plainte contre Pierre--Henri Gaudriot en 2012? Faire confiance à un homme qui mène ses sociétés à la faillite ? La liquidation judiciaire de Lyaudet Energie en 2013, ou la cession de Gaudriot SA en 2004 qui a occasionné 140 licenciements puis qui a été rachetée sous le nom de Somival quelques années plus tard pour 2 euros symboliques, avec un capital grandi, de 500000 euros, cela s'explique, il a beaucoup investi, beaucoup risqué, il faut bien qu'il tombe parfois, ou, ne nous leurrions pas, nous savons comment marche le monde, ou le sentiment, l'impression persistante que seuls ceux qui ont su piller peuvent nous sauver.

Des chiffres d'approvisionnement toujours différents, et vous M. le commissaire, qui malgré le fait qu'on vous souligne que ceux--ci passent de page en page du simple à presque le double, répondez tranquillement : on ne va pas commencer à pinailler. Vous n'habitez pas là, ne connaissez peut-être pas le problème des ornières dans les routes enneigées, des camions qui, pressés d'arriver à bon port, manquent de vous jeter dans le fossé en prenant des routes trop étroites, le problème des petites collectivités qui, bataillant pour leur école, leur épicerie, doivent quand même payer les routes, vous ne savez pas comme ces taillis issus de la déprise agricole, ces peuplements pauvres, font partie de nos dimanche après--midis, donnent agrément à nos gibiers et resteront dans le souvenir des enfants qui ont grandi ici. Comment peut--on présenter un dossier aussi peu travaillé, et vouloir le faire valider par les habitants ? Comment peut--on se prononcer sur un tel projet ? Pas de plan d'approvisionnement clair -- en réunion publique, il est question de 50% de souches et rémanents, 40% de taillis, dans le

dossier, sur 600ha prélevées, 400ha sont prévues en taillis (soit 75%), on parle de 100000t de plaquettes pour les 40 à 50000t de pellets (s'ils ne savent pas non plus, à 25% près, la quantité de plaquettes nécessaires à produire leur matière, comment ont-ils réalisé leur business plan ?), puis on parle de chaudière, qui consommerait 25 à 30000t de plaquettes, puis on parle de 70000t de plaquettes transportées par train en plus des 50000t de charbon industriel...

Lors de la réunion, on nous dit que les propriétaires forestiers n'auront pas d'aide à la replantation : mais comment vont-ils convaincre les propriétaires de signer un contrat contraignant (il est notamment mentionné, chantiers propres, dessouchage non

systématique, qualité du reboisement : choix d'essences adaptées aux sols et au

changement climatique) contre un dessouchage non rémunéré?

Comment M. Gaudriot peut affirmer lors de la réunion qu'ils « laisseront les épines, c'est

la partie la plus importante à sauver lors d'un dessouchage », alors que sur le site, à

l'endroit où sont déjà entreposées les souches, les branches en sont pleines ? Dans la

logique économique d'un tel projet gargantuesque, il ne faut pas pinailler. Lorsqu'on a

investi quelques millions d'euros, on ne peut plus pinailler, pour quelques épines. Mais

peut-être que ce sera indiqué dans le contrat...

Comment peut-on croire quelqu'un qui affirme sans sourciller que la pollution sonore

sera atténuée par un merlon--déchetterie de pneus mal orienté ?

Pourquoi nous faire

croire au nettoyage d'un site, quand le projet est un tas, constitué des pneus

encombrants, des restes du déblayage n'ayant pas servis au remblais, des quelques

brindilles coupées pour l'accès à la gare ? 2,2 db, sur le volume donné, équivalent à une atténuation de presque rien.

Concernant l'étude de la faune et de la flore, là encore, il y a de quoi se demander pour

quoi on nous prend. "La grenouille verte, observée dans le bassin de rétention situé au

Nord de la zone d'étude n'est pas menacée par le projet CIBV.

En effet ce point d'eau ne

sera pas modifié." Lorsque les équipements seront vidangés et curés, les grenouilles

pourront effectuer un "report d'habitat" temporaire dans le "bassin

d'orage", dont il est fait mention uniquement comme idée abstraite (aucune précision) dans le dossier? Et, quand il est fait mention que "le chardonneret élégant contacté en limite de plateforme pourra cohabiter avec l'activité du site même si un certain dérangement est prévisible", qu'entendent-ils par dérangement? Comme un voisin un peu bruyant dont on s'accommode? Et si ce certain dérangement n'est finalement pas du goût des chardonnerets, habitants de Bugeat depuis des années, qui s'attendaient à avoir 20 nouveaux amis et se retrouvent avec un habitat envahi? Est-ce comme cela que l'on traite à la DREAL les espèces protégées? Il y aurait d'autres points, sur la qualité de l'air notamment, des émissions de SO₂, d'acide acétique et de méthanol, qui pour un projet expérimental (technologie jamais encore testée) devraient impliquer un principe de précaution lorsque les seuil approchent de la limite autorisée. Mais, est-ce vraiment une consultation publique qui est organisée? Au vu de la piètre qualité du dossier, celui-ci a dû être bien épaulé, et je crains que malgré la grande quantité d'avis négatifs, longs, documentés, argumentés, un avis positif soit rendu. Lorsque l'enquêteur demande à des personnes venues échanger autour du projet avec les habitants et la maire, "mais qu'avez-vous à proposer d'autre?", je ne peux m'empêcher de douter quant à sa réelle impartialité. L'objet d'une enquête publique n'est pas: que pouvons-nous faire de cette gare-bois, de cette zone industrielle, de cette forêt plantée en rang d'oignon, de cette désertification. Le jour où l'enquête publique portera sur ces sujets, l'avancée aura été plus conséquente que 20 emplois en 3/8 à Bugeat.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Lebourg Fabrice

Date : Fri, 15 Dec 2017 10:36:16 +0000 (UTC)

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur,

J'habite à Eymoutiers et suis salarié/actionnaire d'une PME impliquée dans la filière bois depuis trente ans sur le plateau de millevaches. Je pense que la réalisation d'un tel projet aura des conséquences néfastes durables sur l'équilibre économique, social et écologique local. Le bénéfice pour l'économie locale (argument central) mis en avant par ceux qui veulent promouvoir ce projet se révèle illusoire lorsqu'il est passé au tamis d'une analyse en profondeur mettant en perspective tous les domaines de préjudices locaux directs ou en cascades. Un exemple parmi des dizaines : l'appauvrissement des sols rendus à court/moyen terme infertiles avec les conséquences socio-économiques et écologiques. Il est évident qu'à titre personnel, les conséquences d'un tel projet, sujet à enquête publique, représente une menace sérieuse pour mon emploi, ceux de mes 24 collègues et la vie de nombreuses familles d'ici.

L'histoire contemporaine ne laisse aujourd'hui pas de doute sur le caractère et le bilan destructif de telles entreprises et les coûts postérieurs énormes financés en argent public par les générations suivantes. L'intérêt général, seule préoccupation des pouvoirs publics, est à mes yeux clairement défié.

Enfin, l'actualité médiatico-politique qui se joue en ce moment même à une échelle nationale (problématique du projet d'aéroport de Nantes et son fiasco politique et financier déjà avéré quelqu'en soit l'issue), cette situation signifie que la décision finale concernant le projet à Bugeat, décision post enquête publique, prise par notre représentation politique sera alors pleinement assumée puisque validée à la lumière de l'expérience de la Loire Atlantique, exemple d'un gâchis lamentable.

Pour toutes ces raisons, je suis contre le projet d'usine à Pellets de Bugeat.

Je suis pour tous les projets dont les dessins économiques, sociaux et écologiques vont dans le sens du respect des équilibres locaux et des habitants d'ici, et m'impliquerai à mon échelle pour en favoriser l'implantation.

Fabrice Lebourg, 87120 Eymoutiers.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : Non à la montagne-pellets

Date : Fri, 15 Dec 2017 02:38:46 -0800

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr, pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe, la contribution à l'enquête publique concernant le projet CIBV (Carbon Ingen'R Bugeat-Viam) des associations suivantes :

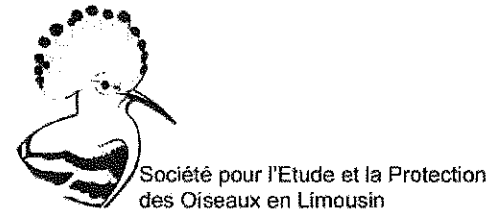
- Non à la montagne-pellets, association de citoyens du territoire concerné, ayant pour objet de s'opposer au projet d'usine de pellets torréfiés à Viam - Bugeat,
- Nature sur un Plateau, association du plateau de Millevaches ayant pour objet la protection de l'environnement et le développement soutenable du plateau,
- Source et Rivière du Limousin, association agréée et représentative au titre du code de l'environnement pour le territoire limousin, ayant pour objet la protection des milieux aquatiques et de l'environnement,
- La fédération Corrèze Environnement, fédération départementale des associations de protection de l'environnement de corréze, agréée et représentative au titre du code de l'environnement,
- La fédération Limousin Nature Environnement, fédération limousine des associations de protection de l'environnement, membre de France Nature Environnement, agréée et représentative au titre du code de l'environnement,
- Le Groupe mammalogique et Herpétologique, association agréée et représentative ayant pour objet la connaissance et la protection des mammifères, reptiles et amphibiens sur le territoire limousin,
- La Société pour l'Étude et la Protection des Oiseaux en Limousin, association agréée et représentative, représentant la LPO limousin ayant pour objet la connaissance et la protection des oiseaux sauvages en limousin.

Bien à vous

2017-12-15_Contribution-enquête_Usine-Bugeat_vf-EK.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64



A Monsieur le commissaire enquêteur
chargé de l'enquête publique relative au
projet d'usine à Pellets de Bugeat-Viam

Objet : contribution associative à l'enquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les associations signataires partagent une contribution commune à l'occasion de l'enquête publique dont vous avez la charge.

Vous trouverez dans le présent document la contribution des associations :

- **Non à la montagne-pellets**, association de citoyens du territoire concerné, ayant pour objet de s'opposer au projet d'usine de pellets torréfiés à Viam – Bugeat,
- **Nature sur un Plateau**, association du plateau de Millevaches ayant pour objet la protection de l'environnement et le développement soutenable du plateau,
- **Source et Rivière du Limousin**, association agréée et représentative au titre du code de l'environnement pour le territoire limousin, ayant pour objet la protection des milieux aquatiques et de l'environnement,
- La fédération **Corrèze Environnement**, fédération départementale des associations de protection de l'environnement de corrèze, agréée et représentative au titre du code de l'environnement,
- La fédération **Limousin Nature Environnement**, fédération limousine des associations de protection de l'environnement, membre de France Nature Environnement, agréée et représentative au titre du code de l'environnement,
- Le **Groupe mammalogique et Herpétologique**, association agréée et représentative ayant pour objet la connaissance et la protection des mammifères, reptiles et amphibiens sur le territoire limousin,
- La **Société pour l'Étude et la Protection des Oiseaux en Limousin**, association agréée et représentative, représentant la LPO limousin ayant pour objet la connaissance et la protection des oiseaux sauvages en limousin.

Après avoir pris connaissance du dossier mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, voici les remarques et questionnement portés par l'ensemble de ces associations œuvrant pour la défense de l'intérêt collectif.

Remarques préalables sur les conditions de la participation du public :

S'agissant d'un dossier très important pouvant impacter de manière très significative les massifs forestiers du plateau de millevaches, les associations regrettent que ce dossier n'ait pas fait l'objet d'une procédure de « concertation publique » au titre des articles

L121-15-1 et suivants du code de l'environnement.

Cette procédure aurait permis d'améliorer les conditions d'information et de débat sur l'opportunité d'un tel projet, compte tenu de l'investissement public très important prévu et des effets directs et indirects potentiellement importants.

Sur les conditions de réalisation de l'enquête publique, les associations regrettent que le dossier n'ait pas pu être mis à leur disposition avant l'ouverture de l'enquête, ce qui est contraire à l'article L123-11 du code de l'environnement (« *Nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci* »). Les demandes de communication du dossier avant l'ouverture de l'enquête ont essuyé des refus inacceptables.

Elles regrettent également l'absence au dossier des avis des personnes publiques associées (Agence française de la biodiversité, Direction départementale des territoires, PNR Millevaches, Cellule Biomasse régionale, etc.) qui aurait permis d'en éclairer les enjeux.

Les associations regrettent également l'extrême confusion dans la lecture du dossier que génère le mélange de la procédure ICPE et de la procédure de permis de construire.

En particulier, l'étude d'impact, document principal du dossier ICPE se retrouve masquée en annexe du dossier de Permis de construire, pouvant faire échapper au public la bonne appréhension des enjeux.

Les associations regrettent enfin les grandes contradictions produites entre les déclarations publiques des promoteurs du dossier et la réalité technique du projet. En particulier, la lecture du dossier fait apparaître que le projet ne consiste pas principalement en la transformation de souches en pellets torréfiés, contrairement à l'information largement relayée par les médias.

Sur ce dernier point, les associations regrettent les positionnements dogmatiques de certains élus de la république, caricaturant toute opposition au lieu de se placer dans le champ du débat démocratique.

Sur les insuffisances de l'étude d'impact

Selon les termes de l'article R122-5 I du code de l'environnement, « *le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.* »

L'étude d'impact proposé se révèle très insuffisante sur plusieurs points, ne permettant pas d'appréhender et donc de prévenir l'ensemble de ses impacts prévisibles sur l'environnement.

1- Les insuffisances et contradiction dans la description du projet

L'analyse des documents soumis à enquête publique font apparaître un très grand flou sur les caractéristiques essentielles du projet.

L'article L122-1 III du code de l'environnement impose que :

Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient

évaluées dans leur globalité.

L'article R122-5 II 2° précise que l'étude d'impact doit contenir « *une description des principales caractéristiques de la phase opérationnelle du projet, relatives au procédé de fabrication, à la demande et l'utilisation d'énergie, la nature et les quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés* »

Dans le dossier l'objet de l'entreprise est extrêmement approximatif : s'il s'agit d'une entreprise de transformation de la ressource forestière celle-ci dépend entièrement de son approvisionnement en matière première.

Nous savons que celui-ci sera assuré en totalité par la société Lyaudet Ingen'R filiale appartenant à Somival la maison mère de CIBV. Or l'étude d'impact est limitée aux nuisances causées par l'unité de broyage et de torréfaction dans un périmètre de 2 km et ne prend pas en compte le rayon d'approvisionnement. Il semble dans ces conditions impossible d'évaluer, à partir de l'étude présentée par CIBV, l'impact réel de ce projet industriel sur les milieux naturels ainsi que sur l'ensemble des activités humaines dans la zone impactée et en particulier sur la filière bois.

Une analyse, même rapide, du dossier d'impact montre une lacune énorme : il n'y a pas d'étude d'incidence sur l'impact global du projet mais seulement une étude centrée uniquement sur l'impact de l'usine de traitement. Il est évident que le projet de par sa taille et son ambition de traiter plus de 100 000 tonnes de de ressource forestière aura des conséquences sur les forêts concernées. Sans négliger les impacts qu'aura l'usine sur l'environnement proche, nous sommes particulièrement inquiets sur les conséquences de ce projet sur la forêt.

Ces questions relèvent du sujet essentiel de l'approvisionnement en bois, intimement lié au fonctionnement des installations.

1-2 L'approvisionnement : une grande approximation et de nombreuses contradictions

Sans approvisionnement il n'y a pas d'unité de transformation, or nous ne trouvons aucune information claire dans les dossiers déposés par Somival. Au contraire le dossier proposé est riche de contradictions le rendant illisible.

1-2-1 Aucune étude sérieuse ne permet de considérer que la ressource en bois énergie sera suffisante

- L'unique information concernant l'état de la ressource locale sur lequel se fonde la totalité du projet industriel CIBV figure page 12 dossier ICPE:1 § 5.1. Le chiffre annoncé concernant la ressource en bois utilisable pour l'énergie ou l'industrie serait de 830000 m³ en Corrèze. Outre le fait que ce chiffre concerne uniquement la Corrèze alors que le projet CIBV annonce également un approvisionnement en Creuse, en Haute Vienne ainsi que dans le Puy de dôme, ses sources sont contestables.

En effet ces 830 000 m³ proviennent d'un document produit par le programme « *1000 chaufferie pour le milieu rural* » dont l'objet est précisément de promouvoir le bois énergie. Il n'existe aucun document similaire concernant les autres territoires d'approvisionnement, et ce document choisi opportunément par les promoteurs est le seul à présenter ce type de chiffrage arborant la ressource de façon si abondante et en complet décalage avec l'ensemble des études publiques portant sur le sujet.

- Le décalage est si important que cela mérite d'être présenté de façon précise. Les seules sources fiables sur lesquels nous pouvons nous appuyer proviennent toutes des enquêtes de branche exploitation forestière réalisées par l'Agreste (le service statistique et de la

- ICPE:1 p. 14 § 6 sur la composition du site : "*La société Lyaudet Ingen'R qui récupère les rémanents et souches de bois et les transforme en plaquettes forestières*" ;
- Tableau ICPE:2 p. 18 § 4.2.2b nous lisons dans le tableau du stockage de bois : "*Produits, matériels principaux intervenant dans l'unité : Rémanents forestiers (branchages, souches)*" ; ICPE:1 p. 16 § 2.1, etc.).

Par ailleurs le prélèvement et l'utilisation de grume et leur stockage est évoqué à de nombreuses reprises (notamment § 1.2 : « *stockage à l'air libre du bois brut : grumes, souches et rémanents en andins* ») alors que cette ressource est proscrite dans la présentation du projet.

Enfin les moyens mis en œuvre (économiques ; relations avec les propriétaires) pour acquérir l'approvisionnement nécessaire à leur activité sont extrêmement flous. Sur ce dernier point nous lisons ICPE:1 § 5.1 : "*La ressource en proximité de Bugeat se situe très majoritairement en forêt privée morcelée, dans laquelle les difficultés de mobilisation sont bien connues, ce qui nécessite un mode d'action et de prospection innovant auprès des propriétaires privés.*" Les difficultés pour accéder à la ressource sont évoquées mais aucune hypothèse pour l'obtenir n'est élaborée.

1-2-3 Le tonnage d'exploitation présente de graves contradictions

Nous notons enfin une grande confusion dans l'utilisation des unités de mesure (m³, tonnes, hectares), mais surtout le chiffre exact concernant des besoins en matière première est extrêmement flou :

- p. 12 § 5.2 il est question de réunir 100000 tonnes par an pour produire en moyenne 45000 t. de pellets.
- ICPE:1 § 10 p. 28, il est question d'exporter 70000 tonnes de broyat forestier et de plaquettes auxquels viendront s'ajouter dans un second temps 50000 t. de pellets équivalent à 100000 t. de matière première (cf. 24 nov. c'est 116000 t. qui est annoncé).

Cela signifie que les besoins en ressource forestière ne serait pas de 100000 t. mais à minima de 170000 t. **Ce qui équivaudrait à un prélèvement de plus de 75% de la ressource en bois énergie dans la totalité de la zone concernée.**

L'ensemble de ces données ne permettent pas une approche claire de l'activité et de l'impact de CIBV sur le territoire. Elles démontrent surtout que le projet aura d'importants impacts sur l'exploitation forestière de la montagne limousine et donc sur la biodiversité associée, or le contenu de l'étude d'impact est muet sur ce point.

Cette insuffisance de l'étude d'impact a pour conséquence de très grosses lacunes sur l'évaluation de l'impact global du projet.

2- Insuffisance de l'analyse des effets du projet sur l'environnement :

Le tableau synthétique des impacts présenté en page 163 est trompeur car les affirmations ne sont pas justifiées.

L'impact sur la biodiversité sera significatif car les taillis abritent une biodiversité plus riche que les futaies de résineux, il suffit de se promener en forêt pour faire ce constat qui est confirmé par tous les biologistes.

L'impact sur les peuplements n'est pas nul. Prétendre que les taillis sont « pauvres »

n'est pas justifié. La productivité d'une futaie n'est plus importante que celle d'un taillis que pour des forêts matures. Or les coupes se faisant de plus en plus rapprochées dans le temps, ce qui sera accentué par le réchauffement climatique, on arrive à des intervalles de temps entre les coupes assez proches pour les deux types de forêts.

Impacts sur les sites et paysages Qui viendrait prétendre que des coupes rases n'ont pas d'impact sur les paysages sans être d'une insigne mauvaise foi. Et la généralisation des plantations de résineux, ou de tout autre essence mieux adaptée au changement climatique et plantée en masse, entraînera également une modification majeure des paysages.

Impact sur les sols. C'est une affirmation qu'on trouvait encore il y a quelques années mais qui a été mise en défaut par de nombreuses études scientifiques. L'érosion après coupe rase, le tassement du sol par l'utilisation d'engins de plus en plus lourds, l'extraction des souches, ont des conséquences très dommageables sur les sols.

Impact sur les cours d'eau et zones humides du secteur. Les modes de coupes génèrent des impacts significatifs sur les milieux aquatiques.

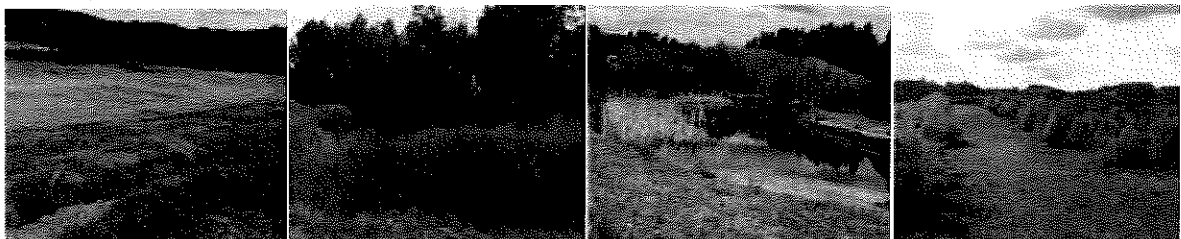
L'autorité environnementale a pudiquement noté son interrogation sur la gestion durable de la ressource. Elle a également signalé l'absence d'explications sur la possibilité, pour le territoire concerné, à fournir cette quantité de matière première.

Plus particulièrement nos associations relèvent plusieurs points rendant le projet inacceptable en l'état :

2-1 : L'absence de prise en compte de la présence d'un site pollué dans l'emprise du site :

Le site de la future usine CIBV contient 12000 m³ de déchets de pneus broyés, selon le dossier ICPE. Ces pneus sont issus d'une activité industrielle ancienne qui a connu une liquidation judiciaire, suivie de plusieurs incendies. Ces produits sont actuellement stockés en partie sur le site prévu pour l'installation des équipements nécessaires au projet. La présence de ces déchets sur le site n'est jamais clairement présentée dans le document. Pire on le retrouve dans la figure 26 au titre d' « habitat naturel » !

Figure 26 : Photographies des habitats identifiés sur le site d'étude
Source : SCMIVAL

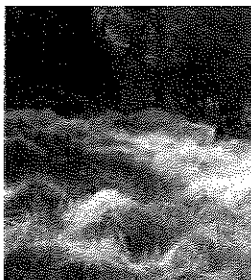


P1 : Friche rudérale

P2 : Forêts marécageuses

P3 : Bassin de rétention au Nord-Est

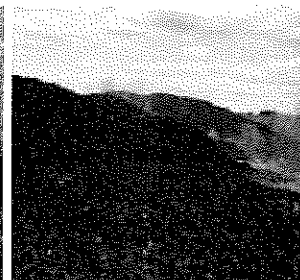
P4 : Zone rudérale et bordures de haies



P5 : Intérieur des forêts marécageuses



P6 : Ruisseau



P7 : ancien site industriel

Outre un bon sens élémentaire, au regard des éléments suscités, et d'études réalisées sur la pollution du Vert - ruisseau attenant -, la pollution du site ne pouvait être ignorée et l'absence d'analyse sur les effets actuels de cette décharge sur les eaux est inadmissible.

L'étude d'impact présente in fine page 110 l'enjeu comme « neutre ou très peu sensible », au motif que le site sera « nettoyé avant implantation du projet ».

Mais rien dans le dossier ne précise les modalités, conditions, financement de ce « nettoyage ».

On peut déduire du dossier le fait que la CIBV a prévu de procéder à la construction d'un mur anti-bruit avec ces broyats de pneus. Avant de procéder à une telle construction, et ainsi pérenniser sur ce site la présence de déchets dont la pollution n'a jamais été évaluée, nous demandons à ce qu'une étude soit réalisée par un cabinet indépendant sur cette même pollution, et que, au regard des résultats, une dépollution du site soit mise en place. Pouvons-nous continuer de fermer les yeux sur cette pollution ? Qu'advient-il lors du départ de CIBV, emporteront-ils leur "mur anti-bruit" avec eux ?

Le merlon anti-bruit présente une atténuation de 2,2 dB des émissions sonores de l'aérotherme. Dans le dossier d'impact, il est indiqué que "Les broyeurs auront uniquement un fonctionnement diurne alors que la chaudière fonctionnera aussi bien en période diurne qu'en période nocturne. Les autres équipements n'augmenteront quasiment pas les nuisances sonores dues aux trois broyeurs, à la sortie de cheminée de la chaudière et à l'aéroréfrigérant si leur puissance acoustique est au minimum de 10dB(A) en dessous de la puissance acoustique d'un broyeur (augmentation de 0,15dB(A)).". Sans parler de l'impact sur la faune (notamment zone Natura 2000), le bourg de Bugeat, principale agglomération du secteur, n'est pas l'objet du merlon anti-bruit (position de celui-ci atténuant les diffusions au nord).

Selon les professionnels, une atténuation de l'ordre de 2,2 db(A) serait quasiment imperceptible.

Comme nombre d'éléments présentés par CIBV, nous subodorons à ce sujet un manque de transparence : cette construction, au vu de l'atténuation sonore qu'elle propose et de sa disposition, loin de présenter une quelconque utilité, ne serait qu'une manière détournée d'éluder le problème de la pollution du site, et de rassurer abusivement les élus et la population sur son "nettoyage".

De plus, nous alertons l'enquêteur et les pouvoirs publics sur le fait que le merlon anti-bruit, composé de broyats de pneus, se situe à proximité de la chaudière huile thermique et de la zone de stockage de pellets qui, en cas d'incendie et selon l'étude de risque produite par Somival, produiraient un flux thermique de seuil 8kw/m² (p.103 ICPE partie 2) sur ledit merlon, soit selon les seuils réglementaires pour l'évaluation des effets thermiques provoquant des effets sur l'homme ou les structures, ayant des effets létaux significatifs.

A proximité de forêts, et prenant en compte le degré hautement inflammable d'un pneu, cela constitue un risque sérieux non pris en compte, sans parler de la pollution sur l'air, les sols, et l'eau subséquente.

2-2 : Les insuffisances du dossier en matière de gestion de l'eau :

Le projet CIBV est situé sur un cours d'eau de première catégorie, il se trouve à quelques centaines de mètres à l'amont hydraulique du lac de Viam, zone de baignade (3000 baigneurs/an) et de pêche, et est entouré de zones humides. Il est donc ceinturé de zones protégées et sensibles.

- Sur les effets sur la Vézère :

CIBV a prévu le pompage d'eau dans la Vézère par la station existante, or comme d'autres

points du dossier, rien n'est clair sur ces questions environnementales d'ordre majeur. L'ancienne station effectuait le pompage dans la Vézère mais également dans les zones humides à proximité. La pompe est actuellement hors service, tout comme la canalisation transportant l'eau de la Vézère au site, et traversant des zones humides. Les dysfonctionnements ont été récurrents lors de l'activité de l'entreprise précédente, ce qui occasionnait une dégradation régulière du milieu par la survenue de gros engins dans la tourbière. Le dossier admet enfin ne pas connaître précisément la localisation de la canalisation.

Il résulte de cet état de fait que des travaux importants seront nécessaires pour une remise en état du pompage et de la canalisation ? L'étude d'impact est pourtant muette sur ce point, comme elle est très insuffisante sur la question des débits prélevés ou du bassin de rétention prévu en période de basses eaux.

- Sur les eaux de lavage :

"Les eaux de lavage seront collectées par les surfaces à rebords hauts prévues sous chacun des équipements. Selon le type de lavage, les eaux seront soit rejetées au réseau EP soit collectées séparément pour une évacuation spécifique en camion-citerne."

Cette partie est largement insuffisante, le coût d'une évacuation par camion-citerne n'est pas mentionné et la filière de traitement pas précisée concernant notamment les eaux de lavage des engins.

La question de la gestion durable de l'eau sur le site et son environnement est un enjeu important du dossier qui a été très peu étudié.

Seuls les effets directs de l'exploitation sur site sont présentés. Les effets indirects concernant le pompage, le stockage, la maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles, l'utilisation incendie et la maîtrise des rejets courants ou lors d'orage est très insuffisante.

2-3 Insuffisance du dossier en matière de protection de la biodiversité :

2-3-1 Absence de prise en compte et d'évaluation de l'impact sur le ZPS oiseaux

La proximité de 2 grandes Zones de Protection Spécial (ZPS site Natura 2000), où les milieux boisés, notamment ceux visés par ce projet sont plus qu'importants d'un point de vue écologique, nous inquiète au plus haut point pour l'avenir et la conservation des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive "oiseaux" (et les autres aussi bien-sûr) au vue des besoins en bois de ce projet.

Les effets de l'exploitation forestière nécessaire à l'installation ne sont pas présentés. Aucune évaluation Natura2000 n'est présente au dossier alors même que la zone d'alimentation en bois couvre l'ensemble de la ZPS oiseaux.

Certaines affirmations du dossier sont inadmissibles s'agissant d'une étude d'impact : *"le chardonneret élégant contacté en limite de plate-forme pourra cohabiter avec l'activité du site même si un certain dérangement est prévisible"*.

2-3-2 : Insuffisances d'analyse des impacts sur le site de la gare-bois :

Nos associations qui sont agréées au titre de la connaissance et de la protection de la nature s'occupent d'étudier la faune sauvage du Limousin, de la faire connaître et d'assurer la pérennité des espèces qui la composent. A ce titre, nous siégeons dans diverses instances où notre présence est jugée utile par l'État et les administrations

locales et régionales et nous sommes également animateurs de programmes Européens (Natura 2000). Nous avons produit divers ouvrages sur la faune limousine, édité des listes rouges d'espèces menacées et contribué largement à la définition et la mise à jour des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) ainsi qu'au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Notre consultation des documents soumis au public dans le cadre du projet de création d'une unité de torréfaction et « pelletisation » du bois sur le site de la « Zone Bois de Bugeat - Viam » (19) a donc principalement porté sur la partie du dossier d'enquête consacrée aux conséquences prévisibles et éventuelles pour les aspects qui concernent les milieux naturels et la faune sauvage du projet de création d'une usine de transformation de bois sur le site de la gare bois de Bugeat-Viam en Corrèze à partir d'une ressource en bois prélevée au plus proche .

La première remarque que nous ferons sera pour manifester notre grand étonnement devant le fait que les études ne portent que sur le périmètre même de l'usine et très peu ou pas du tout sur les secteurs d'approvisionnement en bois alors que les conséquences y seront certainement importantes.

Dans le chapitre 5.3.3 de leur travail décrivant les sources bibliographiques sollicitées les auteurs disent avoir consulté la base de données « Faune-Limousin <http://faune-limousin.eu/> ». Ils constatent et semblent déplorer que « ce site participatif (soit) loin d'être exhaustif et que plusieurs groupes ne (soient) pas renseignés (Chiroptères, Reptiles, Insectes, Mollusques, etc...) ».

Cette base de données a été mise en place dans notre région par nos associations en mars 2016 ; elle repose sur les contributions volontaires des bénévoles (1366 inscrits et 370248 données remontées à ce jour). Elle constitue donc un outil important de participation aux politiques de sciences participatives mais a aussi le souci de mettre à disposition des gens et structures intéressées cette connaissance.

Cette possibilité offerte gratuitement et régulièrement mise à jour (en particulier les listes communales) est cependant assortie de l'avertissement qui suit :

*La liste communale des espèces est un outil mis à la disposition de tous par le Collectif Faune Limousin. Il s'adresse tout particulièrement aux différents acteurs qui interviennent dans la gestion du territoire (décideurs, administrations, collectivités, bureaux d'études, associations...). En quelques clics, il vous permet d'avoir accès à l'information ornithologique locale. Son fonctionnement est très simple. Il vous suffit de sélectionner la commune souhaitée ; instantanément la liste des espèces observées sur son territoire apparaît. ****ATTENTION**** Les informations des listes communales ne sont pas exhaustives et évolueront au fur et à mesure des participations à venir. En conséquence, l'absence d'une espèce dans cette liste est peut-être le simple fait d'une prospection lacunaire qu'il convient de ne pas mal interpréter. Toutefois l'information sur certaines espèces n'est pas disponible à l'échelle de la commune (carte et liste) en raison de leur sensibilité : Cigogne noire, Loup, ...*

Dans notre esprit, il est bien évident qu'un bureau d'étude intervenant dans le cadre d'un projet potentiellement porteur de conséquences sur les milieux naturels et les espèces sauvages devrait soit être lui-même doté des compétences nécessaires soit faire appel pour ces parties précises à des structures spécialisées.

Sinon, et cela nous semble être le cas en l'occurrence, on se contente de quelques trop rares et trop brèves visites de terrain et de la consultation de documents généraux certes indispensables pour une contextualisation des observations mais qui nous paraissent insuffisantes dans le cadre d'une telle étude.

Ces remarques peuvent paraître exagérées ou même injustes mais elles reposent sur notre longue expérience du sujet. Nous intervenons nous mêmes régulièrement dans des études préalables à divers aménagements ou même simplement à des mises en protection de site et nous constatons les niveaux d'exigence requis à juste titre, par exemple lors de l'implantation d'éoliennes, de zones d'activités commerciales ou de la création d'une réserve naturelle régionale.

Il nous semble donc qu'il existe désormais un certain « standard » dans ces domaines et qu'il n'est pas tout à fait atteint ici.

Certains partis-pris explicites nous étonnent aussi, en ce sens qu'ils tendent tous à minimiser l'intérêt du site sans que cela soit argumenté de façon convaincante. Nous y reviendrons par la suite.

Précisons tout d'abord que certains de nos bénévoles connaissent un peu ce site dit de la gare- bois de Bugeat-Viam. et que les observations qu'ils y ont réalisé témoignent du fait que ce lieu pourtant très maltraité et découlant d'aménagements lourds présente sous certains aspects un réel intérêt naturaliste. Comme vous le savez, la création de cette gare bois avait été décidée à la suite de la grande tempête de décembre 1999 afin d'évacuer par rail une partie au moins de cet afflux brutal de bois, en particulier vers la papeterie de la société « International Paper » à Saillat sur Vienne – 87.

Cependant, les gros travaux initiaux (terrassment de plates formes, création de bassins en eau, extension du réseau ferré, construction d'un grand hangar...) n'ont pas du tout été suivis par la mise en place du transport par rail du bois récolté sur la montagne limousine. L'intégralité des acheminements vers les lieux de transformation a continué de se faire par camions.

Si ce n'est quelques stockages ponctuels de bois et la création d'un dépôt de déchets de pneus, les quelques 10ha du site ont donc été littéralement rendus à la nature.

Un certain nombre d'espèces végétales et animales adeptes des milieux dits « pionniers » ont donc occupé ces lieux certes bouleversés mais extrêmement calmes et d'une certaine variété paysagère.

C'est pourquoi la qualification de la majeure partie du site en « friche rudérale » que propose le document ne nous semble pas décrire assez précisément la nature réelle des milieux présents.

Il ne s'agit pas d'un point de détail car la suite des appréciations sur la richesse du site en termes de biodiversité repose en grande partie sur cette appréciation initiale.

Ce parti pris est bien illustré par les affirmation suivantes (page 65/193) :

« Toutefois, compte tenu de la particularité du site constitué d'une plate-forme aux sols fortement remaniés, nous avons choisi de ne pas prendre en compte l'ensemble des données bibliographiques, car celles-ci sont représentatives d'habitats beaucoup plus riches que l'on peut notamment retrouver aux alentours de la plate-forme étudiée. »

Nous aimerions beaucoup que l'appréciation du Conservatoire Botanique National du Massif Central sur ce sujet soit sollicitée.

Pour ce qui est des espèces animales mentionnées, nos appréciations reposant sur les données disponibles dans « faune Limousin » ne corroborent pas non plus exactement ceux émis dans le document soumis à l'enquête publique.

Nos bases de données font mention de 4 brèves visites (jeudi 3 juillet 2014, dimanche 27 novembre 2016, jeudi 25 mai 2017, lundi 19 juin 2017).

Les oiseaux

Ces 4 sorties sur le site ont fourni la liste suivante :

Espèce	Nom scientifique	Indice de reproduction
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	possible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	probable
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	certaine
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	possible
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	probable
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	possible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis</i>	possible
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>	possible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	possible
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	probable
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	probable
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	certaine
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	possible
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	probable
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	possible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	possible
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	possible
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	possible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	possible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	possible
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	probable
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	possible
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	possible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	possible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	certaine
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	

Elle complète utilement celle présentée par le bureau d'étude (tableau 7, page 82/193) en faisant apparaître des espèces typiques des zones humides boisées du plateau (Bouvreuil, Pouillot fitis) mais aussi l'Alouette lulu inscrite à l'annexe 1 de la Directive oiseaux et qui a trouvé en ce lieu les zones de terre à nu et de végétation lacunaire qu'elle affectionne.

Soulignons aussi le fait que même le grand hangar a trouvé des adeptes ; Bergeronnette grise, Rouge queue noir, Hirondelle rustique et même, de façon très surprenante l'Hirondelle de rochers présente en 2014 et 2017 avec des indices probants de reproduction.

Pour nous, l'appréciation selon laquelle « Pour la plupart des espèces d'oiseaux recensées sur le site, leur présence est essentiellement liée à l'existence d'une importante zone boisée autour du site »

Témoigne simplement du parti pris déjà évoqué et du manque de prospection (une seule date mentionnée dans les relevés oiseaux, celle du 9 juin).

Les mammifères, reptiles et amphibiens

Aucune recherche particulière n'ayant été faite à des moments et selon des protocoles adéquats aucune espèce de mammifère n'a été observée sur le site.

Il est donc un peu abusif de prétendre comme le fait le bureau d'étude (page 81/193) que « le site présente ainsi peu d'intérêt pour les mammifères ».

Mentionnons aussi le fait que les chauves souris n'ont pas même été recherchées...

Pour ce qui concerne les amphibiens la Grenouille « verte » a été vue et écoutée tant par le bureau d'étude que par un de nos bénévoles dans un des bassins créés sur le site.

De notre côté, tenant compte du peu de temps passé à les rechercher nous ne porterons pas d'avis plus tranché au sujet de ce groupe et surtout pas pour dire comme la fait le document soumis « qu'au regard des données bibliographiques, la zone d'étude ne présente pas de potentialités pour la salamandre tachetée ».

Pour ce qui est des reptiles, enfin, ils n'ont fait l'objet d'aucune recherche, ce qui est dommage au vu de la configuration du site.

Pour notre part nous disposons d'une donnée de Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) le 19 juin 2017°

Nous regretterons enfin que les insectes et les mollusques n'aient pas non plus fait l'objet du moindre inventaire alors qu'il existe dans la région des structures tout à fait à même de combler ce vide.

3- Insuffisances du dossier en matière de bilan carbone

Le bilan carbone du projet n'est calculé qu'à partir de l'exploitation forestière.

Les émissions de gaz à effet de serre de l'usine ne sont pas estimées ni celles nécessaires au transport du bois vers l'usine et des pellets vers les clients (6 camions/heure). Ni l'utilisation de ces pellets par les clients.

Faire une comparaison entre le transport par camion et le transport par train montre un avantage pour le train mais cela ne réduit pas les émissions à zéro. La perte de carbone du sol liée à l'arrachage des souches n'est pas évaluée.

Le tout est largement biaisé car basé par l'hypothétique reboisement productif des propriétaires de forêt sur lesquels le porteur de projet n'a aucune prise.

L'autorité environnementale a signalé l'absence de bilan énergétique ce qui ne permet pas de faire un vrai bilan carbone.

Ce point de l'étude est particulièrement insuffisant.

4- Sur l'insuffisance de démonstration des capacités techniques et financières

L'article L181-27 du code de l'environnement impose que « l'autorisation prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité. »

En ce sens l'étude d'impact doit présenter les capacités techniques et financières de l'exploitant.

Dans le dossier proposé, non seulement l'exploitant n'est pas clairement identifié, mais en plus ses capacités financières sont présentées de manière trop floue.

Le renvoi à des financements extérieurs potentiels sans présenter de justificatifs de promesses de prêt n'est pas admissible s'agissant d'un projet à 22 millions d'euros.

Conclusion

Cette série de motifs, non exhaustifs, démontre que l'étude d'impact produite au dossier ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des effets directs et indirects du projet sur l'environnement.

Ces insuffisances ont pour effet de minimiser les impacts du projet sur l'environnement et donc de ne les prévenir de manière satisfaisante.

Dans ces conditions, les associations signataires émettent un avis très défavorable à ce projet en l'état.

Elles vous demandent Monsieur le commissaire enquêteur d'émettre un avis très défavorable au projet et de recommander l'organisation d'une concertation préalable.

Les associations alertent enfin les élus et Monsieur le Préfet sur les conséquences qu'auraient la mise en œuvre d'un tel projet dans ces conditions, en matière d'atteinte à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

Sujet: [INTERNET] enquete publique relative au projet de la société CARBON INGENI'R
bugeat Viam
De : Annie MARSALEIX
Date : Fri, 15 Dec 2017 11:51:45 +0100
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je souhaite faire part de mon désaccord avec ce projet

L'enquête publique n'a pas été ouverte à l'ensemble des populations concernées (on évoque un rayon de 80 kms autour du site , pour se ravitailler en rémanents).

Rien de précis n'est dit sur les sources d'approvisionnement, les quantités , la terre des plantations est déjà pauvre , retirer les rémanents qui en pourrissant nourrissent cette terre est absurde .

Certaines espèces animales protégées vont avoir à souffrir et disparaître .

Qu'en sera-t-il des emplois quand l'usine fermera ? Quelle va être la pérennité de ce projet ? comment seront protégées les forêts ?

Aucune réunion contradictoire n'a été organisée par les services " officiels" qui ont laissés les "opposant au projet" prendre l'initiative ...les mairies concernées n'ont eu aucune initiative d'information des citoyens

tout ceci ne va pas dans l'intérêt d'un développement harmonieux du plateau .

Annie BERTON TARNAC 19170

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : messagerie connan philippe

Date : Fri, 15 Dec 2017 11:56:23 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Contribution du bureau du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin à l'enquête publique concernant le Projet CIVB.

Le PNR soucieux du développement de ce territoire ne peut qu'être mobilisé pour accompagner des projets qui se veulent innovants et qui ont pour ambition la valorisation des ressources locales.

Dans le cas du projet CIVB, considérant que la quantité de biomasse brute nécessaire à l'alimentation de l'usine de fabrication de pellets torréfiés est définitivement arrêtée à 113 000 tonnes annuelles (quantité qui nous semble raisonnable), composées de 50% maximum de souches et rémanents pour la période 2018/2038 dont 30 000 tonnes maximum, prélevées sur le territoire du PNR équitablement réparties géographiquement et qualitativement (à ce jour le plan d'approvisionnement prévisionnel est en cours de finalisation avec l'industriel).

Sur ces bases :

- Nous proposons la création d'un LABEL PNR des bonnes pratiques de sylviculture (conditions d'un maintien de la fertilisation des sols avant remise en exploitation).
- Nous demandons le suivi scientifique des sols déssouchés pendant une période minimum de 5 ans.
- Nous demandons un suivi annuel précis des approvisionnements (par une structure désignée paritairement).

Dans ces conditions le projet CIVB sera compatible avec le projet de charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Le PNR Millevaches est disponible pour apporter toutes ses compétences, connaissances et analyses à l'ensemble des partenaires (professionnels, environnementaux, territoriaux.....) pour s'assurer du respect des normes environnementales et de la viabilité du montage industriel et économique du projet, de sa conception à son cycle d'exploitation.

Nous tenons à préciser que le Conseil Scientifique du PNR a été mobilisé depuis près d'un an sur ce dossier afin d'étudier les documents disponibles relatifs au projet, et d'éclairer les instances du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin en charge de ce dossier.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : francoise celerier

Date : Fri, 15 Dec 2017 12:00:32 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Plusieurs raisons me conduisent à être contre le projet de la société CIBV, dit usine à granulés torréfiés. Et la réunion qui s'est tenu à Bugeat avec les représentants de la société CIBV n'a fait que renforcer mes inquiétudes :

- problème pour approvisionner ce projet industriel en bois (rémanents, souches, etc.) dans le rayon de 80km prévu : ils n'ont pas pu démontrer que la ressource serait suffisante. Ce projet ne semble pas viable dans le temps.

Sinon, risque d'accentuer une sylviculture intensive, avec tous les problèmes que nous découvrons et vivons ces dernières années (coupes rases, accélération de l'appauvrissement et acidification des sols, utilisation de pesticides dans une zone de sources, véritable château d'eau !!)

Déjà nos grands parents ont planté, sur incitations publiques, au moment de la déprise agricole, sans pouvoir en mesurer les véritables enjeux (sauf les plus grands propriétaires) et conséquences . Il est urgent d'avoir une gestion collective de la forêt sur le long terme, le contraire de la sylviculture intensive.

- problème de transport insuffisamment explicité : l'exportation des pellets se ferait par train, mais qu'en est-il des possibilités d'utilisation de la voie depuis les problèmes rencontrés au moment de la construction de la gare bois ?

En plus des dégâts engendrés par le transport en camion pour approvisionner l'usine, qui ne sont pas vraiment pris en compte dans les coûts et qui risquent de rester pour l'essentiel à la charge des petites communes alentours

- les renseignements sur la part du financement privé et public sont insuffisants et, nous contribuables, au bout du compte nous pouvons craindre de payer pour "une usine à gaz"

- tous les problèmes cités précédemment laissent penser que le projet "bois-énergie" est tout le contraire d'un projet écologique : la biomasse n'empêchera pas le réchauffement climatique mais permet de récupérer des financements européens pour la société CIBV

- création d'emplois : il est légitime que la population puisse vivre et travailler ici , mais sur des emplois dignes et qui s'appuient sur des projets construits localement (ou avec un contrôle local) et dans ce cas les financements publics seraient justifiés. Alors qu'en sera-t-il de l'usine dans 3 ou 5 ans si tous les problèmes soulevés précédemment n'ont pas été éclaircis ? Fermera-t-elle ?

- mais quelques soient les coûts financiers, le plus grave, ce seront les destructions irréversibles de ce secteur du plateau des Millevaches que va entraîner la mise ne route de l'usine CIBV par la pression sur le forestier, l'environnement. Des zones telles que le Plateau des Millevaches sont rares sur notre territoire, elles sont précieuses, on doit prendre soin des lieux (faune et flore) et des hommes !

- l'enquête d'utilité publique relative au projet de la CIBV aurait dû

être réalisée dans toutes les communes directement impactées par
l'installation de l'usine

Françoise CELERIER
commune de Saint Amand le Petit

Sujet: [INTERNET] Enquête publique usine a pellet bugéat viam

De : philippe garnier

Date : Fri, 15 Dec 2017 12:30:59 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour mr L'administrateur public
Quelques questions pour confirmer un avis favorable
Je suis signataire de la petition
Dr Garnier philippe 4 rue de la mairie 19170 bugéat
ReSidence secondaire depuis 1989
Cabinet medical 1981 1989
Fiabilité financière de l'entreprise créatrice du projet
Antécédents juridiques du promoteur ???
Nuisances journalières des transports par camion
Nombre de camion/heure
Apport financier des communes de bugéat et viam
Nuisances sonores diurnes et nocturnes
Retombées financières en taxes locales
Fiabilité de l'ICPE. Indépendance ???de l'enquête ICPE
Utilisation de la gare bois par la sncf confirmée ??
Extractions des plaquettes forestières par des chevaux pour limiter les
nuisances par Engins motorisés ??
Destinations floues des pellets
Etude de marche ???
En attendant des réponses claires et précises

Philippe.garnier
De mon iPhone

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Fri, 15 Dec 2017 13:20:12 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Marie-Astrid PIOGER BEAUGER

Sujet:

Avis

Message:

je suis tout à fait favorable à l'installation de cette unité de transformation.

Le territoire est en cruel manque d'emploi, et tout action visant au développement du territoire est positif.

la valorisation des rémanents est une bonne solution pour les propriétaires forestiers qui ne savent que faire de leur souches, et qui doivent déboursier de fortes sommes pour faire dessoucher leur parcelle pour le replanter.

je pense que ce genre de débouché est favorable pour le reboisement des parcelles coupés à blanc.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : franck.d

Date : Fri, 15 Dec 2017 14:14:41 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

En tant que citoyen, je suis opposé à ce projet d'usine à pellets pour la raison suivante :

fabriquer un combustible à partir de résidus d'arbres est très préjudiciable à la régénération des sols, donc à l'environnement. En s'inscrivant soi-disant dans une logique de développement durable, ces promoteurs proposent une activité industrielle qui ne fait qu'aggraver la situation globale.

Cordialement.

Franck Dessomme

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : rossimanon

Date : Fri, 15 Dec 2017 14:24:04 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Ayant pris connaissance des éléments du dossier relatif au projet d'implantation de l'usine à pellets, je m'oppose totalement à la réalisation de celui-ci;

Bien cordialement,

Manon ROSSI. (Faux la Montagne)

Sujet: [INTERNET] enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Mickaël Damiens

Date : Fri, 15 Dec 2017 13:29:47 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour.

Je pense que le projet CIBV représente une menace pour l'économie du plateau de Millevaches. L'exploitation forestière occupe une place importante dans cette économie et je suis tout à fait favorable à son développement. Cela dit, je suis pour une gestion de la forêt plus durable et respectueuse de l'environnement, sans coupe à blanc, afin que les générations futures puissent encore bénéficier de cette richesse. Le tourisme, incarné par les nombreux espaces protégés dont bénéficie le plateau, représente une autre part importante de l'économie locale. Ce secteur, créateur d'emploi, va être très impacté par ce projet. Cette entreprise n'est pas faite pour durer et les emplois qu'elle propose disparaîtront en même temps que la ressource après avoir supprimé d'autres emplois dans d'autres secteurs d'activités. Le pays en ressortira appauvrit.

JE SUIS DONC ABSOLUMENT OPPOSE AU PROJET CIBV.

Mickael Damiens

Sénigour, 19170 TARNAC

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Fri, 15 Dec 2017 14:30:31 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Isabelle Durand Courteix

Sujet:

enquête publique installation d'une usine de fabrication de pellets torréfiés à VIAM

Message:

Monsieur Le Préfet, Monsieur L'enquêteur publique, j'apporte mon soutien à l'installation de cette usine à pellets torréfiés. J'aimerais qu'il y ait un suivi environnemental régulier afin de réagir positivement si besoin. Très attachée au pays, j'ai le désir de préserver la qualité d'espace naturel; j'ai aussi le désir que ce pays ne meurt pas.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM)

De : Franck TERRISSON

Date : Fri, 15 Dec 2017 14:34:57 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

je viens donner mon avis sur le projet d'usine à pellets.

La Haute-Corrèze est réputée (entre autre) pour son air, son calme, sa nature environnante. Le projet mettra à mal toute cette qualité de vie.

Les représentants de l'usine à la réunion à Bugeat n'étaient pas vraiment crédibles : chiffres approximatifs et réponses floues à plusieurs questions posées.

Que diras-t-on aux vacanciers qui viennent recharger les batteries (**je le sais, j'ai travaillé deux ans en office de tourisme**), dans un environnement préservé, nous n'aurons rien à leur dire s'ils désertent ce lieu de villégiature...

Les emplois "créés" seront sans doute les emplois existants perdus (tourisme, sport...)

Alors vraiment est-ce que ça vaut le coup ??

Cordialement

Anne Gautier (Bugeat)

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
Bugeat Viam
De : Sylvain Gioux
Date : Fri, 15 Dec 2017 14:40:16 +0100
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Ci-joint mon courrier.

Cordialement.

Sylvain GIOUX

perso S GIOUX.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
---------------------------	---

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite vous faire partager mon avis de petit citoyen bugéacois.

Pour résumer, je suis natif de la commune, j'y réside et j'ai l'intention d'y rester toute ma vie. J'essaie de participer à mon niveau à la vie de notre commune.

Alors OUI, peut-être naïvement, je suis très content que des investisseurs industriels s'intéressent à nous...enfin !

J'ai envie de vous dire qu'à force de voir filer les entreprises nouvellement créées dans les communes voisines, je commençais à désespérer.

Il était temps car la zone réalisée après la tempête laissait peu à peu la nature reprendre ses droits.

Pour revenir plus précisément au projet, je pense avoir fait comme la majorité des gens concernés, je me suis interrogé et renseigné par tous les moyens mis à disposition.

J'en suis arrivé à un jugement qui n'a pas plus de valeur qu'un autre mais je dirais que c'est tout simplement le fond de ma pensée. Il est évident que si des investisseurs projettent de s'installer et d'investir une somme de l'ordre de 25 millions d'euros, c'est qu'ils prévoient un retour bénéfique sur investissement.

Après lecture des différents passages du dossier ICPE, je constate certaines zones d'ombre que les investisseurs ont peut-être volontairement laissé pour ne pas avoir à se justifier clairement.

Alors NON je n'ai pas une confiance aveugle en des gens et des structures qui viennent pour faire du profit sur notre territoire. Mais je me rassure en me disant qu'avec toutes les normes obligatoires (nuisances sonores, olfactives, etc...), ils ne pourront pas faire n'importe quoi.

Par contre je me pose la question inverse : avons-nous (le territoire local) le choix de laisser passer une telle opportunité ?

Après avoir longuement réfléchi et échangé avec beaucoup de monde, je pense sincèrement que NON. Quoi de mieux qu'une usine de transformation du bois en plein milieu d'un massif forestier.

N'est-ce pas une porte de sortie ultra favorable à une zone créée il y a des années et qui n'a jamais eu de réel impact financier excepté son coût d'aménagement.

Le cheminement des produits finis par voies ferroviaires n'est-il pas une solution alternative au trafic routier ? (à condition bien entendu que celui-ci soit réalisable).

Autant de questions qui pour moi résonnent depuis la connaissance de ce projet.

Je n'ai pas assez de connaissances dans la filière du bois pour affirmer si oui ou non, les souches et rémanents contribuent à nourrir le sol pour de nouvelles plantations. Mais si tel est le cas, pourquoi jusqu'à présent, l'arrachage et la mise en andains est-elle pratiquée ?

Tout cela pour dire que s'il faut faire un choix entre la mise en andains et la récupération des rémanents, sans forcément qu'il y ait des interventions supplémentaires, alors OUI j'y suis favorable.

N'oublions pas que la collecte est conditionnée par l'accord des propriétaires forestiers. Maintenant, par rapport à l'aspect économique de tout un village et même du plateau de Millevaches, sans aller dans l'utopie, le flux afférent à cette activité peut être que bénéfique pour commerçants, restaurateurs... et finalement pour la pérennité de nos écoles.

De plus, n'est-il pas envisageable qu'à la suite de cette activité, d'autres entreprises émettent l'idée de venir s'installer ?

L'implantation de nouvelles entreprises n'est pas à mon avis un inconvénient sur une commune et si les règles du jeu sont respectées, nous pouvons très bien combiner économie locale avec entreprises et tourisme dans une région saine et préservée. Pour cela, prenez exemple sur Meymac avec SECHEMAILLES et Ussel avec PONTY (Isoroy) où l'on peut constater que l'un n'interfère pas sur l'autre.

Pour conclure mes propos, je suis un amoureux de la nature, de ma région et par-dessus tout de ma commune, c'est peut-être pour ces raisons que je m'indigne lorsque des personnes parlent de choses qu'elles ne connaissent pas.

Alors, NON, je ne suis pas contre les gens qui s'installent sur notre territoire, NON, je ne veux pas que notre région devienne un désert et NON je ne veux pas que l'on fasse n'importe quoi dans la nature.

La création d'un projet divise l'opinion par la mise en place d'un débat. Ce qui signifie qu'il y a des partisans et des opposants car tout un chacun a la possibilité de faire entendre son opinion, sans pour autant accumuler des commentaires dégradants à tous les carrefours et sur la voie publique.

Enfin, vous aurez aisément compris que je suis favorable à ce projet. J'invite les donneurs de leçon en écologie à balayer devant leur porte avant de critiquer ailleurs.

A bon entendeur.

Je vous prie de croire, Mr le commissaire en ma considération distinguée.

GIOUX Sylvain

19170 Bugeat

Sujet: [INTERNET]

De : Karine Van Nedervelde

Date : Fri, 15 Dec 2017 14:45:47 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Tony Oppenheim,
2017

Veix, le 15 décembre

Agriculteur,

Conseiller de la commune de Veix,

Membre de la commission tourisme de la

Communauté de Communes.

Lettre à l'intention des membres du Conseil Communautaire

Avis relatif au projet d'usine de l'entreprise CIBV.

Mesdames et Messieurs, ne pouvant me présenter devant vous ce soir, j'ai souhaité apporter ma modeste contribution à la réflexion sur la pertinence du projet de l'entreprise CIBV.

L'idée de valoriser nos sous-produits forestiers me paraît une excellente idée, c'est l'opportunité de créer des revenus fiscaux, des emplois nécessaires à la vitalité de nos communes : pour nos écoles, nos commerces, pour développer les activités pour nos enfants, donner des perspectives d'avenir...je ne peux que souscrire au désir d'utiliser cette ressource pour dynamiser notre territoire.

C'est une excellente idée, sous réserve qu'il respecte certains points essentiels qui ne sont pas actuellement garantis dans le projet présenté aujourd'hui : en effet, le dépôt de permis pour l'usine de pellets, aussi séduisant soit-il, ne doit pas nous faire oublier de vérifier l'impact du prélèvement de la matière première qu'il vise à valoriser.

En effet, afin de préserver durablement cette activité économique, nos emplois existants et

en devenir, nos paysages, il faudrait que les prélèvements effectués garantissent la régénération de cette matière première, qui aujourd'hui se régénère naturellement et gratuitement.

La préservation de la forêt et des conditions naturelles de régénération et de fertilité qui nous ont été transmises par les générations précédentes, ne sont pas garanties dans ce projet.

Il nous revient de préserver ce précieux patrimoine pour ceux qui nous succéderont. Nous portons une responsabilité aussi bien pour les générations futures, pour celles qui viennent aujourd'hui chercher la singularité de notre territoire, et pour nos habitants.

Le dimensionnement du projet présente un risque d'aspiration de toutes nos ressources, car

présenté comme tel il ne répond pas à la question de l'approvisionnement de la matière première qui lui est nécessaire. Nous devons donc étudier la partie immergée de l'iceberg, celle qui présente un danger et qui, n'étant pas visible immédiatement, pourrait nous faire oublier l'essentiel : la préservation de nos ressources ne se réduisant pas qu'à la seule notion de biomasse.

En l'état, ce projet est porteur d'un potentiel pillage à court terme de nos ressources naturelles laissant derrière lui de nombreuses zones défrichées. La replantation est hypothétique les propriétaires n'ayant pas d'obligation de replanter, bien que celle-ci soit mentionnée : il s'agit d'une simple invitation à faire, sans aucune contrainte, et donc aucune garantie. Quelles essences seraient implantées ?

En tant qu'agriculteur, j'ai en responsabilité des terres dégradées par la surexploitation passée : la production sur ces terrains nécessite un réinvestissement en apport organique qui engendre une période économiquement déficitaire. C'est la menace que ce projet nous fait porter et ce à bien plus grande échelle.

Je viens de m'exprimer en tant qu'agriculteur, connaissant le fonctionnement de nos écosystèmes.

En tant que citoyen et élu, je souhaite aussi exprimer mes doutes sur de nombreux autres sujets tels que :

Quel impact sur notre filière tourisme : croiser 12 camions à l'heure pour nos cyclo

touristes, Quid de nos paysages avec la disparition des bordures, haies, friches, forêts constituées de feuillus ?

Quel impact sur la filière bois ?

Quel impact sur la qualité de notre eau, avec le ruissèlement des fines et l'érosion ?

Quel impact sur les réservoirs de biodiversité ?

Quel impact sur les emplois directs et indirects existants dans les filières bois, tourisme,... ?

Quel impact réel sur le bilan carbone ?

Quel impact sur l'image de notre territoire ?

Je fais partie de la Communauté de Communes que nous venons de créer pour affirmer notre ruralité. C'est une idée qui nous a rassemblée et nous rassemble toujours. C'est dire si l'introduction d'une industrie dans notre territoire mérite que l'on prenne vraiment le temps de peser tous les enjeux. Celle-ci doit s'intégrer harmonieusement, sans dénaturer, sans détruire nos attachements, nos idéaux, nos enthousiasmes, au risque de créer désillusions, désengagement et clivages.

Les habitants des communes avoisinantes et nos 19 communes seront directement ou indirectement impactés par la création de cette usine. Les habitants sont attachés à leur territoire. Nous devons les informer, les consulter, et imaginer avec eux les solutions durables et notre avenir commun.

Ainsi, je propose que le projet soit revu et mené en concertation avec l'ensemble des acteurs, afin de lui garantir sa pérennité, et le soutien de l'ensemble du territoire.

Nous faisons face à un projet clivant, il révèle les préoccupations de chacun, il faut y voir une opportunité de nous rassembler autour de celles-ci et de prendre l'initiative par le pilotage de projets pérennes. Ne cédon pas à toutes les opportunités qui se présentent à nous. Prenons la main, allons chercher les projets qui nous correspondent, qui sont rassembleurs, laissons-nous le temps de construire ensemble et unissons nos compétences .

Quand organisons-nous le premier groupe de travail ?

[INTERNET]

Tony Oppenheim

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM)

De : mochni

Date : Fri, 15 Dec 2017 06:20:19 -0800

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Ce que nous voulons

« Nous voulons tous un plateau où il y ait des truites dans les rivières, des cèpes dans les sous-bois, de l'eau potable dans les robinets, du bois pour se chauffer, des forêts mélangées comme des jardins où l'on ait plaisir à se promener et où la faune abonde. Nous voulons que le bois qui pousse ici enrichisse le territoire lui-même et non l'ex-PDG de Goldman Sachs [ou tout autre forme de multi PDG à la sauce Gaudriot]. Nous voulons un plateau vivant, et il ne le sera que par l'insoumission à la logique actuelle qui régit nos forêts. »

Extrait du Rapport sur l'état de nos forêts et leurs devenir possibles - novembre 2013, téléchargeable sur <https://aupresdemonarbre.noblogs.org/files/2013/11/BrochureForetTelechargement.pdf>

Enquête publique et Démocratie

Concernant les « procédures de débat public » - au premier rang desquelles, les « enquêtes publiques », Françoise Verchère, invitée de Ruth Stegassy, dans l'émission Terre à terre du 4 avril 2016 sur France Culture explique comment elle s'est rendue compte au travers de son expérience d'élue « doutant de la pertinence de l'aéroport de Notre dame des Landes », combien celles ci étaient mal faites ..ou bien faites, selon le point de vue. Mal faites dans le sens où rien ne peut arrêter la machine qui est mise en route. Bien faites pour ceux qui veulent faire finalement valider par des procesus apparemment démocratiques une décision qui a déjà été prise.

Tout est fait pour ne jamais parler du fond du projet. On nous dit : « Mais enfin, les procédures ont été respectées, c'est l'état de droit qui doit l'emporter donc si vous désobéissez, c'est parce que vous refusez la démocratie ». Mais si on regarde de plus près ces procédures, on s'aperçoit qu'elles ne sont fondamentalement pas faites pour mettre en débat l'utilité sociale réelle d'un projet.

Monsieur le commissaire enquêteur en convenait lui même au cours de ses permanences à la mairie de Viam. Son avis se donnera sur un terrain purement technique. Au mieux, il aidera les promoteurs du projet à respecter la loi !

Françoise Verchère est l'auteure de Notre Dame des Landes : la fabrication d'un mensonge d'État, aux éditions Tim Buctu, paru en 2016.

" Toutes les procédures du débat public ont été respectées. La démocratie a parlé. Les opposants doivent l'admettre car nous sommes dans un État de droit". D'un projet de LGV au transfert d'un aéroport, de Sivens à Roybon, cette phrase, à quelques variantes près, est répétée

à l'envi de l'échelon local au plus haut niveau de l'État. Et l'opinion publique pourrait être tentée d'y croire. Pourtant, la réalité est bien différente : l'analyse fine des procédures et des pratiques montre au contraire que la parole donnée au public est de pure forme et qu'au fond le pouvoir ne se partage pas. Lorsque des citoyens réfléchissent, s'interrogent, analysent un dossier et proposent des alternatives, la machine bien huilée et politiquement correcte de la démocratie participative se grippe. Le mensonge et les petits arrangements deviennent alors nécessaires puisqu'il ne saurait être question pour les décideurs de renoncer...Au travers du cas emblématique de Notre-Dame-des-Landes, Françoise Verchère interroge la question fondamentale des modalités de la décision publique ; et pose la question de la responsabilité des élus et de la place des citoyens dans une démocratie qui se prétend moderne.

Françoise Verchère a été maire de Bouguenais, la commune d'implantation de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique pendant 14 ans, et conseillère générale de Loire-Atlantique jusqu'en avril 2015. Elle copréside le Cédpa, collectif d'élus opposés au projet de Notre-Dame-des-Landes. Elle a longtemps enseigné les Lettres Classiques du collège à la classe préparatoire. Elle est l'auteur d'un abécédaire sur la vie quotidienne d'un maire publié en 2008 ("Dictio-maire, petit traité à l'usage des citoyens curieux"). Elle est au centre du film documentaire de Luc Decaster "Etat d'élue" (2010).

Autrement dit :

« Une enquête publique consiste à recueillir l'avis de la population sur un projet d'aménagement du territoire ou un projet industriel. Cet avis est simplement « consultatif » comme dit l'administration. Que les remarques des habitants soient positives ou négatives, elle ne seront de toute façon entendues que sur les détails. Témoigner de son hostilité à un projet dans le cadre d'une enquête publique n'a jamais stoppé un projet, et ce quels que soient les arguments avancés. Les exemples abondent de riverains d'un projet industriel qui, espérant que la volonté du plus grand nombre serait entendue, ont massivement participé à l'enquête publique. Peine perdue à chaque fois. Ainsi la monstrueuse usine de stockage de pesticides Act'Appro s'est construite en 2008 à Saint-Pol-sur-Ternoise (62) alors que toute la population des villages adjacents s'étaient exprimé contre. De même, les promoteurs du barrage du Testet dans le Tarn n'ont pas même cillé lors de l'enquête publique qui était pourtant clairement « contre ». Aujourd'hui ce projet industriel est freiné grâce aux luttes de terrain.

En dépit de cela, l'enquête publique sert essentiellement aux promoteurs à boucler leur projet en demandant aux habitants de compléter « l'étude d'impact » avec leurs précieuses connaissances du terrain.

Le dossier ainsi finalisé pourra être remis au préfet, seul habilité à prendre la décision finale. Pour résumer, on pourrait dire qu'en remplissant un tel registre, on jouerait comme figurant

dans un film dont la fin est déjà écrite.
Dénonçons l'illusion démocratique des enquêtes publiques et allons
exprimer notre refus [...] ailleurs que
dans leurs registres. »

Extrait du tract d'appel à une manifestation départementale contre des
éoliennes industrielles
3 octobre 2014.

..écrit par des sans titres, sans étiquettes. Que chacun y trouve son
compte et la force de sa détermination à lutter contre les absurdités de
ce monde prétendument « démocratique ».

Non Pierre Henry tu n'es pas notre sauveur ! Tu ne feras que progresser
le désert quoiqu'on en dise.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : "Jacques Luce"

Date : Fri, 15 Dec 2017 15:34:16 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Veuillez trouver ci-joint mes remarques concernant ce projet.

Cordialement

Jacques Luce

CIBV.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
-----------------	---

Monsieur l'Enquêteur,

Le projet présenté par CIBV s'appuie sur la création d'un certain nombre d'emplois, et d'un développement industriel profitable au territoire. Choses que personne ne peut mettre en cause. Sans rentrer dans les polémiques, force est de constater que seul cet aspect positif est retenu par les "politiques" locales, et départementales, bien que ces emplois soient de **simples estimations** sans aucuns critères qualificatifs.

Une lecture plus attentive des documents mis à la disposition du public pour ce projet amènent un certain nombre de remarques dues en grande partie à des approximations et des solutions très hypothétiques.

Je ne retiens que les éléments suivants, qui pour moi décrédibilisent ce projet en l'état de l'étude.

A propos du dossier ICPE partie 1

Chapitre 1. IMPACTS du projet.

Que du positif pour l'emploi et le commerce.. sans chiffres précis d'emplois créés et sans localisation du personnel, ceci n'est qu'une vue de l'esprit.

POINT 2 -présentation du projet.

Ou l'on parle d'un four de 25 m de haut, et dont on retrouve plus loin une cheminée de 30 m...

POINT 5.2 du projet:

Besoins exprimés : 100 000 tonnes de biomasse par an produisant 40 à 50 000 tonnes de produit fini.

>>> Quelle quantité de matière première LYAUDET SA devra-il collecté pour produire les 100 000 tonnes de plaquettes forestières ?

POINT 10 Transport ferroviaire:

Les chiffres annoncés ne sont pas cohérents avec le point 5.2. 70000 tonnes dans un premier temps plus 50000 tonnes dans un deuxième temps... 120000 tonnes en partant de 100000 tonnes collectés...

>>> Aucune trace de faisabilité de fret ferroviaire sur cette ligne, la Gare bois en a souffert en son temps. En cas de refus quid du projet !

Eléments manquants :

Partie collecte des rémanents; processus de récolte, intervenants, responsabilité.
Position des exploitants forestiers, prix d'achats...

Considérations environnementales :

L'étude d'impact étant réalisée par le demandeur celle-ci ne peut pas être considérée comme intègre et objective.

En l'état actuel de l'étude et au regard de la suspicion concernant le porteur du projet plus les engagements de fonds publics non définis à ce jour, ce projet n'est pas souhaitable.
Un avis négatif serait cohérent.

Jacques Luce
19170 - TARNAC

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM)

De : patricia piotte

Date : Fri, 15 Dec 2017 16:14:16 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

je suis pour l'implantation d'une usine valorisant le bois local sur le plateau de millevaches.

Le bois est une ressource locale qui est sous exploité et les emplois créés ne peuvent qu'être bénéfiques pour dynamiser la région, le commun des mortels ayant besoin de travailler pour vivre !

Sujet: [INTERNET] AVIS PROJET SOCIETE CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : Mairie de Lignareix

Date : Fri, 15 Dec 2017 16:22:48 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Monsieur le Maire de LIGNAREIX, Robert BREDECHE, émet un avis favorable concernant ce projet cité en objet, dans un soucis de développement économique du Plateau de Millevaches.

Claire VANACKER

Secrétariat de Mairie de LIGNAREIX

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM) - AD00

De : Daniel ALASSEUR Architecte

Date : Fri, 15 Dec 2017 16:24:37 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Contribution de Daniel ALASSEUR / Lavaud 87120 NEDDE / AD00

Lavaud de Nedde est situé au cœur d'une zone très concernée par l'activité forestière, à environ 25 km à vol d'oiseau du site du projet industriel discuté. C'est au titre d'habitant de ce lieu que je viens intervenir au sujet de l'enquête publique sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés sur la Zone bois Bugeat-Viam, présenté par la SAS CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM (CIBV), ce qui n'exclut pas la prise en compte de l'intérêt général dans un cadre plus étendu, notamment du point de vue environnemental.

Les observations présentées n'ont pour objet que de participer à la collecte d'éléments d'appréciation qui seront portés à la connaissance des destinataires de l'enquête, et en ce sens prennent directement parti.

Elles portent, par communications successives, sur les cinq points suivants :

- 1- À propos de la ressource.
- 2- À propos du rendement énergétique.
- 3- À propos du bilan carbone.
- 4- À propos de la dynamique socio-économique locale.
- 5- À propos du déroulement de l'enquête.



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM) - AD01

De : Daniel ALASSEUR Architecte ·

Date : Fri, 15 Dec 2017 16:26:00 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Contribution de Daniel ALASSEUR / Lavaud 87120 NEDDE / AD01

1- À propos de la ressource.

La matière première qu'il est prévu de transformer serait récoltée sur un large territoire représentant un rayon d'action de 80 km autour du site de BUGEAT.

Il s'agit de l'enlèvement des bois jusqu'à présent très généralement non récupérés par les forestiers, et laissés sur place, houppiers, souches et branches.

La gestion du recueil et de la transformation de la matière brute en matière première serait assurée par la société LYAUDET INGEN'R, installée sur la partie ouest du site industriel, mais distincte de la SAS CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM et hors de la procédure d'enquête.

La quantité de matière première, dite plaquettes forestières, nécessaire à l'approvisionnement prévisionnel du projet CIBV serait de 100 000 tonnes par an.

Le rapport quantitatif entre matière première (bois présenté à la torréfaction) et matière brute (bois récolté, à l'arrivée sur le site LYAUDET INGEN'R), également dite « biomasse », n'est pas connu.

Je propose d'examiner la question de la ressource en « biomasse » selon 3 aspects :

- l'effet de l'enlèvement sur le site sylvicole des matières usuellement non récoltées,
- la contrainte sylvicole de production relative à l'approvisionnement quantitatif envisagé,
- la vraisemblance économique de l'approvisionnement.

Sur le site sylvicole, l'enlèvement des rémanents, et plus encore s'il est complété par celui des souches, priverait le sol de cet apport gratuit de sels minéraux et nutriments, qui contribue naturellement, notamment par l'action des cortèges saproxylophages, à son entretien, à la reconstitution de l'humus forestier et au développement des puits de carbone.

Il semble dans ces conditions parfaitement chimérique d'escompter de l'insouciance des propriétaires forestiers à céder à vil prix, voire à prix nul, une matière si utile à la valorisation de leur bien, dans l'idée d'un hypothétique approvisionnement de l'activité de torréfaction projetée.

En réalité, bien qu'il soit allégué que la société LYAUDET INGEN'R, spécialisée dans la collecte et la valorisation des rémanents [] a développé un savoir-faire particulier

sur la valorisation du foncier et la remise en culture des terres, aucune information n'est apportée au sujet des propositions techniques correspondantes, leur coût éventuel, et les contraintes qui s'ensuivraient pour les sylviculteurs ainsi délestés du précieux produit forestier issu des terres qu'ils exploitent et biologiquement nécessaire à la régénération de leur productivité.

Il en résulterait fatalement qu'à contresens des exigences relatives au prix d'achat de la ressource pour établir la faisabilité économique du projet CIBV les opportunités seraient rares, entraînant d'une part un coût de collecte élevé, d'autre part en compensation du manque à fournir le recours au détournement prohibitif de bois d'énergie ou d'industrie.



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM) - AD02

De : Daniel ALASSEUR Architecte

Date : Fri, 15 Dec 2017 16:27:34 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Contribution de Daniel ALASSEUR / Lavaud 87120 NEDDE / AD02

2- À propos du rendement énergétique.

Sur cette question, la réponse apportée par le document ICPE partie 1, en page 27/42, est la suivante :

• Rendement énergétique de la torréfaction supérieur à 90 %.

Cette valeur n'est pas expliquée.

Je propose de l'analyser sur la base des autres données énergétiques et massiques apportées par le même document.

- Consommation de chaleur (page 19/42)

Pour la torréfaction 0,37 Mwh/t de pellets

Pour le séchage 0,77 Mwh/t de pellets

Total 1,14 Mwh/t de pellets

- Pouvoir calorifique (page 27/42)

Bois 2 500/3 400 kwh/t soit en moyenne 2,95 Mwh/t

Pellets 5 500/6 500 kwh/t soit en moyenne 6,00 Mwh/t

Il en résulterait :

- Solde énergétique brut :

PC obtenu 0,37 Mwh/t

Coût énergétique 1,14 Mwh/t

Solde énergétique 4,86 Mwh/t

- Rendement énergétique net :

PC obtenu / PC initial = 4,86 / 2,95 = 1,65 soit un rendement en gain de 65%

Nota ;

Sur cette base un rendement en gain évalué supérieur à 90% ne tiendrait pas compte de l'énergie dépensée pour le séchage :

6,00 - 0,37 = 5,63 Mwh/t 5,63/2,95 = 1,91

1ère remarque :

Les calculs ci-dessus sont faits à masse égale.

Dans le processus industriel projeté ce ne serait pas le cas.

La perte de masse résultant du processus menant de la matière première (« biomasse ») à la matière torréfiée a été évaluée à 55%

(100 000 t de biomasse sont transformées en 45 000 t de pellets torréfiés, page 12/42)

Dans ces conditions le calcul du solde énergétique devrait être établi suivant le rapport du potentiel énergétique obtenu (PEO) au potentiel initial (PEI), soit :

$$PEO = 45\ 000 \times 6,00 = 270\ \text{Gwh}$$

$$PEI = 100\ 000 \times 2,95 = 295\ \text{Gwh}$$

$$PEO/PEI = 0,915 \text{ soit une perte énergétique de } 8,5\ \%$$

2ème remarque :

L'énergie dépensée au titre de la pelletisation n'est pas prise en compte.

Elle se retrouve probablement dans l'évaluation générale produite en page 12/42, soit une production annuelle à hauteur de 250 Gwh.

Quoiqu'il en soit la valeur annoncée de 250 Gwh pour le potentiel énergétique de combustion produit annuellement, à partir d'un approvisionnement en « biomasse » de 100 000 t, correspondrait à un rendement énergétique prévisionnel de $(250/295)$ 0,85, représentant une perte globale du potentiel énergétique de combustion de 15%.

Il faut en conclure que la transformation de la « biomasse » prélevée pour en faire un produit de substitution de la houille, tel que prévu par le projet CIBV, se ferait non seulement ne s'accompagnant pas d'un gain du potentiel énergétique de combustion, mais au contraire à perte, à hauteur estimée à 15%.



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM) - AD03

De : Daniel ALASSEUR Architecte

Date : Fri, 15 Dec 2017 16:38:54 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Contribution de Daniel ALASSEUR / Lavaud 87120 NEDDE / AD03

3- À propos du bilan carbone.

Nous sommes désormais engagés à la cessation de toute production énergétique à partir du charbon, d'ici à 2022.

Du point de vue du rejet des gaz à effet de serre, et tout particulièrement du CO2, et par différence avec la combustion du bois, celle de la houille libère du carbone fossilisé et dont le stockage ne pourra pas être renouvelé.

Du fait d'un rendement global défavorable du point de vue du potentiel énergétique de combustion, la valeur totale du CO2 libéré par la totalité du processus qui serait mis en œuvre par le projet CIBV serait nettement augmentée, par comparaison avec une autre utilisation dans le domaine du bois-énergie.

Le pellet torréfié, utilisé comme substitut du charbon, ne conserverait par conséquent pas, contrairement à ce qui est allégué (ICPE partie 1, page 10/42) *les caractéristiques et avantages du bois énergie en terme de développement durable et bilan carbone.*

Le projet CIBV est d'autant moins destiné à pouvoir prospérer les progrès de la réflexion présente notamment dans les instances de l'U.E. vont dans le sens de conclure que « le meilleur moyen de réduire les gaz à effet de serre émanant de la bioénergie sera de restreindre l'utilisation de cette dernière (ONG FERN, déjà citée dans les contributions à l'enquête).

Le combustible que se proposerait de produire la SAS CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM est déjà obsolète, avant même l'hypothétique installation sur site du projet CIBV.



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM) - AD04

De : Daniel ALASSEUR Architecte

Date : Fri, 15 Dec 2017 16:40:33 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Contribution de Daniel ALASSEUR / Lavaud 87120 NEDDE / AD04

4- À propos de la dynamique socio-économique locale.

Le projet CIBV est souvent présenté comme pouvant contribuer à apporter au territoire de BUGEAT, VIAM, et avoisinant, une dynamique d'ouverture à l'encontre du dépérissement ressenti et rejaillissant au niveau économique et social.

C'est une question grave et il ne faudrait pas se tromper.

L'amère désillusion que susciterait inévitablement un éventuel échec serait catastrophique.

Pourtant le dossier de présentation consacre seulement un paragraphe aux « capacités financières » de l'établissement (ICPE partie 1, 13.1, page 36/42) et n'évoque aucunement la faisabilité économique du projet.

La question ayant été abordée au cours du débat public, il apparait en résumé que le prix d'achat de la matière première n'est pas connu, mais qu'il est préoccupant et par avance trop cher d'entrée de jeu, tandis que le prix de vente du produit fini, également inconnu, serait limité par la concurrence du prix du charbon, et par avance difficile compte tenu non seulement du prix de revient mais également de l'amortissement, sur une durée qui n'a pas été définie, de l'investissement important prévu (pas moins de 15 millions d'€uros).

Concernant le prix de revient le dossier de présentation indique que *le transport du produit fini par camion ne sera pas employé, car non rentable* (ICPE partie 1, page 28/42).

Le coût du transport ferroviaire, à intégrer au prix de revient du produit fini livré, n'est pas connu.

Au bout du compte, la capacité du projet CIBV à présenter un profil économique rassurant, susceptible d'apporter un renouveau à l'activité et au dynamisme local, dépendrait du point de vue des conditions ordinaires de viabilité d'une entreprise de la réalité des possibilités d'approvisionnement et du débouché.

Ces conditions ne sont pas réunies.

Rien n'assure la réalité de l'approvisionnement dans la mesure où en l'état actuel il n'y a tout simplement pas de marché, et que selon toute vraisemblance il n'y en aura pas.

L'acquisition de la matière brute (dite « biomasse ») constituerait, si par étourderie le projet devait voir le jour, une nécessité vitale pour l'unité de torréfaction.

Cette matière, éventuellement récupérable à l'occasion des coupes rases, est détenue par les exploitants forestiers qui de l'avis général des spécialistes concernés n'ont aucun intérêt à la proposer à la vente.

De l'autre côté le débouché invoqué par la présentation du projet CIBV serait strictement industriel, ciblé mais non confirmé, et sous condition absolue de transport ferroviaire.

Le produit fini ne serait pas destiné à être introduit sur le marché général des combustibles, et il n'y a pas de marché spécifique.

Dans sa conception générale le projet CIBV n'est pas de nature à apporter une solution face aux inquiétudes locales, mais risquerait au contraire de mener tout droit vers une déception supplémentaire, laissant derrière lui, à l'échelle industrielle, son fardeau de ruine et de désolation.

Chacune et l'ensemble des observations exprimées par la présente contribution et mes trois précédentes, me conduisent à proposer le prononcé d'un avis défavorable à la réalisation du projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM et qui fait l'objet de l'enquête, dans l'intérêt de la sauvegarde économique du porteur du projet, dans l'intérêt de la population locale, dans l'intérêt du peuple français, notamment concernant la bonne utilisation des fonds publics, dans l'intérêt de la communauté humaine et de la préservation de son habitat.



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM) - AD05

De : Daniel ALASSEUR Architecte

Date : Fri, 15 Dec 2017 16:41:38 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Contribution de Daniel ALASSEUR / Lavaud 87120 NEDDE / AD05

5- À propos du déroulement de l'enquête.

Il semble important de signaler, alors que le déroulement du recueil des observations du public, en tout cas au vu de l'enrichissement régulier du registre dématérialisé, paraît satisfaisant, que ce n'a pas été tout à fait le cas du débat public.

Il est à ce propos significatif que Monsieur Jean-Paul BAUDET, qui dirigeait la séance, ait refusé la projection d'un document, les conditions étant pourtant réunies pour que cela fût immédiatement possible, nécessaire à l'éclaircissement d'un point de débat vivement discuté, qu'il a autoritairement clôturé au prétexte qu'il ne se serait agi que « de chiffres sans intérêt », alors même que de ce fait le document n'avait pas pu être examiné contradictoirement.

C'est certainement avec intérêt que le public prendra connaissance de la relation de cet incident par le commissaire enquêteur, et de ses éventuelles explications, dans le cadre général du rapport de fin d'enquête.

Ci-après extrait en copie de l'article R 123-17 du code de l'environnement.

« Réunion d'information et d'échange avec le public

« Art. R. 123-17.-Sans préjudice des cas prévus par des législations particulières, lorsqu'il estime que l'importance ou la nature du projet, plan ou programme ou les conditions de déroulement de l'enquête publique rendent nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête en informe l'autorité en charge de l'ouverture et de l'organisation de l'enquête ainsi que le responsable du projet, plan ou programme en leur indiquant les modalités qu'il propose pour l'organisation de cette réunion.

« Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête définit, en concertation avec l'autorité en charge de l'ouverture et de l'organisation de l'enquête et le responsable du projet, plan ou programme, les modalités d'information préalable du public et du déroulement de cette réunion.

« En tant que de besoin, la durée de l'enquête peut être prolongée dans les conditions prévues à l'article R. 123-6 pour permettre l'organisation de la réunion publique.

« A l'issue de la réunion publique, un compte rendu est établi par le commissaire enquêteur ou par le président de la commission d'enquête et adressé dans les meilleurs délais au responsable du projet, plan ou programme, ainsi qu'à l'autorité en

charge de l'ouverture et de l'organisation de l'enquête. Ce compte rendu, ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet, plan ou programme sont annexés par le commissaire enquêteur ou par le président de la commission d'enquête au rapport de fin d'enquête.

« Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête peut, aux fins d'établissement de ce compte rendu, procéder à l'enregistrement audio ou vidéo de la réunion d'information et d'échange avec le public. Le début et la fin de tout enregistrement doit être clairement notifié aux personnes présentes. Ces enregistrements sont transmis, exclusivement et sous sa responsabilité, par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête avec son rapport de fin d'enquête à l'autorité en charge de l'ouverture et de l'organisation de l'enquête.



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société Carbon Ingen'R Bugeat Viam

De : Gérard NONIQUE-DESVERGNES

Date : Fri, 15 Dec 2017 17:25:01 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

lettre réponse prjet Bois Viam.odt	Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text Content-Encoding: base64
---	---



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

CORREZE

Le 15/12/2017.

Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Monsieur le commissaire Enquêteur

La LPO 19 est une association d'étude et de protection de la biodiversité qui œuvre depuis plus de 16 ans à l'étude et la protection des oiseaux sauvages sur le département de la Corrèze.

Au vu du projet présenté ici, nous sommes très inquiets quant à l'avenir et l'approvisionnement de cette installation et des impacts que cela peut avoir sur la conservation des populations d'oiseaux (espèces protégées) et des milieux.

Nous disposons, dans les documents fournis, que de très peu d'information sur l'origine du bois qui alimenterait cette installation ; d'ailleurs dans sa note d'avis l'autorité environnementale le souligne.

Les rares pistes proposées (accrus, boisement de déprises agricoles,...) ne semblent pas avoir été étudiées avec précision. Les impacts environnementaux d'une exploitation de ces boisements n'a pas été étudiée

D'un point de vue écologique, ces boisements ont une importance capitale et doivent être exploités de façon durable et non par des coupes rases qui sont un bouleversement (des sols et des espèces floristiques et faunistiques)

La proximité de 2 grandes Zones de Protection Spécial (ZPS site Natura 2000), où les milieux boisés, notamment ceux visés par ce projet sont plus qu'importants d'un point de vue écologique, nous inquiète au plus haut point pour l'avenir et la conservation des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive "oiseaux" (et les autres aussi bien-sûr), notamment une espèce

LPO Corrèze, 31, avenue Jean Jaurès 19100 Brive la Gaillarde



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

CORREZE

emblématique ,sur le plateau de Millevaches qui est la Pie Grièche Grise dont il ne reste plus que 60 couples en Limousin , dont le futur site est actuellement sa zone d'hivernage voir sa zone de nidification pour cette espèce

Au vue des besoins en bois de ce projet et de l'impact sur le site (bruits , trafic soutenue des camions). Nous pensons que ce projet est surdimensionné par rapport à l'environnement local .

L'impact paysagère nous paraît très importante pour un boisement forestier déjà malmené.

Nous vous demandons pour ce projet des études complémentaires afin d'appréhender la durabilité ;

- financières
- écologique

Nous espérons que notre avis sera pris en compte .

Veillez ,Monsieur le commissaire enquêteur , recevoir nos sincères salutations .

Le vice Président de la **LPO19**

Mr Gérard Nonique-Desvergnès

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : "Emelyne FAURE"

Date : Fri, 15 Dec 2017 17:29:37 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Copie à : "Emmanuel NICOLAS" <emmanuel.nicolas@arbogest.fr>

Madame, monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir transmettre notre contribution dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM au commissaire d'enquête.

Bien Cordialement,



Emelyne FAURE

Technicienne Forestière Indépendante

Gestionnaire Forestier Professionnel

20 rue Aragon 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

06 74 31 29 95 - 05 55 75 39 96

emelyne.faure@arbogest.fr

ARBOGEST_Contribution à l'Enquête Publique CIBV.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64



ARBOGEST

Gestion Forestière

Consignation d'observation dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

La Sarl ARBOGEST, composée de deux techniciens forestiers indépendants ayant le titre de Gestionnaire Forestier Professionnel, exerce une activité en conseil et gestion pour des propriétaires forestiers privés en Limousin et à ce titre souhaite vous interpeller ainsi que la filière forestière locale sur la méthode d'approvisionnement de l'unité de fabrication de pellets torréfiés.

Notre société s'inscrit dans le dynamisme de filière forêt/bois Limousine et souhaite que des projets innovants puissent contribuer au développement de ce territoire. L'implantation d'une usine sur le site de Bugeat-Viam qui offrirait un débouché supplémentaire pour les sylviculteurs est une bonne nouvelle d'autant qu'elle peut générer de l'emploi nécessaire à la vie de nos petites communes.

Le site de Bugeat-Viam est un site industriel qui a vocation à le rester et d'autant plus pour l'industrie du bois, il est central, bien desservi (route et voie ferrée) et relativement grand.

Remarques sur la consultation

Nous souhaiterions en premier lieu soulever une remarque générale sur le périmètre de la consultation qui s'étend seulement aux communes de Bugeat et Viam sur lesquelles serait implantée l'usine. **Compte-tenu de la nature et de l'importance de l'approvisionnement, nous regrettons que la consultation du public ne porte pas sur l'ensemble du périmètre prévisionnel d'approvisionnement du projet.**

Dans un second temps, la lecture du dossier ICPE et la participation à la réunion publique de présentation à Bugeat le 24 novembre, nous amènent à faire quelques remarques et donnent lieu à des questions qui méritent d'être éclaircies avant le lancement d'un tel investissement.

Imprécisions et contradictions

Nous avons cherché dans le dossier quelles seraient les opportunités pour notre filière avec le projet de CIBV. Nous nous sommes heurtés à l'absence d'un véritable plan d'approvisionnement concernant le volume de matières premières nécessaires, leur répartition selon le type, les surfaces de forêts concernées par le projet.

Je prends un exemple dans le dossier de présentation (Pièce A) au chapitre 5 « L'approvisionnement en bois » paragraphe 5.2, les besoins en bois sont annoncés à 100 000 t/an. Le 24 novembre lors de la réunion publique, il est annoncé 113 000 tonnes.

Autre exemple, au paragraphe 5.4 du document cité ci-dessus intitulé « une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt », il est écrit « *Somival estime à 600ha de foncier par an la surface forestière valorisée [...] suite à une coupe rase.* » et à la ligne juste en dessous, ils

Siège social

20 rue Aragon, 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT - Tél. 05 55 75 39 96 - Mail : contact@arbogest.fr

N° siren : RCS Limoges 819 634 288 - SARL au capital social de 4 000€ - Code APE : 7490B - N° TVA intracom. : FR 18 819 634 288

écrivent « *En somme, le plan d'approvisionnement permet un renouvellement forestier de 1000ha/an [...] au maintien de la biodiversité.* ». Dans l'étude d'impact, page 38, chapitre 4.3 « Synthèse des impacts du programme », il n'est question que de 500 ha/an.

Dans l'étude d'impact, page 36, chapitre 4.2.2, il est annoncé que « *le projet ne prévoit pas de dessouchage systématique. Au contraire, les souches et rémanents ne représentent qu'une faible partie de l'approvisionnement globale.* ». Comment se fait-il, que lors de la réunion, Mme ELIAS ai annoncé que les « broyats forestiers » (souches et rémanents) représenteraient 50 % de l'approvisionnement ?

Compte-tenu des volumes annoncés, de l'étendue du territoire concernée, il nous paraît indispensable de connaître précisément l'origine de la matière première pour pouvoir évaluer les impacts :

- Sur la ressource forestière, à court terme, à long terme.
- Sur la fertilité des sols garantissant la pérennisation potentielle du modèle forestier proposé.
- Sur la biodiversité et les écosystèmes naturels en général.

Lyaudet Ingen'R, la filiale de Somival doit approvisionner CIBV à hauteur des 2/3 des besoins (information donnée le 24 novembre à Bugeat). Cette entreprise est surtout connue pour ses travaux de défrichement, rare ont été les fois à notre connaissance sur les dix années passées où Lyaudet Ingen'R a pu proposer des solutions d'enlèvement des souches concrètes aux propriétaires forestiers dans le cadre de projet de reboisement.

Nous demandons explicitement un éclaircissement sur la provenance des bois nécessaires pour obtenir :

- 56 500 tonnes de souches et rémanents (50 % de l'appro.),
- 44 000 tonnes de plaquettes forestières (39 % de l'appro.).

Quelle parts, en volume et surface des chantiers concernés, et par type de produit seront issues :

- de parcelles défrichées,
- de peuplement feuillus à reboiser,
- de coupe rase à reboiser ?

A première évaluation, il nous apparaît que le plan d'approvisionnement a été sous-dimensionné. Soit les surfaces concernées seront bien supérieures à 600 ha ou 1000 ha. Soit le recours à un approvisionnement en bois d'industrie sera plus important.

Quelles seront les actions commerciales mises en place pour mobiliser cette ressource ? Contrat d'approvisionnement ? Démarchages directs des propriétaires forestiers et agriculteurs ?

Ces points liés à l'approvisionnement sont essentiels pour la pérennité de l'entreprise et des quelques emplois créés qui ne sera possible que dans le cas de ressources suffisantes et à bas coût de mobilisation. On note que l'industriel ne s'est engagé que pour une durée de 3 ans minimum (page 13 du dossier de présentation) ce qui est surprenant au regard des montants investis.

Une autre contradiction a retenu notre attention et concerne le financement du projet. Il a été annoncé publiquement le 24 novembre à Bugeat que le projet ne faisait pas appel à des subventions publiques. Il aurait été bienvenu de préciser tout de même que CIBV a bénéficié d'ores et déjà :

- d'une avance remboursable de 4 millions d'euros allouée par l'Etat via l'ADEME.
- d'un apport de financement de 1,5 millions d'euros par Dynalim (Conseil Régional et l'Union Européenne).

Nous ne sommes pas opposés, bien au contraire, au fait que l'argent public finance le l'émergence de projets économiques mais cela doit être fait en toute transparence et pour des projets pérennes en terme d'emploi et de développement territorial.

Informations des propriétaires forestiers

La forêt est aussi essentielle à d'autres services qu'à la production de bois, sans doute moins reconnu ni toujours récompensés, comme la séquestration du carbone, la qualité de l'eau, la régulation des crues, la protection des sols contre l'érosion, et la prévention d'autres risques naturels.

Au cours de la réunion du 24 novembre, CIBV a été interrogé par le public sur l'impact du prélèvement des souches. Mme Elias a très brièvement répondu que ce prélèvement n'avait aucun impact sur la fertilité des sols et la croissance des plantations futures.

La synthèse de l'étude RESOBIO parue en juillet 2015 sur la « Gestion des rémanents forestiers : préservation des sols et de la biodiversité » financée par l'ADEME nous apprend que :

- dans aucun cas la récolte des menus bois, des souches ou des arbres entiers ne sont sans impact sur la fertilité des sols. L'impact est seulement variable en fonction du diamètre des arbres récoltés en entier (plus les arbres sont de petit diamètre, plus la perte est importante), du maintien ou non d'une partie des racines dans le sol, de l'exportation ou non du feuillage.

- les impacts sont plus importants sur la notion de fertilité et d'activités biologiques des sols que sur la productivité des peuplements sauf dans les cas de tassement du sol par les engins de récolte et de dessouchage ou dans le cas d'exportation du feuillage, en particulier pour les résineux. Avec une réserve apportée concernant un manque de recul à long terme (études faites sur 10 ans seulement).

Ces constatations ont conduit les organismes de recherches (INRA, FCBA, IRSTEA...) à réviser le guide sur la « Récolte raisonnée des rémanents en forêt » éditée en 2006 par l'ADEME. Ce nouveau guide, nommé GERBOISE, n'est pas encore publié et devrait l'être dans les prochaines semaines.

Il est fondamental que les propriétaires aient accès à cette information.

Déjà en 2006, le guide préconisé systématiquement une fertilisation des sols après la récolte des rémanents pour les terrains de notre région présentant un pH faible et une faible teneur en argile. Cette fertilisation varie selon le peuplement récolté et le type de renouvellement envisagé. Elle participe dans tous les cas à l'augmentation des rejets de CO2 et de la pollution des eaux. On est loin dans ce cas d'un modèle de gestion durable alors qu'un écosystème forestier respecté par les pratiques sylvicoles permet naturellement l'amendement et l'augmentation de la fertilité des sols à long terme.

Des études sont en cours pour envisager le retour des cendres sur les terrains forestiers pour refertiliser les sols à la suite de ce type de récolte. Pour le moment, on observe que des effets néfastes sur les sols acides comme on les rencontre sur notre territoire avec un risque de pollution accrue des Eléments Traces Métalliques, une modification de la biodiversité du sol. Ainsi que des difficultés réglementaires et organisationnelles sans solutions pour les propriétaires forestiers.

Ceci signifie pour les propriétaires :

- dans un premier temps une augmentation du prix des reboisements ou des travaux de régénération naturelle pour intégrer la fertilisation nécessaire. Sans aucune garantie de la part de CIBV que les souches et rémanents ne soient rémunérés ou que les frais de préparation du terrain soient moins chers.

ARBOGEST

20 rue Aragon, 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT - Tél. 05 55 75 39 96 - Mail : contact@arbogest.fr
N° siren : RCS Limoges 819 634 288 - SARL au capital social de 4 000€ - Code APE : 7490B - N° TVA intracom. : FR 18 819 634 288

-un risque à long terme d'appauvrissement des sols, de diminution de productivité de leur parcelle.

De notre point de vue, à partir des études en cours et de nos expériences dans le domaine du reboisement, nous ne voyons aucun intérêt pour les propriétaires à être encouragés à pratiquer l'extraction des souches et la récolte des rémanents dans leur forêt.

Nous demandons à CIBV de détailler le cahier des charges et les moyens mis en œuvre en ce qui concerne :

- l'information complète à destination des propriétaires,
- la méthode utilisée pour déterminer les chantiers où l'extraction des souches est possible en répondant aux critères de bonnes pratiques qui seront définis par GERBOISE,
- les techniques d'extraction des souches et récoltes des menus-bois qu'ils comptent mettre en œuvre,
- les outils de contrôle indépendants qu'ils mettront en place pour garantir une absence d'impact pour les peuplements futur.

Engagements des propriétaires ou fausses promesses de CIBV ?

Du point de vue de la filière forêt limousine, l'intérêt du projet de CIBV reposerait sur le fait qu'il favorisait le reboisement des coupes rases et des peuplements pauvres.

**Quels sont les engagements de CIBV concernant le reboisement des coupes rases ?
Comment garantissent-ils la mise en œuvre de plantations mélangées, adaptées aux changements climatiques ?
Comment leur projet favorise le recours à la futaie irrégulière ?
Comment l'extraction des souches et des rémanents favorise la biodiversité alors même qu'il s'agit justement d'un problème important induit par l'export du bois morts indispensables à la biodiversité forestière ?**
(page 36 de l'étude d'impact).

Quelle définition de peuplements pauvres adoptera CIBV pour orienter les propriétaires vers une transformation ou conversion par plantation de leur parcelle ?

Parlons-nous de ces accrus feuillus ou mixtes qui participent justement au maintien de la biodiversité sur notre territoire ? à la production de bois de chauffage aujourd'hui et à la production de bois d'œuvre de demain grâce aux éclaircies d'amélioration ? au maintien d'un paysage diversifié et accueillant pour les habitants et le tourisme ?

Le pellet torréfié, l'avenir pour la forêt ?

Même si la politique forestière française investie à juste titre massivement en matière de développement du bois-énergie, associée à une politique indispensable d'atténuation des changements climatiques, il convient de ne pas faire n'importe quoi et d'engager des choix dans une vision de très court terme mais ayant des conséquences sur le territoire à très long terme.

Le constat du décalage entre les échelles de temps s'impose : échelle longue du temps forestier (environ 100/180ans) face à l'échelle plus rapide des changements en cours (30/50ans) et le temps court des réflexions industrielles (5 à 10 ans).

L'époque est à l'innovation technologique qui est porteuse d'opportunités : or dans ce projet, le fait de récolter des souches sur une parcelle n'est opportun que pour CIBV, ne rend aucun service au territoire et n'apporte aucune rémunération aux producteurs qu'est le sylviculteur.

L'avenir et l'intérêt du pellet torréfié est de pouvoir remplacer le charbon utilisé dans les centrales électriques thermiques sans frais de conversion pour ces centrales. En France, entre 2000 et 2015, en moyenne 7,8 millions de tonnes de charbon ont été consommées pour la production d'électricité.

Avec 113 000 tonnes de bois, CIBV nous promet 45 000 tonnes de pellets torréfiés. D'après CIBV le pouvoir calorifique de ces deux produits sont proches (page 27 du dossier de présentation). CIBV émet déjà le projet de deux autres usines semblables, une dans le sud-est du Massif Central et une autre en Lorraine. Combien d'autre pour remplacer tout ou partie le charbon ?

Conclusion

Compte-nu des informations à notre disposition dans le cadre de cette enquête publique, nous émettons un avis défavorable pour la création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM.

Nous souhaitons que ce projet soit réétudié en profondeur et que soit exclu a minima le mode d'approvisionnement par les souches. Qu'une autre solution d'approvisionnement soit étudiée avec une expertise indépendante qui puisse garantir la pérennité de la ressource et éviter les conflits d'usage.

Qu'une concertation soit mise en place pour définir une autre politique énergétique et une relocalisation des moyens de production énergétique à une échelle territoriale plus soucieuse du respect des ressources forestières.

Le bois a une place importante dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques. Son impact sera d'autant plus utile s'il est employé pour la construction, l'isolation ou autres emplois à long terme (stockage du carbone) en plus de se substituer à d'autres ressources émettrices de CO2.

Nous sommes aussi très favorables et apporterons notre soutien :

- à l'implantation sur le territoire de scierie pour la transformation de gros bois résineux,
- à la réouverture de petites ou moyennes unités de sciage feuillus qui nous permettrait de développer un programme d'amélioration plus ambitieux pour nos peuplements feuillus,
- à la relocalisation des unités de seconde transformation du bois.

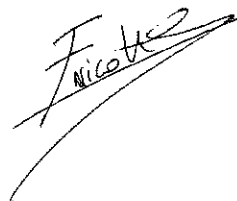
Nous vous prions, monsieur le Commissaire enquêteur, de tenir compte de nos arguments et de les consigner dans le registre des requêtes.

Veillez agréer Monsieur le commissaire, nos sincères salutations.

Emelyne FAURE



Emmanuel NICOLAS



Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Braiaud de la noalha

Date : Fri, 15 Dec 2017 17:45:49 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

a l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Produire des pellets avec les rémanents des coupes forestières est une aberration. Allons nous devoir faire des apports d'engrais ou de compost pour planter la seconde voir la troisième générations de bois (souvent du résineux) sur notre territoire. Le paysan que je suis ne se permet pas de telles absurdités dans ses terres. Les sols forestiers souffrent déjà beaucoup de l'exploitation par engins lourds, devront-ils subir un autre passage pour extraire souches, racines et branches? et je ne parle pas du reste du projet....

Ce pays a-t-il besoin de ce type de projet ? crese que non

Je vous demande Monsieur le commissaire enquêteur, de donner un avis négatif sur ce projet pour cause d'insuffisance d'étude d'impact et l'absence de procédure de concertation préalable pourtant prévue par la loi.

Dans l'espoir de ne pas voir ce projet se réaliser, veuillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marie Caunet
23500 LA NOUAILLE

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

De : "Luc Jodet"

Date : Fri, 15 Dec 2017 09:12:44 -0800

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Mr l'enquêteur,

Je souhaiterais partager mon opposition au projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM.

Ce projet part très probablement d'une bonne intention mais il ne semble pas remplir l'un des buts affichés: l'utilisation d'une ressource renouvelable afin de réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. Ce projet semble tomber dans les travers de nombre de projets similaires :

- L'utilisation de ressources sans garantie de leur renouvellement effectif puisque les propriétaires de forêts exploitées n'ont pas d'obligation de replanter,
- L'utilisation de méthodes d'exploitation des ressources renouvelables controversées tel que la coupe rase,
- Un bilan environnemental ne prenant pas en compte l'appauvrissement des sols et une étude d'impact ne faisant qu'effleurer les solutions de mitigation sans offrir aucun engagement concret,
- Un bilan carbone sous-estimant l'impact de la chaîne logistique nécessaire pour qu'un tel projet soit rentable,
- Une viabilité financière douteuse sur le long terme alors qu'un tel projet se doit de prouver sa pérennité afin d'être capable de mitiger les effets néfastes sur la durée,
- Une promesse de création d'emploi qui ne prend pas en compte les destructions d'emplois potentielles liées à la concurrence avec les autres filières forestières existantes sur le territoire.

C'est pourquoi, en tant que résidant de Tarnac, je vous demande de rendre un avis négatif quant à la poursuite de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Luc Jodet

Oriac, 19170 Tarnac

Lettre d'opposition au projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.c Content-Encoding: base64
---	--

Sujet : Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Mr l'enquêteur,

Je souhaiterais partager mon opposition au projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM.

Ce projet part très probablement d'une bonne intention mais il ne semble pas remplir l'un des buts affichés : l'utilisation d'une ressource renouvelable afin de réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. Ce projet semble tomber dans les travers de nombre de projets similaires :

- L'utilisation de ressources sans garantie de leur renouvellement effectif puisque les propriétaires de forêts exploitées n'ont pas d'obligation de replanter,
- L'utilisation de méthodes d'exploitation des ressources renouvelables controversées tel que la coupe rase,
- Un bilan environnemental ne prenant pas en compte l'appauvrissement des sols et une étude d'impact ne faisant qu'effleurer les solutions de mitigation sans offrir aucun engagement concret,
- Un bilan carbone sous-estimant l'impact de la chaîne logistique nécessaire pour qu'un tel projet soit rentable,
- Une viabilité financière douteuse sur le long terme alors qu'un tel projet se doit de prouver sa pérennité afin d'être capable de mitiger les effets néfastes sur la durée,
- Une promesse de création d'emploi qui ne prend pas en compte les destructions d'emplois potentielles liées à la concurrence avec les autres filières forestières existantes sur le territoire.

C'est pourquoi, en tant que résidant de Tarnac, je vous demande de rendre un avis négatif quant à la poursuite de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Luc Jodet

Orliac, 19170 Tarnac

Sujet: [INTERNET] enquête publique relative au projet CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

De : Mickaël Damiens

Date : Fri, 15 Dec 2017 17:30:54 +0000

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour.

Je tiens à dire absolument que je ne comprend pas comment se fait il que les humains actuels décident de détruire la nature qui vraiment est très belle. Je ne pense pas qu'elle résistera à ce vandalisme.

Je ne suis pas d'accord qu'on retire les souches. Les machines qu'ils utilisent vont tout démolir et encore faudra-t-il que les propriétaires acceptent ça. Il était dit que les souches étaient bénéfiques à la replantation mais ce projet n'en tient pas compte. Je ne connais pas les composants mais j'ai 83 ans et j'ai toujours vu les souches restées sur place.

Je suis donc contre ce projet.

Paulette BEZAUD

Sénigour, 19170 TARNAC

Sujet: [INTERNET] enquête publique relative au projet carbon ingen'r bugat viam

De : jasen champroy

Date : Fri, 15 Dec 2017 18:53:48 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

L' extraction des souches, des racines et des branches n'est pas une solution durable qui permettra d'approvisionner cette usine. Cette pratique, à une telle échelle, risque fort d'avoir les conséquences suivantes:

Au niveau des sols forestiers

- Nos sols sont très sensibles à l'érosion; les fortes pluies comme celles de ces derniers jours peuvent déplacer des quantités de limons considérables quand le sol est déssouché et à nu .
- Le bois mort, les ramures, les racines produisent la fertilité du sol . Ils sont sa nourriture.

Au niveau des pratiques sylvicoles:

- On s'oriente vers la généralisation d'une approche agronomique de la forêt au détriment de son approche écosystémique.
- La Perte de fertilité devra forcément être compensée par une fertilisation
- La fragilisation des peuplements forestiers va augmenter les traitements phytosanitaires

Ce projet qui va impacter la qualité de nos sols,ne s'inscrit donc pas dans une perspective de développement économique durable pour notre territoire.

Je vous prie d'agreer, Monsieur, l'expression de ma plus respectueuse considération

Jean Noël Champroy
Professeur d'aménagement forestier
Lycée forestier Meymac

Sujet: [INTERNET] Enquête publique usine Bugeat-Viam

De : Claire Poulaud

Date : Fri, 15 Dec 2017 18:57:04 +0000 (UTC)

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur,

Veillez prendre en compte un avis de plus :

Défavorable au projet de l'Usine de Bugeat-Viam.

Au regret de ne pas voir des habitants face à de nouveaux emplois.

Au contentement de voir des habitants face et pour un territoire préservé, avec de nouveaux emplois réfléchis durablement pour le bien de tous!

Bien cordialement,

Poulaud Claire. Faux la Montagne.

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Fri, 15 Dec 2017 20:04:58 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Garreau Didier

Sujet:

usine à pellets de Bugeat-Viam

Message:

Chavanac, le 15 décembre 2017.

L'usine à pellets, un projet du XIXe siècle.

Ce projet prétendu innovant présente au contraire toutes les caractéristiques d'une entreprise relevant de critères du passé:

Son caractère industriel en fait une réalisation fleurant bon l'huile chaude et la fumée : même si on peut penser que le process de fabrication sera robotisé au maximum, comme il se doit, il n'empêche que les broyeurs gronderont jour et nuit, que les fours épandront sans cesse leur pestilence et que l'eau du ruisseau scintillera inévitablement d'irisations suspectes.

Son parti-pris d'exploitation intégrale de la nature sous prétexte que certains matériaux qu'elle laisse après le travail humain sont considérés comme des déchets qu'on ne saurait abandonner sans en tirer profit est précisément l'entêtement qui a conduit à la situation actuelle de la planète qui précipite l'homme vers son effondrement. Une façon de voir plus adaptée au temps présent consisterait à tenter, s'il en est encore temps, de préserver autant que faire se peut, notre biosphère. Or, le projet de l'usine à pellets par les nuisances (pollutions sonores, visuelles, hydrologiques, de qualité de l'air) qu'elle créerait serait la cause d'une diminution de la biodiversité autour du site.

Par sa dimension inadaptée à la ressource qu'elle prétend vouloir utiliser, ce projet s'apparente à la mégalomanie des industriels du passé qui a abouti à la destruction de l'environnement. C'est encore dans cette perspective présomptueuse qu'il se présente : il est, leur passé le démontre, le fruit d'une quête de pouvoir que ses auteurs n'ont cessé de mener que ce soit financièrement ou politiquement. Cette disproportion le voue à l'éphémère, la matière première vite épuisée poussant les quêteurs de profit et de pouvoir à aller dévaster d'autres lieux.

Enfin ce projet se vante, comme au bon vieux temps du capitalisme industriel, de créer des emplois ; or, nous l'avons vu, son PDG se refuse à promettre quoi que ce soit sur ce sujet et se contente de faire miroiter aux esprits qui n'ont pas vu les temps changer, l'espoir de nombreux travailleurs se pressant le matin aux portes de l'usine. Or, c'est peut-être là le seul point par lequel cette usine se démarquerait du passé : elle mettra en œuvre l'automatisation autant que possible puisque tout le monde sait très bien que les robots sont devenus plus rentables que les hommes. Tous les emplois auxquels pourraient prétendre les habitants de la région, le plus souvent peu formés et peu spécialisés, seront évidemment remplacés par des machines et les quelques postes de cadres requis pour le fonctionnement de l'usine ne profiteront sans doute qu'à du personnel délocalisés.

On voit donc qu'il s'agit d'une entreprise régressive et nuisible qui, si l'on excepte l'automatisation, se calque sur des modèles d'hier. Le véritable progrès, la richesse d'un pays (au sens où il y fait bon vivre) ne se mesure plus à la densité de la fumée rejetée par les cheminées comme dans la Londres du XIXe siècle. La jeunesse vivante du plateau se trouve ailleurs que près des usines.

Didier Garreau

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT- VIAM (CIBV) contribution de M. Christophe MOKRZYCKI

De : Jackie

Date : Fri, 15 Dec 2017 20:22:15 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à la prise de connaissance des informations concernant le projet d'implantation d'une usine à pellets sur la montagne limousine à Viam, je m'oppose à ce projet et m'en explique :

Étant paysan maraîcher sur ce territoire, à Chavanac, non loin de Viam, je connais bien les sols du pays pour les travailler, les cultiver depuis des années :

sols sableux assez pauvres, acides des sols fragiles qui s'érodent facilement et qui perdent vite leur fertilité. Pour les garder en état « vivant », en état de produire, il faut maintenir à tout prix leur

bio-masse, l'ensemble vivant du sol, et pour cela il y a avant tout le couvert et surtout la restitution d'un maximum de matière organique après culture.

Donc, après les cultures agricoles, on restitue pailles, feuilles, déjections, fumiers ou composts

et après les cultures forestières, cimes, houppiers, branches, feuilles et souches.

Or, Carbon Ingen' R, bien au contraire, veut prendre toute cette matière organique, minimum indispensable à la survie du sol.

A terme les sols forestiers ne pourront plus se maintenir en vie, vont perdre leur fertilité, l'eau va ruisseler, entraînant avec elle les éléments fertiles.

Donc ces sols ne pourront plus produire.

Voilà pourquoi je m'oppose à ce projet qui serait très néfaste pour la survie des sols de la montagne limousine.

Christophe Mokrzycki

La belle étoile 19290 Chavanac

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la sté CARBON INGEN'R
Bugeat-Viam
De : Idelette Plazanet
Date : Fri, 15 Dec 2017 21:22:31 +0100
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint ma contribution pour l'enquête publique sur le projet de la sté CARBON INGEN'R Bugeat-Viam.

Bien cordialement,
Julien Bourdel

=

JB.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--------	---

—Partie 1.1.3—

Partie 1.1.3	Content-Type: text/html Content-Encoding: 7bit
--------------	---

En tant que futur habitant de la commune de Nedde, je me permets de réagir sur le projet de CIBV. J'ai choisi de venir vivre dans la région et d'y délocaliser mon activité professionnelle du bâtiment. Je viens dans la région depuis plus de 15 ans et j'aimerais autant qu'elle reste dans le même état que je l'ai trouvée à mes débuts. Il serait dommage de saccager une partie du massif forestier pour une dizaine d'emplois seulement, quand bien même, il serait annoncé 100 emplois, ce ne serait toujours pas valable de créer cette structure, la préservation de l'environnement demeure prioritaire face à toute forme d'économie potentielle, je dis bien potentielle car en créant cette usine, vous ne faites que vous tirez une balle dans le pied ...

Pour conclure sur l'argument de l'emploi qui semble primer dans ce sujet, je dirais qu'il serait certainement plus judicieux et plus respectueux d'orienter le développement économique dans le secteur du tourisme qui a encore bien des choses à révéler dans cette belle région du plateau.

Julien BOURDEL

Chef d'entreprise depuis 2008

Sujet: [INTERNET] enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : carine messauchie

Date : Fri, 15 Dec 2017 21:48:35 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Veuillez trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique.

Carine Messauchie

19170 BUGEAT

enquête publique Bugeat Viam.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
--	---

A Monsieur le commissaire enquêteur,

Je n'ai pas comme certains participants à cette enquête fait de recherches très approfondies sur l'approvisionnement, le transport, les rapports des conseils scientifiques, de la DRAAF... (une partie de ce que j'ai lu). Je n'ai aucune connaissance particulière des métiers du bois, du fonctionnement d'une usine ou de la faune et de la flore. Je n'ai pas le temps ni peut-être les connaissances pour faire une analyse technique. Je vous épargnerai donc un « copier-coller » de dossier !

Pour m'informer, j'ai assisté aux 2 réunions publiques (la première organisée par l'association des opposants et la seconde par vous-même). Je n'avais pas vraiment d'avis avant ces réunions ; je souhaitais avant tout des informations. Je reconnais aux opposants leur rôle de « lanceur d'alerte » qui permet de se poser des questions.

Cependant, j'ai été atterrée lors de la seconde réunion. La présentation du projet n'a pas à mon sens été complète du fait de l'opposition systématique d'un groupe très organisé et le débat n'a pas eu lieu. Il est même impossible. L'ambiance de cette soirée en atteste. Je trouve cela lamentable !

Malgré tout, je tiens à faire part de mon avis. Evidemment, ce projet n'est pas anodin et **qu'il faut prendre des précautions au niveau de l'impact environnemental** que pourrait avoir cette usine (rejets dans l'air, dans l'eau, bruit...), qu'il ne faut pas couper des forêts uniquement pour approvisionner cette usine, qu'il faut protéger la faune et la flore ...

MAIS je pense que **les normes existent et qu'il faut aussi faire confiance aux autorités compétentes** pour s'assurer de leur application. Je leur fais confiance.

J'ai lu beaucoup de commentaires concernant ce merveilleux pays avec ses paysages magnifiques dans lequel les gens randonnent, se ressourcent, font des photos, passent leurs vacances ou leur retraite... j'ai les mêmes activités, j'aime le calme et ce Plateau sublime MAIS le paysage, les fleurs, les chouettes et les chauves-souris ne suffisent pas à créer **un cadre de vie vivable**. Je ne vois pour ma part aucun avenir à de nombreux villages sans personnes actives (j'entends en âge de travailler) qui y vivent. Or pour vivre, je ne connais pour ma part qu'une solution : LE TRAVAIL. La contemplation du paysage ne nourrit pas !!!

Comment vivra-t-on une retraite ou des vacances agréables le jour où il n'y aura plus un commerce sur place, plus d'infirmière ou d'aide-ménagère, plus aucun service, et plus non plus de maison de retraite faute de personnel ??? Les touristes « verts » veulent du calme et à 20kms de là, on le leur offrira aussi mais avec des commerces en plus !!!

Certains disent être nés ici et revenir y passer une retraite paisible. Où étaient-ils pendant les 40 années de leur vie active ??? Vivre ici entre 20 et 62 ans est impossible sans emploi et n'est pas simple au quotidien. Y élever des enfants veut dire d'accepter de faire des kilomètres (et polluer !!!) pour leur scolarité (ils quittent Bugeat à 11ans), les RDV médicaux (pédiatre, ophtalmo...), les loisirs (sports, activités culturelles, spectacles...), l'habillement... prendre une demi-journée à chaque fois !

Je ne crois pas que cette usine changera radicalement les choses, mais je suis aux premières loges pour constater que si rien n'est fait tout de suite, il n'y aura pas d'autres chances...

Puisqu'il faut dire qui on est et d'où l'on vient, allons-y ! Ma famille est originaire du canton. Mes grands-parents et mon père y ont travaillé toute leur vie. Je n'ai pas grandi bien loin, mais pas sur le Plateau. J'y vis et j'y travaille depuis 20 ans. Je vis à Bugeat même depuis 14 ans et mes enfants ont grandi ici. A 17 et 14 ans, je sais qu'ils quitteront Bugeat – ils sont déjà partis (pas le choix !!!). Je les ai élevés en leur disant qu'il faudrait qu'ils partent. Alors, ce pays, ce n'est pas « tu l'aimes OU tu le quittes » mais « bien sûr tu l'aimes MAIS tu dois le quitter ». Pour ma part, j'ai travaillé pendant 17 ans à l'école ; mon poste a été supprimé en juin dernier. Je ne me plains pas : j'ai dû partir, mais j'ai du travail. La démographie est catastrophique et il faut permettre à quelques jeunes de rester.

Les seules personnes pour lesquelles je pense le projet aura des conséquences directes lourdes sont M et Mme Collinot du Petit Canada, et je comprends leur point de vue justifié mais sans agressivité contre les personnes qui ne pensent pas comme eux.

Pour conclure avec mon opinion : si ce projet ne permet que 10 emplois même si ce n'est que pour 20 ans, je suis POUR, si ça peut permettre à quelques jeunes de rester en travaillant. Je l'ai dit plus haut : je ne crois pas que ce soit tout blanc, ni tout noir. Le monde est plein de nuances de gris. Je n'ai peut-être pas raison et je n'impose mon point de vue à personne, mais je pense qu'il faut essayer et dire OUI.

Carine Messauchie – 19170 BUGEAT

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM)

De : Benjamin

Date : Fri, 15 Dec 2017 22:13:24 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonsoir,

Les conditions de cette enquête publique et le niveau rachitique de l'information dispensée aux populations de la zone impactée par ce projet d'usine de pellets, m'avaient d'abord conduit à ne pas participer à cette enquête publique. Au vu toutefois du débat soulevé sur le fil de ces derniers jours, des différents points de vue exprimés et du souci partout audible, dans des positions parfois opposées sur le sujet, pour l'avenir du pays, je souhaiterai que ce projet soit ajourné pour laisser toute la place à un vrai débat sur ce que nous voulons pour ce pays. Il est malheureux qu'il ait fallu la proposition mal ficelée d'un petit aventurier de l'économie prédatrice, pour révéler toute la passion et l'engagement disponibles derrière les façades grises des maisons de Haute-Corrèze. On se prendra à espérer que tant d'énergie puisse servir à nourrir autre chose que de faux clivages entre les anciens, les nouveaux, ceux du cru et ceux de la dernière pluie, que les plus véhéments manient à l'envi. Il n'y aura pas de sauveur suprême, ni Gaudriot ni un autre, la réponse ne peut venir que de ceux qui sont là et aiment ce pays (de diverses manière) et pas juste ce qu'il lui reste de possibilités de plus-value.

Puisqu'il faut donc donner son avis à ce stade des débats, je suis donc contre l'installation de cette usine sur le secteur du plateau de Millevaches.

Cordialement,

Benjamin Rosoux

19170 Tarnac

Sujet: [INTERNET] Enquête publique / Société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : Nicolas Rohart

Date : Fri, 15 Dec 2017 21:43:56 +0000

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Averti du projet de construction d'une usine à pellets torréfiés à Viam, par la société Carbon ingen'r, j'ose ici apporter une contribution au débat public, quant à la pertinence d'une telle installation. Exerçant l'activité d'exploitant forestier en Limousin depuis 7ans, je me suis formé au CFPPA de Meymac avant de pratiquer les métiers forestiers (sylviculture, bucheronnage, débardage, ...). Amoureux des arbres, je cultive et récolte Châtaigneraies, Chênaies et Hétraies avec passion, en particulier sur la commune de Chamberet.

L'usine en question s'approvisionnerait principalement en souches et rémanents, et ce point, parmi de nombreux autres, me semble tout à fait critique. En effet, si les coupes ordinaires ne prélèvent pas de bois de moins de 7 à 8 cm de diamètre, c'est aussi pour préserver les futures ressources des sols forestiers. Décomposés en humus puis minéralisés, les rémanents et souches font partie, avec la roche mère et les restes d'animaux, du "bol alimentaire terrestre" des végétaux de demain. Ainsi, lorsque l'on observe attentivement une plantation de 30 à 50 ans, ayant succédé à l'amoncellement en andains des souches et rémanents de la dernière coupe, on peut facilement observer une légère bosse en ligne sur le terrain, entourée d'arbres manifestement plus gros que les autres, pourtant sur la même station.

Les arbres se nourrissent des "restes". La Châtaigneraie Limousine, autour des Monts de Chalus, menée en taillis et exploitée en enlevant la totalité du bois aérien (troncs, tiges, rameaux et feuilles) pendant une époque entière, montre aujourd'hui de clairs défauts de croissance. Quant à l'exportation des souches, cette pratique n'a jamais été rigoureusement expérimentée localement, à ma connaissance. De tels essais montrent des résultats encore indéterminés ou désastreux dans d'autres régions. Définitivement, soustraire les souches aux terrains forestiers, de manière massive, ne répondrait pas aux valeurs de prudence inculqués à tous les forestiers.

Dans l'état actuel des connaissances à ce sujet et vu l'échelle de l'usine envisagée, permettre la réalisation de ce projet me semblerait tout à fait irresponsable.

Nicolas Rohart

Exploitant forestier à Chamberet

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19

Date : Fri, 15 Dec 2017 22:44:07 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Amand pascal

Sujet:

Enquete publique relative au projet de la société Carbon Ingen'r Bugeat Viam

Message:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite au manque de transparence, de concertation, d'erreurs de l'étude d'impact, de menace sur le tourisme, et surtout lorsque l'on sait que ce projet va supprimer plus d'emplois qu'il n'en créera, nous nous opposons à celui-ci .

De nombreuses questions sont restées sans réponse.

Transport:

Après le fiasco de la gare bois Bugeat Viam et l'argent public gaspillé, n'est-ce pas une utopie de croire que CIBV obtienne un accord avec les différents opérateurs ferroviaires de proximité.

Si cet accord n'est pas conclu, quel est le pourcentage de camions qui s'ajouterait en plus de celui-ci annoncé dans ce projet?

Cette augmentation de camions va occasionner des dégâts sur les infrastructures routières déjà fragilisées. Qui va payer?

Baisse du bilan carbone:

Pourquoi avoir omis d'indiquer que la motrice de ces trains fonctionne au diesel, comme les camions ?

Bois énergie :

Si les contrats avec les exploitants forestiers et les particuliers n'aboutissent pas, comment CIBV va-t-il faire fonctionner son usine?

CIBV va-t-il utiliser des déchets industriels de classe B ?

CIBV va-t-il être obligé d'importer des plaquettes forestières au-delà des 80km ou bien de l'étranger?

Cela augmentera l'impact carbone.

Pollution du site:

Dans le projet CIBV , un merlon sera créé en partie avec les déchets de pneus, que vont devenir les milliers de tonnes restants?

Peut-on parler de dépollution, lorsque l'on enfouie des déchets de pneus dans un merlon, sachant que ceux-ci contiennent des composants chimiques très polluants?

Pollution de l'air:

Nous sommes dans un climat humide, en été les particules fines seront concentrées sur le secteur, quelles mesures CIBV va-t-il prendre?

Si les rejets dans l'air sont inoffensifs pour notre santé, pourquoi une cheminée de 30 mètres de haut?

Risque incendie:

Vu la proximité immédiate de la station service, du merlon, de l'usine qui génère des particules fines , il y a un risque d'explosion ou d'auto inflammation, qu'a prévu CIBV s'il y a une réaction en chaîne?

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet d'usine CIBV

De : "Ivan Gabiache"

Date : Fri, 15 Dec 2017 22:52:08 +0100

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Enquête publique relative au projet d'usine CIBV

En pièce jointe, ma contribution à l'enquête publique

Ivan Gabiache
Orliac TARNAC



Garanti sans virus. www.avast.com

Usine à pelets.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
----------------------------	---

Observations sur le projet CIBV (pellets torréfiés)

Après avoir longuement réfléchi sur l'opportunité de cette usine, voici les principales raisons qui me conduisent à exprimer mon opposition à ce projet.

Tout d'abord, le sujet de la ressource m'inquiète beaucoup. Cette idée de prélever les rémanents ainsi que les souches des terrains constitue pour moi une aberration écologique. Comment peut-on imaginer appauvrir le sol alors qu'on va lui demander par la suite de favoriser le développement des jeunes plants de résineux ou de feuillus que l'on aura pris soin de planter? Dans d'autres régions, au contraire, les pratiques de broyage de ces rémanents et de ces souches sont très régulièrement pratiquées, c'est sans aucun doute le meilleur moyen de favoriser la richesse future de nos sols. Par ailleurs, je pense que les quantités prélevées seront très rapidement insuffisantes, et que par conséquent nous devons nous attendre à d'autres types de prélèvements, beaucoup plus agressifs.

D'autre part, je trouve pour le moins surprenant que l'enquête publique ne concerne que la commune de Viam, alors que le périmètre impacté concerne tout le plateau et même au delà de Limoges, au nord, et de Brive, au sud. Toutes ces communes sont réellement impactées par le projet aussi bien au niveau du prélèvement des ressources, que du trafic routier qui viendra s'ajouter à celui que nous connaissons aujourd'hui. Aléas bien connus de nos communes qui voient l'état de leurs pistes et de leurs routes se dégrader irrémédiablement.

Il y a également un problème sur les besoins d'eau nécessaire à la fabrication de ces pellets torréfiés. En effet, lors de la réunion publique, une question a été posée concernant le déficit d'eau stockée dans le bassin de rétention durant la période d'été. Comme sur bien d'autres points soulevés durant cette soirée, je n'ai pas eu de réponses.

Je remarque que toute l'enquête publique et que tous les débats reposent sur une étude et sur un dossier très lourd que seul les auteurs ont dû lire intégralement. Seulement voilà, l'entreprise qui a réalisé ce projet d'usine est aussi l'entreprise qui souhaite l'exploiter! Lorsque l'on est à ce point juge et partie, il y a de toute évidence conflit d'intérêt.

Pour terminer, je rappelle que l'implantation de cette usine dont l'impact écologique n'est pas neutre, est située à quelques centaines de mètres d'une zone classée " Natural 200" et en plein Parc Naturel Régional du plateau de Millevaches, de quoi vous l'avouerez, monsieur le commissaire, susciter notre étonnement.

Ivan GABIACHE

Orliac / TARNAC

Sujet: [INTERNET] Contribution à l'enquête publique concernant le projet de Carbon Ingen'R Bugeat-Viam (CIBV)
De : combastel.bernard
Date : Fri, 15 Dec 2017 23:07:54 +0100
Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>
Copie à : "mairie Veix"

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai suivi ce dossier dans la presse et le débat entre créer des emplois locaux et préserver l'avenir de la forêt ne me laisse pas indifférent.

En effet, je suis natif de la région des Monédières que j'ai vue se transformer avec la disparition du tissu rural et la plantation des résineux dans la seconde moitié du XX^e siècle, j'ai vu s'y constituer la filière bois.

Propriétaire forestier, je connais les difficultés de la sylviculture et de l'exploitation des produits dans nos terrains pauvres et pentus, autrefois landes à mouton, dans ce milieu fragile que les engins d'exploitation fragilisent encore plus.

Mais, surtout, je suis très inquiet devant le projet d'usine à pellets qui va retirer toute la matière vivante de nos sols, les tasser et accroître leur lessivage, hypothéquant l'avenir de la forêt contre quelques euros de plus! Sans forêt pérenne pas d'emplois pérennes dans la filière et bien au delà!

Pour résumer ma position, je suis convaincu qu'une **sylviculture raisonnée, respectueuse des sols, de la biodiversité et du développement durable, est à priori incompatible avec un projet financier/industriel qui n'aurait, je le crains, pour objet que de récolter des subventions, récupérer tout ce qui peut l'être et disparaître en emportant les bénéfices, en laissant les friches forestières et industrielles, une filière ravagée plus un bon nombre de chômeurs sur le territoire.**

Je crois en l'avenir de la forêt, essentielle à la survie des hommes, et je ne voudrais pas connaître pour notre région le même destin que celui des pays miniers.

Cordialement

Bernard Combastel



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Lénon

Date : Fri, 15 Dec 2017 23:09:20 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour

Résidant sur la commune de Saint Martin Château (23460), à 40 km de Viam, j'ai pris connaissance tardivement de cette enquête publique et de la consultation publique à son sujet.

Le fait que cette consultation soit restreinte aux habitants de la commune de Viam alors que le territoire concerné par ce projet rayonne 80km alentours a de quoi rendre méfiant.

Pourtant, je trouve important de soutenir les initiatives économiques dans notre belle région. Encore faut-il que les intérêts des entreprises qui s'y implantent n'aillent pas à l'encontre de la collectivité et de l'écosystème.

Certes, le plateau de Millevaches est une zone très rurale à faible densité de population. Mais il est faux de considérer ce territoire comme moribond : nombreux sont celles et ceux qui viennent s'y installer et y débiter une activité, y trouvant un terrain humain, naturel, culturel et social favorable. Quant au terrain économique... ils y contribuent activement !

Plutôt que de considérer 30, ou peut-être 20, ou peut-être seulement 17 emplois potentiels comme une aumône (de surcroît, très financée par des fonds publics), je préfère me pencher sur ce projet en lui-même et ses répercussions sur le territoire et son écosystème naturel comme socio-économique.

Il me semble

- qu'une exploitation industrielle de la forêt reposant sur les coupes rases n'est pas idéale pour nos sols ni pour l'avenir du territoire concerné,

- qu'une augmentation (de 70 %?) du trafic de poids lourds aura de lourdes conséquences sur la dégradation des routes, déjà importante (en terme de vie quotidienne, vu que nous utilisons la voiture quasi-quotidiennement, mais également en terme d'impact sur le budget de nos communes.)

- que les nuisances sonores et de combustion suscitent de l'inquiétude quant aux activités touristiques environnantes, qui sont pourtant un levier d'activité important pour la région
- que ces mêmes nuisances suscitent l'inquiétude quant au maintien d'espèces protégées sur ce périmètre,
- que ce projet requiert une utilisation importante des ressources d'eau potable
- que les pellets peuvent être produits localement de façon moins industrielle, en valorisant les résidus des coupes raisonnées. Un circuit court a toujours plus de retombées localement qu'un circuit long.

En l'état actuel des informations, je trouve que ce projet risque d'être plus destructeur que constructif. Je m'oppose donc à ce projet de la société Carbon Ingen'R.

J'espère qu'une nouvelle enquête publique sera lancée, sur tout le périmètre de la zone concernée par ce projet d'implantation d'activité.

Hélène Richard

La Seauve

23460 Saint-Martin Château

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

De : ". MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE"

Date : Fri, 15 Dec 2017 23:28:10 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-joint mes remarques concernant le projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Sincères salutations,

La Maire

Catherine MOULIN

Mairie de Faux-la-Montagne

Le Bourg

23 340 FAUX-LA-MONTAGNE

Tel : 05 55 67 92 15

Fax : 05 55 67 97 36

mairie.faux-la-montagne@orange.fr

Toutes les actualités et les événements à Faux la Montagne, c'est chaque jour sur :

<http://fauxlamontagne.fr/>

CIBV.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente je souhaitais vous faire parvenir mes remarques (ci-dessous) à propos du projet d'installation d'usine de granulés torréfiés (CIBV) sur la commune de Viam.

Recevez mes sincères salutations.

Catherine MOULIN,

Maire de Faux-la-Montagne.

En préambule, je veux témoigner mon soutien à ma collègue maire de Viam dans son désir parfaitement légitime d'accueillir une entreprise sur sa commune, qui plus est sur la plate-forme gare-bois, lieu déjà aménagé pour recevoir une entreprise ou des entreprises de production.

Je partage les mêmes préoccupations d'accueil pour ma commune, pour nos communes, fortement démunies en matière d'activité économique, pour qu'elles puissent sortir de cette spirale désolante de la désertification. Tout projet pouvant valoriser notre ressource locale et créer une richesse nouvelle est le bienvenu et nous sommes, par principe, ouvert et accueillant.

Pour autant, cette volonté qui nous anime ne doit pas faire l'impasse d'une analyse rigoureuse des projets qui sont avancés et que nous nous devons d'étudier avec soin. Il serait en effet très contre-productif de dire benoîtement « oui », sous le simple prétexte d'avoir l'impression de faire de l'emploi ou d'enfin remplir la gare bois, au détriment d'un tas d'autres paramètres qui peuvent s'avérer, sur le moyen ou long terme, très préjudiciables au territoire.

Plus largement, il me semble essentiel :

- de débattre du type de production d'énergie que nous souhaitons développer sur le territoire et pour qui ?,
- de nous assurer de la valeur ajoutée qui va être créée et restera sur place et qui contribuera au mieux vivre des habitants.

C'est pourquoi je suis dans l'obligation d'intervenir et de porter à votre connaissance mes réserves concernant ce projet, en ma qualité de maire d'une commune du plateau, incluse dans la zone d'approvisionnement.

1° La zone concernée par l'enquête publique est insuffisante.

Un tel projet, vu les tonnages et la matière première utilisée, ne peut simplement faire l'objet d'une enquête sur le périmètre d'une ou deux communes. C'est à minima à l'échelle du PNR qu'elle doit s'organiser.

2° La nature du gisement et de la ressource : limiter au maximum l'utilisation des souches et rémanents.

Les souches et rémanents sont considérés comme étant le nouveau gisement, la matière première de cette entreprise. Or, compte tenu des informations en matière sylvicole en ma possession, compte tenu du travail réalisé pas à pas par le PNR depuis de nombreuses années vers de nouvelles méthodes de sylviculture et de récolte des bois, réaffirmés dans la charte à venir, il n'est pas concevable de baser une grande partie de l'approvisionnement de cette entreprise sur le dessouchage.

Pour des raisons d'épuisement des sols et de risque de stérilisation de ceux ci à terme, sauf emploi massif d'intrants et autres travaux forts coûteux pour les propriétaires forestiers, il faut limiter au maximum l'utilisation des souches et des rémanents.

3° Prendre en compte une concurrence sur la ressource qui mérite à minima une concertation.

Fort du point précédent, la société CIBV devra changer la nature de sa matière première et s'approvisionner donc en bois d'énergie ou bois d'industrie et non en souches et rémanents.

Pour cela, et vu les tonnages en jeu, il apparaît plus que nécessaire qu'une concertation ait lieu avec les utilisateurs actuels de cette ressource. En effet, nombre d'entreprises existantes, avec les difficultés économiques que l'on connaît, ont réussi, souvent avec l'aide des pouvoirs publics et des collectivités, à maintenir leur activité au prix d'un fragile équilibre. Sur la zone du PNR, environ 240 000 tonnes de bois d'industrie et énergie sont produits annuellement. CIBV a lui seul consommerait presque la moitié de ce qui est récolté. On voit bien l'impérieuse nécessité de réunir l'ensemble des professionnels et usagers de cette ressource pour évaluer les disponibilités réelles. Il serait paradoxal d'aider une nouvelle entreprise à s'installer en provoquant la faillite de celles existantes !

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet CIBV à Viam

De : François BERNARD ·

Date : Fri, 15 Dec 2017 23:55:34 +0100 (CET)

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Notre contribution à l'enquête publique.

C et F Bernard

Remarq-CB-EP-CIBV.odt

Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text

Content-Encoding: base64

Clarisse et François Bernard
21 la Nouaille
19170 Bonnefond

**Remarques au titre de l'enquête publique ouverte en mairie de Viam
du 14 novembre 2017 au 15 décembre 2017 inclus
sur le projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM :
création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés sur le territoire de la commune**

Monsieur le commissaire enquêteur ,
pref-environnement@correze.gouv.fr

Le 15 décembre 2017

Monsieur le commissaire enquêteur,
Monsieur le préfet,

Habitant la Nouaille (commune de Bonnefond), hameau situé à 8 km du site considéré, la proximité du projet justifie que nous nous sentions concernés notamment par les incidences qu'il ne manquera pas d'avoir sur tout le bassin de vie de Bugeat notamment, mais pas uniquement, en matière de desserte.

Nous notons que l'enquête publique porte à la fois sur la demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme et sur la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Nos remarques porteront sur le dossier d'étude d'impact ICPE puis sur la demande de permis de construire.

Concernant le dossier de demande

Le dossier est constitué de deux parties. La première consiste en la demande d'autorisation d'exploiter au titre des articles L512-1 et suivants du code de l'environnement. Elle comporte la pièce A "Dossier de présentation", une suite d'annexes et la pièce C "Étude d'impact". La deuxième est intitulée pièce D "Étude de danger".

Nos remarques ne concernent que la 1^{ère} partie.

L'état de l'environnement général

Pour analyser le projet par rapport à son environnement et comprendre les craintes des habitants concernés par le projet, il convient d'avoir à l'esprit l'**ambiance générale** dans laquelle celui-ci prétend intervenir. Le projet de charte du parc naturel régional (PNR) Millevaches en Limousin, en cours de révision, analyse et décrit cette ambiance de façon pertinente.

Pour caractériser cette ambiance, imaginez d'un territoire à l'identité rurale forte dont les acteurs manifestent une réelle volonté d'engagement. Appréciez les paysages et la structuration de l'espace emblématique. Observez le patrimoine naturel remarquable et préservé. Pariez sur l'économie touristique et sa volonté de se positionner sur le constat d'un regain d'activité.

« Les paysages du Parc de Millevaches sont intimement liés à l'équilibre agro-sylvo-pastoral, tant en termes de surfaces occupées (rapport milieux ouverts / forêts) qu'en termes de répartition (pourtours des villages, puys et cônes de visibilité...) ou d'activités humaine (pratiques agricoles ou sylvicoles ayant un impact à court ou moyen terme). Cet équilibre demeure fragile et constitue un défi majeur que le territoire et ses partenaires ont à relever. »

Les communes de Bugeat et Viam ne dérogent pas à cette description ; le « PaysVert » attire par son

ambiance saine et naturelle. Dans la partie opérationnelle du projet de charte, axe 2, les mesures 22-25 visent d'ailleurs à "fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable".

L'étude d'impact p. 136 reconnaît également la qualité du site en soulignant l'environnement calme autour de la plateforme, la qualité de l'air, l'existence d'activités de pleine nature ainsi que des enjeux environnementaux à l'entour : zones Natura 2000, présence de la Vézère, une ceinture forestière et une zone humide et le Ruisseau du Vert à moins de 30 m du fossé de ceinture.

Comment le dossier peut-il affirmer à plusieurs reprises que le projet n'affectera pas les espaces de tourisme et loisirs et n'aura pas d'influence sur leur fréquentation ? Que cherchent les sportifs de l'Espace 1000 sources, les clients des campings ou du village de vacances, ceux qui fréquentent le centre équestre, la clientèle du gîte de Viam ? Quels choix feront-ils si une unité industrielle vient s'implanter à proximité immédiate ? Combien d'emplois locaux existants et stables seront détruits ?

Contrairement à ce qui est dit dans le dossier, le voisinage n'est pas "*éloigné et relativement bien protégé par cette distance et un couvert végétal abondant*" : les installations du centre équestre "le Petit Canada" ne sont qu'à 530 m du projet !

Les nuisances évoquées dans le dossier : atteinte au paysage, nuisances sonores, rejets atmosphériques, émissions lumineuses, impacts sur l'hygiène, sur la sécurité avec le risque d'incendie, même maintenus en dessous des seuils critiques ne peuvent être acceptés dans le contexte naturel protégé recherché à Bugeat et avancés par le projet de charte du PNR comme axe de développement.

La consommation d'arbres rapportée à la zone d'approvisionnement. L'étude d'impact annonce une consommation de 100 000 tonnes de bois « *biomasse par an en approvisionnement* » (dossier p. 14) « *Les souches et rémanents ne constituant qu'une faible part de l'approvisionnement global* » (dossier p. 36). Elle indique par ailleurs que la réserve de la forêt corrézienne est de 750 000 tonnes. Un calcul simple montre que la réserve correspond donc à 7 ans et demi d'exploitation. Cette durée est à mettre en perspective avec celle de la croissance d'un résineux, de l'ordre de 30 à 40 ans. Une telle consommation peut-elle être considérée comme durable ? La réponse à cette question met en lumière le peu de cas que les porteurs du projet font des caractéristiques de l'environnement.

Le dossier se préoccupe du bilan carbone de l'opération, considérant que "*par son action sur la forêt et notamment par la transformation de peuplements pauvres en futaies productives, le CIBV contribue à une séquestration de carbone supplémentaire. Le projet a donc un effet bénéfique par réduction de la concentration de CO2 dans l'air et contribue à la lutte contre l'effet de serre.*" Cependant, l'utilisation de 11 000 tonnes de bois émanant de forêts certifiées FSC et PEFC et destinées à être brûlées sous forme de pellets, procède-t-elle réellement d'une gestion durable de la forêt ? Cette ressource ne serait-elle pas mieux utilisée, en termes de bilan carbone, comme bois d'œuvre ?

Le trafic induit sur le réseau viaire. L'étude d'impact quantifie uniquement le trafic routier créé par l'activité au droit de l'unité foncière, c'est à dire sur la RD 979 Limoges-Meymac et juge que les nuisances vont très vite "se diluer" sur l'ensemble du réseau routier.

Sachant qu'il est prévu de collecter la biomasse nécessaire à l'activité dans un rayon de 80 km autour du site, toutes les routes desservant Bugeat seront a minima concernées : RD 18 Bugeat-Egleton, RD 157 Bugeat-Treignac, RD 97 ou RD 160 Bugeat-Tarnac, RD 164 et 36 Bugeat-Meymac puis Felletin. Trois types de nuisances liées au trafic créé par l'activité s'ajouteront à l'existant : augmentation du trafic dans les traversées de nombreux villages ou hameaux, difficultés supplémentaires de circulation sur de nombreux tronçons de RD étroits et sinueux, dégradations accélérées des chaussées concernées, à la charge du Conseil départemental.

En matière de transport du produit fini (pellet torréfiés), le trafic induit sur le réseau ferré : la question a-t-elle été évoquée en détails avec la SNCF ? Aucun document n'est produit de sa part.

La faisabilité et la rentabilité de ce mode de transport ont-elles été sérieusement expertisées ? L'étude d'impact indique, à tort, que le projet est desservi par une voie ferrée de fret. Ce n'est pas le cas car il n'y a plus de réseau fret en tant que tel sur le réseau ferré de France.

Il existe en effet sur le site un embranchement ferré réalisé il y a quelques années pour le projet avorté de

gare bois. Celui-ci est raccordé à la **ligne secondaire de voyageurs** Limoges-Ussel. Ce type de ligne, à **voie unique**, est contraignant car les trains ne peuvent s'y croiser qu'à des endroits où existent des voies d'évitement en pleine ligne ou en gare. Un train doit donc attendre que le train croiseur ait dégagé la voie pour poursuivre son trajet.

Ainsi, pour joindre l'usine de tabac reconstitué de Spay dans la Sarthe (client LTR, 50 000 tonnes/an annoncées), une destinations évoquées par le dossier p. 30 chaque demi-convoi devra rejoindre le Palais-sur-Vienne puis Limoges où il sera regroupé en convoi (indication des porteurs de projet lors de la réunion publique du 24 novembre à Bugeat), rejoindre Vierzon puis enfin de Tours avec une rupture de charge au profit de la route vers la destination finale. Le trajet Bugeat-Commentry (client NEOEN, centrale de cogénération de biomasse, 20 000 tonnes/an annoncées) par Guéret et Montluçon est plus court mais emprunterait une plus grande longueur de ligne à voie unique. A fortiori pour la région parisienne et l'Allemagne.

Nous souhaitons que le porteur de projet démontre mieux que les caractéristiques existantes du réseau ferré sont adaptées, de façon rentable, à l'acheminement des pellets.

Par ailleurs, du point de vue des habitants du plateau, peut-on imaginer qu'une telle charge supplémentaire sur le réseau ne vienne pas déprécier encore la desserte voyageurs, déjà très dégradée et le service public correspondant ?

Les effets cumulés sur les projets « connus ». Toute étude d'impact d'un projet doit traiter de ses effets cumulés avec d'autres projets connus.

Le dossier de présentation (partie A, page 16) révèle que le site supportera deux entités juridiques :

- La société **Lyaudet Ingen'R** qui récupèrera les rémanents et souches de bois et les transformera en plaquettes forestières sur la partie Ouest du site. Déclarée auprès de la police des installations classées elle n'est pas concernée par la présente demande,

- La société **CIBV** (Carbone Ingen'R Bugeat Viam) qui transformera les plaquettes forestières en pellets torréfiés sur la partie Est de la plateforme. Elle fait l'objet de la demande.

Par quel tour de passe-passe, ou amnésie collective, la société Lyaudet, citée à plusieurs reprises dans la partie A, disparaît-elle totalement de l'étude d'impact qui ne porte que sur le projet CIBV et conclut tranquillement que les impacts de l'unité de pellets torréfiés sur la plateforme de Bugeat-Viam ne se cumulent pas avec les impacts d'un autre projet connu à proximité !

La question de la **ressource en eau** a largement été évoquée lors de la réunion publique de Bugeat. Nous soulignerons seulement que les habitants peuvent être inquiets lorsqu'on leur dit qu'il pourrait être fait appel à la ressource en eau potable en période d'étiage.

Un site contaminé. Les parcelles 1657 (Piaille Poussi) et 1689 (Plaine de Plazanet) sont occupées actuellement par des dépôts de granulats de pneus et de ferraille abandonnés (essuie-glaces) par l'occupant précédent du site. Peut-on accepter que ces déchets soient simplement recouverts de terre ?

L'**aspect financier** du projet évoqué p. 38 peut poser question quant à la prise de risque et à la durabilité du projet : que peut-on dire de l'équilibre d'une opération financée à seulement 30 millions de fonds propres pour 8 millions de dettes et 3 millions sur le programme des investissements d'avenir (PIA) ?

On peut s'interroger sur le lien familial existant entre M.Pierre-Henri Gaudriot, PDG de la CIBV, et M.Pierre Gaudriot, dirigeant de Gaudriot IEA à Clermont-Ferrand, dont le nom apparaît dans une pièce du dossier et spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers ?

Concernant la règle d'urbanisme,

La situation du projet par rapport aux parties urbanisées (PAU) de la commune

Page 276 du dossier, au paragraphe 10.2 Compatibilité avec les documents d'urbanisme, il est fait mention

que "la commune de Viam où se développe la totalité du projet, ne dispose d'aucun document d'urbanisme. Il en va de même pour Bugeat. La question de la compatibilité ne se pose donc pas."

Ceci n'est pas exact : la commune de Viam fait partie des communes concernées par la loi Montagne, évoquée dans le dossier. Cette loi dispose notamment que :

"Dans les communes ou parties de commune qui ne sont pas couvertes par un plan local d'urbanisme ou une carte communale, des constructions qui ne sont pas situées en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants peuvent être autorisées, dans les conditions définies au 4° de l'article L. 111-4 et à l'article L. 111-5, si la commune ne subit pas de pression foncière due au développement démographique ou à la construction de résidences secondaires et si la dérogation envisagée est compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux articles L. 122-9 et L. 122-10. "

Le 4° de l'article L111-4 susvisé dispose pour sa part que :

"Peuvent toutefois être autorisés en dehors des parties urbanisées de la commune :

4° Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 101-2 et aux dispositions des chapitres I et II du titre II du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application."

En conséquence, le site du projet étant situé en dehors des parties urbanisées de la commune de Viam, pour qu'il puisse être autorisé, le conseil municipal devra produire une délibération attestant qu'il permettra d'éviter une diminution de la population communale et qu'il ne porte pas atteintes aux autres attendus du texte, démonstration difficile à faire car les statistiques de l'INSEE démontrent que la population de Viam a augmenté légèrement entre les deux derniers recensements.

CONTRIBUTIONS TRANSMISES APRES CLÔTURE
DE L'ENQUÊTE

Sujet: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19
Date : Sat, 16 Dec 2017 18:21:08 +0100
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus sur le projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés à Viam présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:
Gérard ROUGIER

Sujet:
Production de pellets torréfiés

Message:
*Evidemment, je soutiens le projet de création de pellets torréfiés de BUGEAT avec à la clé, surtout 20 emplois.
En plus du réseau routier, ce site est très bien desservi par le rail.
De plus, il est situé au coeur d'une région forestière.*

*Gérard ROUGIER
Maire de BEISSAT 23
Conseiller Communautaire HCC*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet: [INTERNET] CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM

De : Ivan Laundry

Date : Sun, 17 Dec 2017 20:33:38 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

17 décembre 2017

Salut au gouvernement de Corrèze,

J'ai récemment pris connaissance de l'usine de boulettes proposées Bugeat / Viam et assisté à la présentation de Viam concernant la proposition. Là-bas, on m'a présenté les détails de l'adresse Web et de l'adresse électronique pour les demandes de renseignements concernant le projet. Je suis un Australien vivant en permanence à Bugeat et j'ai du mal à apprendre la langue. J'ai essayé de traduire un document du site Web sans succès et j'ai réalisé que ce serait une tâche impossible de toute façon en raison du nombre de documents.

Afin de comprendre où les efforts sont déployés pour ce projet, quels sont les avantages et comment ils se mesurent aux inconvénients, j'ai donc joint un certain nombre de questions auxquelles je vous serais reconnaissant de répondre. Cela me permettra de prendre une décision éclairée à ce sujet.

Je dois dire que sur les informations fournies à l'écran Viam et la conversation avec l'officier présent, je ne peux pas voir comment les chiffres s'additionnent. Sans plus de précision, je ne vois pas comment il se fera assez près des boulettes fabriquées à partir des seules branches et racines laissées par les coupes existantes, pour maintenir indéfiniment une centrale électrique. Il me semble aussi que, pour qu'une société privée investisse cette somme d'argent, il va de soi que le gouvernement doit avoir fourni une sorte de garantie quant à l'approvisionnement non seulement en bois, mais aussi en eau.

Pouvez-vous m'assurer que ce n'est pas le cas?

Comme la seule façon dont je peux lire votre réponse est par le biais de Google Traduction, je demande humblement que la réponse soit envoyée par courriel en format Word plutôt que PDF.

J'ai joint des copies de mes questions en anglais (Word) et en français (PDF) au cas où une clarification du français serait nécessaire à partir du document source.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Meilleures salutations,

Ivan Laundry



Virus-free. www.avast.com

traduction.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

~~Pellet plant.docx~~

Pellet plant.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
--------------------------	---

Contexte

1. A quelle date le gouvernement français a-t-il commencé l'examen de la faisabilité de ce projet ?
2. A quelle date les maires de Bugeat et Viam ont été informés de la proposition ?
3. Quelles sommes d'argent ont été ou seront payées aux communes de Bugeat et Viam ou à d'autres administrations publiques corréziennes ?
4. Quelle considération a-t-on porté aux alternatives à la conversion de la centrale thermique au charbon remplacé par les granulés ; c'est-à-dire les énergies renouvelables ou la conversion en centrale à gaz ?
5. Quand la consultation publique a-t-elle été ouverte ?
6. Je crois savoir que la ligne de chemin de fer passant à proximité de l'usine, a été en partie financée avec des fonds de l'UE. Est-ce exact ?
7. Je crois savoir que le but original de cette ligne de chemin de fer était de transporter des rondins de bois, mais que les camionneurs transportant le bois se sont élevés contre cette idée qui a donc été abandonnée. Est-ce exact ?
8. L'UE est-elle, directement ou indirectement, impliquée dans l'emplacement proposé pour l'usine à côté de cette ligne de chemin de fer ?
9. Je comprends aussi que le but des pellets est d'alimenter une centrale thermique au charbon existante, près de Paris, qui devra être convertie. Est-ce correct ?
10. La réfection récente de la route principale de Bugeat menant à l'usine a-t-elle été réalisée dans l'optique de la construction imminente de cette usine ?
11. S'il en est ainsi, on peut supposer que l'usine sera construite sans tenir compte des préoccupations de la population ?

Consultation

12. On peut donc aussi supposer que le processus 'de consultation' est juste une supercherie pour 'laisser paraître' que ces préoccupations seraient prises en compte ?
13. Sinon, quelles étaient les raisons de refaire ce tronçon de route qui n'était en aucun cas en plus mauvais état qu'une autre partie de la route dans les environs de Bugeat-Viam ?
14. Le Département de Corrèze ou les mairies de Bugeat ou Viam ont-ils participé au financement de la réfection de cette partie de la route ?
15. Si c'était pour une autre raison que la construction de l'usine à pellets, quelles étaient cette raison ?
16. Est-ce qu'un référendum de la population locale sera tenu afin de mesurer le soutien ou non à cette usine à pellets ?

17. Sinon, pourquoi pas ?

18. Sinon, comment une évaluation précise va être faite de l'avis de la population quant à la pertinence de cette usine pour cette région ?

Usine à pellets

19. Quelles étaient les raisons du choix du site Bugeat-Viam pour la construction de l'usine à pellets ?

20. Les travaux de conversion de la centrale thermique au charbon qui doit recevoir les pellets ont-ils déjà débuté ?

21. Une décision finale a-t-elle été prise quant à la construction de l'usine à pellets ?

22. S'il en est ainsi, à quelle date la construction débutera ?

23. Quelle sera la durée de la phase de construction, du commencement au début des opérations ?

24. A combien d'années évalue t-on la durée de vie de cette usine ?

25. Quels déchets résiduels seront produits par l'usine en fonctionnement ?

26. À quel moment les camions commenceront-ils à livrer le bois à l'usine ?

27. Je crois savoir que l'usine opérera 24/7 et qu'un camion traversera Bugeat toutes les 7 ou 8 minutes. Est-ce exact ?

28. Étant donné que la limitation de vitesse dans la rue principale de Bugeat est de 30 km/h et que cette rue est juste assez large pour la circulation d'automobiles, a t-on considéré l'impact que ceci aura sur la population se rendant à la Poste, à la pharmacie, à la librairie et autres commerces de la rue principale ?

29. A t-on envisagé la construction d'une route alternative pour que les véhicules lourds contournent la rue principale ?

30. A t-on envisagé le transport de rondins par chemin de fer contournant ainsi Bugeat ?

31. Une fermeture de routes est-elle prévue pour le transport de grandes machines durant la phase de construction ?

Emplois

32. Combien de personnes envisage t-on d'employer pendant la phase de construction ?

33. Combien de personnes habitant Bugeat-Viam envisage t-on d'employer pendant la phase de construction ?

34. Quelle sera la durée de leur emploi ?

35. Je crois savoir que seulement 20 emplois permanents seraient créés une fois que l'usine sera opérationnelle. Est-ce exact ?

36. Quelles aptitudes sont exigées pour ces postes ?

37. Pourront-ils être occupés par des gens actuellement au chômage dans la région de Bugeat-Viam ?

Transport

38. Je crois savoir que seules les branches et les racines des arbres abattus, seront utilisées à l'usine de pellets. Est-ce exact ?

39. En considérant le volume de bois qui devrait être transporté à l'usine, combien de camions supplémentaires devront être utilisés, dans un rayon de 80km, en plus de ceux actuellement utilisés dans l'exploitation du bois ?

40. Je crois savoir qu'une hacheuse mobile serait utilisée pour récupérer les racines et les branches avant le transport par camion. Est-ce exact ?

41. S'il en est ainsi, pouvez-vous nous informer du volume de bruit que ce processus pourrait produire pour chaque arbre ?

42. Quelle méthode a été utilisée pour établir l'exactitude de ces chiffres ?

43. Je crois savoir que l'approvisionnement pour l'usine sera effectué dans un rayon de 80 kilomètres autour de l'usine. Est-ce exact ?

44. Si les branches et les racines sont insuffisantes dans ce rayon de 80km, quelle solution de secours est envisagée ?

45. Propose t-on d'étendre ce rayon de 80km, de chercher des matériaux à l'extérieur de la Corrèze, de couper plus d'arbres dans les 80km de rayon, ou d'utiliser des troncs d'arbre en plus des racines et des branches ?

46. A t-on pris en considération la mise en application des limitations de vitesse pour tous les usagers des routes utilisées par les véhicules transportant le matériau à l'usine de pellets (la limite de 30 km/h à Bugeat n'est guère respectée actuellement et la plupart des véhicules, y compris des camions, dépassent cette limite) ?

47. Les branches et les racines proviennent-elles d'arbres poussant sur des domaines publics ?

48. Sinon, quelle est la proposition financière faite aux propriétaires privés pour leur bois ?

Environnement

49. Quels acteurs environnementaux ont été impliqués dans ce projet ?

50. Quelles mesures de sauvegarde ont été envisagées pour faire face aux impacts de l'usine sur l'environnement, à savoir la pollution atmosphérique, la contamination de l'eau, la dégradation des sols, etc. ?

51. A t-on pris en considération les impacts sur la qualité de vie de la population locale, concernant les nuisances sonores, la dégradation de la qualité de l'air, la baisse de la valeur des propriétés, les risques accrus pour les usagers de la route, etc. ?

52. A t-on pris en considération la réputation que possède la Corrèze d'avoir l'air le plus pur de France, réputation qui sera détruite par cette usine ?

53. La proposition tient-elle compte de la création d'une zone tampon forestière le long des routes afin que champ visuel ne soit pas sévèrement dégradé, ce qui nuirait à l'économie locale du tourisme ?

Coûts / Bénéfices

54. Quels sont, pour la Corrèze, les avantages supposés de la construction de cette usine ?

55. Quels autres avantages ont été relevés ?

56. Quels impacts négatifs avez-vous relevé par rapport à la construction de cette usine ?

57. Une analyse des coûts/bénéfices a-t-elle été réalisée quant à l'impact de l'usine sur l'économie locale du tourisme, basée sur la qualité de l'environnement ?

58. Avec le nombre de camions supplémentaires sur les routes et la rue principale de Bugeat, a-t-on envisagé une compensation financière spéciale pour les personnes tuées ou blessées par des camions de transport de bois, ou ayant essayé de les éviter ?

BACKGROUND:

1. On what date did the French government commence investigating the feasibility of this project?
2. On what date were the Maries of Bugeat and Viam informed of the proposal?
3. What monies have been or will be paid to the Maries of Bugeat and Viam or to other Correzien government bodies?
4. What consideration has been given to alternatives other than converting the coal-fired power station into a pelletized one; that is, renewable energy or conversion to a gas-fired station?
5. When was public consultation first invited?
6. I understand that the railway spur line that this plant is being built next to was constructed with monies provided by the EU. Is this correct?
7. I further understand that the original purpose of this line was to transport logs but that the logging truckers objected strongly so the idea was scrapped. Is this correct?
8. Has the EU in any way, directly or indirectly, been responsible for the proposed siting of the plant next to this line?
9. I also understand that the purpose of the pellets is to fuel an existing coal-fired power station near Paris, which will need to be converted. Is this correct?
10. Was the recent re-sealing of the main road from Bugeat to the pellet plant undertaken in preparation for the imminent construction of the plant?
11. If so, would it not be reasonable to assume that the plant will proceed irrespective of community concern?

CONSULTATION:

12. Would it also not be unreasonable to assume that the 'consultation' process is just a sham to 'demonstrate' that community concerns would be taken into account?
13. If not, what were the reasons for re-sealing this piece of road which was in no worse condition than any other part of the road in the Bugeat-Viam vicinity?
14. Was additional funding provided to the Department of Correze or the Maries of Bugeat or Viam for the resealing of this portion of road?
15. If so and it was for a reason other than the construction of the pellet plant, what was /were the reasons?
16. Is a referendum of local residents going to be held to gauge the extent of local support for the pellet plant?
17. If not, why not?
18. If not, how is an accurate assessment going to be made of local residents' opinions as to the suitability of the plant for this area?

PELLET PLANT:

19. What were the reasons for the selection of the Bugeat-Viam site for the construction of the pellet factory?
20. Have any works already commenced on the conversion of the coal-fired power station which is to receive the pellets from this plant?
21. Has a final decision been made to proceed with the construction of the pellet plant?
22. If so, on what date is it anticipated that construction will commence?
23. How long is the estimated construction phase, from commencement to beginning of operations?
24. What is the estimated life of the pellet factory?
25. What residual waste products will be produced once the plant is in operation?
26. At what point will trucks begin delivering material (wood-chips) to the plant?
27. I understand that the plant would operate 24/7 and that a truck would run through Bugeat every 7 or 8 minutes. Is this correct?
28. Considering that the speed limit in the main street of Bugeat is 30 km/hr and it is only wide enough for single vehicular traffic, what consideration has been given to the impact this will have on residents using La Poste, the chemist, tabac, immobilier and other main street businesses?
29. Has consideration been given to the construction of an alternative road for heavy vehicles which bypasses the main street?
30. Has consideration been given to transporting the logs/chips to a railway siding outside of Bugeat?
31. What road closures are anticipated for the transport of large plant machinery through Bugeat during the construction phase?

EMPLOYMENT:

32. How many people in total are estimated to be employed during the construction phase?
33. How many people from Bugeat-Viam are estimated to be employed during the construction phase?
34. What is the estimated duration of their employment?
35. I understand that only 20 permanent jobs would be created once the factory is operational. Is this correct?
36. What are the skill-sets required for these positions?
37. Will they be able to be filled by people currently unemployed in the Bugeat-Viam area?

CHIPPING/TRANSPORT:

38. I understand that only the branches and roots of trees that are being logged anyway, will be used in the pellet plant. Is this correct?
39. Considering the volume of wood-chips that would need to be transported to the factory, how many additional trucks will need to be used over and above the number currently used in logging operations in the area of operation of the plant (the 80km radius)?
40. I further understand that a mobile chipper would be used to chip the roots and branches before being transported by truck in bins to the plant. Is this correct?
41. If so, please advise the estimated volume of chips per tree that this process could produce?
42. Have any trials been conducted to establish the accuracy or otherwise of these figures?
43. I understand that material for the factory will be sourced within an 80 kilometre radius of the factory. Is this correct?
44. If insufficient branches and roots become available within this 80km radius, what fall-back position is in place?
45. Is it proposed to extend the 80km radius, bring in chips from outside Correze, cut down more trees within the 80km radius to access the branches and roots, or use tree trunks as well as the roots and branches – please state which?
46. Has any consideration been given to enforcing speed limits for all users on the roads used by the vehicles transporting material to the pellet plant (the 30 kph limit through Bugeat is not enforced at present and most vehicles, including trucks, exceed this limit)?
47. Are the trees from which the branches and roots are being sourced all on government-owned land?
48. If not, what financial consideration is proposed to be paid to private land-owners for their trees?

ENVIRONMENT:

49. What environmental concerns have been identified in relation to the project?
50. What remedial action if any has been given to the environmental impacts of the plant; that is, air pollution, water contamination, soil degradation, waste etc.?
51. What consideration has been given to the impact on local residents as far as noise pollution, air degradation, reduced property values, quality of life impacts, increased risks for road users, etc.?
52. Has any consideration been given to Correze's reputation for having the cleanest air in France, which will be destroyed by this plant?
53. Does the proposal allow for the provision of a forest buffer zone along roads so that the visual environment is not severely degraded to the detriment of the local tourism industry?

COST/BENEFIT:

54. What are the supposed benefits to Correze in the construction of this plant?
55. What other benefits have been identified?
56. What are the identified negative impacts the construction of this plant would have?
57. Has any cost/benefit analysis been done on the impact on our local tourism industry, which is environment-based?
58. With the number of additional trucks on the road and Bugeat's single-lane main street, has consideration been given to a special compensation scheme for people killed or injured by logging trucks, or attempting to avoid them?

Sujet: [INTERNET] Enquête publique relative au projet de la société CARBON INGEN'R
BUGEAT VIAM

De : Patrick LAVAL

Date : Mon, 18 Dec 2017 11:02:02 +0100

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

bonjour, de la part de ma femme

Ginette LAVAL

TARNAC

"je suis pour le projet d'usine, qui contribuera au développement de l'économie du pays, à condition que les règles environnementales soient scrupuleusement respectées"